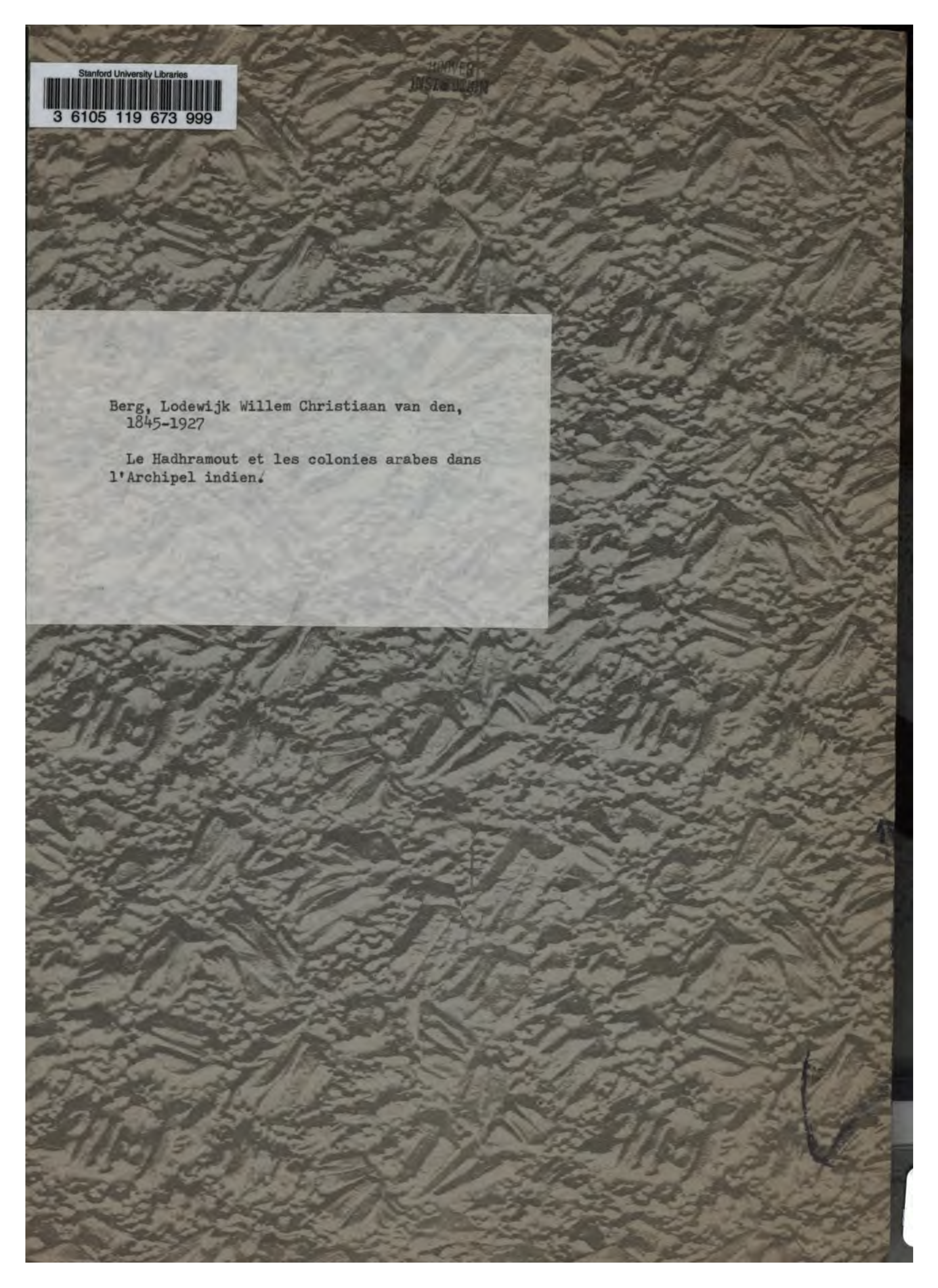
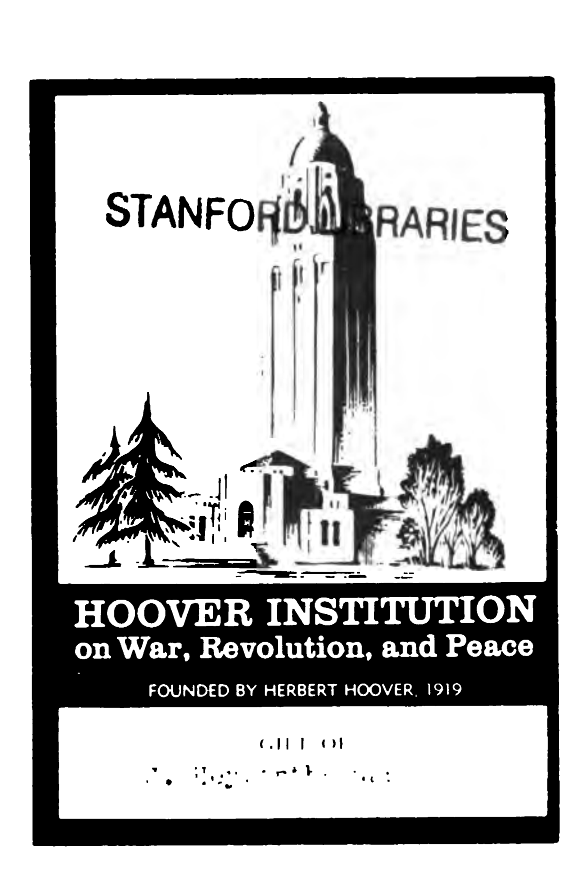
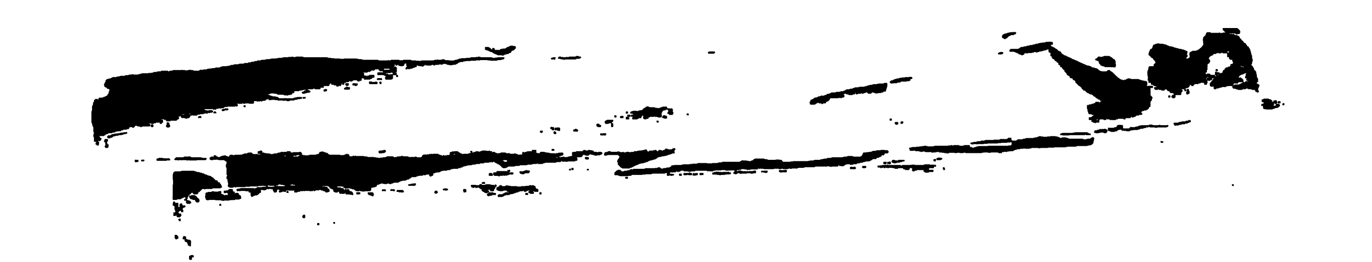


Stanford University Libraries
3 6105 119 673 999
Berg, Lodewijk Willem Christiaan van den,
1845-1927
Le Hadhramout et les colonies arabes dans
l'Archipel indien.


STANFORD LIBRARIES
HOOVER INSTITUTION
on War, Revolution, and Peace
FOUNDED BY HERBERT HOOVER, 1919
GIFT OF


The Hoover Library
Collection



LE ḤADHRAMOUT

ET LES

COLONIES ARABES

DANS

L'ARCHIPEL INDIEN.



LE HADHRAMOUT

ET LES

COLONIES ARABES

DANS

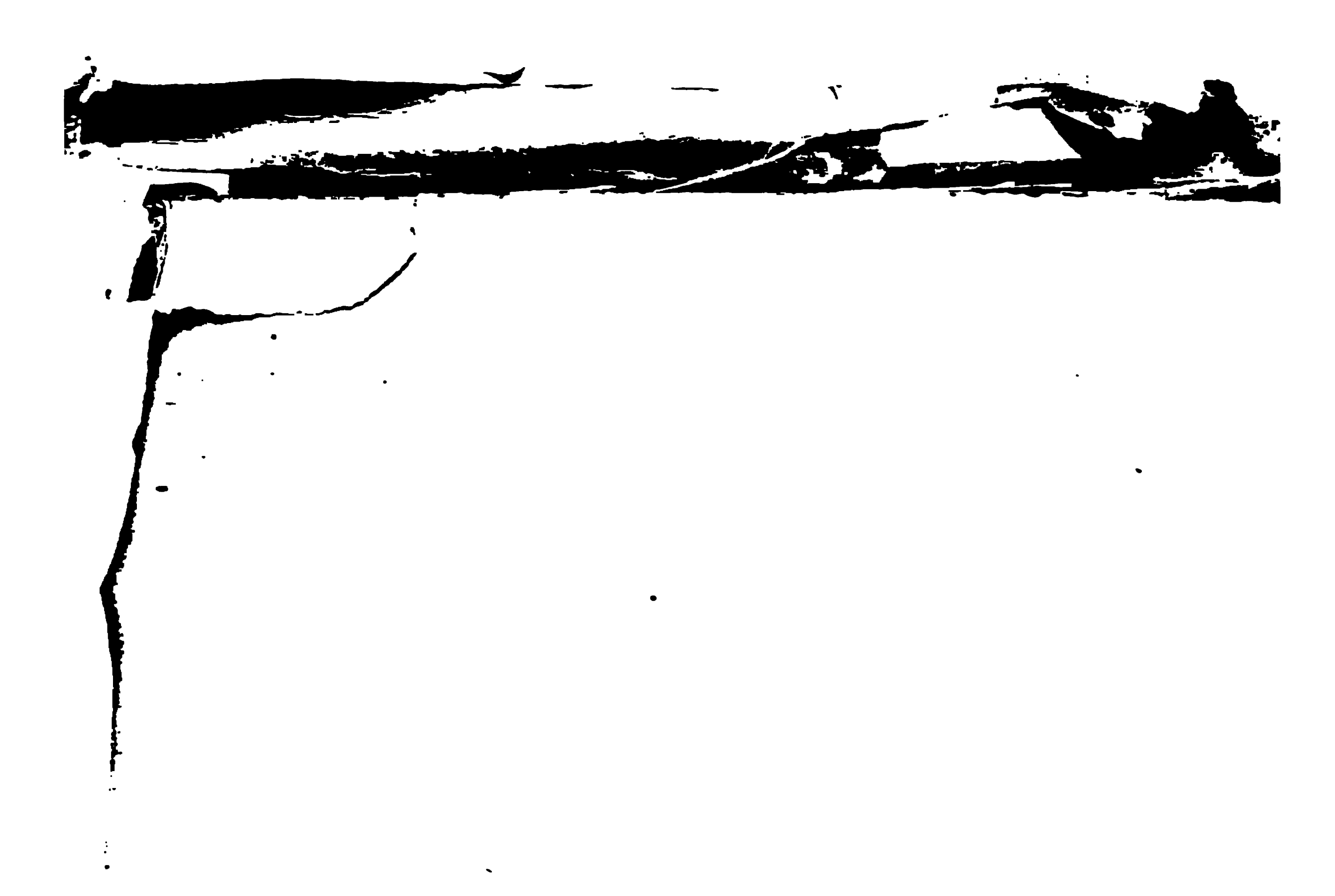
L'ARCHIPEL INDIEN

PAR

L. W. C. VAN DEN BERG

OUVRAGE PUBLIÉ PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT

BATAVIA
IMPRIMERIE DU GOUVERNEME
1886



Il y a environ deux ans et demi, S. E. le Gouverneur-Général des Indes orientales hollandaises m'a chargé de lui faire un rapport sur les Arabes établis dans l'Archipel indien. L'ouvrage qu'on va lire contient les résultats scientifiques des recherches faites en conséquence de cet ordre. Ces résultats m'ont paru assez intéressants pour être publiés dans une langue plus répandue que le hollandais.

Batavia, 1 novembre 1886.

L. W. C. VAN DEN BERG.

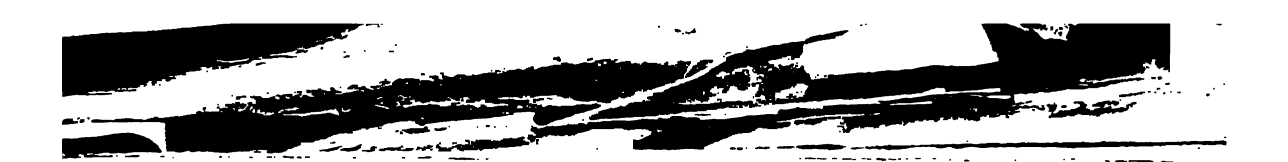


TABLE DES MATIÈRES.

TROISIÈME PARTIE.

L'arabe parlé en Hadhramout et dans l'Archipel indien.

ANNEXES.



INTRODUCTION.

Les Arabes (*'Arabî* plur. *'Arab*) [1] actuellement établis dans l'Archipel indien, sont à peu près tous originaires du Ḥadhramout. C'est une exception de rencontrer parmi eux des gens venus de Mascate, des bords du Golfe persique, du Yémen, du Ḥidjaz [2], de l'Egypte ou de la côte septentrionale de l'Afrique. Les Arabes en nombre restreint, qui de tous ces pays arrivent dans l'Archipel indien, n'y fixent que rarement leur domicile, et s'ils viennent à le faire, ils ne tardent pas à s'absorber dans la foule des Arabes du Ḥadhramout. La plupart sont des vagabonds, tout au plus des aventuriers qui, dans peu de temps, disparaissent comme ils sont venus [3].

Parmi ces oiseaux de passage ceux de la Mecque méritent une mention spéciale. Ils sont relativement les plus nombreux; chaque année il en arrive à Singapour environ une trentaine, qui de là se rendent par préférence dans l'intérieur de la presqu'île de Malacca et les états indigènes, vassaux du Gouvernement hollandais. Or, dans les parties de l'Archipel indien placées sous l'administration directe des autorités hollandaises, on refuse l'admission à tout étranger n'ayant pas de moyens de subsistance ou une profession reconnue, condition à laquelle ils ne peuvent guère satisfaire. A quelques exceptions près,

---

[1] Dans le cours de cet ouvrage je donnerai le pluriel des mots arabes, au cas que celui-ci offre une particularité du dialecte parlé en Ḥadhramout ou dans l'Archipel indien.

[2] Il parait qu'en Hadhramout ou appelle le Ḥidjâz ordinairement „Châm", c'est-à-dire „la Syrie".

[3] Il y a deux années, on a même vu arriver à Singapour et à Batavia quelques vagabonds arabes des environs de Jérusalem. Ils professaient la religion catholique.

ils appartiennent à la partie la moins respectable de la société de la Mecque, et leur arrivée n'a d'autre but que de demander la charité sous une forme ou une autre, à moins qu'elle n'ait rapport au pèlerinage. Souvent les deux buts se combinent.

Quelques-uns parmi eux portent des décorations ou des médailles militaires de la Sublime Porte: ceux-ci font les choses en grands seigneurs. Sous prétexte d'une mission quasi-officielle pour faire une quête au profit des pieuses fondations à la Mecque ou à Médine, ils tâchent de s'insinuer chez les princes ou les chefs indigènes. Si ceux-ci désirent aller en pèlerinage, ou qu'ils veuillent s'en acquitter par procuration, c'est à un d'eux qu'ils s'adressent ordinairement pour s'en servir comme guide et interprète, ou pour le charger du pèlerinage médité, naturellement moyennant une récompense. Cependant, il va sans dire que la plupart des Arabes venus de la Mecque n'ont pas une clientèle aussi distinguée; mais ils n'en font pas moins de bonnes affaires. Car les indigènes qui désirent se rendre à la Mecque, font généralement le voyage par troupes de 50 à 400 individus sous la conduite d'un agent de pèlerins, qu'ils appellent leur *Chaikh* (1). Celui-ci se charge de leur transport et de leur logement; il leur donne les instructions nécessaires relativement aux cérémonies du pèlerinage, et n'oublie jamais de dépouiller ses clients par tous les moyens possible, mais toujours sous quelque prétexte religieux ou légal. Pour se faire admettre dans les parties de l'Archipel indien placées sous l'administration directe des autorités hollandaises, les agents de pèlerins se disent souvent marchands forains; ils apportent une petite pacotille consistant en drogues, essence de roses, pierres fausses, chapelets, amulettes, eau de la fontaine sacrée de Zam-Zam et autres objets de piété. Leur commerce cependant n'est presque

(1) Souvent le *Chaikh* lui-même reste à la Mecque, mais envoie dans l'Archipel indien son *badal* ou fondé de pouvoir.

jamais de nature à légitimer en soi le voyage coûteux qu'ils font, et, en tout cas, aucun d'entre eux ne s'établit dans l'Archipel indien comme négociant en gros.

Les agents de pèlerins, quoique nés à la Mecque, sont du reste rarement des Arabes d'origine ([1]). Il paraît que, depuis des siècles, la population de cette ville s'est tellement mêlée à des pèlerins étrangers, qu'on y rencontre relativement peu de personnes qui puissent être considérées comme appartenant encore à la race arabe. Il n'y a que quelques familles aristocratiques, qui ont su conserver leur caractère national ([2]). Il s'entend que l'idiome, parlé à la Mecque, s'est ressenti de cette invasion d'éléments étrangers, et plusieurs Arabes du Ḥadhramout m'ont assuré que l'idiome des Bédouins d'alentour avait beaucoup plus de ressemblance avec le leur, que la langue parlée par le bas-peuple à la Mecque elle-même.

Il résulte de ce qui précède que, dans l'ouvrage qu'on va lire, je puis me borner presque exclusivement aux Arabes originaires du Ḥadhramout, les autres n'ayant exercé jusqu'ici aucune influence ethnologique ou linguistique sur le caractère des colonies arabes dans l'Archipel indien. Ce n'est qu'au point de vue politique qu'ils méritent quelque attention; mais cela n'empêche pas que ce ne soit toujours le Ḥadhramout et ses habitants qu'on doit avoir en vue, quand on parle en général des Arabes dans l'Archipel indien et de leur patrie. Or il arrive que le Ḥadhramout est une des parties les moins connues de l'Arabie. Aucun voyageur européen n'a encore parcouru le pays en

---

([1]) Quelquefois même la Mecque n'est pas leur ville natale; ils y ont fixé seulement leur domicile.

([2]) Dans toutes les années que j'ai résidé à Batavia, je ne me rappelle y avoir vu arriver qu'un seul personnage distingué de la Mecque. C'était un membre de la famille des Banou Chaibah qui, en 1878, venait dans l'Archipel indien pour des raisons de famille. Une de ses femmes était la fille d'un chef indigène de l'île de Sumatra, qui avait habité la Mecque. On sait que les Banou Chaibah appartiennent à la tribu de Qoraich, et qu'ils sont les garde-clefs héréditaires de la *Ka'bah* ou sanctuaire.

son entier; d'une exploration scientifique, il n'en a jamais été question, et de l'idiome qu'on y parle, aucun arabisant ne s'en est occupé jusqu'ici. Exception faite du littoral, on peut dire en outre que nos cartes du Ḥadhramout ne méritent aucune confiance.

Sans avoir la prétention que mon livre ira combler entièrement cette lacune dans la science, on verra néanmoins dans les pages qui vont suivre, que, sans quitter l'Archipel indien, j'ai pu me renseigner sur le Ḥadhramout d'une manière assez précise. Je crois pouvoir me fier à mes renseignements, vu que je ne les tiens pas d'un seul, mais d'un grand nombre d'Arabes qui, pour la plupart, répondaient à mes questions sans avoir pu se consulter entre eux. Il en résultait que les réponses de l'un fournissaient en même temps un moyen de contrôle de celles des autres. De cette façon, tout ce qu'on m'a raconté a été soumis à une critique aussi sévère que possible. Cependant, n'ayant pas visité le Ḥadhramout, ce que je vais écrire sur ce pays n'est, en tout cas, qu'une information de seconde main. *Relata refero.* Il n'y a que les chapitres relatifs aux Arabes dans l'Archipel indien, qui contiennent les résultats de mes observations personnelles.

Je ferai précéder la description des colonies arabes dans l'Archipel indien, de celle du Ḥadhramout et de ses habitants, attendu qu'il est beaucoup plus aisé de se rendre compte des particularités qui distinguent les Arabes à l'étranger, quand on connait l'état des choses dans leur patrie.

Je viens de signaler l'insuffisance de nos notions sur le Ḥadhramout. Pour faire ressortir tout l'intérêt de mes recherches, je veux ajouter que, hormis quelques renseignements trouvés dans les géographes arabes du moyen-âge ([1]), nous ne savons de l'intérieur

([1]) Un aperçu de ces renseignements est donné dans l'ouvrage de Ritter: Erdkunde, Tome XI, et par M. de Goeje dans la Revue coloniale internationale, Tome II (1886), p. 101 et s.

du pays et de ses habitants que ce que nous en disent Niebuhr, Wellsted, Fresnel et de Wrede. Niebuhr, pendant son séjour dans le Yémen, en 1763, a rencontré quelques Arabes du Ḥadhramout, et a publié, dans sa Description de l'Arabie (¹), les récits qu'ils lui ont faits. L'officier de la marine anglaise Wellsted visita, en 1833 et les années suivantes, les côtes du Ḥadhramout, et a pu noter les noms des principales villes de l'intérieur (²). De même Fresnel, lors de son séjour à Djuddah, s'est informé de l'état des choses dans le Ḥadhramout (³), mais d'une manière très-superficielle. Enfin de Wrede, en 1843, a visité la vallée de Dou'an et les vallées adjacentes; mais il n'a pu pousser son voyage au-delà de Ḥawrah. Son journal n'a été publié qu'en 1873 par M. le Baron de Maltzan (⁴).

On sait que les opinions des géographes étaient d'abord fort partagées sur la valeur de ce journal. Quelques-uns, et parmi eux le célèbre Alexandre de Humboldt, prenaient de Wrede tout bonnement pour un imposteur, qui n'avait jamais mis le pied dans le pays dont il donnait la description. D'autres savants sont d'une opinion tout-à-fait contraire et pleins d'éloges pour l'intrépide voyageur, dont le mérite a été si injustement méconnu. Quant à moi, je puis affirmer que de Wrede a réellement visité le Ḥadhramout, car j'ai parlé à un Arabe ayant été témoin de la mésaventure qui le força de retourner (⁵). D'un autre côté, je crois qu'il n'a pas écrit son

(¹) Pag. 269—280 de l'édition hollandaise.

(²) V. ses deux monographies: Travels in Arabia, et Travels to the City of the Caliphs.

(³) Journal asiatique, Troisième Série, Tome V (1838), pag. 509 et 510.

(⁴) Adolph von Wrede's Reise in Ḥadhramaut, Beled Beny 'Yssà und Beled el-Ḥadschar, herausgegeben von H. Freiherrn von Maltzan.

(⁵) M. 'Abd Allâh bin Aḥmad bin Sunkar, actuellement domicilié à Tegal. Il est natif de Hainin, et arriva dans l'Archipel indien en 1845. Il m'a raconté avoir visité la vallée de Dou'an, quelque temps avant de quitter le Ḥadhramout, et il se rappelait encore fort bien avoir vu, dans une des villes, un étranger, portant le nom de 'Abd Houd, poursuivi par la populace, jusqu'à ce que le chef de la ville le fit arrêter. Cet homme, me dit-il,

journal pendant son voyage: mais je tiens pour sûr qu'il l'a fait, étant rentré chez lui, et d'après ses réminiscences. Le journal en question contient en effet plusieurs détails exacts: mais on ne peut nier que de Wrede ne commette des erreurs guère possibles de la part de quelqu'un ayant pris des notes sur les lieux mêmes.

Je ne crois pas à propos de signaler, dans le cours de mon ouvrage, les points de différence entre les résultats de mes recherches et ce que de Wrede ou d'autres Européens nous apprennent sur le Ḥadhramout. C'est ce que je dois laisser au lecteur. Si je voudrais entrer dans une polémique, mon livre ne répondrait plus au but que je me suis proposé. La seule chose que je puisse affirmer, c'est que les points de différence dont je viens de parler, ont été de ma part l'objet d'un examen scrupuleux.

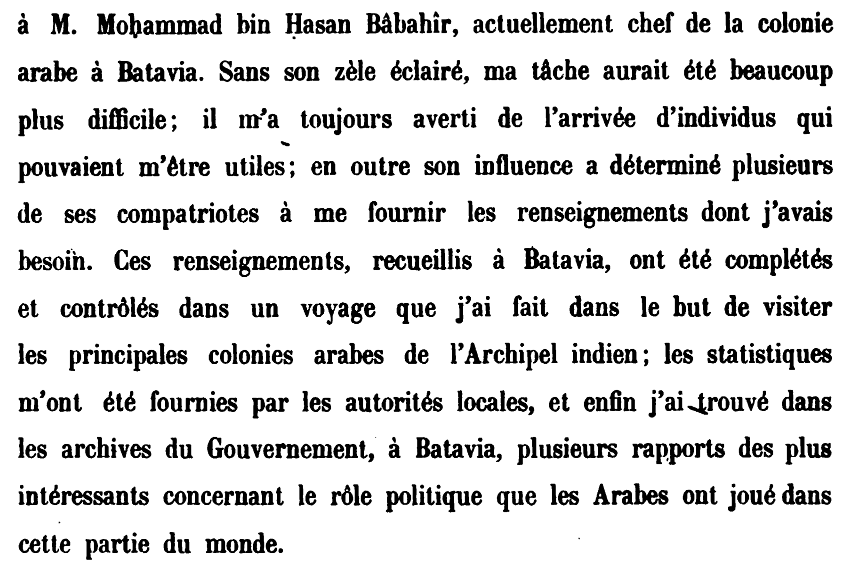
Pour terminer la liste de ce qui a été publié sur le Ḥadhramout, il me reste à mentionner une notice insérée dans le journal arabe al-Djawâib (1) du 18 Rabî' al-Awwal 1299 (8 Février 1882), et qui semble avoir échappé à l'attention des géographes en Europe. Plusieurs Arabes m'ont affirmé qu'un officier européen, probablement anglais, a visité Saioun il y a quelques années, chargé d'une mission auprès du Sultan de cette ville. Ils me racontaient même l'avoir vu se promener dans les rues avec le Sultan; quoi qu'il en soit, un récit de ce voyage n'a, que je sache, paru nulle part.

J'ai recueilli le plus grand nombre de mes renseignements sur le Ḥadhramout à Batavia, où j'avais chaque jour l'occasion de parler à des Arabes ayant quitté leur patrie depuis peu de temps. Pour les renseignements qui dépassaient les notions du vulgaire, je dois beaucoup

---

était fou, et avait causé l'émeute par ses manières et ses actes étranges. Le nom de 'Abd Houd que de Wrede avait adopté afin de se faire passer pour Musulman, n'est porté par personne en Ḥadhramout. Par conséquent, il est presque impossible que mon interlocuteur parlât d'un autre que de lui.

(1) Paraissant alors à Constantinople, mais supprimé depuis par la Sublime Porte.



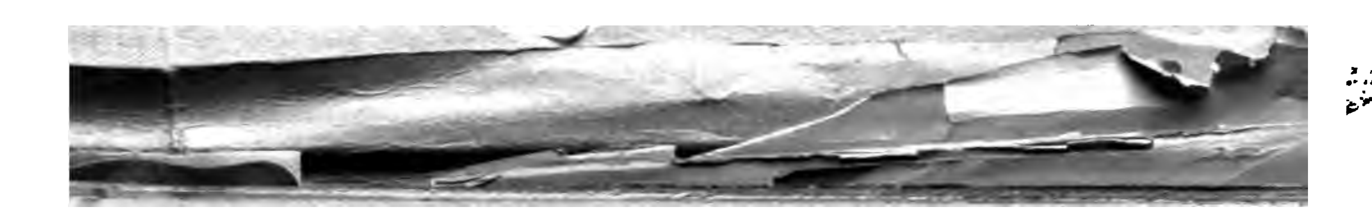
à M. Moḥammad bin Ḥasan Bâbahîr, actuellement chef de la colonie arabe à Batavia. Sans son zèle éclairé, ma tâche aurait été beaucoup plus difficile; il m'a toujours averti de l'arrivée d'individus qui pouvaient m'être utiles; en outre son influence a déterminé plusieurs de ses compatriotes à me fournir les renseignements dont j'avais besoin. Ces renseignements, recueillis à Batavia, ont été complétés et contrôlés dans un voyage que j'ai fait dans le but de visiter les principales colonies arabes de l'Archipel indien; les statistiques m'ont été fournies par les autorités locales, et enfin j'ai trouvé dans les archives du Gouvernement, à Batavia, plusieurs rapports des plus intéressants concernant le rôle politique que les Arabes ont joué dans cette partie du monde.

Quant à la carte du Ḥadhramout, elle a été dressée de la manière suivante. Un croquis composé par M. le *Sayyid* 'Uthmân bin 'Abd Allâh bin Yaḥyâ (¹), savant arabe, dont je parlerai encore plusieurs fois dans le cours de mon ouvrage, a été mon point de départ. Ce croquis cependant ne m'a servi que pour obtenir une idée superficielle de l'intérieur du pays, pour les noms géographiques, etc. Le *Sayyid* l'avait composé sans se rendre compte des distances entre les localités respectives. J'ai dù par conséquent corriger, ou plutôt refondre son travail, pour ce qui concerne la côte, d'après la carte maritime publiée par l'Amirauté anglaise, et, pour ce qui concerne l'intérieur, d'après les informations que j'ai prises auprès d'un grand nombre d'Arabes originaires de différentes parties du Ḥadhramout. C'étaient surtout les habitants de la campagne qui paraissaient avoir une connaissance topographique des plus remarquables. Partout où j'en ai rencontré qui avaient quitté leur patrie depuis peu, je leur ai fait faire le récit de leurs voyages. C'est ainsi que

(¹) Le croquis du *Sayyid* a été réproduit par M. de Goeje dans sa notice sur le Ḥadhramout, mentionnée plus haut p. 4 note 1.

j'ai pu parcourir, dans ma pensée, le Ḥadhramout dans toutes les directions. Ce sont les renseignements pris de la sorte, que je vais donner dans le Chapitre I § 2 de la première partie de mon ouvrage. Ces renseignements m'ont en outre mis en état d'apporter quelques corrections à la carte maritime anglaise, surtout pour ce qui concerne l'orthographe des noms arabes.

En dernier lieu, les planches relatives aux maisons etc. du Hadhramout, ont été composées d'après des croquis et d'autres données que m'ont fournis M. M. Bàbahìr et bin Yaḥyà. Avant d'être publiées elles ont été soumises à l'approbation et à la correction de plusieurs autres Arabes qui, tous, ont déclaré qu'elles donnaient une idée exacte de ce qu'elles doivent représenter.



PREMIÈRE PARTIE.

LA PATRIE DES ARABES ÉTABLIS DANS L'ARCHIPEL INDIEN.

CHAPITRE I.

GÉOGRAPHIE DU ḤADHRAMOUT (¹).

§ 1.

APERÇU GÉNÉRAL.

Sur nos cartes on donne le nom de Ḥadhramout à tout le littoral de l'Arabie méridionale, de 'Aden jusqu'au cap Râs al-Ḥadd. Chez les Arabes modernes, au moins chez ceux que j'ai eu l'occasion de rencontrer dans l'Archipel indien, le nom de Ḥadhramout n'est pas en usage dans cette acception. Ce qu'ils entendent par le Ḥadhramout, ne forme qu'une petite partie de l'Arabie méridionale, c'est-à-dire la côte entre les villages de pêcheurs 'Ain Bâma'bad et Saiḥout, avec le pays montagneux situé en arrière. Le long de la côte on ne trouve que des collines; bientôt cependant s'élève une haute chaine de montagnes (²), ou, pour mieux dire, un immense plateau surmonté de quelques pics, dont le plus haut est le mont al-'Archah. Ce plateau passé, on descend dans une grande vallée (*wâdi* plur. *widyân*)

(¹) On écrit ordinairement „Ḥadhramaut", mais j'ai toujours entendu les Arabes prononcer „Ḥadhramout". Pour les noms géographiques j'ai adopté le même système de transcription que pour les autres mots arabes. Voyez plus bas, Troisième Partie, Chapitre II.

(²) Quant on veut parler d'une chaine de montagnes, on se sert du mot *djibâl*, plur. de *djabal*. Ce dernier mot signifie „montagne" en général. Une „haute montagne" s'appelle *'aqabah*, une „colline" ou une „petite montagne" se dit *ḥasirah*. *Djaul* signifie le „sommet plat d'une montagne", et *qârah* une „colline au pied ou sur le versant d'une haute montagne".

ou plutôt dans un enchainement de vallées; ensuite on se trouve devant une nouvelle chaîne de montagnes de la même nature que la première. Cette dernière chaine borne le grand désert de l'Arabie centrale. Les deux chaines de montagnes sont principalement en pierre calcaire ([1]), et offrent un aspect des plus arides. Par-ci par-là seulement on rencontre des pâturages (*mar'âh*) et de petits bois d'aloès (*çibr*) ou d'arbres à épines. De ces derniers, on m'a nommé spécialement deux espèces, le *salam* et le *'iç*. On m'a également signalé une espèce d'arbre, dont le bois ressemblerait à de l'acajou. On l'appela *mucht*.

Les montagnes sont riches en grottes (*ghâr*), quelques-unes d'une étendue considérable, et dont la plus connue est celle qui est appelée Bîr Borhout. Nous en parlerons plus loin. Le long de la côte, on trouve plusieurs sources d'eau chaude, mais dans l'intérieur du pays il n'y en a point.

'Ain Bâma'bad n'appartient déjà plus au Ḥadhramout proprement dit. C'est un village de la tribu de 'Abd al-Wâḥid. Au nord du pays occupé par cette tribu, on a une contrée montagneuse, appelée Ḥadjar. Elle est très-peu peuplée, et ne fait pas non plus partie du Ḥadhramout. De même Saiḥout est le premier village de la Mahrah. Le pays de la tribu de 'Abd al-Wâḥid a été décrit par M. de Maltzan ([2]). Le même savant a donné quelques renseignements sur les habitants de la Mahrah et sur leur idiome ([3]). Je puis donc me borner à relever ici, que les habitants de la Mahrah, tout en appartenant à la race sémitique, ne sont pas des Arabes proprement dits. Ce ne sont pas

---

([1]) On m'assure qu'on y voit aussi beaucoup de silex.

([2]) Reise nach Südarabien, pag. 220 et s.

([3]) Préface au journal de de Wrede p. 29 et s. et le Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft, Tome XXV (1871), p. 196 et s. V. aussi les communications de Fresnel dans le Journal asiatique, Troisième Série, Tome V et VI (1838), p. 511 et s. et 529 et s.

davantage des Musulmans orthodoxes. Ajoutez que leur idiome diffère notablement de l'Arabe, non-seulement au point de vue lexicologique, mais encore au point de vue grammatical.

Les deux ports de quelque importance sur la côte du Ḥadhramout sont ach-Chiḥr et al-Mokallâ. L'un et l'autre ont été visités par des Européens à plusieurs reprises, et la description qu'on en lit dans l'ouvrage de Ritter ([1]), semble assez exacte, même de nos jours. Seulement, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, al-Mokallâ n'a plus, sous aucun rapport, la prépondérance sur ach-Chiḥr aujourd'hui. Au contraire le commerce, surtout celui avec Bombay et les autres ports de l'Inde anglaise, surpasse à ach-Chiḥr beaucoup celui d'al-Mokallâ. Cette dernière ville ne forme plus un état séparé actuellement: elle est devenue une dépendance d'ach-Chiḥr. Enfin il n'existe plus de marché public et régulier d'esclaves, ni à al-Mokallâ, ni à ach-Chiḥr, mais la traite clandestine n'en subsiste pas moins. Outre ach-Chiḥr et al-Mokallâ, il me reste à mentionner, au littoral, comme localités connues: Boroum, al-Ghail ou Ghail Bâwazîr, al-Ḥâmî, ad-Dîs, ach-Chirmah et Qoçai'ar. D'al-Mokallâ et d'ach-Chiḥr, un piéton peut à marches forcées traverser, en trois ou quatre jours, la chaîne de montagnes séparant le littoral de la grande vallée dans l'intérieur. Ordinairement toutefois le voyage de la côte jusqu'à l'intérieur dure de huit à dix jours, les chameaux ou les ânes, dont on se sert comme monture, ne pouvant passer par tous les sentiers étroits et escarpés qu'on peut utiliser en allant à pied. Il faut donc faire quelquefois des détours assez considérables, et de plus, s'arrêter souvent, par la nécessité où l'on est d'aller chercher du fourrage et de l'eau pour ses bêtes à une certaine distance de l'endroit qu'on a choisi pour son gîte.

([1]) Erdkunde, Tome XI, p. 625 et s. et 635 et s.

Dans les montagnes il n'y a point de villes de quelque importance. On n'y trouve que des tribus de Bédouins, dont j'expliquerai plus tard le genre de vie. La crête des montagnes est assez rapprochée de la mer et, par conséquent, le versant méridional très-escarpé; le versant septentrional ([1]) est de beaucoup moins rapide. Après avoir traversé la chaîne de montagnes, on descend dans une grande vallée, dont la direction est d'abord est, ensuite sud-est, et qui a son embouchure sur la mer à Saiḥout. La ville la plus occidentale de cette vallée est Chabwah, située dans une contrée presque entièrement couverte des sables mouvants du désert. Les habitants s'occupent surtout à l'exploitation des salines d'alentour. De Chabwah jusqu'à la montagne isolée appelée al-Qâïmah, le pays est très-peu peuplé, et pour la plus grande partie couvert de sable. Ce n'est qu'à de grandes intervalles, qu'on rencontre des pâturages ou des plantations de dattiers. Quand on fait le voyage de Chabwah au mont al-Qâïmah, on passe, à gauche, les vallées de Djâbiah et de Sour, et à droite, les vallées d'Irmah, de Duhr et de Rakhìah. Il n'y a que la vallée de Djâbiah qui est assez bien cultivée, tandis qu'on trouve dans la vallée de Rakhìah une ville de quelque importance appelée Sahwah; elle est située au fond de la vallée. Au sud des vallées d'Irmah et de Duhr on entre dans le pays de la tribu des 'Awâliq ([2]). Quand on continue le voyage dans la direction de l'est, le pays s'anime un peu. D'abord ce sont les villes de Qa'outhah et de Hainin, situées, l'une vis-à-vis

([1]) En Ḥadhramout on appelle le nord *nédjd*, le sud *baḥr*, l'est *chérq* et l'ouest *qiblah*. „Aller vers le nord, le sud, l'est ou l'ouest" est exprimé par la deuxième forme des verbes *nadjad*, *baḥar*, *charaq* et *qabal*. Proprement dit *qiblah*, c'est-à-dire la direction vers la Mecque, devrait signifier le nord-ouest, et aussi ai-je rencontré des gens qui observaient la différence entre *qiblah* et *gharb* ou *maghrib*; mais, pour la grande majorité, la direction vers la Mecque et l'ouest sont des notions indentiques; au lieu que les mots *Gharb* ou *Maghrib* signifient l'Afrique septentrionale. Les mots *chamâl* et *djanoub* pour „nord" et „sud" sont compris seulement par les savants.

([2]) Ce pays a été décrit par M. de Maltzan, dans son ouvrage cité: Reise nach Südarabien p. 239 et s.

de l'autre, chacune sur un versant opposé de la vallée. A Hainin on a, au nord, l'embouchure d'une vallée, portant le même nom. A Qa'outhah on voit, au sud, dans la chaîne de montagnes, une large ouverture où débouchent trois vallées, portant les noms de 'Amd, de Dou'an et d'al-'Ain, dont surtout la deuxième est très-peuplée. Elle contient plusieurs villes assez importantes, dont les principales sont, du sud au nord: al-Khoraibah, Bithah et Qaidoun. La vallée de Dou'an est formée par la rencontre de deux vallées: Dou'an al-Aiman („la droite") et Dou'an al-Aisar („la gauche") (¹). La partie septentrionale de la vallée de Dou'an s'appelle la vallée d'al-Hadjarain, d'après un pic s'élevant au milieu de la vallée, et sur lequel est bâtie la ville d'al-Hadjarain. Dans la vallée d'al-Hadjarain on a encore une ville importante appelée Ḥawrah. Après avoir reçu les vallées de 'Amd, de Dou'an et d'al-'Ain, la vallée principale prend le nom de vallée de Kasr. On y trouve Chibâm, une des villes les plus anciennes et, actuellement encore, une des plus importantes du pays. Passé Chibâm, la vallée s'appelle „la vallée de bin Râchid" „la vallée d'al-Aḥqâf", ou bien „la Vallée" (al-Wâdî) tout court. Souvent aussi on lui donne, par opposition à la vallée de Dou'an, le nom de Ḥadhramout, dans un sens plus restreint encore.

Les principales villes à l'est de Chibâm sont: al-Ghorfah, Saioun (actuellement la ville la plus importante), Târibah, al-Ghoraf, as-Sowairî, Terîm (l'ancienne capitale, mais aujourd'hui surpassée par Saioun), 'Inât et al-Qasm. De Ḥawrah jusqu'à cette dernière ville, la vallée n'est qu'une série de champs en culture, de plantations de dattiers, de jardins et de villages. A droite et à gauche, on voit les embouchures d'autres vallons; mais, passé al-Qasm, la culture devient de plus en plus rare et la population moins dense, jusqu'à ce qu'on

---

(¹) Les mots „droite" et „gauche" doivent être pris, dans l'idiome du Ḥadhramout, dans ce sens qu'on remonte la vallée, et non qu'on la descend, comme le font les géographes européens, quand ils parlent p. e. de la rive droite ou gauche d'un fleuve.

arrive à Qabr Houd, endroit dont nous allons parler tout à l'heure.

La grande vallée, de même que les autres vallées qui en sont comme les affluents, sont traversées par des lits de rivière (*masîlah*) presque toujours à sec. Dans les rares cas où il tombe de la pluie, ils se remplissent de l'eau découlant des montagnes arides, et deviennent pour quelques heures de véritables torrents (*sail*). Un peu en aval d'al-Khoun, le lit commence à être le plus souvent rempli d'eau; mais même à l'embouchure, près de Saiḥout, on ne peut l'appeler une rivière navigable.

Qabr Houd est, selon les habitants du Ḥadhramout, le tombeau de leur souche, le prophète Houd. C'est le sanctuaire le plus en renom du pays, et peut-être même de toute l'Arabie méridionale. Ce n'est pas une ville, ni même un village: rien qu'une mosquée construite près du tombeau ([1]) du saint homme. Chaque année, le 11 du mois de Cha'bân, on s'y rend de toutes parts en pèlerinage (*ziârah*). Ce jour-là il y a en même temps un grand marché, et les différends entre les tribus s'y vident à l'amiable, comme sur un terrain neutre, à moins qu'on n'en défère la décision à des arbitres. Quelque temps avant le mois de Cha'bân, les tribus d'alentour raccommodent tant soit peu le marché et les édifices; mais aussitôt les pèlerins et les marchands partis, tout tombe de nouveau en décadence juisqu'à l'année suivante. Un de mes amis arabes qui a visité l'endroit à une autre époque, trouva même la mosquée abandonnée et dans un très-mauvais état.

En amont de Qabr Houd, on a l'embouchure de la vallée de Borhout, au fond de laquelle est située une grande solfatare, appelée Bîr Borhout, et connue déjà dans l'antiquité ([2]). Je n'ai jamais

---

([1]) Le tombeau lui-même n'est autre chose qu'un monceau de pierres long de ± 70 et large de ± 7 mètres.

([2]) V. la note de M. de Maltzan au journal de de Wrede p. 282.

rencontré d'Arabe ayant visité l'endroit en personne, mais plusieurs ont prétendu le connaître par ouï-dire. D'après eux, la solfatare serait située au fond de la vallée de Borhout, dans une grotte, sur le versant de la montagne. L'entrée de la grotte aurait environ dix mètres de haut et autant de large, mais l'intérieur en serait beaucoup plus spacieux. La solfatare elle-même consisterait en un grand nombre de trous pleins de soufre brûlant. Les vapeurs du soufre empêcheraient de pénétrer très-avant dans la grotte. Les parois et le sol en seraient entièrement couverts de soufre, et il y régnerait une profonde obscurité.

De Qabr Houd jusqu'à Saiḥout la vallée est de nouveau très-peu peuplée; il n'y a point de villes ni même de grands villages. On appelle cette partie du pays Ardh al-Manâhîl, d'après la tribu qui l'occupe. Saiḥout est, comme nous venons de voir, un village appartenant déjà au pays de Mahrah.

Quoique de la côte vers l'intérieur du Ḥadhramout, la route naturelle dût partir de Saiḥout et monter la vallée, le commerce, de même que les voyageurs, choisissent généralement celle par al-Mokallâ ou par ach-Chiḥr. Le poisson salé est le seul article importé en Ḥadhramout par la route de Saiḥout.

Pour terminer cet aperçu géographique, il me reste à dire quelques mots sur la partie du Ḥadhramout située au nord de la grande vallée. Dans cette partie il n'y a non plus de villes ni de villages de quelque importance, et les habitants sont exclusivement des Bédouins. En commençant de l'ouest, on a d'abord dans les montagnes un grand plateau, habité par la tribu de Çai'ar. Ensuite, en se dirigeant vers l'est, on a un plateau beaucoup plus grand encore, appelé le Nèdjd. On le distingue en Nèdjd Âl Kathîr et Nèdjd al-'Awâmir, d'après les tribus que l'on y trouve ([1]). La partie orientale du Nèdjd

([1]) V. sur toutes ces tribus le Chapitre III.

porte aussi le nom spécial de Djilâ. Quant au pays au nord du plateau de Çai'ar et du Nèdjd, c'est le grand désert central de l'Arabie méridionale. Ce désert, aucun Arabe que j'ai rencontré, ne l'a vu, ni n'en connait autre chose que le nom. Il en est de même des vallées de sable mouvant, appelées par de Wrede „Baḥr Sâfî", ou Mer de Sable. D'après ce qu'on m'a raconté, il n'y aurait pas de communication au nord entre le Ḥadhramout et le pays des Waḥḥâbî, ni au nord-est entre le Ḥadhramout et Mascate. Seulement, on savait que des Bédouins du Nèdjd se rendaient parfois dans cette dernière ville et que ce voyage durait environ une quinzaine. Il n'y a routes, ni même chemins indiqués, et il n'existe aucun trafic par terre dans cette direction.

Le climat du Ḥadhramout est très-sec. Dans l'intérieur, la saison des pluies dure du commencement d'octobre jusqu'à la fin de février; et encore, dans ces cinq mois il pleut tout au plus quatre fois. Même il n'est pas rare d'avoir une année entière, sans qu'il tombe une goutte de pluie. Les pluies sont presque toujours accompagnées d'orages formidables, et durent environ cinq ou six heures. Le littoral, bien qu'ayant encore un climat très-sec, est plus favorisé par les pluies. En été, il fait excessivement chaud en Ḥadhramout — beaucoup plus chaud qu'à Batavia — surtout dans les endroits sans culture, où le soleil échauffe comme une braise le sol pierreux et les rochers nus. Dans le désert, la chaleur estivale doit être telle qu'on ne peut voyager durant le jour. En hiver, le climat est au contraire très-froid. Lorsque le vent du nord souffle, le froid est d'une intensité à gercer les mains et le visage, et à couvrir d'une légère couche de glace l'eau restée dans quelque réservoir durant la nuit. La température s'élève dans la journée, mais jamais assez pour qu'on puisse se passer de vêtements chauds. En hiver, les feuilles des arbres se dessèchent. Sur les hautes montagnes, il gèle, tant l'été que l'hiver.

En général, le climat du Hadhramout, quoique offrant des transitions marquées de chaud et de froid, n'est pas malsain, et l'air y est très-pur.

§ 2.

VOYAGES EN HADHRAMOUT.

Pour les voyages qui vont suivre, je me suis adressé, de préférence, à des personnes ayant parcouru le pays à pied; parce que, de cette façon, on peut mieux se rendre d'un endroit à un autre en ligne directe. Les ânes, et à plus forte raison les chameaux, ne peuvent utiliser les petits sentiers et doivent, par conséquent, faire quelquefois de grands détours. J'ai pu conclure qu'un Arabe du Hadhramout fait, dans la plaine, sur un terrain ordinaire, en moyenne 6 kilomètres par heure. A première vue, ce chiffre pourrait paraître exagéré; c'est pourquoi je tiens à constater qu'il est le résultat de mes observations personnelles dans l'Archipel indien. Naturellement, on ne verra pas en Hadhramout de *Qâdhî* ou autre bourgeois notable marcher si vite. Ceux-ci devant faire un voyage, montent un âne ou un chameau. L'âne marche aussi vite que le piéton; mais le chameau de charge ne fait pas plus de 4 kilomètres par heure. Une journée de marche (*marhalah*) dure de 6 à 11 heures du matin et de 1 à 4 ou à 5 heures de l'après-midi, soit de 8 à 9 heures.

Il en résulte qu'une caravane (*qâfilah*) de chameaux chargés, parcourt, dans une journée, une distance variant entre 32 et 36 kilomètres, et un piéton (*sayyâr*), non entravé par des chameaux, une distance variant entre 48 et 54 kilomètres par jour, toujours s'il s'agit d'un chemin continuant, à peu près, dans la même direction et d'un terrain n'offrant pas des difficultés extraordinaires. Quant au messager (*mokittib*), sa marche ne se borne pas à ces heures du jour: dans des conditions ordinaires, il fait à pied des

journées de 80 à 96 kilomètres. Ces dernières distances, je les ai tenues d'abord pour une blague; mais, elles m'ont été confirmées par un si grand nombre de personnes dignes de foi, et j'ai vu, dans l'Archipel indien, des Arabes du Ḥadhramout faire des marches tellement forcées, qu'il ne me reste qu'à en accepter l'exactitude.

C'est d'après ces données que j'ai constaté les distances dans les voyages qui vont suivre. Il est, je crois, superflu d'ajouter que je ne me suis pas borné à interroger un seul individu, et que les distances que je vais donner, sont les moyennes d'un grand nombre de dépositions relatives au temps employé pour se rendre d'un endroit à un autre. Il en est de même des directions, qui n'étant pas constatées au moyen de la boussole, sont nécessairement approximatives. Enfin il résulte de ce qui précède, que la journée de marche, en Ḥadhramout, peut représenter des distances fort inégales; c'est pourquoi je ne l'ai jamais prise comme unité, à moins d'y ajouter une détermination ultérieure.

I. Voyages d'ach-Chiḥr à Saioun et à Terîm.

A.

D'ach-Chiḥr à Michrâf	8	kilomètres	N.
de Michrâf à Tabâlah	12	»	N.
» Tabâlah à 'Arf	58	»	N.
» 'Arf à Ḥaqab et à Ḥaqlah	12	»	N.
» Ḥaqab à Ḥaqlah	4	»	O.
» » au pied (1) du mont al-'Archah	8	»	N. N. O.
» Ḥaqlah » » » » »	8	»	N. N. E.
du pied du mont al-'Archah jusqu'à la gorge de 'Aboul	20	»	N.

(1) „Le pied" du mont, ne doit pas être pris dans toute son étendue, mais comme un certain point d'où commence le chemin conduisant au sommet. Cette observation, je la fais une fois pour toutes, parce que, dans la suite, je vais me servir encore souvent du mot „pied" dans la même acception.

du pied du mont al-'Archah au pied du mont al-Fiqrah	22	kilomètres	O.
du pied du mont al-'Archah au pied du mont Ṭamḥah	26	»	E. S. E.
de la gorge de 'Aboul à Maqad al-'Abîd	56	»	N.
» Maqad al-'Abîd à al-'Îç	60	»	N. N. E.
» d'al-'Îç à Ghail bin Yomain ([1])	15	»	N. O.

D'ach-Chiḥr jusqu'au pied du mont al-'Archah le chemin va toujours montant, mais la pente n'en est pas rapide. Celle du mont al-'Archah cependant, le plus haut du Ḥadhramout, est presque à pic. La gorge de 'Aboul passée, on monte de nouveau un peu, jusqu'à Maqad al-'Abîd; de là, on descend dans l'étroite vallée de Ḥazâzah que l'on suit jusque près d'al-Îç, village situé au pied du plateau de Ghail bin Yomain. Après avoir traversé ce plateau, on descend dans la vallée de Qawdah.

De Ghail bin Yomain à la vallée de 'Adim	23	kilomètres	N. O.
du point de jonction des vallées de 'Adim et de Qawdah jusqu'à al-Ghoraf	24	»	N.
d'al-Ghoraf à Târibah	11	»	O. N. O.
» à as-Sowairî	5	»	N.
de Târibah à Saioun	20	»	O.

d'as-Sowairî à Terîm, par al-Falouqah ou par Ḥaid Qâsim, V. les voyages II^B et VIII.

Le voyage dont je viens de mentionner les détails, a été pris comme base pour déterminer la distance entre la grande vallée et la côte, étant le seul où, par la nature du terrain parcouru, j'ai pu constater les distances et les directions de station à station. Quant aux autres voyages entre la côte et l'intérieur, il m'a été impossible d'en faire

([1]) Situé sur le plateau du même nom.

autant. Par conséquent, j'ai pu seulement en faire usage pour contrôler approximativement la situation respective des localités dans l'intérieur. Ces localités, je leur ai donné leur place sur la carte, en combinant le voyage dont nous venons de nous occuper, avec d'autres, faits dans la plaine, terrain admettant plus de précision dans les distances qu'un chemin à travers les montagnes, avec ses zigzags et ses détours inévitables.

B.

D'ach-Chiḥr à Tabâlah. V. plus haut le voyage I^A^.

de Tabâlah au pied du mont al-Fiqrah......	80	kilomètres	N. N. O.
du pied du mont al-Fiqrah à Bat͟hî.........	48	»	N. N. O.
de Bat͟hî à Raidat al-Ma'ârah...............	15	»	N.

Bat͟hî et Raidat al-Ma'ârah sont situés sur le chemin entre les monts 'Abd Allâh Gharîb et al-Ghuz (V. voyage IX^B^). De Raidat al-Ma'ârah, un piéton peut atteindre le plateau de Ḥurö en deux journées de marche. La place assignée à ce plateau, sur la foi des voyages I^A^ et VIII, est à 90 kilomètres N. E. de Raidat al-Ma'ârah; par conséquent, le piéton a fait 45 kilomètres par jour, en ligne directe, au lieu qu'il aurait pu faire dans la plaine de 48 à 54 kilomètres par jour. En tenant compte de la différence, dans un terrain montagneux, même sur un plateau, entre la distance parcourue et celle en ligne droite, on doit avouer que la perte moyenne de 6 kilomètres par jour n'a rien qui puisse rendre suspecte l'exactitude de mes données primitives.

II. Voyages de Saioun à Chabwah et à Qabr Houd par la grande vallée.

A.

De Saioun à Chibâm.......................	26	kilomètres	O.
» Chibâm à Hainin......................	59	»	O.
» Hainin à Sour.........................	31	»	O.
» » à Qa'out͟hah....................	13	»	S. S. O.

de Sour aux monts ath-Thukmain..........	23	kilomètres	O.
des monts ath-Thukmain à 'Akaibân ([1])......	15	»	O.
de 'Akaibân à Rakbân....................	20	»	O.
» Rakbân à la vallée de Djâbiah...........	12	»	O.
» la vallée de Djâbiah à Ḥuçn al-'Abar.....	38	»	O.
» Ḥuçn al-'Abar à Chabwah...............	86	»	S. S. O.

En se dirigeant de Ḥuçn al-'Abar vers l'ouest, on traverse, en huit jours de marches forcées, une plaine sablonneuse, entièrement déserte, où, de temps en temps seulement, la pluie fait pousser quelques rares herbes. Ce désert traversé, on arrive à une haute chaîne de montagnes, connue sous le nom de Djibâl al-Qiblah.

De Chabwah, un piéton peut se rendre, dans la direction de S. S. O., en 3 jours à Niçâb. La distance est, par conséquent, de 144 à 162 kilomètres. Quand on adopte ce dernier chiffre, Niçâb doit être situé, à peu près exactement, à l'endroit où M. de Maltzan a placé cette ville sur la carte à la fin de son ouvrage cité plus haut ([2]). Comme on l'a vu dans le voyage I[A], le point de départ de mes recherches géographiques a été ach-Chiḥr, au lieu que celui des recherches de M. de Maltzan a été 'Aden. Il me semble que la coïncidence du résultat auquel nous sommes parvenus pour ce qui regarde Niçâb, est une preuve que, l'un et l'autre, nous avons été assez bien renseignés par nos interlocuteurs arabes.

Saioun et Qa'ouṯhah sont situés sur le versant de la chaîne de montagnes méridionale, Chibâm à 3 kilomètres de la chaîne de montagnes méridionale et à 10 kilomètres de la chaîne de montagnes septentrionale; Hainin, Sour, 'Akaibân, Rakbân et Ḥuçn al-'Abar sur le versant, ou tout près de la chaîne de montagnes septentrionale.

([1]) Ou 'Akbân. Je ne suis pas sûr si 'Akaibân et 'Akbân sont deux noms pour le même endroit, ou bien si ce sont deux endroits différents situés l'un près de l'autre.

([2]) V. p. 10 n. 2.

B.

De Saioun à Maryamah [1].............	4	kilomètres	E.
» Maryamah à Târibah................	16	»	E.
» Târibah à Ḥaid Qâsim...............	8	»	E. N. E.
» Ḥaid Qâsim à Terîm................	18	»	N. N. E. [2]
» Terîm à al-Michṭah.................	20	»	E. S. E.
» » » ar-Ramlah.................	5	»	S.
d'al-Michṭah à 'Inât....................	4	»	E. S. E.
de 'Inât à Qasm......................	20	»	S. E.
» Qasm à al-Khoun...................	6	»	S. E.
d'al-Khoun à 'Içm.....................	20	»	S. E.
de 'Içm à Fughmah...................	25	»	S. E.
» Fughmah à Qabr Houd.............	16	»	S. S. E.

Târibah, 'Inât et Qabr Houd sont situés sur le versant de la chaine de montagnes méridionale: Terîm, Qasm, 'Içm et Fughmah sur celui de la chaine de montagnes septentrionale. De Terim à al-Falouqah, situé sur le versant opposé, la distance est de 8 kilomètres, et celle entre 'Inât et le village opposé d'al-Qaryah est de 4 kilomètres. A Qabr Houd, la largeur de la vallée est de 3 kilomètres, et à Saioun de 7. Le village vis-à-vis de Saioun s'appelle Madoudah. Târibah est situé à l'embouchure du vallon du même nom. Il est long de 8 kilomètres. La vallée de Borhout tombe dans la grande vallée à 25 kilomètres en amont de Qabr Houd. Elle a une largeur moyenne de 1 et une longueur de 30 kilomètres jusqu'à Bîr Borhout. La direction jusqu'à cet endroit est S. S. O. Un vallon très-étroit tombe aussi dans la grande vallée à 'Inât. Cette ville en emplit l'embouchure entière. Le lit de la rivière dans la grande vallée, il m'a été impossible de le retracer partout avec la

---

[1] Ville très-ancienne, appelée autrefois Djoban.

[2] C'est-à-dire, quand on suit la vallée. Quoique ceci soit le chemin ordinaire, il fait un grand détour. V. plus bas, voyage VI.



même exactitude que les distances. Cependant, la direction générale se montre d'elle-même par la situation des montagnes et des vallées.

III. Voyage de Qabr Houd à Saiḥout.

Je n'ai pas réussi à trouver d'Arabe ayant fait ce voyage en personne; mais j'ai parlé à plusieurs qui avaient été à Qabr Houd ou à Saiḥout. Ils m'ont assuré avoir entendu, à ces endroits, qu'un messager parcourt la distance entre Qabr Houd et Saiḥout en 2 jours et demi et qu'une caravane fait le même trajet en 6 jours et demi environ. La place que, sur la foi des voyages I^{A} et II, j'ai assignée sur la carte à Qabr Houd, est, à travers la vallée, à 200 kilomètres de celle où Saiḥout doit être situé selon la carte maritime anglaise. Cette distance de 200 kilomètres donne pour le messager 80, et pour la caravane presque 31 kilomètres par jour, c'est-à-dire, à peu près exactement ce que j'ai adopté, au commencement du présent paragraphe, pour la journée de marche ordinaire d'un messager ou d'une caravane.

IV. La vallée de Dou'an et les vallées adjacentes.

De Chibâm à al-Qaṭn	34	kilomètres	O. S. O.
d'al-Qaṭn à al-'Adjlânîah	20	»	O. S. O.
d'al-'Adjlânîah à Qa'outhah	10	»	O. S. O.
» à Hainin	11	»	N. O.
» à Mokhainîq	6	»	S. O.
de Mokhainîq à Qa'outhah	7	»	O.

Qa'outhah et Mokhainîq sont situés, l'un vis-à-vis de l'autre, dans l'entrée de la vallée de Dou'an, dont la partie septentrionale est plus connue sous le nom de vallée d'al-Hadjarain, comme nous venons de le voir dans le paragraphe précédent.

De Mokhainîq à Ḥawrah	9	kilomètres	S.
» Ḥawrah à Sidbah	3	»	S.
» Sidbah à Qa'outhah	14	»	N. N. O.

de Sidbah à al-Machhad (¹)	13	kilomètres	S.
d'al-Machhad à al-Hadjarain	8	»	S.
d'al-Hadjarain à 'Arsamah	22	»	S.
de 'Arsamah à Qaidoun	6	»	S. O.
» Qaidoun à Bithah	18	»	S.
» Bithah à al-Khoraibah	22	»	S.
d'al-Khoraibah à ar-Robâṭ	3	»	N. E.
d'ar-Robâṭ à al-Qarrain	14	»	N.
d'al-Qarrain à Hodoun	17	»	N.
de Hodoun à Qaidoun	8	»	N. N. O.
» 'Arsamah à Doufah	7	»	S. E.
» Doufah à Ḥoufah	10	»	S. E.

De Ḥoufah à 'Arsamah, la vallée s'appelle Dou'an al-Aisar („la gauche") et d'ar-Robâṭ à 'Arsamah, Dou'an al-Aiman („la droite"). L'une a une largeur moyenne de 1 kilomètre, l'autre de 2, et, après leur jonction, la largeur moyenne est de 3 kilomètres. Al-Hadjarain est situé sur un rocher du même nom, s'élevant au milieu de la vallée; la distance entre ce rocher et les montagnes à droite et à gauche n'est qu'un kilomètre au plus. A l'embouchure, la vallée d'al-'Ain est large de 8 kilomètres. Plus haut elle s'élargit encore un peu. La distance entre Sidbah et Ghourb, situé au fond, est de 54 kilometres.

De Qa'outhah à al-Qârah	3	kilomètres	S.
d'al-Qârah à 'Andal	11	»	S.
de 'Andal à Laḥroum	4	»	S.
» Laḥroum à al-Ḥoraidhah (²)	6	»	S. S. E.
d'al-Ḥoraidhah à al-Hadjarain	20	»	S. E. (³)

(¹) Situé au pied du mont al-Ghaiwâr.
(²) Situé au pied du mont Djaḥlân.
(³) C'est-à-dire quand on suit le chemin par la vallée; mais celui-ci fait un grand détour, parce qu'il faut tourner le mont Ghumdân al-Wadjidah.

La largeur des vallées de 'Amd, de Dou'an et d'al-'Ain réunis est, à Laḥroum, de 12 kilomètres.

De Laḥroum à Djidfarah	30	kilomètres	S. S. O.
» Djidfarah à 'Anq	4	»	S.
» 'Anq à 'Amd	8	»	S.
» 'Amd à al-Khirbah	18	»	S. S. O.
d'al-Khirbah à Robâṭ Bâkawbal	7	»	S.
de Robâṭ Bâkawbal à Ḥâlat Bâçolaib	6	»	S.
» Ḥâlat Bâçolaib à al-Khamîlah (1)	5	»	S.
d'al-Khamîlah à Raidat ad-Dayyin (2)	38	»	S.
de 'Amd à Chu'bah	14	»	S.
» Chu'bah à ar-Radhḥain (3)	6	»	S. S. E.

A son entrée, la vallée de 'Amd est d'une largeur moyenne de 5 kilomètres; au milieu, elle atteint à peine 3 et, à la fin, tout au plus 2 kilomètres.

V. Voyage de Qa'ou<u>th</u>ah à la vallée d'Irmah.

De Qa'ou<u>th</u>ah à Rahṭân	15	kilomètres	O. N. O.
» Rahṭân au mont al-Qâïmah	8	»	N. O.
du mont Qâïmah à Sour	11	»	N. O.
de Sour à la vallée de Rakhîah	52	»	S. S. O.
» la vallée de Rakhîah à la vallée de Duhr	30	»	O. S. O.
» » » » » » Ḥuçn al-'Abar	100	»	O. N. O.
» » » » Duhr aux monts ath-Thukmain	60	»	N. N. E.
» » » » » à la vallée d'Irmah	40	»	O.
» » » » Rakhîah à Taḥayyah	36	»	N. E.
» Taḥayyah à Qa'ou<u>th</u>ah	24	»	N. E. (4)

(1) Point extrême de la vallée de 'Amd al-Aiman („la droite").
(2) Situé sur le plateau du même nom.
(3) Point extrême de la vallée de 'Amd al-Aisar („la gauche").
(4) Par le chemin ordinaire dans la vallée. Par les sentiers, à travers les montagnes, la distance en ligne droite est seulement de 16 kilomètres.

La vallée de Rakhìah jusqu'à Sahwah est longue de 75 kilomètres S.
» » » Duhr est longue de 50 kilomètres S. et puis S. E.
» » d'Irmah » » » 36 » » » » S. O.

Ces trois vallées sont très-étroites: la largeur moyenne est tout au plus de 3 kilomètres.

VI. Voyage dans la chaîne de montagnes septentrionale.

La vallée de Sour, à l'embouchure, a une largeur de 4 kilomètres. Quand on la monte, la direction est N. O.

De Sour à Raidat Al Çai'ar (1)............... 75 kilomètres N. O.

La vallée de Hainin a la même direction et la même largeur, avec une longueur de 30 kilomètres. Elle décrit une courbe.

Les montagnes, au nord, entre Hainin et Ḥuçn al-'Abar, portent le nom général de Djibâl al-Abtar.

Un peu au nord-ouest de Chibâm, on a dans les montagnes une grande vallée, ou plutôt une jonction de plusieurs vallons connus sous le nom de Vallons de Sarr. La direction de ces vallons, à compter de l'embouchure, semble être N. O. A environ 15 kilomètres de l'embouchure est situé Qabr Çâliḥ, le tombeau du prophète Çâliḥ. La vallée suivante s'appelle la vallée d'an-Na'âm. Elle a la même direction, sans être aussi grande. D'ailleurs, elle a la même embouchure que la vallée d'al-Djo'aimah, large, au commencement, de 6, avec une longueur de 65 kilomètres. La direction est nord avec une courbe vers l'est. Du point de jonction des vallées d'an-Na'âm et
d'al-Djo'aimah jusqu' à al-Djifl............. 16 kilomètres S.
d'al-Djifl à Chibâm......................... 7 » N. O.

Au nord de Terîm on a une montagne appelée al-Woṭî. C'est de là que descendent dans la grande vallée: la vallée de 'Aidîd longue de 40, et la vallée d'al-Ghabrâ longue de 50 kilomètres.

(1) Situé sur le plateau du même nom.

Ces deux vallées ont leurs embouchures respectives à droite et à gauche de Terìm. Elles ont une largeur moyenne de 2 kilomètres, et la distance entre les embouchures est, tout au plus, de 3 kilomètres. La direction de la première, à partir du mont al-Woṭì, est S. S. E.; la seconde décrit une courbe dans la même direction. En entrant dans la vallée de 'Aidìd, on a, à droite, à 5 kilomètres de Terìm, sur le versant de la montagne, le tombeau sacré du saint qui est la souche de la famille de 'Aidìd (¹).

Du mont al-Woṭì descendent encore la vallée de Thibbì, tombant dans la grande vallée, un peu en aval de la ville portant ce nom, et la vallée de Madar, tombant dans la grande vallée près de Baur.

De Maryamah à Cha'b Aḥmad	5	kilomètres	E.
» Cha'b Aḥmad à Baur	2 ½	»	N.
» Baur à Çalìlah	2	»	O.
» » » la vallée de Madar	3	»	N. E.
» Terìm à Thibbì	5	»	S. O.
» Thibbì à Ḥuçn Moṭahhar (²)	5	»	S. O.
» Ḥuçn Moṭahhar à Ḥaid Qâsim	1	»	S. (³)

La vallée d'al-Khoun a son embouchure tout près de la ville du même nom. Elle est très-étroite; on m'a parlé d'un demi kilomètre, comme largeur moyenne. La direction est vers le nord; et on en évalue la longueur à plus de 75 kilomètres. Le pays, au nord du plateau de Çai'ar et de toutes les vallées nommées dans le présent voyage, s'appelle le Nèdjd. C'est là que finit le Ḥadhramout. La partie orientale du Nèdjd, c'est-à-dire celle entre le mont al-Woṭì et le point extrême de la vallée d'al-Khoun, est connue spécialement sous le nom de Djibâ. Le Nèdjd est le commencement du grand désert de l'Arabie centrale.

(¹) V. plus bas Chapitre III.
(²) Situé, non dans la vallée, mais sur la montagne.
(³) Les distances de Terìm à Ḥaid Qâsim, données ici, sont en ligne droite, par les sentiers de montagne.

VII. Voyage dans les vallées de Chaḥouḥ, de bin 'Alî et de Manwab.

La largeur de la première vallée est de 3, celle de la seconde de 4 kilomètres dans le commencement, et d'une moyenne de 7 kilomètres dans l'intérieur. La troisième est large de 5 kilomètres à l'embouchure, et d'environ 6 dans l'intérieur.

De Saioun à Ḥuçn 'Arqoub (¹)	9	kilomètres	S.
» » au pied du mont Djithmah	3	»	S. E.
» » à Teris	4	»	O.
» Teris à al-Ghorfah	5	»	O.
d'al-Ghorfah à al-Djifl	11	»	O. S. O.
d'al-Djifl à Ḥuçn al-Qâ' (²)	70	»	S.
» » al-Ḥazm	6	»	N. O.
d'al-Ḥazm à Chibâm	3	»	N.
de Chibâm à Khala' Râchid	4	»	E. S. E.
» Khala' Râchid à al-Djifl	3	»	S. S. E.
» » » » al-Ḥâwî	1	»	N.
» » » » Dsî Açbaḥ	1½	»	N. E.
d'al-Ḥazm à Khamour	8	»	O.
de Khamour à Khachâmir	9	»	O.
» Khachâmir à al-Qaṭn	16	»	O.
d'al-Qaṭn à la vallée de Manwab	10	»	S. O.

La vallée de Manwab a une longueur de 45 kilomètres.

VIII. Voyage dans la vallée de 'Adim et ses affluents.

A al-Ghoraf l'embouchure est de 8 kilomètres. Dans l'intérieur de la vallée la largeur est très-inégale, différant entre 1 et 5 kilomètres. La jonction avec le lit de la grande vallée se fait à Ḥaid Qâsim sur le chemin de Târibah à Terim.

(¹) Situé au pied du mont al-Djildah.
(²) Situé au pied du mont aç-Çowaigharah.

De Haid Qâsim à as-Sowairî	3	kilomètres	S. E.
d'as-Sowairî à al-Falouqah ([1])	7	»	N. E.
d'al-Ghoraf à Huçn bin Thawbân	32	»	S.
de Huçn bin Thawbân à Tamrân	14	»	S. S. O.
» Tamrân à Sâh	45	»	S. O. ([2])
» Sâh au pied du mont al-Ghuz	45	»	S. S. O.
» Sâh à Saioun ([3])	60	»	N.
du pied du mont al-Ghuz au pied du mont Hasîoun	16	»	O. S. O.
de Huçn bin Thawbân au plateau de Hurö ([4])	19	»	S. E.

IX. Voyages d'al-Mokallâ dans l'intérieur.

A.

D'al-Mokallâ à al-Baqrain	5	kilomètres	N.
d'al-Baqrain à al-Harchîât	5	»	N. E.
d'al-Harchîât à al-Baçrah	12	»	N. N. O.
d'al-Baçrah à Ghafît	16	»	N.
» » at-Tuhm	10	»	E. N. E.
de Ghafît au pied du mont 'Abd Allâh Gharîb	45	»	N.
de Ghafît au pied du mont Howairah	40	»	N. O.
du pied du mont Howairah à celui du mont 'Abd Allâh Gharîb	33	»	E. N. E
de Ghafît à Ghail Bâwazîr	16	»	N. N. E.
» Ghail Bâwazîr à aç-Çida'	24	»	S. E.
d'aç-Çida' à Zaghfah	16	»	S. E.
de Zaghfah à ach-Chihr	12	»	E. S. E.

([1]) Situé au pied du mont al-Monaihâz.

([2]) C'est-à-dire en suivant la vallée; mais celle-ci est excessivement tortueuse sur ce trajet.

([3]) C'est-à-dire en ligne droite, à travers les montagnes.

([4]) Ce plateau est situé à côté du plateau de Ghail bin Yomain, dont il forme, pour ainsi dire, la partie S. O.

B.

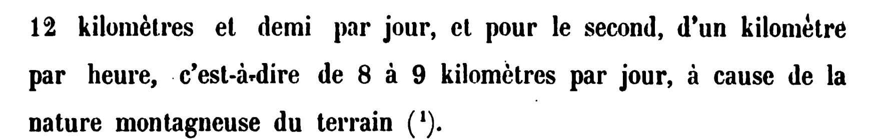
Je n'ai pas des données suffisantes pour constater, de station à station, le nombre approximatif des kilomètres entre le pied du mont 'Abd Allâh Gharib et celui du mont al-Ghuz. Seulement, on m'assure que cette distance est parcourue par un piéton ordinaire en trois jours, et que la direction générale du chemin est N. Sur la carte, la distance en ligne droite, du pied du mont 'Abd Allâh Gharib jusqu'au pied du mont al-Ghuz (V. les voyages I[A] et VIII), est de 120 kilomètres N., ce qui donne 40 kilomètres par jour. D'après ce que nous avons établi au commencement du présent paragraphe, le piéton aurait fait, dans la plaine, de 48 à 54 kilomètres par jour. Il en résulte qu'il a eu par jour une perte moyenne de 8 à 14 kilomètres, à cause des détours et des zigzags des montagnes ([1]).

C.

Il m'a été également impossible de constater, de station à station, le nombre approximatif des kilomètres entre le point extrême de la vallée de Dou'an et le pied du mont Ḥowairah. On a dù se borner à m'assurer que la distance entre ar-Robâṭ et le pied du mont Ḥowairah est parcourue par un messager en deux jours, qu'un piéton ordinaire le fait en 27 heures et que la direction générale est S. E. La distance entre la place que j'ai dù assigner, sur la carte, au pied du mont Ḥowairah (V. le présent voyage sub [A]), et celle où j'ai dù mettre ar-Robâṭ (Voyages I[A], II et IV), s'élève à 135 kilomètres. Par conséquent, le messager a parcouru 67 kilomètres et demi par jour, et le piéton 5 kilomètres par heure. Supposé qu'ils eussent marché dans la plaine, le premier aurait fait, au moins, 80 kilomètres par jour, et le second, 6 kilomètres par heure, ce qui donne pour le premier une perte de

---

([1]) L'ascension du mont 'Abd Allâh Gharib, à elle seule, suffit probablement pour expliquer la différence. Si par exemple, le jour de cette ascension, le voyageur n'a pas parcouru une distance réelle de plus de 12 kilomètres, il reste pour chacun des autres jours exactement 54 kilomètres.



12 kilomètres et demi par jour, et pour le second, d'un kilomètre par heure, c'est-à-dire de 8 à 9 kilomètres par jour, à cause de la nature montagneuse du terrain ([1]).

Pour conclure, je dois au lecteur une dernière preuve de l'exactitude — toujours dans un sens approximatif — des distances et des directions, sur la foi desquelles j'ai dressé ma carte. M. le *Sayyid* 'U<u>th</u>mân bin 'Abd Allâh bin Yaḥyâ m'a assuré que le plus long jour de l'année dure, dans l'extrême nord du Ḥadhramout, 13 heures et 4 minutes. Ceci doit correspondre à une latitude septentrionale de 17° 46′ 31″,5, laquelle est, à peu près, la latitude exacte, où, sur ma carte, commence le Nèdjd. Attendu que le *Sayyid* n'a aucune idée du calcul par lequel on trouve la latitude, étant donné le plus long jour ([2]), et que par surabondance, il n'a connu ni les détails, ni les combinaisons de mes recherches, je crois que la coïncidence de ses 13 heures et 4 minutes avec le résultat où je suis parvenu par un tout autre chemin, ne peut guère laisser de doute sur l'exactitude approximative de ce résultat.

([1]) V. la note précédente. Ce que j'ai dit de l'ascension du mont 'Abd Allâh Gharib peut s'appliquer aussi *mutatis mutandis* à l'ascension du mont Ḥowairah.

([2]) La preuve en est que, sur sa propre carte, publiée par M. de Goeje (V. plus haut p. 7 n. 1), il donne pour la limite méridionale du Nèdjd une latitude d'environ 19°.

CHAPITRE II.

POPULATION ET GOUVERNEMENT EN ḤADHRAMOUT.

La population du Ḥadhramout ([1]) est composée de quatre parties distinctes:

1°. Les *Sayyid*.

2°. Les tribus.

3°. Les bourgeois.

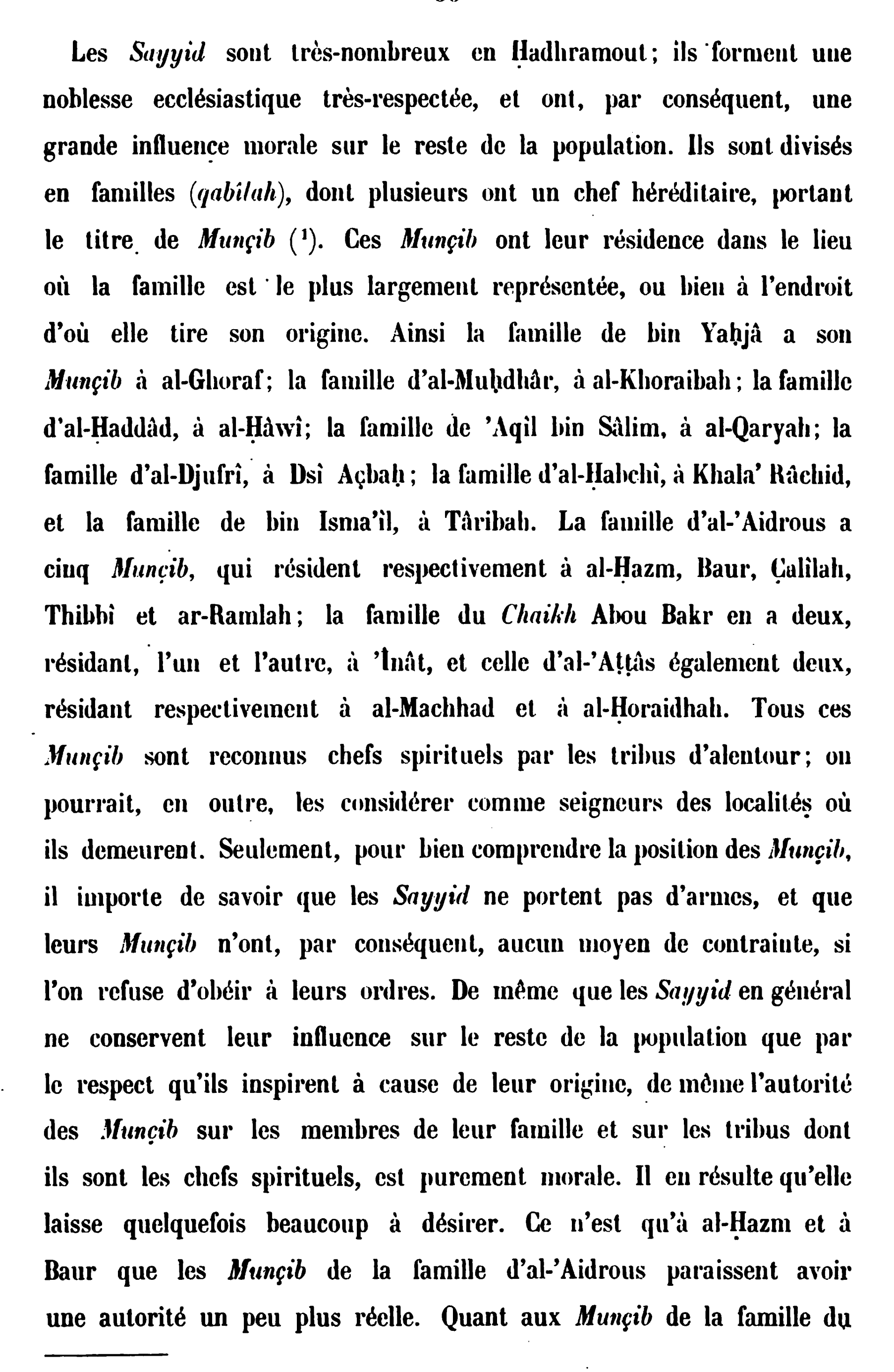
4°. Les esclaves.

Les *Sayyid* sont les descendants d'al-Ḥosain, petit-fils de Mahomet. Ils portent le titre de *Ḥabîb* (plur. *Ḥabâïb*) et leurs filles celui de *Ḥobâbah*. Le mot *Sayyid* (plur. *Sâdah*, fém. *Charîfah*) ne s'emploie que dans un sens attributif et non comme titre. Ainsi l'on dit p. e.: „*Ḥabîb* Aḥmad", mais non: „Aḥmad est *Ḥabîb*": alors il faudrait dire: „Aḥmad est *Sayyid*". De même on dit p. e.: „Soyez le bienvenu, *Ḥabîb*"; mais la phrase: „J'ai eu la visite, non de trois Arabes ordinaires, mais de trois *Ḥabîb*", serait fautive; il faudrait dire: „de trois *Sayyid*". Quant aux *Charîf* (plur. *Achrâf*), c'est-à-dire les descendants d'al-Ḥasan, l'autre petit-fils de Mahomet, on n'en trouve en Ḥadhramout que quelques familles très-peu nombreuses, dont deux, celle d'al-Ḥasnî et celle de Bârakwân ou Bâr-Rakwân ([2]), ont des représentants dans l'Archipel indien. Cependant, ces familles ne portent pas le titre de *Charîf*; on les qualifie comme si c'étaient des *Sayyid* ([3]).

([1]) Un habitant du Ḥadhramout s'appelle en Arabe *Ḥadhramî* (plur. *Ḥadhârim*).

([2]) La famille d'al-Ḥasnî est originaire du Maroc. L'origine de la famille Bârakwân est incertaine.

([3]) Le mot *charîf* est souvent employé, en Ḥadhramout, comme adjectif dans le sens de „noble". Dans ce sens on l'ajoute au titre de *Sayyid*: *as-Sayyid ach-charîf* „le noble *Sayyid*". Ceci, toutefois, n'a rien à faire avec l'emploi du mot *charîf* comme titre.



Les *Sayyid* sont très-nombreux en Hadhramout; ils forment une noblesse ecclésiastique très-respectée, et ont, par conséquent, une grande influence morale sur le reste de la population. Ils sont divisés en familles (*qabîlah*), dont plusieurs ont un chef héréditaire, portant le titre de *Munçib* [1]. Ces *Munçib* ont leur résidence dans le lieu où la famille est le plus largement représentée, ou bien à l'endroit d'où elle tire son origine. Ainsi la famille de bin Yaḥjâ a son *Munçib* à al-Ghoraf; la famille d'al-Muḥdhâr, à al-Khoraibah; la famille d'al-Haddâd, à al-Ḥâwî; la famille de 'Aqîl bin Sâlim, à al-Qaryah; la famille d'al-Djufrî, à Dsî Açbaḥ; la famille d'al-Ḥabchî, à Khala' Râchid, et la famille de bin Isma'îl, à Târibah. La famille d'al-'Aidrous a cinq *Munçib*, qui résident respectivement à al-Ḥazm, Baur, Çalîlah, Thibbî et ar-Ramlah; la famille du *Chaikh* Abou Bakr en a deux, résidant, l'un et l'autre, à 'Inât, et celle d'al-'Aṭṭâs également deux, résidant respectivement à al-Machhad et à al-Ḥoraidhah. Tous ces *Munçib* sont reconnus chefs spirituels par les tribus d'alentour; on pourrait, en outre, les considérer comme seigneurs des localités où ils demeurent. Seulement, pour bien comprendre la position des *Munçib*, il importe de savoir que les *Sayyid* ne portent pas d'armes, et que leurs *Munçib* n'ont, par conséquent, aucun moyen de contrainte, si l'on refuse d'obéir à leurs ordres. De même que les *Sayyid* en général ne conservent leur influence sur le reste de la population que par le respect qu'ils inspirent à cause de leur origine, de même l'autorité des *Munçib* sur les membres de leur famille et sur les tribus dont ils sont les chefs spirituels, est purement morale. Il en résulte qu'elle laisse quelquefois beaucoup à désirer. Ce n'est qu'à al-Ḥazm et à Baur que les *Munçib* de la famille d'al-'Aidrous paraissent avoir une autorité un peu plus réelle. Quant aux *Munçib* de la famille du

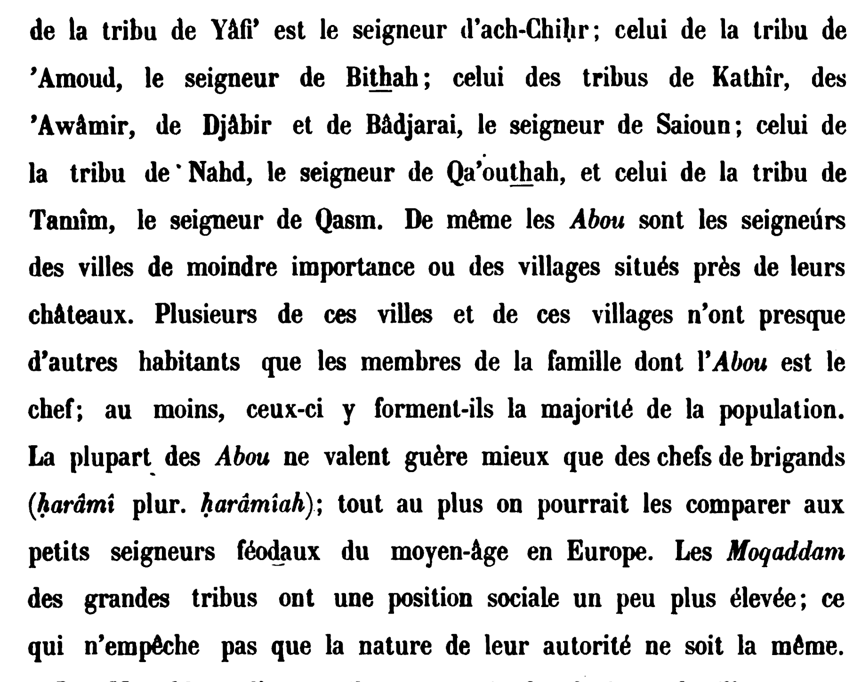
---

(1) Le titre de *Naqîb* (Cf. Enger: Maverdii Constitutiones Politicae, p. 164 et s.) n'est pas en usage en Hadhramout pour les chefs des familles de *Sayyid*.

Chaikh Abou Bakr, ils occupent, à cet égard, une position exceptionnelle, cette famille étant la seule des *Sayyid*, qui porte des armes. Elle est divisée en deux branches, celle de Ḥosain et celle de Ḥâmid. Le *Munçib* de la branche de Ḥosain règne sur 'Înât, tandis que celui de la branche de Ḥâmid est le chef reconnu de la tribu bédouine des Manâhîl. Du reste, tous les *Sayyid* appartenant à une même famille, ne demeurent pas auprès de leur *Munçib*. On les trouve dispersés dans plusieurs localités, dont le nombre est d'autant plus grand que la famille est plus nombreuse.

Les tribus (*qabîlah* plur. *qabâïl*) sont la partie la plus intéressante de la population du Ḥadhramout; elles y forment en réalité la classe dominante, et tous les hommes adultes qui y appartiennent, portent des armes. Elles sont ordinairement divisées en familles (*fakhîlah* plur. *fakhâïl*) séparées, à leur tour, en branches (*djamâ'ah*). Les personnes appartenant aux tribus s'appellent *qabîlî* (plur. *qabâïl*); si l'on veut indiquer la tribu ou la famille entières, on met devant le nom les mots *Banou* „fils", *Âl* „peuple" ou *Bait* „maison", ou bien on met le nom au pluriel. Ainsi l'on parle des Banou Thannah, des Âl Kathîr, de Bait Kindah, des 'Awâmir (plur. de 'Âmirî), etc. Il va sans dire que le nombre des personnes appartenant à chaque tribu ou à chaque famille est très-différent; il y a des familles de 50, comme aussi de 200 hommes adultes; il y a même des tribus entières ne dépassant pas en nombre telle famille d'une autre tribu.

A la tête d'une tribu se trouve un chef appelé *Moqaddam*; à la tête d'une famille ou d'une branche, un autre appelé *Abou*. Ces chefs sont les seigneurs du pays. Ils demeurent dans des châteaux fortifiés, où ils entretiennent une petite garnison, recrutée des membres les plus proches de leur famille et de leurs esclaves. De là, ils dominent les villes ou les villages situés dans la proximité. Ainsi, le *Moqaddam*



de la tribu de Yâfi' est le seigneur d'ach-Chiḥr; celui de la tribu de 'Amoud, le seigneur de Bithah; celui des tribus de Kathîr, des 'Awâmir, de Djâbir et de Bâdjarai, le seigneur de Saioun; celui de la tribu de Nahd, le seigneur de Qa'outhah, et celui de la tribu de Tamîm, le seigneur de Qasm. De même les *Abou* sont les seigneurs des villes de moindre importance ou des villages situés près de leurs châteaux. Plusieurs de ces villes et de ces villages n'ont presque d'autres habitants que les membres de la famille dont l'*Abou* est le chef; au moins, ceux-ci y forment-ils la majorité de la population. La plupart des *Abou* ne valent guère mieux que des chefs de brigands (*ḥarâmî* plur. *ḥarâmiah*); tout au plus on pourrait les comparer aux petits seigneurs féodaux du moyen-âge en Europe. Les *Moqaddam* des grandes tribus ont une position sociale un peu plus élevée; ce qui n'empêche pas que la nature de leur autorité ne soit la même.

Le *Moqaddam* d'une tribu composée de plusieurs familles est en même temps l'*Abou* de sa propre famille, ordinairement la plus ancienne et la plus puissante de la tribu. En d'autres termes, l'*Abou* de la famille ayant l'hégémonie de la tribu est *Moqaddam* de la tribu entière.

L'autorité des chefs sur leur tribu ou leur famille laisse en général beaucoup à désirer. Tout dépend de la personnalité, de la bravoure, de la richesse et des relations du chef. Les membres de sa tribu ou de sa famille ne sont pas ses sujets; il n'est que le premier parmi ses pairs. On lui obéit en tant qu'on y trouve son intérêt, ou qu'on le croit le plus fort. Le chef, de son côté, comprend trop bien qu'il ne peut rien sans le concours des membres de sa tribu ou de sa famille, pour qu'il s'avise de les indisposer par des ordres dont il ne sait pas d'avance qu'ils auront un bon accueil. En tout cas, il doit abandonner l'idée de lever des impôts des membres de sa tribu ou de sa famille, et même celle de s'opposer à leurs brigandages. Il faut les

considérer plutôt comme les associés de leur chef. Ils le suivent dans la guerre, le reconnaissent pour leur supérieur en temps de paix, et lui prêtent secours, s'il s'agit de faire respecter son autorité par les bourgeois; mais l'obéissance ne va jamais au delà. Plusieurs membres de tribu, sans être *Abou* ou *Moqaddam*, ont leurs châteaux, ni plus ni moins que leurs chefs. Le reste demeure, soit dans les villes ou les villages autour du château du chef, soit dans des maisons construites sur le terrain adjacent à ce château, et pour ainsi dire sous sa protection.

Le plus puissant chef du Ḥadhramout est le *Moqaddam* de la tribu de Yâfi', lequel réside à ach-Chiḥr. Il s'appelle 'Awadh bin 'Omar al-Qa'aiṭî, et est *Djama'dâr* ou colonel dans la légion arabe du prince de Ḥaiderabâd dans l'Inde anglaise. Même en Ḥadhramout, on lui donne de préférence ce dernier titre. Outre ach-Chiḥr, il possède encore les villes d'al-Mokallâ, de Ghail Bâwazîr, d'al-Hadjarain, de Ḥawrah, d'al-Qaṭn et de Chibâm, dont la première formait, jusqu'en 1881, une principauté indépendante sous la famille de Kasâd. Le chef de cette dernière famille ne portait pas le titre d'*Abou*, mais celui de *Naqîb*. Le dernier chef qui règnait sur al-Mokallâ s'appelait 'Omar bin Çallâḥ al-Kasâdî. Son père avait engagé la ville au seigneur d'ach-Chiḥr pour une dette contractée envers celui-ci; le payement n'ayant pas eu lieu au terme convenu, la ville fut prise à main armée. Le *Naqîb* et tous les membres de la famille de Kasâd prirent la fuite à 'Aden, d'où ils émigrèrent plus tard à Zanzibar ([1]). Les villes d'al-Hadjarain, de Ḥawrah, d'al-Qaṭn et de Chibâm sont gouvernées, au nom du *Djama'dâr*, par son frère, portant le titre de Lieutenant (*Wakîl*).

Dans l'intérieur du pays le seigneur le plus puissant est celui de

---

([1]) Un récit de ces événements se lit, entre autres, dans le journal arabe al-Djawâïb (cité plus haut p. 6) du 6 Çafar 1299 (27 Décembre 1881).

Saioun, dont l'autorité est, en outre, reconnue à Terîm, à al-Ghoraf et à Terîs. Lui aussi a nommé son frère son Lieutenant (*Wakil*) pour une partie de son territoire, c'est-à-dire pour Terîm et les environs. Il descend des anciens rois du Ḥadhramout, et porte, avec tous les agnats de sa famille, le titre de Sultan ([1]). Cependant, quand on parle du „Sultan de Saioun" tout court, on n'a en vue que lui seul. Une branche de la famille du Sultan en question, celle de 'Îsâ Umbadr, a régné autrefois à Chibâm. Elle a été expulsée de cette ville par la tribu de Yâfi' et forme, depuis lors, à Saioun la garde spéciale du Sultan. Le Sultan actuel s'appelle Mançour bin Ghâlib al-Kathîrî. Comme une particularité de son gouvernement, il me reste à mentionner, qu'à l'exception de ses soldats et des gens attachés à sa personne, il a défendu aux membres de ses tribus de fixer leur domicile à Saioun ou à Terîm, et même d'y entrer, à moins qu'ils ne déposent aux portes leurs fusils ou leur lances. En général il semble enclin à protéger les bourgeois.

A la mort d'un chef de tribu ou de famille, les personnes notables ([2]) de la tribu ou de la famille et les *Sayyid* les plus influents de la localité s'assemblent pour élire son successeur. Cette élection cependant est limitée: le plus proche agnat du défunt a un certain droit à la succession, pourvu qu'il soit capable de se charger des fonctions de chef. On ne décide, à vrai dire, que de sa capacité.

On appelle, en Ḥadhramout, Bédouins (*Badouî* plur. *Badou*) ([3]) les tribus ou les familles n'ayant pas des demeures fixes, et qui, quoique restant ordinairement dans une même contrée, changent souvent de séjour pour chercher d'autres pâturages pour leurs troupeaux. Ils

---

([1]) Il parait que chez quelques tribus, p. e. celle de Nahd, le mot *Sulṭân* est en outre en usage comme simple prénom.

([2]) Appelées *ahl al-ḥill wal-'aqd*.

([3]) Le plur. *Bidwân* est peu usité.

n'ont point de villes, tout au plus de petits villages consistant en cabanes d'argile ([1]). Quelques-uns n'ont même d'autres habitations que des grottes dans les montagnes et vivent à peu près comme des sauvages. Les contrées qu'ils occupent sont en général impropres à une agriculture régulière. Les Bédouins appartiennent, en partie, à des tribus dont quelques familles ont des demeures fixes. Ainsi, les familles de Bédouins qui occupent les montagnes au nord de la vallée de bin Râchid, appartiennent aux tribus de Kathîr et des 'Awâmir; par contre, dans les montagnes au nord d'al-Mokallâ et d'ach-Chiḥr on a, par exemple, les tribus des Homoum, des 'Akâbirah, etc. se composant exclusivement de Bédouins.

Les chefs des Bédouins n'ont pas de châteaux, et leur autorité dans la tribu ou la famille est encore plus insignifiante que celle des chefs dont la tribu ou la famille ont des demeures fixes. Il en est de même de l'autorité des chefs de tribu sur les familles bédouines appartenant à leurs tribus respectives. On ne peut compter sur l'assistance de ces demi-barbares, que lorsque il s'agit de faire la guerre ou de piller.

Les chefs en Ḥadhramout reconnaissent nominalement la suprématie de la Sublime Porte. Ils prétendent en être „les protégés". Cependant, il n'y a jamais eu d'incorporation du pays dans l'empire ottoman, et jamais la Sublime Porte ne s'est avisé de lever dès impôts en Ḥadhramout, d'y envoyer des fonctionnaires ou des troupes, ni d'y excercer quelque autre acte de souveraineté. Le cas échéant, elle rencontrerait une résistance des plus opiniâtres. Jamais cette puissance n'a même demandé le secours des chefs du Ḥadhramout dans les guerres intérieures et extérieures qu'elle a eues à soutenir; mais on m'a cité un exemple que son arbitrage a été invoqué pour vider une querelle entre deux chefs.

([1]) Un village en général s'appelle *qaryah*, mais un village de Bédouins, situé sur le sommet d'un rocher ou d'une montagne, porte le nom spécial de *raidah*.

Les bourgeois sont les habitants libres des villes et des villages; ils n'appartiennent à aucune tribu, ne sont pas non plus *Sayyid* et ne portent pas d'armes. C'est sur eux que retombe toute l'autorité des seigneurs. On les divise en:

1°. marchands (*qarwî* plur. *qarâr*);

2°. ceux qui exercent une profession manuelle (*ahl aç-çanâï'*);

3°. laboureurs (*dja'il* plur. *dja'lah*);

4°. domestiques (*khaddâm* plur. *akhdâm*).

Les marchands, les différentes professions manuelles et les laboureurs forment des corps de métier, ayant chacun ses statuts (*qânoun*) qui datent, à ce qu'on dit, du temps de l'ancien roi du Ḥadhramout, Badr Abou Ṭowairaq (1). Ces statuts, en partie rédigés par écrit, constituent une loi complémentaire, à côté de la *charî'ah* ou loi musulmane. La profession passe ordinairement de père en fils; toutefois, la loi permet d'en choisir une autre, et c'est même un acte louable de n'en exercer aucune pour se vouer exclusivement à la culture de l'esprit, quand on s'y sent des dispositions. Cependant ceci n'a lieu que par exception. Chaque corps de métier a son chef, élu pour la vie et portant le titre d'*Abou*. Il représente le corps de métier et termine les disputes survenues entre les membres, en tant qu'elles ont rapport aux statuts ou aux coutumes locales (*'âdah* ou *'urf*). S'il s'agit de disputes sur la loi musulmane, la décision en appartient au *Qâdhî*. Ainsi, la faillite d'un marchand est prononcée par le *Qâdhî* et non par l'*Abou*. L'élection d'un chef de métier doit être confirmée par le seigneur de la ville ou du village.

Quant aux domestiques, ils n'ont aucune organisation politique: ils suivent la condition de leurs maîtres et sont considérés comme faisant partie des corps de métier de ceux-ci. Il en est de même

---

(1) V. le chapitre suivant.

des esclaves (*'abd* plur. *'abid* fém. *djâriah*). Ce que la condition des uns et des autres offre de particulier sera expliqué dans le Chapitre IV § 3.

Les bourgeois forment en Ḥadhramout, comme en Europe au moyen-âge, la gent taillable à merci. Le seigneur d'une ville ou d'un village, ayant besoin d'argent, le demande simplement à ses bourgeois, sans se préoccuper de la répartition. Si la somme n'est pas payée dans le délai fixé par lui, il ordonne à quelques-uns de ses gens de guerre d'aller la chercher dans les maisons des plus riches habitants. On enfonce alors au besoin les portes, et l'on prend ce que l'on considère comme une valeur suffisante pour l'impôt, plus une juste rémunération pour la peine qu'on a dû prendre. Le seul frein à la cupidité des seigneurs, c'est leur intérêt, c'est-à-dire la crainte de voir les habitants émigrer. En outre, il faut mettre en ligne de compte le respect pour l'opinion des *Sayyid*, dont l'influence morale pèse même sur des personnes ne faisant pas beaucoup de cas de la religion. Les seigneurs d'ach-Chiḥr et de Saioun sont les seuls qui osent cotiser les *Sayyid*; partout ailleurs, on a l'habitude de les exempter des impôts.

Avant d'en finir avec les différentes parties de la population du Ḥadhramout, il me reste à faire mention d'une espèce de noblesse particulière, portant le titre de *Chaikh* (plur. *Machâïkh*, fém. *Chaikhah*) (¹). Ce titre est porté, comme une distinction personnelle, par tous ceux qui se vouent à la science; mais en outre, il y a deux tribus et quelques familles bourgeoises, qui y ont droit comme titre héréditaire. Les tribus en question sont celles de Baraik et de 'Amoud. La dernière le porte parce qu'elle descend d'un des savants

(¹) L'emploi du mot *Chaikh* pour „chef" est inconnu en Ḥadhramout. Par contre, ce mot est encore en usage comme simple prénom. et il en est de même du féminin *Chaikhah*. Comparez ce qui a été dit plus haut p. 37 n. 1 au sujet du mot *Sulṭân*.

les plus vénérés du Ḥadhramout, Aḥmad bin 'Îsâ, surnommé 'Amoud ad-dîn. L'origine du titre dans la tribu de Baraik m'est inconnue. Les familles bourgeoises portant le titre de *Chaikh* sont celles de Bâfadhl ([1]), de Bâḥomaid, de Bâradjâ, de Bâharmî, de Bâwazîr, de Bâcho'aib, de Bâmozâḥim, de Bâ'abâd, de bin Khaṭîb et des Zabdah ([2]). Les familles de Bâḥomaid et de Bâradjâ descendent d'*Ançâr* (plur. de *Nâçir*), c'est-à-dire d'habitants de Médine qui, les premiers, ont épousé la cause de l'Islamisme; la famille de Bâfadhl descend d'un célèbre juriste et théologien; l'origine des autres semble incertaine. Cette noblesse cependant est purement honorifique; elle ne donne aucune prérogative, et les individus qui y appartiennent ne se distinguent en rien des autres membres de tribu, ni des autres bourgeois. Ce serait surtout une grave erreur de supposer que ce sont des tribus ou des familles de savants; s'il y a des savants parmi eux, c'est quelque chose de purement accidentel. Il reste à ajouter que deux des familles en question, celle de Bâwazîr et celle de Bâmozâḥim, ont des *Munçib* ou chefs, comme les familles des *Sayyid*, mentionnées plus haut ([3]). Celui de la famille de Bâwazîr réside à al-Bâṭinah ([4]), et celui de la famille de Bâwozâḥim à Boroum. L'un et l'autre sont reconnus comme chefs de leurs résidences par les tribus d'alentour.

Le chiffre total de la population du Ḥadhramout est très-incertain. D'après la notice dans le journal al-Djawâïb, cité plus haut ([5]), Terîm compterait environ 25.000 habitants et Saioun 80.000. Des autres localités, la même notice nomme Chibâm avec 6000 habitants, 'Înat avec 5000 et al-Ghorfah avec 3000. Mes informations cependant donnent des chiffres beaucoup plus petits. La population

---

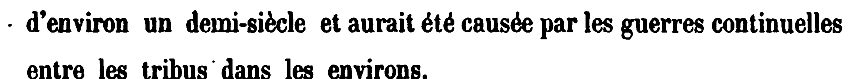
([1]) Une branche de cette famille est celle de bin Qâdhi.
([2]) Pluriel d'az-Zabidi.
([3]) V. p. 33.
([4]) Petit village dans la vallée d'al-'Ain.
([5]) V. p. 6.

de Saioun semble ne pas excéder 15.000 habitants, tandis que celle de Terîm est évaluée à 10.000, celle de Chibâm à 2000, celle d'al-Ghorfah à 1500 et celle de 'Inât à 1000 habitants. M. Bâbahir, qui, par la nature de ses fonctions, a nécessairement quelque aptitude à évaluer la population d'une ville ou d'une contrée, prétend que toute la population du Ḥadhramout ne peut dépasser 150.000 âmes. Il spécifie son évaluation de la manière suivante.

De Chabwah à Chibâm y compris les vallées d'Irmah, de Duhr et de Rakhîah	20.000
Les vallées de 'Amd, de Dou'an et d'al-'Ain	25.000
De Chibâm à Terîm	50.000
De Terîm à Saiḥout	6.000
Au nord de la grande vallée jusqu'au désert	15.000
Au sud de la grande vallée jusqu'à la mer	16.000
ach-Chiḥr et environs	12.000
al-Mokallâ et environs	6.000
Total	150,000

Quand on se rappelle que la plus grande partie du pays est impropre à l'agriculture, ce chiffre me paraît constituer déjà une population assez dense. En tout cas, c'est un chiffre plus probable que les données fournies par le journal al-Djawâïb, selon lesquelles rien que les quinze principales localités dans la grande vallée compteraient ensemble 126.000 habitants.

Anciennement Terîm était la ville la plus considérable du Ḥadhramout, non-seulement par le nombre de ses habitants, mais encore par son commerce, son industrie et sa culture intellectuelle. De nos jours cependant, Terîm est surpassé par Saioun sous tous les rapports. Plusieurs maisons y sont inhabitées, et des rues entières y ont un aspect désert. On y voit un grand nombre de mosquées qui ne sont plus visitées et tombent en ruine. La décadence de Terîm daterait



d'environ un demi-siècle et aurait été causée par les guerres continuelles entre les tribus dans les environs.

J'ai mentionné plus haut que l'influence des *Sayyid* est un frein puissant contre l'oppression des bourgeois par leurs seigneurs ([1]). Ajoutons que c'est encore grâce à cette influence, que l'on a en Ḥadhramout une magistrature assez indépendante. Or il s'entend que les *Sayyid* ont le plus grand intérêt à ce que la loi musulmane reste en honneur, parce que celle-ci et la religion ne font qu'une, et que la décadence de cette dernière entraînerait inévitablement la perte du respect superstitieux que le peuple a pour eux comme descendants de la fille du Prophète. Dans les villes de quelque importance, on trouve des *Qâdhî* ayant leurs suppléants dans la campagne. Les *Qâdhi* sont nommés par les seigneurs, qui toutefois ont l'habitude de consulter préalablement les *Sayyid* et les savants en renom avant de fixer leur choix. Les suppléants sont nommés par les *Qâdhî* eux-mêmes.

Les *Qâdhî* ont la juridiction civile et criminelle. Ils prennent comme base de leurs décisions les oeuvres des juristes du rite de Châfi'î, que l'on reconnaît aussi dans l'Archipel indien comme autorités en matière de droit, c'est-à-dire, en premier lieu, le Minhâdj aṭ-Ṭâlibîn de Nawawî et les deux commentaires sur cet ouvrage, la Tuḥfat al-Muḥtâdj et la Nihâjat al-Muḥtâdj. Les jugements (*façîlah*) doivent être rédigés par écrit et munis de la signature (*çaḥiḥ*) et du sceau (*muhr*) du *Qâdhî* qui les a rendus; mais ils ne peuvent être mis en exécution sans l'autorisation du seigneur. Ce n'est que par grande exception que, dans le but d'entraver l'administration de la justice, celui-ci fait usage du pouvoir de refuser l'autorisation. S'il avait affaire à un *Qâdhî* influent, p. e. un *Sayyid* vénéré, un tel

([1]) V. page 40.

acte pourrait lui coûter sa position de chef. Quant aux suppléants des *Qâdhi*, leur office se borne aux mariages et aux autres actes relatifs aux droits de famille. On les appelle par conséquent *Qâdhi al-'oqoud*. Ce caractère des fonctions des juges suppléants s'explique par le fait que les membres de tribu, c'est-à-dire la grande majorité des habitants de la campagne, ont rarement recours au juge pour ce qui regarde leurs autres affaires. Les différends entre des personnes appartenant à une même famille sont vidés par l'*Abou*, à moins que la partie lésée ne se fasse justice de son autorité privée. Les différends entre des personnes qui n'appartiennent pas à la même famille, ou entre des familles entières, sont vidés par le *Moqaddam*. Celui-ci ne parvenant pas à mettre les partis d'accord, la justice se fait selon le droit du plus fort, et s'il y a du sang versé, on voit ordinairement naître une vendetta de longue durée. On m'a cité des exemples de vendetta de vingt et de trente années pour des raisons vraiment puériles. Si la vendetta commence entre deux familles de la même tribu, elle reste limitée aux familles intéressées; mais supposé que la vendetta soit née entre des familles appartenant à des tribus différentes, elle entraînerait les tribus entières et prendrait presque les proportions d'une guerre. Ainsi, un différend entre un membre de la famille de Ṭâlib et un membre de celle d'al-Fâs reste nécessairement limité à ces deux familles; mais un différend entre un membre de la famille de Ṭâlib et un membre de celle de 'Ībdât peut causer une vendetta entre toutes les familles appartenant à la tribu de 'Omar bin Kathîr, d'un côté, et celles qui appartiennent à la tribu de 'Âmir bin Kathîr de l'autre. Puis, un différend entre un membre de la famille de Ṭâlib et un membre de la famille de Khamîs peut amener une vendetta entre les tribus entières de Kathîr et des 'Awâmir, tandis qu'enfin un différend entre un membre de la famille de Ṭâlib et un membre de la famille de Robâk peut occasionner

une guerre entre tous les descendants de Chanfarî al-Hamdânî et ceux de Yâfi' bin Ḥimyar. Pour l'explication de ces exemples, je renvoie le lecteur au tableau des tribus dans le chapitre suivant.

Dans quelques tribus, le chef reste même étranger à la décision des différends. On y a déféré cette besogne a un juge spécial, ayant le titre de *Ḥakam*, prononçant, non d'après la loi musulmane, mais d'après le droit coutumier. Or parmi les tribus, on a non-seulement des coutumes servant de complément à la loi musulmane, comme c'est le cas parmi les bourgeois ([1]); mais il existe parmi elles encore quelques coutumes en opposition formelle avec celle-ci. Il va sans dire que le *Qâdhi* ni son suppléant ne peuvent accepter ces coutumes comme fondant des droits. Ainsi, c'est une coutume reconnue que les femmes sont exclues de l'héritage des immeubles appelés *mithwâ* ([2]), et des armes du défunt. Ces biens doivent échoir aux agnats, et c'est à eux seulement qu'on peut les aliéner entre-vifs. Comme la principale richesse des tribus consiste précisément dans des immeubles de cette nature et des armes précieuses, les héritières et leurs descendants mâles n'obtiennent à peu près rien. En outre les membres d'une tribu ne peuvent acheter des immeubles situés dans le territoire d'une autre tribu, ou même dans le territoire d'une autre famille de leur propre tribu. Une troisième coutume remarquable, c'est le droit qu'a le cousin paternel d'exiger que sa cousine paternelle lui soit donnée en mariage, à moins que celle-ci ne soit devenue l'épouse d'un autre. Il paraît que ces coutumes sont assez nombreuses. Cependant un examen profond et une description détaillée de celles-ci dépasseraient les limites de cet ouvrage, pour ne pas parler de la nécessité de se rendre

(1) V. plus haut p. 39.
(2) On appelle *mithwâ* les immeubles qui doivent rester dans la famille.

dans le pays même, si l'on voudrait faire des recherches spéciales sur ce sujet. Je n'ai eu d'autre intention que de citer quelques exemples, pour faire ressortir le caractère des coutumes en question.

Quant aux Bédouins, il n'existe pas parmi eux une administration de la justice méritant ce nom. Ils ont quelques coutumes qu'ils ne respectent pas plus d'ailleurs que l'autorité de leurs chefs; l'intérêt ou la conscience de leur faiblesse est leur seul guide.

J'ai déjà dit que le poids des impôts tombe presque exclusivement sur les bourgeois. Ajoutons que l'impôt personnel s'appelle *daf'ah* et atteint quelquefois 30% à 40% du revenu. En outre on a dans les villes des droits d'entrée (*midjbâ*) d'un montant très-variable, mais toujours excessif. Enfin on peut considérer comme impôts: la *siârah* ou obligation de payer une rétribution pour sa personne et ses biens quand on traverse le territoire d'une tribu, le *ribâ'* ou payement pour la sécurité de ses fonds ruraux et la *chirâḥah* ou dîme. De toutes ces obligations nous allons parler plus amplement dans le Chapitre IV § 5.

L'armée des chefs ne consiste généralement qu'en membres de leurs tribus ou de leurs familles, qui savent tous le maniement des armes. Ceux-ci, en grande partie, ne sortent jamais de leurs maisons, sans être armés de pied en cap. Il en est de même de leurs esclaves. Cependant, outre ces bandes irrégulières, quelques-uns des chefs ont encore une espèce de garde un peu plus disciplinée et un petit corps d'esclaves armés. Ainsi le *Djama'dâr* d'ach-Chiḥr a une armée tant soit peu régulière d'environ 5000 hommes, dont 1500 esclaves. Cette armée est en garnison dans les différentes villes qui reconnaissent son autorité. Ses troupes régulières libres appartiennent toutes à sa tribu, de même que ses troupes irrégulières; seulement celles-là sont logées et nourries à ses frais, et reçoivent une petite solde. Le Sultan de Saioun a environ 1000 esclaves armés; mais, hors

la garde dont j'ai fait mention ([1]), il n'a pas des troupes régulières libres.

Les armes en Ḥadhramout sont de longs fusils (*bindouq*) à mèche ([2]), des lances (*rumḥ*), des sabres (*nèmchah*), des poignards (*djèmbîah*) et des pistolets (*ṭoubandjah*). Les revolvers à six ou à quatre coups (*abou sittah* ou *abou arba'ah*) commencent, de nos jours, à avoir une certaine popularité ([3]). Les murs d'ach-Chiḥr sont munis de canons de place, tandis que le Sultan de Saioun possède deux ou trois petites pièces de campagne. Celui-ci a pris à son service quelques artilleurs ayant servi dans l'armée turque. Il n'y a pas de cavalerie en Ḥadhramout. On se bat toujours à pied. Le Sultan de Saioun et le *Djama'dâr* d'ach-Chiḥr ont, chacun, pour leurs troupes une enseigne de guerre (*bairaq*). Il en est de même des *Munçib* des familles d'al-'Aidrous et du *Chaikh* Abou Bakr ([4]). Les autres chefs en Ḥadhramout ne paraissent pas en avoir.

Une administration proprement dite n'existe pas. Les seigneurs des villes et des villages ne se soucient point de ce qui est considéré en Europe comme le devoir d'un gouvernement. L'instruction, la police et les travaux publics sont laissés à l'initiative privée, d'où il résulte que les deux derniers font presque absolument défaut. L'instruction seule est florissante, surtout parmi les *Sayyid* et les bourgeois. J'en parlerai plus amplement dans le Chapitre IV § 7.

([1]) V. plus haut p. 37.

([2]) Ce n'est que dans les derniers temps que les fusils à percussion et les fusils se chargeant par la culasse commencent à être introduits en Ḥadhramout. En tout cas ils y sont encore extrêmement rares et ne sont pas trop du goût des membres de tribu, qui prétendent pouvoir tirer tout aussi loin avec leurs fusils à mèche. On me parle d'un tir à une distance d'un kilomètre comme d'une chose très-ordinaire.

([3]) L'arc (*munṭâb*), comme arme de guerre, est déjà hors d'usage depuis des temps immémoriaux. Il est actuellement devenu un jouet d'enfants.

([4]) V. plus haut p. 33 et s.

CHAPITRE III.

ORIGINE ET DIVISION ACTUELLE DES HABITANTS DU ḤADHRAMOUT.

Exception faite des *Sayyid*, qui, comme descendants de 'Alì, gendre du Prophète, appartiennent à la race d'Isma'il fils d'Abraham, de quelques familles bourgeoises et des esclaves, tous les habitants du Ḥadhramout prétendent descendre de Ya'rub bin Qaḥṭân bin Houd (¹). Ils appartiennent, par conséquent, à la race de l'Arabie méridionale et s'appellent *'Arab 'Aribah* ou „vrais Arabes", en opposition avec les *'Arab Mota'arribah* ou descendants d'Isma'il, c'est-à-dire la race de l'Arabie septentrionale. Par suite du peu de contact que le Ḥadhramout a eu avec l'étranger, les habitants de ce pays sont sans doute une race très-pure. C'est ce qui saute aux yeux dès le premier abord, quand on se trouve dans une colonie arabe de l'Archipel indien. On y voit, à chaque pas, des types remarquablement prononcés (²).

Quant à la généalogie entre Ya'rub et les souches des tribus ou des familles actuelles, le souvenir en est entièrement effacé. Seulement on connaît encore un individu légendaire appelé Ḥadhramout (³); mais on n'a point sur lui des idées précises. Tout ce qu'on raconte de lui, porte l'empreinte d'être forgé dans les temps modernes pour expliquer son nom par les deux mots arabes *ḥadhar* et *maut*. Il paraît que chez les tribus et chez les bourgeois les arbres généalogiques écrits sont très-rares; mais ceci n'empêche pas que les uns et les autres ne fassent beaucoup de cas de leur descendance. Outre son prénom (*ism*), chacun porte le nom de son

(¹) Sur le tombeau de Houd V. plus haut p. 14.

(²) Comparez la description de M. de Maltzan op. cit. p. 23 et s. La vivacité des habitants du Ḥadhramout ne m'a pas frappé moins que cet auteur.

(³) V. M. Wüstenfeld: Genealogische Tabellen, Table N°. 3.



père et celui de sa famille ou de sa tribu (*nasab*), par exemple, Moḥammad bin Aḥmad ([1]) al-Ḥaddâd, quoique, dans la vie journalière, on n'indique ordinairement les personnes que par leur prénom, tout au plus par leur prénom et le nom de leur père. La plupart des Arabes du Ḥadhramout connaissent leurs ascendants jusqu'à au moins cinq ou six générations. Les esclaves affranchis adoptent le nom de la tribu ou de la famille de leur maître, mais sans y ajouter les titres héréditaires de *Sayyid* ou de *Chaikh* ([2]). Du reste, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, les esclaves ne peuvent avoir eu que très-peu d'influence sur la pureté de la race du Ḥadhramout.

Les bourgeois sont divisés en familles, de même que les *Sayyid* et les membres des tribus. Nous avons nommé quelques-unes de ces familles dans le chapitre précédent ([3]), où nous avons vu que spécialement deux d'entre elles, celles de Bâḥomaid et de Bâradjâ, prétendent être originaires de Médine. Par conséquent ces familles n'appartiennent point au sang de Ya'rub, pas plus que les descendants des personnes qui se sont établies en Ḥadhramout avec le *Sayyid* Aḥmad bin 'Isâ dont nous allons parler plus amplement tout à l'heure. Ces personnes étaient originaires de la Mésopotamie, et leurs descendants forment actuellement 80 familles, dont je vais citer ici seulement celles de Bâbahîr, Bâsalâmah, Bâḥachwân, Bâziâd, Bâcharâḥîl et bin 'Uthmân, comme les plus connues dans l'Archipel indien.

([1]) Il paraît que dans quelques localités on retranche le mot *bin*. On dit „Moḥammad Aḥmad" pour „Moḥammad bin Aḥmad". Comparez Spitta Bey: Grammatik des Arabischen Vulgär-Dialectes von Aegypten p. 256. Dans la vallée de Dou'an, on dit ordinairement „Moḥammad bâ Aḥmad", au lieu de „Moḥammad bin Aḥmad".

([2]) Quant aux Arabes non-originaires du Ḥadhramout, s'ils s'établissent dans l'Archipel indien, et qu'ils n'aient pas de nom de famille, ils s'en font un du nom de leur pays ou de leur ville natale. Ainsi l'on trouve dans l'Archipel indien les noms de famille: al-Baghdâdî, al-Miçrî, al-Maghribî, al-Maskatî, etc. Pour ce dernier nom, remarquons en passant, qu'on dit et écrit en Ḥadhramout „Maskat" et non „Masqaṭ".

([3]) V. plus haut p. 41.

Les familles bourgeoises du Ḥadhramout sont quelquefois très-nombreuses et pourraient former de véritables tribus, si elles avaient des chefs et qu'elles portassent des armes. A défaut de ces deux conditions, elles n'exercent aucune influence politique et, de plus, elles sont dispersées dans les villes ou les villages, sous la domination de seigneurs différents. Une des familles les plus nombreuses dans la vallée de Kasr et les vallées adjacentes, et dont on trouve aussi plusieurs représentants dans l'Archipel indien, est celle de bin Sunkar, ou comme on la nomme en arabe, au pluriel, as-Sanâkirah. Les familles des *Sayyid*, habitant également des localités différentes, offrent un intérêt beaucoup plus grand, non-seulement par leur influence politique et leur organisation, mais encore parce que leur descendance est des mieux constatées. Dans ces familles on a presque toujours des arbres généalogiques; les membres, même ceux établis dans l'Archipel indien et y occupant une position sociale un peu élevée, ont soin de faire noter par leur *Munçib* en Ḥadhramout les naissances et les décès qui ont eu lieu dans leur maison. C'est surtout la famille du *Chaikh* Abou Bakr qui semble tenir beaucoup à sa généalogie et à celle des *Sayyid* en général. Du moins m'a-t-on montré dans les maisons de plusieurs membres de cette famille des arbres généalogiques, copiés de l'original se trouvant en Ḥadhramout, et continués avec le plus grand soin.

La souche des *Sayyid* du Ḥadhramout est un certain Aḥmad bin 'Îsâ surnommé al-Mohâdjir ([1]), qui, d'après la tradition, s'est établi dans le pays il y a environ 10 siècles. Il était originaire de Bassora, et amenait avec lui les aïeux des 80 familles dont je viens de parler. Je ne crois pas qu'il soit assez intéressant de raconter les légendes sur les causes de cette immigration, d'autant moins que ces légendes me paraissent toutes d'origine moderne.

([1]) Ne pas confondre cet Aḥmad bin 'Îsâ avec Aḥmad bin 'Îsâ surnommé 'Amoud ad-din. V. plus haut p. 41.

La généalogie du *Sayyid* Aḥmad est comme suit: bin 'Îsâ bin Moḥammad an-Naqîb bin 'Alî al-'Oraidhî bin Dja'far aç-Çâdiq bin Moḥammad al-Bâqir bin 'Alî Zain al-'Âbidîn bin al-Ḥosain (1). Pour se distinguer des autres *Sayyid*, ceux du Ḥadhramout s'appellent les descendants de 'Alouî (2), petit-fils d'Aḥmad bin 'Îsâ. Sept générations après Aḥmad bin 'Îsâ, l'arbre généalogique des *Sayyid* se bifurque avec les deux fils de Moḥammad surnommé Çâḥib ar-Robâṭ. Après cette première division, on voit dans l'arbre généalogique les *Sayyid* se diviser de plus en plus en familles séparées. Je vais donner les noms de ces familles, en tant qu'elles existent encore de nos jours, et que leur descendance est généralement reconnue pour authentique.

Âl as-Saqqâf.
» Bâ'aqîl.
» al-'Aidrous.
» Mochiyyikh.
» Taha.
» aç-Çâfî.
» Bâ'omar.
» al-Monawwar.
» bin Chihâb ad-dîn (3).
» al-Hâdî.
» al-Machhour.
» az-Zâhir.
» aç-Çolaibîah.

Âl bin Qiṭbân.
» al-Mosâwâ.
» al-Baitî (4).
» Isma'îl.
» Maknoun (5).
» bin Barâhim.
» Bâchomailah.
» Ṭawîl.
» 'Aqîl bin Sâlim.
» al-'Aṭṭâs.
» ach-Chaikh Abou Bakr (6).
» al-Ḥaddâr.
» Abou Foṭaim.

(1) Comparez cette généalogie avec celle donnée par M. Wüstenfeld, op. cit. Table Y.
(2) al-'Alouîyîn.
(3) Ordinairement appelée par abréviation Âl bin Chihâb.
(4) Il y a deux familles différentes qui portent ce nom.
(5) Il y a deux familles différentes portant ce nom.
(6) Cette famille est divisée en deux branches, les Âl Ḥosain et les Âl Ḥâmid.

Âl Mawlâ ad-Dawîlah.
» Moqaibil.
» Mawlâ Khailah.
» bin Sahil (1).
» bin Yaḥyâ (2).
» Bâ'aboud (3).
» al-Hindouân.
» al-Maḥdjoub.
» 'Abd al-Malik.
» Hâchim (4).
» Somaiṭ.
» an-Nadhîr.
» Ṭâhir.
» Ḥosain al-Qârah.
» al-Ḥaddâd.
» Bâfaqîh.
» Bâfaradj.
» Bâçurrah.
» al-Ḥodailî.
» 'Aidîd.
» Djonaid (5).
» ach-Chillî.
» Baroum.
» al-Moniffir.
» Ḥâmid (6).

Âl Moṭahbar.
» Mudhir.
» Marzak.
» Modaiḥidj.
» Abou Nomai.
» Fad'aq.
» Khird.
» Bâbaraik.
» al-Khonaimân.
» Bâḥosain.
» Bâ'alî.
» al-Hout.
» al-Ghaiṯhah.
» al-Hâmil.
» al-Bâr.
» al-Kâf.
» Bâraqbah ou Bârqabah.
» al-Djufrî (7).
» al-Bîdh.
» Bilfaqîh.
» al-Qadrî.
» as-Serî.
» Bâhâroun.
» al-Ḥabchî.
» ach-Châṭirî.

(1) Il y a deux familles différentes portant ce nom.
(2) Une branche de cette famille s'appelle Âl bin 'Aqil bin Yaḥyâ.
(3) Il y a trois familles différentes portant ce nom.
(4) Il y a deux familles différentes portant ce nom.
(5) Il y a deux familles différentes portant ce nom.
(6) Ne pas confondre avec les Âl Ḥâmid mentionnés p. 51 n. 6.
(7) Une branche de cette famille s'appelle Âl al-Baḥr.



Âl' ach-Chanbal.

» Bâch-Chaibân.

Âl Djamal al-Lail.

» al-Muḥdhâr.

Parmi ces familles, il y en a quelques-unes qui, à l'heure qu'il est, n'existent plus en Ḥadhramout; mais cela ne veut pas dire qu'elles soient éteintes. Ainsi, la famille de 'Abd al-Malik existe encore dans l'Inde anglaise sous le nom de Âl 'Aṯhamat Khân. De même celle de Bâch-Chaibân existe dans l'île de Java et celle d'al-Qadrî à Pontianak. Les noms de famille des *Sayyid* sont ceux de leurs familles respectives elles-mêmes, naturellement sans y ajouter le mot *Âl*, p. e.: Moḥammad bin Aḥmad as-Saqqâf, M. bin A. Bâ'aqîl, etc. Il n'y a que les membres de la famille du *Chaikh* Abou Bakr qui ajoutent le mot *bin* pour former leur nom de famille et s'appellent p. e.: Moḥammad bin Aḥmad bin ach-Chaikh Abou Bakr.

Les tribus du Ḥadhramout sont, en commençant par l'occident:

I. Les descendants de Baraik (al-Baraikî) (¹), divisés en deux familles:

1°. Âl bin Baraik (bin Baraik).

2°. an-Nabâhîn (bin Nabhân).

C'est une tribu de Bédouins dans les environs de Chabwah (²). Cependant une partie de la famille de bin Baraik s'est établie à ach-Chiḥr.

II. Âl 'Amr (al-'Amrî), Bédouins dans les vallées d'Irmah et de Duhr.

(¹) Les noms placés entre parenthèses sont les noms de famille. Si rien n'a été ajouté à un nom de tribu ou de famille, on ne l'emploie pas comme nom de famille personnel. Les noms des tribus et des familles sont combinés, de sorte que les noms des membres des tribus sont quelquefois assez longs. Le plus souvent cependant on porte, soit l'un, soit l'autre, et ceci est toujours le cas dans la conversation journalière. L'usage seul peut apprendre de quel nom il faut se servir alors. Seulement, si l'on exprime les deux noms, il faut faire précéder le nom de famille à celui de la tribu, p. e.: Moḥammad bin Aḥmad bin Nabhân al-Baraikî. Sur la tribu de Baraik v. plus haut p. 40 et 41.

(²) Je mentionne seulement les localités où les différentes tribus sont le plus largement représentées. Plusieurs de celles-ci ont aussi des membres établis autre part, sur le territoire d'autres tribus. C'est surtout le cas des tribus dans la vallée de Dou'an et dans les autres parties du Ḥadhramout, à l'ouest et au nord-ouest de cette vallée.

III. Bait Kindah ou les descendants de Aswad al-Kindî. Ce sont des Bédouins, divisés en deux tribus:

1°. Âl Çai'ar (bin Çai'ar) demeurant sur le plateau du même nom et dans les montagnes d'alentour.

2°. Âl Maḥfouṯh (bin Maḥfouṯh). Cette tribu a occupé autrefois la ville d'al-Hadjarain; mais actuellement elle s'est dispersée dans les montagnes voisines.

IV. Âl al-Karab (bin al-Karab), tribu bédouine dans les environs de Rakhân et plus à l'ouest.

V. an-Nahd (an-Nahdî). Cette tribu demeure dans la partie inférieure de la vallée de Rakhîah et dans la grande vallée jusqu'à Qa'ouṯhah et Hainin. Elle compte les familles suivantes:

1°. al-Ḥukmân (al-Ḥukmânî).

2°. Âl Rawdhân (ar-Rawdhânî).

3°. » Monîf (bin Monîf).

4°. » Thâbit (bin Thâbit).

5°. » Chaḥbal ou ach-Chaḥâbilah (ach-Chaḥbalî).

6°. » Ḥatrach (bin Ḥatrach).

7°. » Ḥowail (bin Ḥowail).

8°. » Kolaib (bin Kolaib).

9°. » Bal'alâ (Bal'alâ).

10°. Plusieurs familles bédouines dans les montagnes.

Le chef de la famille des Ḥukmân est également chef de la tribu entière; il a sa résidence à Qa'ouṯhah.

VI. Âl bin Ballaith (al-Ballaithî).

VII. Âl Ḥaidarah (bin Ḥaidarah).

Ces deux tribus bédouines occupent ensemble la partie supérieure de la vallée de Rakhîah.

VIII. al-Dja'dah (al-Djo'aidî), tribu se composant des familles:

1°. Âl bin Chamlân (bin Chamlân).



2°. Al bin Murdah (bin Murdah).

3°. » bin Hailâbî (bin Hailâbî).

4°. » bin Homaid (bin Homaid).

5°. » bin Çoqair (bin Çoqair).

6°. » Ṭâhir bin Râdjiḥ (bin Ṭâhir bin Râdjiḥ).

7°. » al-Ma'dî (bin al-Ma'dî).

8°. » Ḥalâbî (bin Ḥalâbî).

Cette tribu occupe la vallée de 'Amd et se compose presque entièrement de Bédouins. Le chef de la famille de bin Chamlân est en même temps chef de la tribu.

IX. Al 'Amoud (al-'Amoudî) ou Banou 'Îsâ ([1]), dans la vallée de Dou'an et sur le plateau de Raidat ad-Dayyin. Elle se compose des familles :

1°. Al Moṭahhar (bin Moṭahhar).

2°. » Moḥammad bin Sa'îd (bin Moḥammad bin Sa'îd).

3°. » Aḥmad bin Moḥammad (bin Aḥmad bin Moḥammad).

4°. al-Baghâbirah (al-Baghbarî).

5°. Al Çaklou' (aç-Çaklou'î).

6°. » ach-Chaikh 'Omar al-Monâçib (bin ach-Chaikh 'Omar al-Monâçib).

7°. » Bâṭouk (bin Ṭouk).

8°. » Bâdâhiah (bin Dâhiah).

9°. » Bâ'abd al-Qâdir (bin 'Abd al-Qâdir).

10°. » Bâaḥmad (bin Aḥmad).

11°. » aṭ-Ṭayyâr (aṭ-Ṭayyârî).

12°. » Bârobaid (ar-Robaidî).

13°. » al-Faqîh (bin al-Faqîh).

14°. » Bâdjomâḥ (al-Djomâḥî).

15°. » Bâçamad (bin Çamad).

([1]) V. plus haut p. 40 et 41.

16°. al-Kushân (Bâl-Aksaḥ).

17°. aç-Çuq'ân (Bâl-Açqa').

18°. Âl Bâṭawîl (bin Ṭawîl).

19°. » Bâçaqr (bin Çaqr).

20°. » Abou Bakr (bin Abou Bakr).

21°. » Bâmousâ (bin Mousâ).

22°. » Bâyâsîn (al-Yâsînî of bin Yâsîn).

Le chef de la famille de Moṭahhar est en même temps chef de la tribu entière; il réside à Bithah.

X. ads-Dsayâbinah (ads-Dsaibânî).

XI. Âl bin Sa'd (as-Sa'dî).

Les tribus X et XI habitent la vallée d'al-'Ain et les montagnes environnantes. Ces tribus ne se composent que de Bédouins.

XII. Âl Yâfi' (al-Yâfi'î) ou les descendants de Yâfi' bin Ḥimyar. Cette tribu occupe, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, tout le littoral et, dans l'intérieur, les villes d'al-Hadjarain, de Ḥawrah, d'al-Qaṭn et de Chibâm. Elle est subdivisée en:

A. Âl Thobai (ath-Thobayyî), comprenant les familles:

1°. Banou Bakr (al-Bakrî).

2°. Âl Moçillî (bin Moçillî).

3°. » ach-Charaf (ach-Charfî).

4°. » Bal'afîf (bin Bal'afîf).

5°. » Sial (as-Sailî).

6°. » Kasâd (al-Kasâdî).

7°. ach-Chanâthirah (ach-Chanthourî).

8°. al-Djaḥâwichah (al-Djaḥwachî).

B. Âl Lab'ous (al-Bu'sî), comprenant les familles:

1°. Âl Gharâmah (bin Gharâmah).

2°. az-Zaghâlidah (az-Zaghladî).

3°. Âl Homâm (bin Homâm).



4°. Âl Mattâch (bin Mattâch).

C. Âl al-Moustah (al-Mousti), comprenant les familles:

1°. al-Qa'ṭah (al-Qa'aiṭî).

2°. Âl Robâk (ar-Robâkî).

3°. » 'Alî al-Ḥâdjdj (bin 'Alî al-Ḥâdjdj).

4°. » al-Ḥadd (al-Ḥaddî).

5°. al-Djahâwirah (al-Djahwarî).

6°. Âl Yazîd (al-Yazîdî).

7°. » 'Alî Djâbir (bin 'Alî Djâbir).

8°. » Baṭâṭ (al-Baṭâṭî).

La famille de Kasâd a émigré il y a quelques années en Afrique ([1]), tandis que celle des Chanâthirah demeure séparée des autres, dans la vallée d'al-Ḥazâzah et les montagnes environnantes. C'est une famille bédouine. Le chef de la famille des Qa'ṭah est chef de toute la tribu de Yâfi' ([2]).

XIII. Les descendants de Saibân, grande tribu bédouine subdivisée en plusieurs tribus, dont on m'a nommé comme les principales:

1°. Âl Saibân (as-Saibânî), demeurant au nord et au nord-ouest du mont Ḥowairah.

2°. al-'Akâbirah (al-'Akbarî), au sud et au sud-ouest de la même montagne.

3°. al-'Awâbithah (al-'Awbathânî), au sud-est de la vallée de Dou'an.

4°. Âl Baḥsan (al-Baḥsanî), dans la vallée de Djirbah et les montagnes environnantes.

XIV. al-Homoum (al-Homoumî), tribu bédouine dans les montagnes au nord d'ach-Chiḥr. Elle consiste en plusieurs familles, dont on m'a nommé comme les principales:

1°. Bait 'Alî (al-'Alîyî).

([1]) V. plus haut p. 36.

([2]) V. ibid.

2°. Bait al-Qirzât (al-Qirzî).

3°. » al-Ma'ârah (al-Ma'ârî).

4°. al-Djouhîyîn (al-Djouhî).

XV. ach-Chanâfirah (ach-Chanfarî) ou les descendants de Chanfarî al-Hamdânî. Cette nombreuse tribu est subdivisée en trois autres:

A. Âl Kathîr ([1]) (al-Kathîrî) entre Chibâm et Saioun et dans les montagnes au nord. Cette tribu est de nouveau subdivisée en cinq autres:

a. Âl 'Omar bin Kathîr, comprenant les familles:

1°. Âl Ṭâlib (bin Ṭâlib).

2°. » al-'Âs (al-'Âs).

3°. » al-Fâs (Bâl-Fâs).

4°. » bin Ṭanfîrah ou aṭ-Ṭanâfirah (bin Ṭanfîrah).

5°. » Koḥayyil (bin Koḥayyil).

6°. » Barqî (al-Barqî).

7°. » Mahrî (bin Mahrî).

8°. » 'Awn bin 'Abd Allâh (bin 'Awn bin 'Abd Allâh).

9°. » 'Omar Umbadr (bin 'Omar Umbadr).

10°. » bin Çamîl (bin Çamîl).

11°. » ach-Chain (bin ach-Chain).

12°. » al-Wi'l (Bâl-Wi'l).

13°. » Badr bin 'Abd Allâh (bin Badr bin 'Abd Allâh).

b. Âl 'Âmir bin Kathîr ([2]), comprenant les familles:

1°. Âl 'Ibdât (bin 'Ibdât).

2°. » 'Abd al-'Azîz (bin 'Abd al-'Azîz).

3°. » Moḥammad bin 'Omar (bin Moḥammad bin 'Omar).

4°. » Musfir (bin Musfir).

5°. » Ma'ṭouf of al-Ma'âṭîf (bin Ma'ṭouf).

([1]) C'est-à-dire les descendants de Kathîr bin Badr bin Moḥammad bin Chanfarî al-Hamdânî.

([2]) Ne pas confondre avec les 'Awâmir que je vais mentionner sub B.

6°. Âl Kuddah (bin Kuddah).

c. al-Fakhâïds. Ainsi l'on appelle les familles

1°. Âl 'Awn (al-'Owaini).

2°. » Sa'ìd (bin Sa'ìd).

3°. » al-Hâdjirì (al-Hâdjirì).

4°. » Sanad (bin Sanad).

5°. » Hadhìl (bin Hadhìl).

6°. » Ludhrâf (bin Ludhrâf).

7°. » Saif (bin Saif).

d. Plusieurs familles bédouines dans les montagnes au nord.

e. Âl 'Abd al-Wadoud (bin 'Abd al-Wadoud), tribu bédouine, demeurant sur la côte dans les environs de Qocai'ar. Cette tribu, entièrement séparée des autres descendants de Chanfarì par les tribus de Yâfi' et des Homoum, possédait anciennement aussi la ville de Qocai'ar; mais elle en a été expulsée, il y a quelques ans, par celle de Yâfi'.

B. al-'Awâmir [1] (al-'Âmirì), occupant la grande vallée entre Saioun et Terìm et les montagnes au nord. Cette tribu se compose des familles:

1°. Âl 'Abd al-Bâqì (bin 'Abd al-Bâqi).

2°. » Khamìs (bin Khamìs).

3°. » Kalìlah (bin Kalìlah).

4°. » Maṭrif (bin Maṭrif).

5°. » Qannâç (bin Qannâç).

6°. » Yokhiyyir (bin Yokhiyyir).

7°. » Barâhim (bin Barâhim).

8°. » Saif (bin Saif).

9°. Plusieurs familles bédouines dans les montagnes au nord.

---

(1) C'est-à-dire les descendants de 'Âmir bin Moḥammad bin Chanfarì al-Hamdânì.

C. Âl Djâbir (¹) (al-Djâbirî), tribu bédouine dans les montagnes au sud de Saioun et dans les vallées de bin 'Alî et de 'Adim.

Le chef de tous les descendants de Chanfarî al-Hamdânî c'est le Sultan de Saioun. Il descend de 'Abd Allâh bin Dja'far bin 'Abd Allâh bin Badr bin Moḥammad bin Chanfarî al-Hamdânî, selon la légende, le premier prince du Ḥadhramout. Un descendant de celui-ci, Badr Abou Ṭowairaq (²), avait deux fils, 'Îsâ et 'Abd Allâh. Les descendants du dernier forment la famille des Sultans actuels. Dans le chapitre précédent, il a été question de ceux du premier, appelés Âl 'Îsâ Umbadr (³).

XVI. Âl Bâdjarai (Bâdjarai), tribu demeurant au nord-est de Saioun, enclavée par les tribus de Kathîr et des 'Awâmir. Elle n'est pas du sang de Chanfarî, mais n'en a pas moins, par une convention solennelle, reconnu le Sultan de Saioun pour son chef.

XVII. Banou Ṯhannah (aṯh-Ṯhannî). Cette tribu est divisée en trois autres:

a. Âl Tamîm (at-Tamîmî), dans la grande vallée entre al-Falouqah et Qabr Houd. Cette tribu comprend les familles:

1°. Âl Yamânî (bin Yamânî).
2°. » Moḥammad (bin Moḥammad).
3°. » Zaidân (bin Zaidân).
4°. al-Qarâmçah (bin Qarmouç).
5°. Âl Chamlân (bin Chamlân).
6°. » Qaçîr (bin Qaçîr) (⁴).
7°. » Chaibân (bin Chaibân) (⁵).
8°. » Silmih (bin Silmih) (⁶).

(¹) C'est-à-dire les descendants de Djâbir bin Moḥammad bin Chanfarî al-Hamdânî.
(²) On prétend qu'il s'est écoulé, depuis son règne, à peu près 9 siècles.
(³) V. p. 37.
(⁴) Cette famille est subdivisée en quatre branches.
(⁵) » » » » » cinq »
(⁶) » » » » » quatre »



9°. » Mirsâf (bin Mirsâf).

10°. » 'Abd ach-Chaikh (bin 'Abd ach-Chaikh).

11°. » 'Uthmân (bin 'Uthmân).

Le chef de la famille de Yamânî est également chef de toute la tribu de Tamîm. Il réside à Qasm.

b. al-Manâhîl (al-Minhâlî), tribu bédouine dans la grande vallée entre Qabr Houd et Saiḥout de même que dans les montagnes à l'est et à l'ouest. Elle reconnaît pour son chef un des *Munçib* de la famille du *Chaikh* Abou Bakr, à 'Înât ([1]).

c. Âl as-Simâḥ (as-Simâḥî), tribu bédouine dans les montagnes au nord de la vallée de 'Înât.

([1]) V. plus haut p. 33 et 34.

CHAPITRE IV.

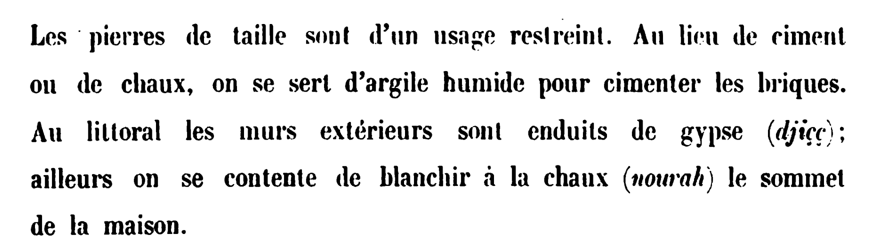
VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE EN HADHRAMOUT.

§ 1.

ASPECT DES VILLES ET DES MAISONS.

L'aspect des villes en Hadhramout n'est pas désagréable. Elles sont en général bien aérées et propres. Les rues, il est vrai, ne sont pas pavées; mais à cause du climat sec et de la nature pierreuse du sol, cela n'a aucun inconvénient sérieux. Le long ou au milieu des rues, on a ordinairement des ruisseaux (*midjrâ*) pour l'eau des maisons. Les matières et immondices solides sont portées tous les jours hors des villes ou villages et, s'il y en a en quantité suffisante, vendues comme engrais. La plupart des villes de quelque importance ont des remparts (*daur*) et des portes (*suddah*). Ces dernières, toujours gardées, se ferment la nuit. Les remparts de quelques villes, par exemple ceux d'ach-Chiḥr, sont munis de bastions (*qal'ah*) et, en outre, chaque ville est flanquée par des tours (*kout* plur. *akwât*) ou par des châteaux (*ḥuçn* plur. *ḥoçoun*), dont les garnisons se composent d'esclaves armés ou de quelques membres de la tribu dominante.

Ce qui doit frapper, en premier lieu, l'étranger visitant le Hadhramout, c'est la forme des maisons (*dâr* plur. *diâr*) et des châteaux. Je vais tâcher d'en donner une description. Parmi les matériaux il faut nommer en premier lieu des briques (*madar*), composées d'argile (*tîn*) humide, mêlée avec de la paille (*tibn*); on presse ce mélange dans un moule, après quoi on le fait sécher au soleil. Dans l'île de Java, les briques de cette nature ne résisteraient même pas aux pluies d'une seule mousson; mais il paraît qu'en Hadhramout, elles résistent parfaitement aux influences du climat.



Les pierres de taille sont d'un usage restreint. Au lieu de ciment ou de chaux, on se sert d'argile humide pour cimenter les briques. Au littoral les murs extérieurs sont enduits de gypse (*djiçç*); ailleurs on se contente de blanchir à la chaux (*nourah*) le sommet de la maison.

Les maisons sont ordinairement construites sur un soubassement de pierres de taille et ont, outre le rez-de-chaussée, de deux à quatre étages. La porte d'entrée se trouve au milieu; elle est ornée d'arabesques (*naqch*) ou de cloux (*mismâr*) en fer ou en cuivre poli. Elle porte un marteau (*ḥilqah*) de fer, avec lequel on annonce sa venue, quand on désire être admis dans la maison. La porte donne sur un corridor (*dhaiqah*), à droite et à gauche duquel sont situés les celliers (*dir'ah*) pour les marchandises, les denrées alimentaires, le bois à brûler, etc. Derrière la maison, on a une cour (*chumsah*), autour de laquelle on voit la cuisine (*maṭbakh*) et les autres communs, ne consistant ordinairement qu'en abris. Dans les grandes maisons, on trouve encore quelquefois un puits (*bîr*), mais ordinairement, du moins dans les villes, on se procure l'eau nécessaire dans les puits publics, se trouvant dans tous les quartiers. Dans le mur autour de la cour, on trouve souvent une porte de derrière pour les animaux domestiques.

Pour construire le premier étage, on place dans chaque chambre des piliers carrés de pierre (*bakrah*), servant à soutenir les grosses poutres (*qâsim*) horizontales, sur lesquelles reposent des solives (*qoboul*). Celles-ci sont couvertes d'une espèce de treillis en bois, enduit d'une épaisse couche d'argile mêlée avec de la chaux. Le mélange, devenu dur, donne un plancher d'une solidité extrême. De la même manière on construit le plancher du second étage, avec cette différence que les poutres ne sont plus soutenues par des piliers en pierre, mais par des piliers en bois (*sahm*). Les étages

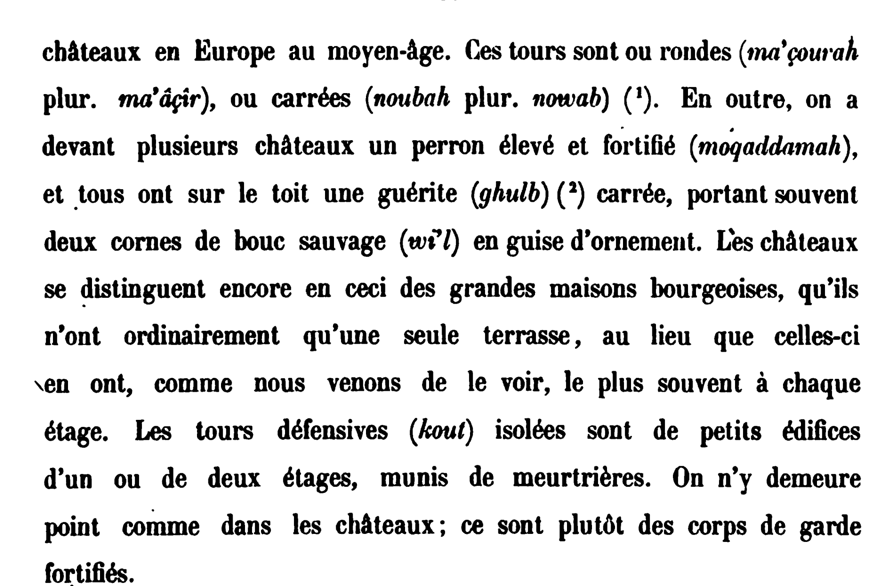
devenant de moins en moins larges, on trouve à chaque étage, à droite et à gauche, une terrasse (*raim*) entourée de petits murs, comme celle formant le toit de l'étage supérieur. L'escalier (*roqâd*) est construit ordinairement de briques, et les corridors sont pavés du même mélange d'argile et de chaux que les planchers des appartements. Rarement les maisons ont des balcons fermés (*djanâḥ*), comme on en voit dans la plupart des autres pays musulmans. Les chambres (*maḥdharah*) se trouvent en haut. Tandis qu'au rez-de-chaussée on n'a sur la rue que de petites ouvertures fermées de barres de fer, à une hauteur d'environ deux mètres et demi, on aime à avoir dans les chambres un grand nombre de fenêtres (*khalfah* plur. *khilâf*). Celles-ci se ferment avec des volets (*lihidj*). Les vitres sont inconnues, de même que les cheminées. S'il fait froid, on place dans la chambre un grand brasier (*kânoun*) de bois allumé ([1]), et l'on s'assied autour pour se chauffer. Le bois ne donne pas beaucoup de fumée; mais ce qu'il y en a, doit sortir par la fenêtre. Les portes et les fenêtres sont fermées en dedans avec des verrous en bois (*qâloudah*) ou en fer (*qufl*) ([2]). Les portes (*bâb*) donnant accès aux chambres ont des verrous moins lourds que la porte d'entrée (*suddah*). Celle-ci est munie d'une corde aboutissant au premier étage; de sorte que, à l'arrivée d'un visiteur, on peut lui ouvrir sans descendre. Devant les grandes maisons on a souvent une cour, entourée d'un mur. Ce mur, haut de deux mètres au moins, s'appelle *ḥadjwah*; la porte dans ce mur s'appelle *suddah barrânîah*.

Les châteaux (*ḥuçn*), construits de la même façon, mais en général sur une échelle plus large que les maisons bourgeoises, sont fortifiés, aux quatre coins, par des tours munies de meurtrières, comme les

---

([1]) Le charbon (*çakhr*) est seulement en usage chez les forgerons, etc., mais non dans les ménages.

([2]) Pour ouvrir la *qâloudah* on se sert d'une espèce de clef en bois appelée *iqlîd*. La serrure du *qufl* s'ouvre par une clef en fer portant le nom de *miftâḥ*.



châteaux en Europe au moyen-âge. Ces tours sont ou rondes (*ma'çourah* plur. *ma'âçir*), ou carrées (*noubah* plur. *nowab*) ([1]). En outre, on a devant plusieurs châteaux un perron élevé et fortifié (*moqaddamah*), et tous ont sur le toit une guérite (*ghulb*) ([2]) carrée, portant souvent deux cornes de bouc sauvage (*wi'l*) en guise d'ornement. Les châteaux se distinguent encore en ceci des grandes maisons bourgeoises, qu'ils n'ont ordinairement qu'une seule terrasse, au lieu que celles-ci en ont, comme nous venons de le voir, le plus souvent à chaque étage. Les tours défensives (*kout*) isolées sont de petits édifices d'un ou de deux étages, munis de meurtrières. On n'y demeure point comme dans les châteaux; ce sont plutôt des corps de garde fortifiés.

Quant aux maisons des classes inférieures, attendu qu'elles sont plus petites et surtout moins hautes, l'architecture caractéristique du pays s'y montre moins. On voit des spécimens de maisons de bourgeois moins favorisés par la fortune sur la Planche N°. 1, à droite. Elles ne se distinguent pas des demeures de la même catégorie d'individus dans les autres villes de l'Orient. Les demeures des Bédouins sont, comme nous l'avons déjà vu, des grottes ou des cabanes d'argile. Il n'est donc pas question chez eux d'architecture. Les tentes si caractéristiques des Bédouins dans d'autres parties de l'Arabie ne sont pas en usage en Ḥadhramout.

Le mobilier des maisons, même chez les personnes riches, est très-simple. On s'assied sur le plancher. Sous les fenêtres se voient quelques coussins (*djawdarî, mikhaddah*), et sur le plancher, des tapis (*qaṭîfah*) ou des nattes (*ḥaçîr*). Une petite table très-basse (*mâïdah*) ou une espèce particulière de natte ronde (*tifâl*) est placée au milieu

---

([1]) Un château à tours carrées s'appelle *ḥuçn monawwab*.

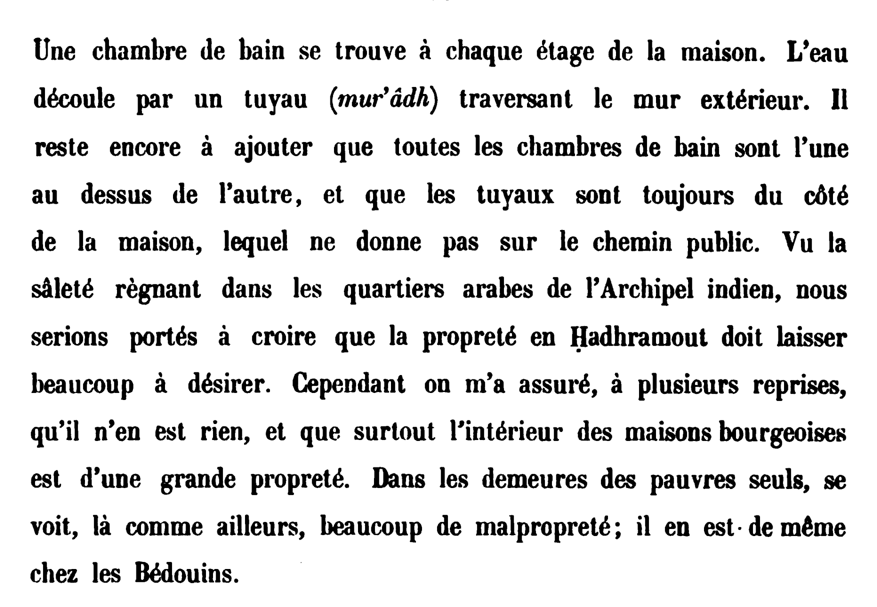
([2]) Une guérite semblable se voit souvent aussi sur les maisons bourgeoises. Alors on l'appelle *monaiṯharah*; elle n'a jamais de cornes de bouc.

de la chambre, quand on va manger. Le long des parois (*sitrah*), blanchis à la chaux ([1]), se trouvent des coffres en bois (*çandouq*), importés de l'Inde anglaise, et des armoires (*khazânah*) également en bois, les uns et les autres pour garder les livres, les ustensiles de ménage ([2]), les habits ou l'argent. Pour garder les menus objets, on a une espèce de paniers ronds et pointus appelés *dirdjah*. On a des lampes (*sirâdj*), mais d'une construction des plus primitives. Actuellement on brûle presque partout du pétrole (*gaz*); mais il y a une quinzaine d'années on devait se contenter de l'huile de sésame. Par-ci, par-là, se voit une glace (*manṯharah*). Les membres de tribu aiment à orner les parois de leurs chambres en y accrochant des armes et d'autres pièces d'équipement. Dans les celliers se trouvent des hottes (*marwadh*) et de grands pots (*zîr*) en terre cuite; on y conserve des dattes, de la farine et d'autres denrées alimentaires. Dans les chambres de bain (*bait aṭ-ṭahârah*) l'eau se trouve dans des vases de terre d'une forme spéciale, appelés *khasbah*. On la puise avec un petit vase à anse (*maghrafah* ou *mighrâf*) et se la verse sur le corps. En Orient, le bain ne consiste ordinairement qu'en cela; on ne s'y plonge pas dans une cuve remplie d'eau, comme cela se fait en Europe. Pour les ablutions partielles, on a une espèce d'auge de petite dimension, appliquée au mur et appelée *mizyâb*. Du reste, en Ḥadhramout, les hommes ne prennent ordinairement pas leur bain chez eux, mais dans les piscines (*djâbiah*) auprès des mosquées ([3]).

([1]) Quelquefois on trace une raie rouge en haut sur les parois, parallèle au plancher.

([2]) Les principaux ustensiles de ménage sont des jattes (*ibriq*) de terre cuite, des marmites (*burmah*) de terre cuite ou de pierre, des chaudrons (*qidr* ou *ṭinbâlah* d'après la grandeur) de cuivre, des assiettes (*çuḥn*) de cuivre, des terrines (*ghâfuqi*), des tasses (*fidjân*), des écuelles (*ṭâsah*) à anse, des gobelets (*dann*) de cuivre ou de terre cuite, des bouteilles (*gharchah* ou *qârourah* d'après qu'elles sont en verre transparent ou noir) et des rôtissoires (*miḥmâs*) de terre cuite pour préparer le café. Un service à café s'appelle *dirah*. Le mot *wa'â* signifie en général tout objet servant à y mettre quelque chose, tandis qu'on emploie pour „vaisselle" le mot ordinaire *âniah* plur. *awâni*.

([3]) On n'a pas en Ḥadhramout des bains publics (*ḥammâm*) qui soient en même temps des lieux de divertissement.



Une chambre de bain se trouve à chaque étage de la maison. L'eau découle par un tuyau (*mur'âdh*) traversant le mur extérieur. Il reste encore à ajouter que toutes les chambres de bain sont l'une au dessus de l'autre, et que les tuyaux sont toujours du côté de la maison, lequel ne donne pas sur le chemin public. Vu la sâleté règnant dans les quartiers arabes de l'Archipel indien, nous serions portés à croire que la propreté en Ḥadhramout doit laisser beaucoup à désirer. Cependant on m'a assuré, à plusieurs reprises, qu'il n'en est rien, et que surtout l'intérieur des maisons bourgeoises est d'une grande propreté. Dans les demeures des pauvres seuls, se voit, là comme ailleurs, beaucoup de malpropreté; il en est de même chez les Bédouins.

§ 2.

NOURRITURE.

En Ḥadhramout on prend trois repas par jour: le déjeuner (*çabâḥ* ou *foṭour*), immédiatement après qu'on s'est levé et qu'on a fait sa toilette et sa prière du matin, le dîner (*ghadâ* ou *dhoḥâ*) entre 11 heures et midi, mais en tout cas avant la prière de midi, et le souper (*'achâ*) après avoir terminé la prière dite de la nuit, c'est-à-dire à 7 heures et demie environ. Le pain (*khubz*) de froment ou de millet, les dattes sèches (*tamr*) et la viande de menu bétail (*laḥm al-ghanam*) forment la nourriture principale. La viande sert souvent à faire une espèce de potage (*maraq*). Le riz (*ruzz*) n'étant point cultivé en Ḥadhramout, on en fait seulement usage comme nourriture secondaire. Il n'y a que les indigents qui mangent de la volaille et du boeuf. Quant aux vaches (*baqr*), on ne les entretient que pour le lait, de même que les poules (*didjâdj*) pour les oeufs. Il n'y a que les Bédouins chez qui le gibier est une nourriture générale; tandis que les habitants du littoral mangent beaucoup de

poisson (*samak*) ([1]). Dans l'intérieur on ne mange naturellement que du poisson sec et salé. Comme assaisonnements on a le beurre bouilli et préparé (*samin*) ([2]), le miel (*'asl*), l'huile (*salît*), le sel (*milh*), le poivre (*filfil*), les oignons (*baçal*), les ails (*thoum*), le piment (*bisbâs*), les clous de girofle (*qrunful*), la canelle (*qirfah*), le sucre (*sukkar*), le gingembre (*zandjabîl*), le cumin (*kammoun*), etc. On mange encore plusieurs sortes de légumes (*khadhâri*), et parmi les fruits (*fâkihah*), les raisins (*'inab*), les figues (*tîn*), les grenades (*român*), le fruit du lotus (*nabq*), les citrons (*lîm*) et le tamarin (*hawmar*). Les habitants du littoral mangent aussi les noix de coco (*nârdjîl*) et le bétel (*tumbul*). On mange avec une cuiller (*mal'aqah*), avec un couteau (*sikkîn*) ([3]), et au reste avec les doigts. L'usage de fourchettes est inconnu. La boisson ordinaire au repas, c'est l'eau (*mâ*) ou bien le lait (*laban*) de vache ou de chèvre. Les Bédouins boivent aussi le lait des chamelles, mais plutôt comme boisson fortifiante que pour se désaltérer. Quant au babeurre (*roubah*) et au lait caillé (*raib*), on les boit beaucoup.

Une boisson qui mérite une mention particulière, c'est le café (*qahwah*) ([4]). En Hadhramout on n'a pas des lieux publics (*miqhâyah*), où l'on débite cette boisson. On boit le café chez soi, entre les repas, surtout quand on reçoit la visite de quelqu'un. Il est d'usage constant que toute personne allant rendre visite porte sur soi quelques fèves de café, enveloppées dans le turban ou dans le *râdî* ([5]). La société réunie, l'hôte fait recueillir les fèves et en fait préparer la boisson. Avant de porter la tasse à ses lèvres, on ne manque jamais de

---

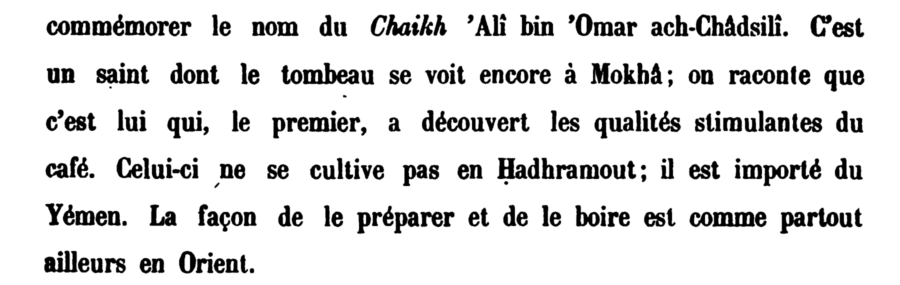
([1]) Surtout la chair de requin (*lakham*).

([2]) Le beurre frais s'appelle *zubdah*; l'emploi en est restreint.

([3]) Un couteau de boucher s'appelle *chafrah*.

([4]) Le café, dans l'écorce, s'appelle *djafal*; les fèves portent le nom de *bunn*; le café broyé s'appelle *haqib*.

([5]) Espèce de plaid écossais. Je parlerai de cette pièce d'habillement plusieurs fois dans le cours du présent chapitre.



commémorer le nom du *Chaikh* 'Alî bin 'Omar ach-Châdsilî. C'est un saint dont le tombeau se voit encore à Mokhâ; on raconte que c'est lui qui, le premier, a découvert les qualités stimulantes du café. Celui-ci ne se cultive pas en Ḥadhramout; il est importé du Yémen. La façon de le préparer et de le boire est comme partout ailleurs en Orient.

§ 3.

DOMESTIQUES ET ESCLAVES.

Dans les maisons, même des personnes riches, on n'a que très-peu de domestiques. Le ménage est fait par la femme et les filles, qui, au besoin, invoquent le secours de leurs voisines, des membres de leurs familles ou de leurs amies. Ceux qui sont assez riches, se font servir par des esclaves. Les domestiques libres sont employés presque exclusivement dans l'atelier ou au champ de leur maître.

Quant aux esclaves, leur sort est assez supportable en Ḥadhramout, comme au reste dans la plupart des pays musulmans. La loi prescrit de les traiter plutôt en membres de la maison que comme objets dont on est propriétaire. En Ḥadhramout, ils suivent la profession de leurs maîtres; ceux des membres de tribu portent des armes et cultivent les champs (1); ceux des bourgeois s'appliquent à des occupations bourgeoises.

Les esclaves, en Ḥadhramout, quoique généralement des Somâlî ou des Nubiens d'origine, sont, pour la plupart, nés dans le pays, et même dans la maison où ils servent. Ils restent presque toujours dans la même famille, eux et leurs enfants, et ne changent de maître que par suite du décès de celui-ci. Alors ils sont partagés entre les

(1) V. p. 46 pour les esclaves devenus soldats et formant l'armée des chefs.

héritiers, à moins que ceux-ci ne restent ensemble et ne préfèrent garder la succession en commun. Une importation régulière d'esclaves n'existe pas; quand on en veut acheter, il faut attendre une occasion. On prétend qu'à ach-Chiḥr seul on peut toujours en acheter, mais le grand centre de la traite en Arabie paraît être à Djuddah. Au moins m'a-t-on assuré que les marchands d'esclaves à ach-Chiḥr les font venir de Djuddah.

Les esclaves en Ḥadhramout sont tous musulmans; s'il en arrive un qui soit chrétien ou payen, on le force à embrasser l'Islamisme. Ils se marient entre eux, et de préférence entre esclaves du même maître; le couple appartenant à des maîtres différents, il est d'usage que le maître de la femme achète le mari. Les mariages entre personnes libres et esclaves sont extrêmement rares. C'est une coutume particulière en Ḥadhramout que les esclaves ne portent presque jamais les prénoms ordinaires des Arabes, mais des noms spéciaux, p. e. Faradj, Mabrouk, Murdjân, 'Obaid, Josur, Amân, Naçîb, Sa'd Allâh, Sâlimîn [1], etc. De même les esclaves-femmes s'appellent Raḥmah, Za'farân, etc. Les esclaves n'ont pas de noms de famille, mais très-souvent un surnom (*laqab*), p. e. *aṭ-ṭawîl* „le long", *al-qaçîr* „le petit", etc.

L'affranchissement est un acte relativement rare en Ḥadhramout. L'affranchissement contractuel (*kitâbah*), qui dans la loi musulmane occupe une si grande place, y est entièrement hors d'usage. De même, il arrive rarement que des esclaves-femmes obtiennent la liberté par le fait d'avoir partagé le lit de leur maître et de lui avoir donné un enfant. Les descendants d'affranchis appartiennent généralement à la classe des domestiques; dans les derniers temps les esclaves affranchis préfèrent quitter le pays pour aller chercher fortune à l'étranger. Il y en a plusieurs dans l'Archipel indien.

---

[1] Ce nom est aussi porté, quoique très-rarement, par des personnes libres.

§ 4.

VALEUR DE L'ARGENT.

L'argent a, en Ḥadhramout, une très haute valeur, ou ce qui revient à la même chose, tout y est d'un bon marché incroyable. Sur la Planche N°. 1, à gauche, se trouve une grande maison appartenant à un Arabe de Batavia, M. le *Sayyid* Moḥammad bin Aḥmad al-Ḥaddâd; elle contient dix chambres et n'a coûté que 6000 fl. de construction. A Batavia, on ne pourrait en construire une telle pour moins de 100000 fl.

Un célibataire en Ḥadhramout vit très-bien de 100 fl. par an, et 250 fl. par an constitue le *maximum* qu'un tel individu puisse dépenser, à moins de jeter l'argent par les fenêtres. Un Arabe que j'ai rencontré, m'a dit avoir vécu dans sa jeunesse, comme étudiant à al-Khoraibah, de 30 fl. par an; mais il ajoutait que ceci était le *minimum* pour un homme appartenant aux classes civilisées. Un autre Arabe dont la famille, domestiques et esclaves inclus, comptait sept adultes et quatre enfants, m'a dit avoir mêné, en dépensant 900 fl. par an, un train de maison comme il faut, au moins pour le Ḥadhramout. Dans ces sommes le loyer n'est pas compris; mais attendu qu'en Ḥadhramout chacun, pour ainsi dire, habite sa propre maison, le loyer n'entre pas en ligne de compte. Il n'y a que les rares personnes résidant temporairement dans une localité et ne jouissant pas de l'hospitalité d'un membre de leur famille ou d'un ami, qui demandent à louer une maison. Il en résulte qu'il est tout aussi difficile de louer une maison à quelqu'un que d'en prendre à louage. La construction d'une maison s'y fait donc uniquement pour des besoins personnels, jamais pour rendre un capital productif. Dans ce but, on n'achète que des champs ou des plantations de dattiers.

Les seuls objets qui soient chers en Ḥadhramout, ce sont les

chevaux et les armes. Un cheval un peu présentable coûte, au moins, 500 fl. si c'est un étalon, et le double si c'est une jument. Pour un bon fusil à mèche on doit payer 500 fl., et il y en a qui valent 2500 fl.; mais il faut ajouter que ces fusils sont incrustés d'or ou d'argent, de même que les armes blanches. Les armes précieuses passent ordinairement de père en fils et se vendent rarement.

Exception faite de celle du *Djama'dâr* d'ach-Chiḥr, on peut dire qu'il n'y a pas de grandes fortunes en Ḥadhramout; mais, par contre, on n'y connaît pas non plus le paupérisme. Tout individu pouvant travailler gagne assez pour vivre, et celui qui ne le peut pas, à cause de vieillesse ou de défauts corporels, est entretenu par les membres de sa famille ou de sa tribu. Si quelque bourgeois ferait des économies un peu considérables, le seigneur de la ville se chargerait bientôt du soin de les lui prendre. Aussi, quoique M. de Maltzan exagère, selon qui 100 thalers prussiens (± 180 fl.) constitueraient déjà une fortune ([1]), il n'en est pas moins vrai qu'en Ḥadhramout on ne trouve même pas des bourgeois ayant un capital qu'en Europe on appellerait médiocre. Il n'y a que les *Sayyid* et les membres de tribu qui puissent jouir avec quelque sécurité de leur fortune, et encore ces fortunes sont, pour la plupart, acquises à l'étranger. Celle du *Djama'dâr* d'ach-Chiḥr est évaluée à plusieurs millions; mais elle se trouve, pour la plus grande partie, dans l'Inde anglaise. Celle du Sultan de Saioun doit être de quelques centaines de mille florins; elle consiste entièrement en immeubles, situés dans le pays même. Excepté ces deux chefs, on ne trouve que quelques individus possédant près de 100000 fl. et nul dont la fortune dépasse cette limite. Il va sans dire que parmi les Bédouins l'argent est encore plus rare. Aussi n'en ont-ils guère besoin.

([1]) Op. cit. p. 48.

§ 5.

COMMERCE, INDUSTRIE, AGRICULTURE, CHASSE, ETC.

Pour les bourgeois les moyens de subsistance sont en général le commerce et l'industrie; pour les *Sayyid* et les tribus à demeures fixes, l'agriculture, et pour les Bédouins, la chasse et l'élevage de bestiaux.

Le commerce n'est de quelque importance qu'à ach-Chiḥr. En tant qu'il se fait par mer, on se sert aussi bien de vaisseaux de construction européenne (*markab*) que de vaisseaux de construction arabe (*sâ'iah*) (1). Il embrasse la côte orientale de l'Afrique, la Mer Rouge, le Golfe persique, l'Inde anglaise et la côte méridionale de l'Arabie, surtout les ports de Mascate, de T̲hafâr et de 'Aden. Le commerce par caravanes se fait avec l'intérieur du Ḥadhramout et avec tout le littoral de l'Arabie méridionale, jusqu'aux pays du Yémen à l'ouest et de 'Oman à l'est. Ach-Chiḥr est le plus grand et, depuis la chute d'al-Mokallâ (2), le seul port important de la côte entière. Al-Mokallâ est en décadence, et les autres localités, comme Boroum, Qocai'ar et Saiḥout, ne sont que des villages de pêcheurs. De l'intérieur, on apporte à ach-Chiḥr: du froment, du miel, des dattes et des étoffes teintes en indigo; les deux derniers articles forment la principale branche d'exportation par mer. Comme article d'exportation de moindre importance, mais très-particulier, il faut mentionner les écailles et les nageoires de poisson. L'usage de ce dernier article m'est inconnu; seulement on m'a assuré qu'il est exporté vers l'Inde anglaise et la Chine.

---

(1) Les plus gros vaisseaux de construction arabe s'appellent *baghlah*; puis on a la *ghandjah*, puis le *dâw* et enfin le *sanbouq* ou chaloupe; c'est la plus petite espèce. Ces vaisseaux ont tous la même forme connue. La *baghlah* est quelquefois de 400 tonnes, quoique la mesure ordinaire en soit de 200 tonnes. Le gouvernail s'appelle *sukkân*, l'ancre *barouçî*, les voiles *chirâ'*, et les rames *midjdâf*.

(2) V. plus haut p. 36.

Les articles apportés à ach-Chiḥr par mer sont: du froment, du beurre préparé (*samin*), des noix de coco, du café, du sucre, du riz, du coton, des cotonnades et des indiennes, de la poterie, du fer en barres et travaillé, de l'huile de sésame, du pétrole, des chèvres et de la quincaillerie. On trouve à ach-Chiḥr plusieurs marchands étrangers, surtout de l'Inde anglaise; mais dans l'intérieur, tout le commerce est dans les mains des Arabes. Son peu d'importance, dans l'intérieur, saute aux yeux par l'exemple suivant: le premier marchand de la ville la plus florissante, Saioun, fait ses affaires avec un capital de tout au plus 15000 fl., et son bénéfice ne surpasse guère 10%. Aussi les marchands dans l'intérieur font-ils tous le commerce de détail (¹). Dans les localités les plus populeuses il y a marché tous les vendredis, la prière hebdomadaire terminée. A Saioun, le marché se tient sur la place, devant la grande mosquée. Il est le plus important du pays, et on y afflue de toutes parts.

Une institution particulière, relative au commerce en Ḥadhramout, est celle des courtiers (*dallâl*). Toute tribu et même plusieurs familles ont dans les principales localités leur courtier attitré, ayant le droit exclusif de vendre les produits du sol qu'ils apportent au marché. Ces courtiers sont, en même temps, une espèce d'hôteliers pour leur clientèle (²). Ils forment une classe à part de la population des villes, sous des chefs (*Abou*) à eux; leur métier est héréditaire dans quelques familles (³) et paraît avoir une très-mauvaise réputation. Du moins, le nom populaire qu'on leur donne est *kilâb as-souq*, c'est-à-dire „les chiens du marché".

(¹) Une boutique s'appelle sur le littoral *dukkân*, mais dans l'intérieur *makhzan*. Un magasin non-destiné à la vente en détail s'appelle *bakhkhâr*.

(²) Les étrangers n'ayant pas de courtiers et ne connaissant personne dont ils puissent attendre l'hospitalité, ont l'habitude de descendre à la mosquée.

(³) De ces familles, je mentionne spécialement celle de Wâkid à Saioun, parce qu'elle a aussi des représentants dans l'Archipel indien.

Les marchands qui font des affaires de quelque peu d'importance, ont l'habitude de noter leurs transactions dans des livres (*nat͟hîr*). Ces livres de commerce toutefois sont d'une ordonnance des plus primitives. Chaque individu avec lequel on fait des affaires, a son nom inscrit en tête de deux feuilles, sur l'une desquelles il est noté comme débiteur, sur l'autre comme créditeur. De temps en temps les comptes se règlent; si la solde n'est pas payée de suite, un nouveau compte commence sur une nouvelle feuille. Aucun marchand arabe n'a l'idée de dresser un bilan ou de régler ses livres à la fin de l'année. Les annotations dans les livres de commerce, confirmées par un serment, font foi dans les différends entre marchands, si ces différends doivent être vidés par leur chef (*Abou*) selon les coutumes locales [1].

Avant d'en finir avec le commerce, je tiens à parler encore de deux choses ayant avec ce sujet des rapports intimes, c'est-à-dire des moyens de transport et des poids, mesures et monnaies.

Des routes tracées et entretenues, il n'y en a point en Ḥadhramout. On suit le cours des rivières ou les sentiers naturels. Il en résulte que le transport par chariot y est impossible, et qu'on est borné au transport par chameau ou par âne. Quand on veut se rendre sur le territoire d'une tribu, il faut prendre un des membres de la tribu comme conducteur, et celui-ci se porte garant des personnes et des biens confiés à sa garde. A défaut de conducteur, on est certain d'être dévalisé en route, s'il était possible, plusieurs fois par jour. Le conducteur s'appelle *sayyir* et l'action de conduire, *siârah*. On peut aussi confier au *sayyir* le transport de ses biens ou de son argent sans se mettre en voyage en personne, et l'on prétend qu'il n'y a pas d'exemple, en Ḥadhramout, d'abus de confiance en

(¹) V. plus haut p. 39.

pareil cas. De même il n'arrive jamais que la tribu du *sayyir* pille quelqu'un voyageant sous la protection de celui-ci. Dans le cas qu'il faudrait traverser le territoire de plusieurs tribus, le *sayyir* pris en premier lieu n'en reste pas moins le conducteur jusqu'à la fin du voyage; mais, arrivé à la frontière, il doit demander à son tour le droit de passage à la tribu suivante. Moyennant une somme modique, quelquefois n'excédant pas 0,10 fl. pour chaque chameau dont se compose la caravane, on le lui accorde, et on lui remet comme marque de sauf-conduit quelque arme ou autre objet appartenant à la tribu dont il va traverser le territoire. Cet objet doit être rendu le voyage terminé. Il s'entend que ce procédé n'est point praticable, si l'on a affaire à des tribus se faisant la guerre. Alors on doit changer de conducteur en entrant sur le nouveau territoire.

Le transport est relativement à bon marché en Ḥadhramout. Par exemple un chameau d'ach-Chiḥr ou d'al-Mokallâ à Saioun ne coûte que 5 fl. dans la bonne saison. En été, lorsque le fourrage est rare, le prix s'élève, mais jamais au-dessus de 10 fl. En sus, il faut payer un demi-florin environ pour la *siârah*. Le louage de bêtes de somme est un gagne-pain spécialement en vogue parmi les Bédouins. Au bord des routes les plus fréquentées, on a par-ci, par-là, des réservoirs d'eau potable, appelés *siqâyah* (¹), construits par des âmes charitables au profit des passants. Ainsi, on n'a pas besoin d'emporter de l'eau en voyage.

Les poids (²) en Ḥadhramout sont:
qaflah = ± 2½ grammes.

(¹) Quoique le mot *sabîl* ait la même signification dans quelques parties de l'Orient (V. Dozy: Supplément s. v.), il ne signifie en Ḥadhramout jamais autre chose que „chemin" dans un sens figuré.

(²) Comparez les études de M. H. Sauvaire dans le Journal asiatique, Huitième Série Tomes II, III, IV et V (1883—1885).

ouqîah	= 10	*qaflah.*
ratl	= 12	*ouqîah* (1).
raf'ah	= 12	*ratl.*
farâsilah	= 2	*raf'ah.*
bahâr	= 12 1/2	*farâsilah.*
djâbir	= 2	*bahâr.*

Les mesures de longueur sont:

chibr	= ± 16	centimètres.
dsirâ'	= 3	*chibr.*
sâqit	= 5	*dsirâ'.*
farsakh	= 80	*sâqit.*

En outre, on compte les distances par pas (*khatwah*) et par journées de marche (*marhalah*) (2).

Les mesures de capacité sont:

chatr	= ± 1/2	litre.
muçrâ ou *mudd* (3)	= 2	*chatr.*
rabâ'î	= 1 1/2	*mudd.*
çâ'	= 4	*rabâ'î.*
qahâwil (4)	= 2	*çâ'.*

Les monnaies sont:

rubo' khumsîah (cuivre)	= ± 0.005	fl.
khumsîah (cuivre)	= ± 0.02	fl.
haraf (argent)	= 8	*khumsîah.*
ouqîah (argent)	= 2	*haraf.*
qarch (argent)	= 7 1/2	*ouqîah.*

(1) A ach-Chihr et à al-Mokallâ = 16 *ouqîah.*

(2) V. plus haut p. 17.

(3) Le mot *mudd* ne s'emploie pas au singulier; on dit alors *muçrâ*. A ach-Chihr et à al-Mokallâ le *muçrâ* s'appelle *qurç.*

(4) A ach-Chihr et à al-Mokallâ, cette mesure n'est pas en usage. Par contre on en a une autre, appelée *mikyâl* = 8 *qurç.* V. la note précédente.

En outre, on a encore une monnaie de compte appelée *buqchah* et valant $^1/_5$ *khumsîah*; tandis qu'une monnaie spéciale d'ach-Chiḥr est le *diwânî*, en cuivre, valant $^1/_6$ *khumsîah*. Des monnaies en or, on n'en a point.

Pour le *qarch* on emploie dans tout le Ḥadhramout la pièce de 5 francs. Elle est devenue la monnaie du pays. En outre la pièce de 10 cents des Indes hollandaises y est très en vogue. Elle vaut $4^1/_2$ *khumsîah*. Les rixdales hollandaises ou les dollars espagnols ne sont acceptés que par quelques-uns des principaux marchands dans les villes, et encore contre un agio considérable. On n'a pu m'expliquer la cause de la popularité de la pièce de 5 francs.

La grande industrie n'existe pas en Ḥadhramout. Non seulement il ne s'y trouve pas d'usines, mais même pas des ateliers de quelque importance. Les artisans ont tout au plus un ou deux aides, esclaves ou domestiques. L'industrie textile, quoique exclusivement exercée à domicile, est encore actuellement très-importante; mais dans les dernières années, elle commence à diminuer à cause de l'importation des cotonnades européennes à bon marché. Anciennement Terîm en était le centre, et plusieurs personnes m'ont raconté qu'ils se rappelaient encore le temps que l'on trouvait dans presque chaque maison un rouet (*dîlâb*) et un métier de tisserand (*miḥwâk*). Comme industries complémentaires on a la préparation de l'indigo (*nîl*) et la teinture des tissages.

Outre les tisserands (*ḥawîk*), il y a, en Ḥadhramout, des forgerons (*ḥaddâd*), des charpentiers (*nadjdjâr*), des orfèvres (*çâïgh*), des maçons (*bannâï*), des potiers (*bânî*), des tailleurs (*khayyâṭ*) et des bouchers (*mochirrik*). Les autres industries ne semblent pas s'exercer à titre de profession. Chacun pourvoit, en personne, aux besoins de sa maison à cet égard. Il reste encore à mentionner, comme industries spéciales des habitants du littoral, la construction de navires, la navigation,



la pêche et la salaison du poisson. Les pêcheurs (*baḥḥâr*) et les marins (*baḥrî*) y forment des corps de métier très-importants.

Dans les villes, le nombre des agriculteurs (*ḥarrâth*) de profession est restreint. La plupart des champs et des plantations d'alentour appartiennent à des bourgeois ayant d'autres professions et faisant cultiver leur propriété par des esclaves, des laboureurs à gages ou des domestiques. Si un bourgeois a quelque lopin de terre situé à une distance un peu considérable de la ville, il le place sous la protection d'un membre de la tribu voisine, en payant à celui-ci ordinairement de 7.50 à 10 fl. par an. On appelle ce payement *ribâ'*: c'est une espèce de *siârah* pour les propriétés rurales. Les propriétés rurales des bourgeois sont, en outre, en grande partie grevées de dîmes (*charâḥah*), en faveur de membres de tribu. Ces dîmes, à l'origine $^1/_{10}$, dépassent quelquefois la moitié de la récolte. Le décimateur (*chârih*) reçoit en outre 5% de la valeur de la propriété en cas de transfert, et il a même le droit de s'opposer à toute aliénation. Seulement, dès qu'il a consenti que la propriété soit vendue à un autre membre de sa tribu, il est obligé de céder son droit à celui-ci à un prix raisonnable, les dîmes constituant une charge incompatible avec la dignité du nouvel acquéreur. Excepté ce cas, elles ne sont pas rachetables contre le gré du décimateur. Le Sultan de Saioun a persuadé ses tribus à accepter le rachat des dîmes dues par les propriétés situées autour de cette ville. Le prix de rachat a été de 400000 fl.

La majeure partie des terres cultivables en Ḥadhramout est dans les mains des *Sayyid* ou des membres de tribu. Les uns et les autres considèrent le commerce et l'industrie comme des occupations au-dessous de leur dignité. Pour autant qu'ils jouissent de quelque aisance, ils ne cultivent pas leurs champs ou leurs plantations en personne. C'est l'ouvrage de leurs esclaves ou de leurs

propres à être utilisés pour l'agriculture. Les sources sont assez rares, et se trouvent le plus souvent dans les montagnes ou sur les plateaux ([1]). Par conséquent, l'irrigation artificielle s'opère à peu près partout au moyen de puits (*bîr*) creusés. On en tire l'eau à l'aide d'un seau (*dalou*), mis en mouvement par des vaches (*baqr*), attachées à une corde (*ḥabl*) qui passe par une poulie (*'adjlah*), soutenue par trois appuis (*tachrou'ah* plur. *tachârî'*) de bois. L'eau obtenue de cette façon est recueillie dans un grand baquet (*gharb*) en bois, d'où on l'épand sur le sol au moyen de conduits (*'atim*), de bassins transportables (*marachch*) ou de petits puisoirs (*rachbah*). Il y a deux années, quelques Arabes de Batavia ont formé une société, dans le but de faire creuser en Ḥadhramout des puits artésiens. La société a engagé une partie du personnel javanais attaché au service des puits artésiens dans les possessions hollandaises de l'Archipel indien; mais jusqu'ici les résultats obtenus ne sont guère satisfaisants.

L'élevage de bestiaux est la principale occupation des Bédouins. Nous avons déjà vu qu'on a, en Ḥadhramout, des chameaux (*ba'îr*) ([2]) et des ânes (*ḥimâr*) ([3]) pour le transport des personnes et des marchandises, et du menu bétail (*ghanam*) ([4]), pour l'abatage et le lait. Les vaches ne sont tenues que pour le lait et l'irrigation; tandis que les taureaux (*thaur*) sont exclusivement utilisés devant la charrue (*miḥrâth*) ([5]).

([1]) Outre le nom ordinaire *'ain* ou *mi'yân*, on emploie pour „source" souvent le mot *ghail*; un aqueduc s'appelle *sâqiah*.

([2]) *Ba'ir* plur. *bi'rân* est le nom général. Dans les montagnes du littoral le pluriel est *bai'ar*. Une chamelle s'appelle *nâqah* plur. *nouq*, un chameau léger, *maṭîah* plur. *maṭâyâ*.

([3]) *Ḥimâr* a le plur. *ḥamir*. Une ânesse s'appelle, à l'est de Chibâm, *tân*, et à l'ouest de cette ville, *iltân*.

([4]) Du menu bétail on trouve la race caprine (*ma'z*) et la race ovine (*dhân*).

([5]) Outre la charrue on emploie, pour remuer le sol, une espèce de besoche appelée *mizḥâh*. L'homme qui dirige la charrue s'appelle *baqqâr*.

Les chevaux ([1]), très-rares en Ḥadhramout, sont des animaux de luxe. On fait beaucoup de cas de l'apiculture. Les abeilles (*noub*) fournissent un miel (*'asl*) et une cire (*chama'*) excellents.

Enfin la chasse est encore une industrie très en vogue parmi les Bédouins, comme au reste parmi presque tous les membres de tribu. Les animaux sauvages les plus largement représentés, dont la chair est permise aux musulmans, sont: le lièvre (*arnab*), la gazelle (*t̲habi*), le bouc sauvage (*wi'l*), la gerboise (*yarbou'*), l'hyène (*dhaba'*), le hérisson (*qanfoud*) et une espèce de grand lézard (*dhabb*). Des animaux sauvages dont la chair ne peut légalement être mangée, se trouveraient en Ḥadhramout la panthère (*fahd*), le tigre (*nimr*) ([2]), le loup (*dsib*) et le singe (*rubbâḥ*). A la chasse, on se sert, outre de ses armes, de chiens (*kèlb*) dressés. Je me suis laissé raconter que quelques-uns de ceux-ci ont même un dressage vraiment admirable, et qu'on réussit à leur faire porter à telle personne une lettre qu'on leur attache au cou ([3]).

§ 6.

CULTE.

Le culte est l'objet principal de la sollicitude des habitants du Ḥadhramout, du moins des *Sayyid* et des bourgeois. Les grands centres de réunion sont les mosquées et les écoles qui forment les dépendances de celles-là. Il paraît que cette disposition d'esprit existe

---

([1]) Le mot pour „cheval" en général est *khail* plur. *khayoul*. Un étalon s'appelle *ḥosân* et une jument *fars*.

([2]) On m'a parlé aussi de lions (*asad*); mais je crois plutôt qu'on désigne par ce mot le tigre royal, et que *nimr* signifie le tigre tacheté.

([3]) Des insectes et autres petits animaux nuisibles on a en Ḥadhramout: des mouches (*dsobâb* plur. *dsubbân*), des escarbots (*balkhair*), des guèpes (*dsibr*), des araignées (*ankabout*), des scorpions (*'aqrab*), des fourmis (*dsar*), des cancrelas (*çifçâf*), des lézards (*dhiffah*), des souris (*djirds* plur. *djirdsân*) et des couleuvres (*ḥanach*). Des moustiques (*ḥâs*), il y en a peu, et il en est de même des oiseaux (*ṭair*). Les grands oiseaux de proie semblent faire absolument défaut.

depuis longtemps. Du moins Niebuhr raconte qu'un Arabe du Ḥadhramout lui nommait sa patrie comme „le pays de la science et du culte" ([1]) par excellence. Les mosquées se distinguent des autres bâtiments, outre par leur ordonnance, par le fait que leurs murailles extérieures sont ordinairement blanchies à la chaux.

Une mosquée pour la prière publique du vendredi se trouve dans toute localité de quelque importance. Celle de Saioun peut contenir 6000 personnes, et chaque vendredi elle est entièrement remplie. Quelquefois même des fidèles doivent se contenter d'une place hors de l'édifice ([2]). Outre cette mosquée on en trouve à Saioun une soixantaine d'autres, plus petites, pour les prières journalières; à Terîm il y en a plus de 300, mais, comme nous l'avons vu ([3]), la plupart ne sont plus en usage, à cause de la décadence de cette ville. Les femmes ne font jamais leurs dévotions dans les mosquées, sans omettre pour cela de les accomplir aussi scrupuleusement que les hommes, mais à domicile. Quoique les cimetières (*turbah*) soient ordinairement hors de l'enceinte des villes, il y en a pourtant quelques-unes autour des mosquées.

Dans la prière publique du vendredi, on prie pour le Sultan de Turquie; après lui pour le chef de la localité. J'ai déjà mentionné ([4]) qu'en Ḥadhramout le rite est celui de Châfi'î; ajoutons que ce rite y règne à l'exclusion de tout autre. Il n'y a pas de chrétiens, ni de juifs, et probablement, encore de nos jours, on n'admettrait point d'infidèle, même temporairement, dans le pays, à moins de circonstances exceptionnelles. Il ne s'y trouve pas non plus des

---

([1]) Op. cit. p. 271.

([2]) Il faut se rappeler que le vendredi est à Saioun le jour de marché, et que, par conséquent, les fidèles assistant à la prière sont en grande partie des habitants de la banlieue. Autrement le nombre de 6000 hommes adultes serait en contradiction évidente avec le chiffre de la population de la ville (V. plus haut p. 42).

([3]) V. plus haut p. 42.

([4]) V. plus haut p. 43.

musulmans hérétiques ou hétérodoxes, comme les Chi'i, les Waḥḥâbi ou les Zâïdi (1).

Parmi les membres de tribu il y en a plusieurs qui n'observent pas rigoureusement leurs obligations relatives à la prière. Quoique musulmans fidèles, il semble qu'ils le considèrent comme peu mâle de se vouer entièrement à la religion. Parmi les Bédouins c'est même l'exception que quelqu'un s'acquitte régulièrement des prières prescrites par la loi. En outre, on m'a assuré que, le cas échéant, ces derniers ne font aucun scrupule de manger des aliments défendus.

Quant aux autres devoirs de la religion mahométane, il en est du jeûne comme de la prière, c'est-à-dire on l'observe scrupuleusement dans les villes, un peu moins scrupuleusement parmi les tribus à demeures fixes, et très-peu parmi les Bédouins. Par contre, les prélèvements se payent régulièrement par tout le monde, même par les Bédouins, qui, d'après ce que l'on prétend, suivraient toutefois, à cet égard, des coutumes en désaccord avec les prescriptions de la loi.

Le pèlerinage (*ḥadjdj*) vers la Mecque est le devoir religieux le moins rigoureusement observé en Ḥadhramout, même par les *Sayyid*. On donne une très-large explication au précepte légal dispensant du pèlerinage tout individu n'ayant pas les moyens nécessaires pour le voyage et pour l'entretien de sa famille pendant son absence. La route des pèlerins, par terre, passe par Chabwah et le Yémen; mais la plupart préfèrent celle par mer. Ils s'embarquent à ach-Chiḥr ou à al-Mokallâ pour 'Aden, ou directement pour Djuddah.

Par contre, on fait beaucoup de cas des pèlerinages (*ziârah*) vers les tombeaux vénérés, situés en Ḥadhramout même. Outre celui du prophète Houd, dont il a été question plus haut (2), il faut mentionner

(1) Secte hérétique existant encore, à ce qu'il paraît, au Yémen.

(2) V. p. 11.

comme tombeaux jouissant d'une grande vénération: celui du prophète Çâliḥ, dans la vallée de Sarr; celui de la souche des *Sayyid* du Ḥadhramout, Aḥmad bin 'Isâ, surnommé al-Mohâdjir ([1]), et celui d'un certain *Sayyid* Aḥmad bin Moḥammad al-Ḥabchî, l'un et autre à Cha'b Aḥmad; celui de la souche de la tribu de 'Amoud, Aḥmad bin 'Isâ, surnommé 'Amoud ad-dîn ([2]) à Qaidoun; celui du saint 'Aidîd près de la ville du même nom; celui du saint Bâdjalḥabân près de Thibbî; celui du saint al-'Aidrous à ach-Chiḥr, etc. Toutefois, aucun de ces tombeaux n'a la même importance que Qabr Houd.

On n'a pas de derviches en Ḥadhramout. En outre, les excentricités en matière de religion, connues sous le nom de *ṭariqah* et formant l'occupation spéciale des différents ordres de derviches, n'y ont jamais pu prendre pied. L'Islamisme y a un caractère trop mâle, ou à vrai dire trop arabe ([3]), pour admettre des déviations de cette nature, dues au mysticisme maladif de Persans et de Turcs. Les *Sayyid* avec qui j'ai abordé ce chapitre, ne cachaient pas leurs mépris pour les chefs actuels des derviches hurleurs et danseurs, qu'on voit à Constantinople, au Caire et à la Mecque. Ils les traitaient d'imposteurs qui enseignent des cérémonies, peut-être louables à l'origine, mais ayant, de nos jours, perdu toute raison d'être. Eu égard à la popularité du mysticisme mahométan parmi les indigènes dans l'Archipel indien, je l'ai cru d'une haute importance de faire ressortir l'aversion qu'il inspire aux Arabes du Ḥadhramout. Toutefois ceci n'empêche pas qu'on ne soit assez superstitieux en Ḥadhramout. On y croit généralement aux forces occultes, aux amulettes (*'azimah*), à la sorcellerie (*siḥr*), etc.

([1]) V. p. 50.
([2]) V. p. 41.
([3]) Comparez les observations judicieuses sur le caractère arabe, dans l'Histoire des Musulmans d'Espagne de Dozy, Tome I, p. 12 et s.

§ 7.

SCIENCES ET ARTS.

Parmi les Bédouins relativement peu de personnes savent lire ou écrire. Parmi les autres membres des tribus, la majorité a appris l'un et l'autre; tandis que parmi les *Sayyid* et les bourgeois aisés c'est une exception de rencontrer un illettré. Quant aux éléments de l'arithmétique, on les apprend à peu près exclusivement par la pratique; mais pour la lecture et l'écriture il y a un grand nombre d'écoles primaires (*'ulmah* plur. *'olam*), où l'on peut voir affluer chaque matin les enfants du voisinage, leur planche à écrire (*lauḥ*), enduite de chaux, sous le bras. Le livre de lecture, même pour les moins avancés, c'est toujours le Coran; mais il faut ajouter que les enfants fréquentant l'école ont ordinairement déjà appris l'alphabet de leurs parents.

Ceci pour les hommes; quant aux femmes, on peut dire que la majorité en est illettrée, même parmi les filles de *Sayyid*. Bien qu'il y ait des écoles spéciales pour les filles, elles n'apprennent en général que la récitation, par coeur, des formules de la prière et les autres pratiques de la religion. Cependant, il y a plusieurs exceptions, et l'on m'a assuré, entre autres, qu'à Ṣaioun se trouve même actuellement une femme très-savante.

De l'école primaire (*'ulmah*), on passe à l'école secondaire (*madras*). On y apprend la grammaire arabe et les éléments du droit et de la théologie. Pour la grammaire, on se sert des livres bien connus intitulés Alfîah et Adjroumîah; les élèves les plus avancés procèdent, en outre, aux commentaires sur le dernier ouvrage, portant les titres d'al-Motammimah, d'al-Fawâkih al-Djannîah et de Charkh al-Kafrâwî, commentaires également bien connus des arabisants. Il sera donc suffisant d'en mentionner les seuls titres. Il n'en est pas de même

des livres de théologie et de droit, lesquels, quoique très-répandus dans l'Archipel indien, n'ont pas encore, que je sache, attiré l'attention de beaucoup de savants en Europe.

Ces livres sont:

1°. ar-Risâlah par Aḥmad bin Zain al-Ḥabchî (1). Ce livre a été publié à Batavia en 1875, au moyen de la lithographie, avec une traduction interlinéaire en malais. Il ne contient que 24 pages, et traite successivement de la connaissance de Dieu, de la pureté légale, de la prière, du jeûne, des prélèvements (2), du pèlerinage et de la morale.

2°. Safînat an-Nadjâh par Sâlim bin 'Abd Allâh bin Somair, savant dont je parlerai encore dans le cours de cet ouvrage (3). C'est un livre un peu plus volumineux que l'ouvrage précédent. Il contient les prescriptions légales relatives à la pureté légale, à la prière, aux prélèvements, au jeûne et au pèlerinage.

3°. as-Zobad par Aḥmad bin Ruslân (4). C'est un poème didactique d'environ 1100 versets sur différents points de droit, de théologie et de morale.

4°. Mukhtaçar Bâfadhl, appelé aussi al-Mukhtaçar al-Kabîr, par 'Abd Allâh bin 'Abd ar-Raḥmân Bâfadhl (5). Le contenu en est comme celui du N°. 2.

---

(1) Les premiers mots du livre, après le *Bismillâh*, sont: الحمد لله رب العالمين حمدا يوافى نعمه ويكافى مزيده الخ

(2) Ordinairement, dans les livres arabes de cette nature, les prélèvements précèdent le jeûne; mais ici l'ordre est renversé.

(3) V. Deuxième Partie, Chapitre IV. Les premiers mots de la Safinah sont: بسم الله الرحمان الرحيم وبه نستعين على امور الدنيا والدين الخ

(4) Les premiers mots du livre, après le *Bismillâh*, sont: الحمد للاله ذي الجلال وشارع الحلال والحرام الخ

(5) Les premiers mots du livre, après le *Bismillâh*, sont: الحمد لله الذي فرض علينا تعلم شرائع الاسلام الخ Du même auteur il existe encore un livre, intitulé al-Mukhtaçar-al-Laṭif, traitant des ventes et des achats, mais peu usité. Les deux ouvrages de Bâfahdl ont été imprimés au Caire et commentariés par plusieurs savants.

Le *madras* ne forme qu'un cours introductif; mais la plupart des élèves ne vont pas plus loin. Ceux, toutefois, qui se sentent de la vocation pour la science, vont suivre les cours des savants renommés établis dans les principales localités. Ces cours constituent, en Ḥadhramout, l'enseignement supérieur. Les savants expliquent les ouvrages les plus célèbres de grammaire, de droit et de théologie. Pour la grammaire, ce sont les commentaires nombreux et volumineux sur l'Alfîah et l'Adjroumîah; pour ce qui regarde le droit, ce sont le Minhâdj aṭ-Ṭâlibìn d'an-Nawawî et le Taqrîb ou Fatḥ al-Qarîb d'al-Ghazzî, avec leurs commentaires, et enfin quant à la théologie, ce sont les commentaires sur le Coran d'al-Baghawî et des deux Djalâl ad-Dìn, le recueil de traditions d'al-Bokhârî, l'Iḥyâ 'Oloum ad-dìn d'al-Ghazzâlì et le 'Umdat al-'Aqâïd d'an-Nasafì, tous avec leurs commentaires.

Le centre de l'instruction supérieure, c'était anciennement Terîm; mais de nos jours, Saioun l'a dépassé. Ce qu'on pourrait nommer l'académie de Saioun, est une annexe de la grande mosquée. L'édifice porte le nom de *Robâṭ*, et contient non-seulement les salles de conférence pour les professeurs, mais, en outre, les étudiants sans ressources y trouvent logement. Il y en a une centaine de ces derniers; tandis que plus de 300 étudiants demeurent en ville. On y afflue de l'Arabie entière, voire même de la Mecque et de Médine. La fondation, assez riche, au moins pour le Ḥadhramout, reçoit des subventions considérables de l'Archipel indien. Le nombre des personnes reconnues pour savants, s'élève à Saioun à plus de 100, pour la plupart des *Sayyid*. Les savants pauvres vivent de la fondation où ils sont attachés, ou bien des cadeaux que leur font leurs disciples reconnaissants. Aucun savant arabe toutefois, quelque pauvre qu'il soit, ne fixera de somme que ses disciples doivent payer d'avance, à titre d'inscription.

On commence ordinairement sa carrière scientifique par être répétiteur auprès d'un savant en renom. Il faut alors assister aux conférences de celui-ci et expliquer, le soir, aux étudiants d'intelligence bornée les paroles de sagesse recueillies, le matin, de la bouche du maître. Une telle répétition s'appelle *moṭâla'ah*. Ce n'est qu'après un stage de plusieurs années, qu'un répétiteur ose se présenter au public comme professeur. Nous avons déjà vu plus haut (¹) que les savants reconnus portent tous, en Ḥadhramout, le titre de *Chaikh*.

La grammaire, le droit et la théologie sont les seules branches de la connaissance humaine cultivées sérieusement en Ḥadhramout. Il est vrai que cette culture est très-intense. Dans les villes, tout individu qui se respecte, est tant soit peu théologien ou juriste, ce qui fait que les controverses y sont à l'ordre du jour. Par contre, les sciences où le génie arabe a brillé au moyen-âge, la géographie, l'astronomie, les mathématiques et la médecine, sont toutes négligées au plus haut point. Il est vrai que, pour ce qui regarde l'astronomie, plusieurs personnes l'étudient encore d'après les livres arabes existants, et que les habitants de la campagne ont, en général, quelques notions d'astronomie pratique, par tradition et par suite de leur genre de vie; mais personne n'y pense à faire de l'astronomie le but de sa vie, ni ne cherche à enrichir cette science par de nouvelles découvertes.

Il en résulte qu'en parlant astronomie ou cosmographie avec des Arabes du Ḥadhramout, on se trouve replacé en plein moyen-âge. La terre reste pour eux au point central de l'univers; le soleil, la lune et les cinq planètes ont chacun leur sphère, etc. Inutile de vouloir les instruire sur ce sujet; tout en appréciant les progrès intellectuels et matériels des Européens, ils ont l'idée fixe que, pour ce qui regarde le ciel, ils sont mieux renseignés que nous.

(¹) V. p. 40.

Des médecins (*ṭabib*) de profession, il n'y en a point, et la science même est descendue au niveau d'un empirisme de bas étage. S'il s'agit d'une maladie résistant aux drogues et aux décoctions ordinaires ([1]), on a recours à une panacée étrange, c'est-à-dire qu'on touche le corps du patient, à l'aide d'un fer rouge (*kayyah*), à l'endroit où l'on suppose que la maladie réside. Au cas que l'on ignore absolument le siége de celle-ci, on applique le fer rouge à différents endroits, spécialement au crâne et aux principales articulations. On prétend que le procédé en question produit souvent des guérisons vraiment surprenantes. L'application de ventouses (*miḥdjim*) est aussi d'un usage fréquent.

On a relativement peu de maladies en Ḥadhramout, ce qui, au reste, est fort naturel, vu la vie simple et régulière, l'atmosphère pure et sèche des montagnes et l'abstention totale de porc, de spiritueux, d'opium, etc. Le choléra y est inconnu, et il en est de même des fièvres paludéennes. La petite vérole (*qaṭib*), bien que visitant quelquefois le pays, ne devient jamais épidémique. La phtisie (*sill*) seule paraît faire beaucoup de ravages, ce qui n'est nullement étonnant vu la nature du climat. Des cas de lèpre (*djidsâm*) m'ont été rapportés, surtout de la vallée de Dou'an. Le lépreux est rigoureusement exclu de la société. On construit pour lui une petite cabane, de préférence sur la pointe proéminente d'un rocher, loin des habitations; on lui tend, chaque jour, les aliments et l'eau nécessaires sur une très-longue perche, l'abandonnant, au reste, à son sort. On craint la contagion, et l'on sait que la maladie est incurable. En cas de blessure on étanche le sang autant que possible; en cas de fracture on applique des éclisses (*djabîrah*). L'emploi de lunettes (*mirâyah*), pour conserver ou corriger la vue, paraît s'introduire

---

([1]) Médicament, en général, se dit *douâ*.

de plus en plus dans les dernières années, au moins parmi les *Sayyid* et les bourgeois.

Les belles-lettres aussi sont fort négligées. Les Maqâmât d'al-Ḥarîrî, les Mille et une Nuits, quelques recueils de légendes relatives aux prophètes avant Mahomet, l'histoire des héros du premier temps de l'Islamisme, l'anthologie d'al-Abchîhî, appelée al-Mustaṭraf, et les vers de Motanabbî forment, à peu près, la seule nourriture littéraire de l'esprit. Encore, les gens sérieux voient-ils d'un mauvais oeil la lecture de ces oeuvres censées frivoles. Parmi les tribus et surtout parmi les Bédouins, on fait beaucoup de cas de l'improvisation; mais les vers, jamais rédigés par écrit, sont bien vite oubliés. Le sujet en est du reste excessivement monotone: éloges sur leurs amis, leurs femmes ou leurs fiancées, ou satires sur leurs ennemis publics ou privés. La poésie urbaine est exclusivement didactique et ne consiste, proprement dit, qu'en *Diwân* ou traités rimés sur des matières de grammaire, de théologie ou de droit.

Les arts plastiques ne sont pas cultivés du tout. L'Islamisme les proscrit formellement, à l'exception de l'architecture. Comme instruments de musique licites, on a la flûte (*mizmâr*) pour les militaires ([1]), et le tambour de basque (*ṭâr*) pour accompagner les litanies en l'honneur de la naissance de Mahomet. Ces litanies, appelées *dsikr mawloud*, ne se chantent pas exclusivement à la fête de la naissance du Prophète, mais encore dans toutes les occasions solennelles.

La danse (*zafín*) est regardée comme permise; mais les hommes sérieux, au moins parmi les *Sayyid* et les bourgeois, ont l'habitude de s'en abstenir ([2]). L'orchestre est composé d'une guitare (*qanbous*) ([3])

([1]) C'est à dire les esclaves composant les petites armées régulières (V. plus haut p. 46).

([2]) Ceci ne regarde nullement leurs femmes, ni leurs filles.

([3]) Le *qanbous* s'appelle en Egypte et à la Mecque *'oud*. En Ḥadhramout c'est un instrument spécialement en usage parmi les tribus. Parmi les *Sayyid* et les bourgeois l'instrument passe pour peu convenable.

ou d'un tambour oblong (*hâdjir*) en bois et de quatre petits tambours (*marwâs*). Les derniers se tiennent dans la main gauche, et on les bat de la main droite; au lieu que le *hâdjir* ou tambour oblong est placé par terre devant le musicien, qui le bat des deux mains, chacune d'un côté différent. La danse s'exécute par deux personnes; elle a beaucoup de ressemblance à la polka; seulement on ne se prend pas par le corps, ni ne tourne â deux; chacun danse pour soi. En tournant, les deux danseurs s'approchent et s'éloignent alternativement de l'orchestre, tout en restant à la même distance l'un de l'autre. Lorsque les deux premiers danseurs en ont assez, deux autres viennent les remplacer, et ainsi de suite. Les hommes et les femmes ne dansent jamais de compagnie. Parmi les Bédouins, il existe encore un autre genre de danse. Cette danse s'appelle *raqç*; elle est exécutée par des hommes et des femmes, placés dans un cercle, et la mesure en est indiquée par des battements de mains. Bien que cette danse soit regardée comme une récréation très-impie, les Bédouins ne l'en aiment pas moins. Je ne l'ai jamais vu exécuter; mais plusieurs fois j'ai été témoin de la danse décrite en premier lieu. Elle excitait fortement les danseurs, surtout les membres de tribu, lesquels reprirent, pendant la fête, leur allure primitive de brigands. Il y avait parmi eux des gens, qui, en dansant, commençaient à faire des cabrioles assez étranges. Il semble que le *râdi* ou plaid ([1]) soit de rigueur à la danse; du moins tous les danseurs mettaient leur mouchoir sur l'épaule gauche, et l'on me disait qu'il devait représenter cette pièce d'habillement. Des femmes, je n'en ai jamais vues danser, parce que, comme nous le verrons plus tard, il n'y a pas des femmes arabes dans l'Archipel indien, et que les femmes et les filles des Arabes établis dans ce pays, ne savent que les danses indigènes. Les

---

([1]) V. plus bas § 10.

gens de l'orchestre accompagnaient leur musique d'un chant assez monotone. Ce sont des pièces de poésie érotique et, à ma grande surprise, en partie même des vers d'une tendance édifiante. Je n'ai jamais pu m'en procurer une copie assez exacte pour me permettre d'en publier quelques échantillons. Les almées, si connues dans les autres pays orientaux, n'existent pas en Ḥadhramout (¹).

§ 8.

LES SAYYID.

Dans le cours de cet ouvrage, j'ai déjà plusieurs fois parlé des *Sayyid*. Je tiens à ajouter encore quelques mots sur cette classe particulière des habitants du Ḥadhramout, surtout concernant leur position sociale. Nous avons vu qu'ils ne s'occupent ni de commerce, ni d'industrie et que, la famille du *Chaikh* Abou Bakr exceptée, ils ne portent pas d'armes. Ils ne cultivent pas non plus leurs terres en personne, quoique la surveillance des laboureurs ne soit pas au-dessous de leur dignité, comme le serait celle d'un établissement de commerce ou d'industrie. Leur influence, pour être purement morale, n'en est pas moins très-grande, même sur les tribus, où l'on fait peu de cas de la religion.

Les *Sayyid* sont en Ḥadhramout, pour ainsi dire, les représentants de la religion et du droit. Ils dominent l'opinion publique à cet égard, et on leur témoigne un respect frisant la vénération. Un *Sayyid*, entrant quelque part où il y a du monde, se met, de plein droit, à la place d'honneur. Toutes les personnes présentes se lèvent pour lui baiser la main, même celles qui lui sont supérieures par l'âge ou l'érudition. Pour leurs filles, tout mariage avec un individu d'une

(¹) Quant au jeu, on ne connaît que trois espèces de jeux de dames, appelés respectivement *thabat*, *ṭibân* et *akl biakl*. Le jeu d'échecs n'est pas en usage; il en est de même de tous les jeux de hasard.

musulmans hérétiques ou hétérodoxes, comme les Chî'î, les Waḥḥâbî ou les Zâïdî ([1]).

Parmi les membres de tribu il y en a plusieurs qui n'observent pas rigoureusement leurs obligations relatives à la prière. Quoique musulmans fidèles, il semble qu'ils le considèrent comme peu mâle de se vouer entièrement à la religion. Parmi les Bédouins c'est même l'exception que quelqu'un s'acquitte régulièrement des prières prescrites par la loi. En outre, on m'a assuré que, le cas échéant, ces derniers ne font aucun scrupule de manger des aliments défendus.

Quant aux autres devoirs de la religion mahométane, il en est du jeûne comme de la prière, c'est-à-dire on l'observe scrupuleusement dans les villes, un peu moins scrupuleusement parmi les tribus à demeures fixes, et très-peu parmi les Bédouins. Par contre, les prélèvements se payent régulièrement par tout le monde, même par les Bédouins, qui, d'après ce que l'on prétend, suivraient toutefois, à cet égard, des coutumes en désaccord avec les prescriptions de la loi.

Le pèlerinage (*ḥadjdj*) vers la Mecque est le devoir religieux le moins rigoureusement observé en Ḥadhramout, même par les *Sayyid*. On donne une très-large explication au précepte légal dispensant du pèlerinage tout individu n'ayant pas les moyens nécessaires pour le voyage et pour l'entretien de sa famille pendant son absence. La route des pèlerins, par terre, passe par Chabwah et le Yémen; mais la plupart préfèrent celle par mer. Ils s'embarquent à ach-Chiḥr ou à al-Mokallâ pour 'Aden, ou directement pour Djuddah.

Par contre, on fait beaucoup de cas des pèlerinages (*ziârah*) vers les tombeaux vénérés, situés en Ḥadhramout même. Outre celui du prophète Houd, dont il a été question plus haut ([2]), il faut mentionner

---

([1]) Secte hérétique existant encore, à ce qu'il paraît, au Yémen.
([2]) V. p. 11.

comme tombeaux jouissant d'une grande vénération: celui du prophète Çâliḥ, dans la vallée de Sarr; celui de la souche des *Sayyid* du Ḥadhramout, Aḥmad bin 'Isâ, surnommé al-Mohâdjir ([1]), et celui d'un certain *Sayyid* Aḥmad bin Moḥammad al-Ḥabchî, l'un et autre à Cha'b Aḥmad; celui de la souche de la tribu de 'Amoud, Aḥmad bin 'Isâ, surnommé 'Amoud ad-dîn ([2]) à Qaidoun; celui du saint 'Aidîd près de la ville du même nom; celui du saint Bâdjalḥabân près de Thibbî; celui du saint al-'Aidrous à ach-Chiḥr, etc. Toutefois, aucun de ces tombeaux n'a la même importance que Qabr Houd.

On n'a pas de derviches en Ḥadhramout. En outre, les excentricités en matière de religion, connues sous le nom de *ṭariqah* et formant l'occupation spéciale des différents ordres de derviches, n'y ont jamais pu prendre pied. L'Islamisme y a un caractère trop mâle, ou à vrai dire trop arabe ([3]), pour admettre des déviations de cette nature, dues au mysticisme maladif de Persans et de Turcs. Les *Sayyid* avec qui j'ai abordé ce chapitre, ne cachaient pas leurs mépris pour les chefs actuels des derviches hurleurs et danseurs, qu'on voit à Constantinople, au Caire et à la Mecque. Ils les traitaient d'imposteurs qui enseignent des cérémonies, peut-être louables à l'origine, mais ayant, de nos jours, perdu toute raison d'être. Eu égard à la popularité du mysticisme mahométan parmi les indigènes dans l'Archipel indien, je l'ai cru d'une haute importance de faire ressortir l'aversion qu'il inspire aux Arabes du Ḥadhramout. Toutefois ceci n'empêche pas qu'on ne soit assez superstitieux en Ḥadhramout. On y croit généralement aux forces occultes, aux amulettes (*'azimah*), à la sorcellerie (*siḥr*), etc.

([1]) V. p. 50.
([2]) V. p. 41.
([3]) Comparez les observations judicieuses sur le caractère arabe, dans l'Histoire des Musulmans d'Espagne de Dozy, Tome I, p. 12 et s.

§ 7.

SCIENCES ET ARTS.

Parmi les Bédouins relativement peu de personnes savent lire ou écrire. Parmi les autres membres des tribus, la majorité a appris l'un et l'autre; tandis que parmi les *Sayyid* et les bourgeois aisés c'est une exception de rencontrer un illettré. Quant aux éléments de l'arithmétique, on les apprend à peu près exclusivement par la pratique; mais pour la lecture et l'écriture il y a un grand nombre d'écoles primaires (*'ulmah* plur. *'olam*), où l'on peut voir affluer chaque matin les enfants du voisinage, leur planche à écrire (*lauḥ*), enduite de chaux, sous le bras. Le livre de lecture, même pour les moins avancés, c'est toujours le Coran; mais il faut ajouter que les enfants fréquentant l'école ont ordinairement déjà appris l'alphabet de leurs parents.

Ceci pour les hommes; quant aux femmes, on peut dire que la majorité en est illettrée, même parmi les filles de *Sayyid*. Bien qu'il y ait des écoles spéciales pour les filles, elles n'apprennent en général que la récitation, par coeur, des formules de la prière et les autres pratiques de la religion. Cependant, il y a plusieurs exceptions, et l'on m'a assuré, entre autres, qu'à Ṣaioun se trouve même actuellement une femme très-savante.

De l'école primaire (*'ulmah*), on passe à l'école secondaire (*madras*). On y apprend la grammaire arabe et les éléments du droit et de la théologie. Pour la grammaire, on se sert des livres bien connus intitulés Alfìah et Adjroumìah; les élèves les plus avancés procèdent, en outre, aux commentaires sur le dernier ouvrage, portant les titres d'al-Motammimah, d'al-Fawâkih al-Djannìah et de Charkh al-Kafrâwî, commentaires également bien connus des arabisants. Il sera donc suffisant d'en mentionner les seuls titres. Il n'en est pas de même

des livres de théologie et de droit, lesquels, quoique très-répandus dans l'Archipel indien, n'ont pas encore, que je sache, attiré l'attention de beaucoup de savants en Europe.

Ces livres sont:

1°. ar-Risâlah par Aḥmad bin Zain al-Ḥabchî ([1]). Ce livre a été publié à Batavia en 1875, au moyen de la lithographie, avec une traduction interlinéaire en malais. Il ne contient que 24 pages, et traite successivement de la connaissance de Dieu, de la pureté légale, de la prière, du jeûne, des prélèvements ([2]), du pèlerinage et de la morale.

2°. Safînat an-Nadjâh par Sâlim bin 'Abd Allâh bin Somair, savant dont je parlerai encore dans le cours de cet ouvrage ([3]). C'est un livre un peu plus volumineux que l'ouvrage précédent. Il contient les prescriptions légales relatives à la pureté légale, à la prière, aux prélèvements, au jeûne et au pèlerinage.

3°. as-Zobad par Aḥmad bin Ruslân ([4]). C'est un poème didactique d'environ 1100 versets sur différents points de droit, de théologie et de morale.

4°. Mukhtaçar Bâfadhl, appelé aussi al-Mukhtaçar al-Kabîr, par 'Abd Allâh bin 'Abd ar-Raḥmân Bâfadhl ([5]). Le contenu en est comme celui du N°. 2.

([1]) Les premiers mots du livre, après le *Bismillâh*, sont: الحمد لله رب العالمين حمدا يوافى نعمه ويكافى مزيده الخ

([2]) Ordinairement, dans les livres arabes de cette nature, les prélèvements précèdent le jeûne; mais ici l'ordre est renversé.

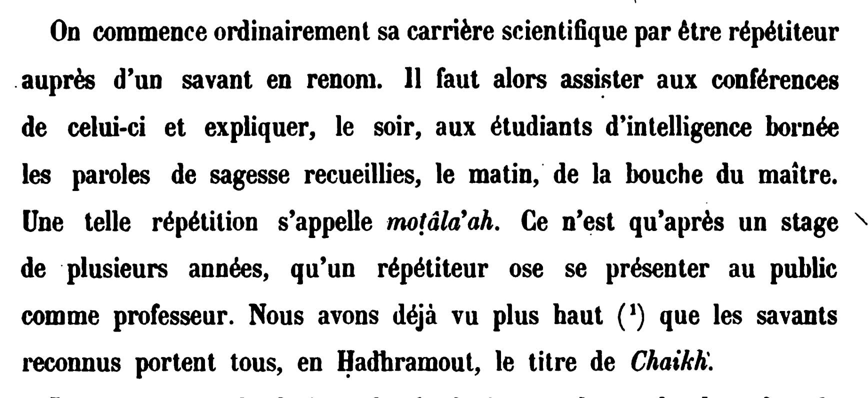
([3]) V. Deuxième Partie, Chapitre IV. Les premiers mots de la Safînah sont: بسم الله الرحمان الرحيم وبه نستعين على امور الدنيا والدين الخ

([4]) Les premiers mots du livre, après le *Bismillâh*, sont: الحمد للإله ذي الجلال وشارع الحلال والحرام الخ

([5]) Les premiers mots du livre, après le *Bismillâh*, sont: الحمد لله الذي فرض علينا تعلم شرائع الاسلام الخ Du même auteur il existe encore un livre, intitulé al-Mukhtaçar-al-Laṭîf, traitant des ventes et des achats, mais peu usité. Les deux ouvrages de Bâfahdl ont été imprimés au Caire et commentariés par plusieurs savants.

Le *madras* ne forme qu'un cours introductif; mais la plupart des élèves ne vont pas plus loin. Ceux, toutefois, qui se sentent de la vocation pour la science, vont suivre les cours des savants renommés établis dans les principales localités. Ces cours constituent, en Ḥadhramout, l'enseignement supérieur. Les savants expliquent les ouvrages les plus célèbres de grammaire, de droit et de théologie. Pour la grammaire, ce sont les commentaires nombreux et volumineux sur l'Alfîah et l'Adjroumîah; pour ce qui regarde le droit, ce sont le Minhâdj aṭ-Ṭâlibîn d'an-Nawawî et le Taqrîb ou Fatḥ al-Qarîb d'al-Ghazzî, avec leurs commentaires, et enfin quant à la théologie, ce sont les commentaires sur le Coran d'al-Baghawî et des deux Djalâl ad-Dîn, le recueil de traditions d'al-Bokhârî, l'Iḥyâ 'Oloum ad-dîn d'al-Ghazzâlî et le 'Umdat al-'Aqâïd d'an-Nasafî, tous avec leurs commentaires.

Le centre de l'instruction supérieure, c'était anciennement Terîm; mais de nos jours, Saioun l'a dépassé. Ce qu'on pourrait nommer l'académie de Saioun, est une annexe de la grande mosquée. L'édifice porte le nom de *Robâṭ*, et contient non-seulement les salles de conférence pour les professeurs, mais, en outre, les étudiants sans ressources y trouvent logement. Il y en a une centaine de ces derniers; tandis que plus de 300 étudiants demeurent en ville. On y afflue de l'Arabie entière, voire même de la Mecque et de Médine. La fondation, assez riche, au moins pour le Ḥadhramout, reçoit des subventions considérables de l'Archipel indien. Le nombre des personnes reconnues pour savants, s'élève à Saioun à plus de 100, pour la plupart des *Sayyid*. Les savants pauvres vivent de la fondation où ils sont attachés, ou bien des cadeaux que leur font leurs disciples reconnaissants. Aucun savant arabe toutefois, quelque pauvre qu'il soit, ne fixera de somme que ses disciples doivent payer d'avance, à titre d'inscription.



On commence ordinairement sa carrière scientifique par être répétiteur auprès d'un savant en renom. Il faut alors assister aux conférences de celui-ci et expliquer, le soir, aux étudiants d'intelligence bornée les paroles de sagesse recueillies, le matin, de la bouche du maître. Une telle répétition s'appelle *motâla'ah.* Ce n'est qu'après un stage de plusieurs années, qu'un répétiteur ose se présenter au public comme professeur. Nous avons déjà vu plus haut [1] que les savants reconnus portent tous, en Hadhramout, le titre de *Chaikh*.

La grammaire, le droit et la théologie sont les seules branches de la connaissance humaine cultivées sérieusement en Hadhramout. Il est vrai que cette culture est très-intense. Dans les villes, tout individu qui se respecte, est tant soit peu théologien ou juriste, ce qui fait que les controverses y sont à l'ordre du jour. Par contre, les sciences où le génie arabe a brillé au moyen-âge, la géographie, l'astronomie, les mathématiques et la médecine, sont toutes négligées au plus haut point. Il est vrai que, pour ce qui regarde l'astronomie, plusieurs personnes l'étudient encore d'après les livres arabes existants, et que les habitants de la campagne ont, en général, quelques notions d'astronomie pratique, par tradition et par suite de leur genre de vie; mais personne n'y pense à faire de l'astronomie le but de sa vie, ni ne cherche à enrichir cette science par de nouvelles découvertes.

Il en résulte qu'en parlant astronomie ou cosmographie avec des Arabes du Hadhramout, on se trouve replacé en plein moyen-âge. La terre reste pour eux au point central de l'univers; le soleil, la lune et les cinq planètes ont chacun leur sphère, etc. Inutile de vouloir les instruire sur ce sujet; tout en appréciant les progrès intellectuels et matériels des Européens, ils ont l'idée fixe que, pour ce qui regarde le ciel, ils sont mieux renseignés que nous.

---

(1) V. p. 40.

Des médecins (*ṭabib*) de profession, il n'y en a point, et la science même est descendue au niveau d'un empirisme de bas étage. S'il s'agit d'une maladie résistant aux drogues et aux décoctions ordinaires ([1]), on a recours à une panacée étrange, c'est-à-dire qu'on touche le corps du patient, à l'aide d'un fer rouge (*kayyah*), à l'endroit où l'on suppose que la maladie réside. Au cas que l'on ignore absolument le siége de celle-ci, on applique le fer rouge à différents endroits, spécialement au crâne et aux principales articulations. On prétend que le procédé en question produit souvent des guérisons vraiment surprenantes. L'application de ventouses (*miḥdjim*) est aussi d'un usage fréquent.

On a relativement peu de maladies en Ḥadhramout, ce qui, au reste, est fort naturel, vu la vie simple et régulière, l'atmosphère pure et sèche des montagnes et l'abstention totale de porc, de spiritueux, d'opium, etc. Le choléra y est inconnu, et il en est de même des fièvres paludéennes. La petite vérole (*qaṭib*), bien que visitant quelquefois le pays, ne devient jamais épidémique. La phtisie (*sill*) seule paraît faire beaucoup de ravages, ce qui n'est nullement étonnant vu la nature du climat. Des cas de lèpre (*djidsâm*) m'ont été rapportés, surtout de la vallée de Dou'an. Le lépreux est rigoureusement exclu de la société. On construit pour lui une petite cabane, de préférence sur la pointe proéminente d'un rocher, loin des habitations; on lui tend, chaque jour, les aliments et l'eau nécessaires sur une très-longue perche, l'abandonnant, au reste, à son sort. On craint la contagion, et l'on sait que la maladie est incurable. En cas de blessure on étanche le sang autant que possible; en cas de fracture on applique des éclisses (*djabîrah*). L'emploi de lunettes (*mirâyah*), pour conserver ou corriger la vue, paraît s'introduire

---

([1]) Médicament, en général, se dit *douâ*.

de plus en plus dans les dernières années, au moins parmi les *Sayyid* et les bourgeois.

Les belles-lettres aussi sont fort négligées. Les Maqâmât d'al-Ḥarîrî, les Mille et une Nuits, quelques recueils de légendes relatives aux prophètes avant Mahomet, l'histoire des héros du premier temps de l'Islamisme, l'anthologie d'al-Abchîhî, appelée al-Mustaṭraf, et les vers de Motanabbî forment, à peu près, la seule nourriture littéraire de l'esprit. Encore, les gens sérieux voient-ils d'un mauvais oeil la lecture de ces oeuvres censées frivoles. Parmi les tribus et surtout parmi les Bédouins, on fait beaucoup de cas de l'improvisation; mais les vers, jamais rédigés par écrit, sont bien vite oubliés. Le sujet en est du reste excessivement monotone: éloges sur leurs amis, leurs femmes ou leurs fiancées, ou satires sur leurs ennemis publics ou privés. La poésie urbaine est exclusivement didactique et ne consiste, proprement dit, qu'en *Diwân* ou traités rimés sur des matières de grammaire, de théologie ou de droit.

Les arts plastiques ne sont pas cultivés du tout. L'Islamisme les proscrit formellement, à l'exception de l'architecture. Comme instruments de musique licites, on a la flûte (*mizmâr*) pour les militaires ([1]), et le tambour de basque (*ṭâr*) pour accompagner les litanies en l'honneur de la naissance de Mahomet. Ces litanies, appelées *dsikr mawloud*, ne se chantent pas exclusivement à la fête de la naissance du Prophète, mais encore dans toutes les occasions solennelles.

La danse (*zafîn*) est regardée comme permise; mais les hommes sérieux, au moins parmi les *Sayyid* et les bourgeois, ont l'habitude de s'en abstenir ([2]). L'orchestre est composé d'une guitare (*qanbous*) ([3])

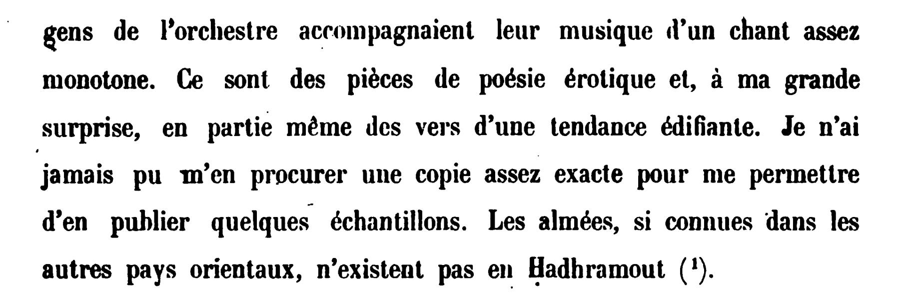
([1]) C'est à dire les esclaves composant les petites armées régulières (V. plus haut p. 46).

([2]) Ceci ne regarde nullement leurs femmes, ni leurs filles.

([3]) Le *qanbous* s'appelle en Egypte et à la Mecque *'oud*. En Ḥadhramout c'est un instrument spécialement en usage parmi les tribus. Parmi les *Sayyid* et les bourgeois l'instrument passe pour peu convenable.

ou d'un tambour oblong (*hâdjir*) en bois et de quatre petits tambours (*marwâs*). Les derniers se tiennent dans la main gauche, et on les bat de la main droite; au lieu que le *hâdjir* ou tambour oblong est placé par terre devant le musicien, qui le bat des deux mains, chacune d'un côté différent. La danse s'exécute par deux personnes; elle a beaucoup de ressemblance à la polka; seulement on ne se prend pas par le corps, ni ne tourne à deux; chacun danse pour soi. En tournant, les deux danseurs s'approchent et s'éloignent alternativement de l'orchestre, tout en restant à la même distance l'un de l'autre. Lorsque les deux premiers danseurs en ont assez, deux autres viennent les remplacer, et ainsi de suite. Les hommes et les femmes ne dansent jamais de compagnie. Parmi les Bédouins, il existe encore un autre genre de danse. Cette danse s'appelle *raqç*; elle est exécutée par des hommes et des femmes, placés dans un cercle, et la mesure en est indiquée par des battements de mains. Bien que cette danse soit regardée comme une récréation très-impie, les Bédouins ne l'en aiment pas moins. Je ne l'ai jamais vu exécuter; mais plusieurs fois j'ai été témoin de la danse décrite en premier lieu. Elle excitait fortement les danseurs, surtout les membres de tribu, lesquels reprirent, pendant la fête, leur allure primitive de brigands. Il y avait parmi eux des gens, qui, en dansant, commençaient à faire des cabrioles assez étranges. Il semble que le *râdi* ou plaid (1) soit de rigueur à la danse; du moins tous les danseurs mettaient leur mouchoir sur l'épaule gauche, et l'on me disait qu'il devait représenter cette pièce d'habillement. Des femmes, je n'en ai jamais vues danser, parce que, comme nous le verrons plus tard, il n'y a pas des femmes arabes dans l'Archipel indien, et que les femmes et les filles des Arabes établis dans ce pays, ne savent que les danses indigènes. Les

(1) V. plus bas § 10.



gens de l'orchestre accompagnaient leur musique d'un chant assez monotone. Ce sont des pièces de poésie érotique et, à ma grande surprise, en partie même des vers d'une tendance édifiante. Je n'ai jamais pu m'en procurer une copie assez exacte pour me permettre d'en publier quelques échantillons. Les almées, si connues dans les autres pays orientaux, n'existent pas en Ḥadhramout ([1]).

§ 8.

LES SAYYID.

Dans le cours de cet ouvrage, j'ai déjà plusieurs fois parlé des *Sayyid*. Je tiens à ajouter encore quelques mots sur cette classe particulière des habitants du Ḥadhramout, surtout concernant leur position sociale. Nous avons vu qu'ils ne s'occupent ni de commerce, ni d'industrie et que, la famille du *Chaikh* Abou Bakr exceptée, ils ne portent pas d'armes. Ils ne cultivent pas non plus leurs terres en personne, quoique la surveillance des laboureurs ne soit pas au-dessous de leur dignité, comme le serait celle d'un établissement de commerce ou d'industrie. Leur influence, pour être purement morale, n'en est pas moins très-grande, même sur les tribus, où l'on fait peu de cas de la religion.

Les *Sayyid* sont en Ḥadhramout, pour ainsi dire, les représentants de la religion et du droit. Ils dominent l'opinion publique à cet égard, et on leur témoigne un respect frisant la vénération. Un *Sayyid*, entrant quelque part où il y a du monde, se met, de plein droit, à la place d'honneur. Toutes les personnes présentes se lèvent pour lui baiser la main, même celles qui lui sont supérieures par l'âge ou l'érudition. Pour leurs filles, tout mariage avec un individu d'une

---

([1]) Quant au jeu, on ne connaît que trois espèces de jeux de dames, appelés respectivement *thabat*, *ṭibân* et *akl biakl*. Le jeu d'échecs n'est pas en usage; il en est de même de tous les jeux de hasard.

autre extraction est qualifié de mésalliance par la loi, et quoique la loi elle-même n'aille pas si loin, les moeurs, en Hadhramout, opposent contre des mésalliances de cette nature une barrière infranchissable. Le plus puissant chef de tribu n'obtiendrait pas pour femme la fille du dernier des *Sayyid* ([1]).

Plusieurs *Sayyid* sont considérés comme des saints (*wali*), même pendant leur vie; d'autres ont la réputation d'appartenir à la catégorie des illuminés (*ahl al-kèchf*). Cette dernière qualité se manifeste par la faculté de deviner les pensées d'autrui et ce qui est arrivé hors de sa présence. Le plus grand illuminé du Hadhramout est actuellement un certain *Sayyid* Muḥsin bin Sâlim bin ach-Chaikh Abou Bakr, résidant à 'Inât. On prétend que ses prières sont toujours exaucées et nombre d'Arabes, même dans l'Archipel indien, lui font des cadeaux, dans l'espoir d'obtenir, de la sorte, la bénédiction divine sur leurs entreprises.

En général les *Sayyid* et leurs familles se distinguent par l'observation rigoureuse des devoirs de la religion et appartiennent, plus ou moins, à la classe lettrée. La plupart des membres de la famille du *Chaikh* Abou Bakr cependant font prévaloir les intérêts terrestres sur ceux du ciel. On dit que cette famille a adopté trop facilement le genre de vie des tribus, et qu'elle est sur la pente de s'assimiler à son entourage. Cette famille n'en compte pas moins plusieurs illuminés. La famille d'al-'Aidrous est spécialement riche en personnes réputées saintes et ayant fait des miracles, soit pendant leur vie, soit après leur mort. Le saint al-'Aidrous, enterré à ach-Chiḥr ([2]), aurait fait jaillir, d'un coup de sa lance, une source près du mont al-'Archah. On trouve des saints de la même famille enterrés dans

---

([1]) On sait que selon la loi musulmane l'homme ne peut faire une mésalliance; par conséquent un *Sayyid* peut épouser toute femme qu'il désire.

([2]) V. plus haut p. 85.

plusieurs autres localités, dont je ne mentionne que 'Aden et Batavia, comme les tombeaux les plus en renom pour y faire des voeux. Je parlerai plus loin du saint al-'Aidrous, enterré à Batavia ([1]).

D'autres familles de *Sayyid* ont fourni un grand nombre de savants éminents. Ainsi, le savant actuellement le plus en renom de Terîm est de la famille d'al-Machhour. A Saioun, il y a plusieurs illustres savants appartenant à la famille d'as-Saqqâf, et le Muftî précédent du rite de Châfi'î à la Mecque était un al-Ḥabchî. Son fils ([2]) aurait pu lui succéder, s'il n'avait pas préféré rester en Ḥadhramout comme chef de l'académie de Saioun. Il estimait que la pureté de l'Islamisme laissait beaucoup moins à désirer dans sa patrie que dans la ville sainte.

Les *Sayyid* du Ḥadhramout considèrent leur noblesse comme mieux constatée que celle de tous les autres descendants de la fille du Prophète. D'après eux, même la lignée des *Charîf* de la Mecque ne serait pas indiscutable. L'examen critique de cette prétention nous mènerait trop loin et serait probablement impossible. Ce qui est certain toutefois, c'est qu'on a pu me citer, dans l'Archipel indien, plusieurs exemples de *Charîf* ou de *Sayyid* venus d'autre part, qui auraient fait de vains efforts pour obtenir la main de la fille d'un *Sayyid* venu du Ḥadhramout, ou ce qui est plus fort encore, de la fille d'un métis appartenant à une des familles des *Sayyid* du Ḥadhramout. C'est donc une prétention réellement existante, lors même qu'elle ne serait pas soutenable devant l'histoire.

Quoique l'influence des *Sayyid* en Ḥadhramout, prise en son entier, forme un élément favorable à la culture de l'esprit et au maintien

---

([1]) Deuxième Partie, Chapitre IV.

([2]) *Sayyid* 'Alî bin Moḥammad al-Ḥabchî. On m'a dit qu'un *Diwân* de sa main a été imprimé à Singapour, mais je n'en ai jamais vu un exemplaire.

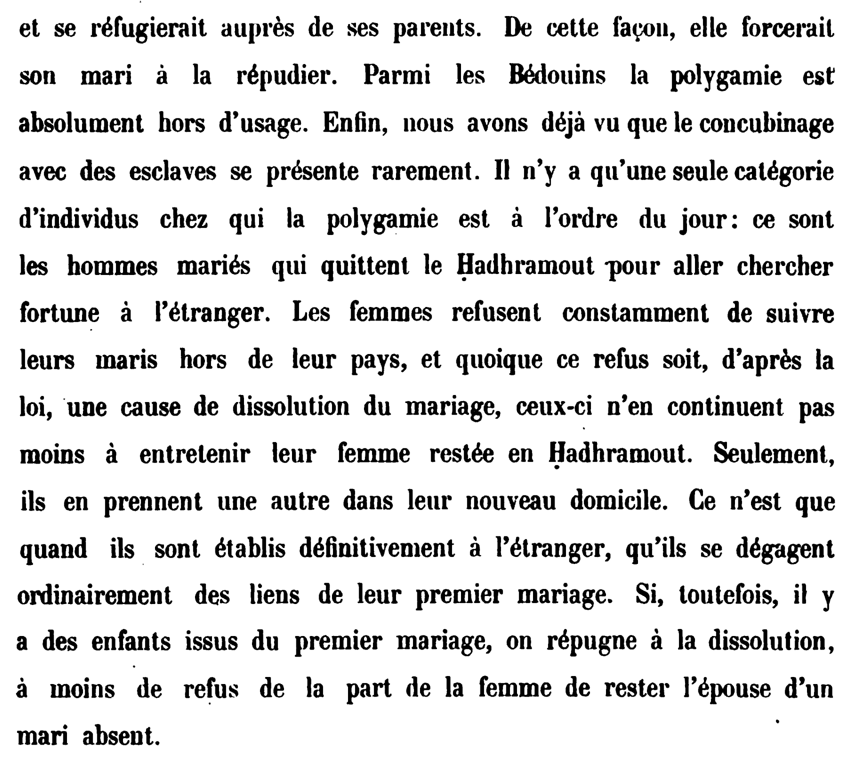
du droit, elle a aussi son mauvais côté. Pour ne pas parler de l'orgueil et de l'infatuation insupportables, qui sont le partage de ceux qui se voient, dès leur première enfance, entourés d'un respect superstitieux, on peut faire, à ce sujet, des observations d'un intérêt plus général. Les *Sayyid* en Ḥadhramout forment un élément conservateur à outrance. Ils s'opposent à toute innovation, qu'elle soit matérielle ou intellectuelle, et spécialement ce qui vient d'Europe leur est suspect au plus haut degré. Je sais, entre autres, qu'un Arabe distingué de Batavia, étant en Ḥadhramout, sollicitait le Sultan de Saioun de créer une école pour les sciences mathématiques et physiques, et que la crainte de l'opposition des *Sayyid* a fait abandonner ce projet.

§ 9.

POSITION SOCIALE DES FEMMES.

Un sujet intimement lié au degré de civilisation d'un pays, c'est la position qu'y occupent les femmes (*ḥurmah* plur. *ḥarîm*). Il paraît qu'en Ḥadhramout les femmes ont un sort beaucoup supérieur à celui qui leur est réservé dans la plupart des autres pays musulmans. En premier lieu, les répudiations (*ṭalâq*) sont très-rares, et l'on n'y a jamais recours, à moins d'une raison valable. Celui qui ferait usage de son droit de répudier sa femme sans raison valable, s'attirerait le mépris du public, et ne trouverait certainement plus d'autre épouse appartenant à la même classe sociale que lui. En second lieu, la polygamie ne semble pas avoir pris racine dans les moeurs; par conséquent on n'y a pas de harems comme dans les Echelles du Levant, avec les eunuques et tous les autres accessoires. La femme demeure dans la même partie de la maison que le mari; seulement elle reste dans sa chambre en cas de visite d'étrangers.

Supposé que le mari usât de son droit de prendre une seconde épouse, la première quitterait la maison conjugale à l'instant même



et se réfugierait auprès de ses parents. De cette façon, elle forcerait son mari à la répudier. Parmi les Bédouins la polygamie est absolument hors d'usage. Enfin, nous avons déjà vu que le concubinage avec des esclaves se présente rarement. Il n'y a qu'une seule catégorie d'individus chez qui la polygamie est à l'ordre du jour: ce sont les hommes mariés qui quittent le Ḥadhramout pour aller chercher fortune à l'étranger. Les femmes refusent constamment de suivre leurs maris hors de leur pays, et quoique ce refus soit, d'après la loi, une cause de dissolution du mariage, ceux-ci n'en continuent pas moins à entretenir leur femme restée en Ḥadhramout. Seulement, ils en prennent une autre dans leur nouveau domicile. Ce n'est que quand ils sont établis définitivement à l'étranger, qu'ils se dégagent ordinairement des liens de leur premier mariage. Si, toutefois, il y a des enfants issus du premier mariage, on répugne à la dissolution, à moins de refus de la part de la femme de rester l'épouse d'un mari absent.

Quoique, dans les quinze dernières années, les moyens de communication, entre l'Archipel indien et le Ḥadhramout, soient devenus de plus en plus faciles et à bon marché, l'aversion des femmes de ce pays pour suivre leurs maris, n'en diminue pas pour cela. Je crois que c'est quelque chose dans les moeurs. Cette aversion va même si loin qu'une fille, née dans l'Archipel indien d'un père arabe et d'une mère indigène ou métisse, ne sort plus du Ḥadhramout après y avoir été amenée.

Le don nuptial (*mahr*) a pris, en Ḥadhramout, un caractère particulier. D'après la position sociale de la famille de la fiancée, le montant en a été tarifié par la coutume entre 20 fl. et 2.50 fl. A côté du don nuptial, prescrit par la loi, il y a le cadeau de noces (*djahâz*), dont le montant varie selon les qualités personnelles de la fiancée, et constitue une donation irrévocable et sans réserve. Ceci, comme on sait, n'est point le cas du don nuptial.

§ 10.

COSTUME.

En Ḥadhramout les pauvres s'habillent comme les riches, les chefs comme leurs sujets. Les armes ou les parures précieuses, la valeur des étoffes et leur degré de détérioration sont les seuls indices de la position sociale. Dans le costume des hommes cependant, il y a une grande différence entre les *Sayyid* et les bourgeois d'un côté, et les tribus de l'autre. Les *Sayyid* seuls de la famille du *Chaikh* Abou Bakr (¹) s'habillent comme les tribus.

Les *Sayyid* et les bourgeois portent une espèce de pagne (*fouṭah*), descendant jusqu'aux chevilles des pieds et attaché au milieu du corps par une ceinture en cuir (*sabtah*). Là-dessus on porte une redingote (*djubbah*), également descendant jusqu'aux chevilles des pieds et fermée, de haut en bas, par trois boutons (*qals*).

La tête est rasée et couverte d'un turban, consistant dans un morceau d'étoffe (*'amâmah*) roulé autour d'un bonnet (*koufîah*) raide. Sous le bonnet raide faisant partie du turban, on porte ordinairement encore un léger bonnet (*koufîah*) de coton. En négligé, ou quand on est occupé de quelque travail manuel, on ne porte que ce dernier couvre-chef, et c'est une nonchalance extrême d'avoir la tête nue. Les gens les plus pauvres même portent toujours la *koufîah*, quand ils ne sont pas chez eux. Quelquefois l'un des bouts du turban descend sur l'omoplate. Aux pieds on porte des sandales (*na'âl*) à semelles minces, mais non des bas, et quand on sort, on a toujours sur l'épaule une espèce de plaid (*râdî*), long d'environ deux mètres et demi et large d'environ 75 centimètres. Les membres de tribu portent la *fouṭah* et la *sabtah*, mais non la

---

(¹) V. plus haut p. 94.

djubbah. Ordinairement toutefois leur *fouṭah* ne descend pas si bas que celle des *Sayyid* et des bourgeois; elle se porte aussi d'une autre manière et est, de préférence, d'une étoffe teinte en losanges (*chaidsar*). La *djubbah* est remplacée chez eux par une jaquette (*mafrîah*) courte ou par une camisole (*çodairîah*), l'une et l'autre boutonnées. La *sabtah* ne se porte pas sous la *mafrîah* ni sous la *çodairîah*, mais sur l'une ou l'autre. On y attache un poignard (*djèmbîah*) ([1]), une poudrière (*'iddah*), un sac (*maqrabah*) contenant des balles (*riçâç*) et un sachet (*maḥfaṯhah*) contenant un briquet avec un morceau de silex. Sur l'épaule gauche, les membres de tribu portent une bandoulière (*mandjèd*), où est attachée une petite boite (*madskhar*) pour la poudre fine ([2]). Sur l'omoplate gauche se porte un sabre droit (*mèmchah*) ([3]), et sur l'omoplate droite, un petit bouclier rond (*dirqah*). En outre, le *râdî* ou plaid ne manque jamais.

Quant à la coiffure, les membres de tribu ne portent pas de *koufîah* et ne se rasent pas la tête, mais la couvrent d'un morceau d'étoffe (*dismâl*) ayant beaucoup de ressemblance avec le turban des bourgeois, les longs cheveux tombant sur le dos. Autour du *dismâl* on noue une mèche (*fatîlah*) de réserve. Une autre coiffure en usage chez les membres de tribu, surtout chez les chefs, c'est la *çomâdah*, consistant dans un morceau d'étoffe orné de frange (*dsibâl*) et roulé autour de la tête, mais d'une autre façon que le *dismâl*; les bout frangés en dépendent sur les épaules ([4]). Une paire de

---

([1]) La *djèmbîah* est un peu courbée et à deux tranchants. La lame a une longueur d'environ 20 centimètres et, à la poignée, une largeur d'environ 5 centimètres.

([2]) La poudre ordinaire s'appelle *bâroud*, mais la poudre fine pour l'amorce a le nom de *dsakhîrah*.

([3]) Le sabre a une longueur d'environ 60 centimètres sans la poignée. Il n'est tranchant que d'un côté. On le porte dans un fourreau de cuir.

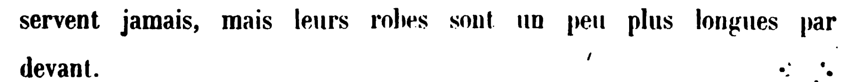
([4]) La *çomâdah* parait être aussi une coiffure des Bédouins du Ḥidjâz et des *Charîf* à la Mecque.

sandales (*na'âl*) et un long fusil à mèche, ou bien une lance, complètent le costume, qui ne manque pas de pittoresque. La plupart des membres pauvres des tribus mettent rarement leurs sandales; cependant ils les ont toujours sur eux, les portant liées ensemble et attachées au fusil ou à la lance.

Les Bédouins portent le même costume que les autres membres de tribu. Seulement, étant plus pauvres, ils ont des armes et autres pièces d'équipement moins précieux et des vêtements d'étoffes moins belles. En outre, ils ne portent que par grande exception la *çodairîah*, la *mafrîah* et des sandales. Leur corps, à partir de la ceinture, reste ordinairement nu, et leur *fouṭah*, toujours d'une étoffe noire, ne descend jamais au-dessous des genoux.

Pour peu qu'ils jouissent de quelque aisance, les hommes de toutes les catégories portent un anneau (*khâtim*) d'argent, orné d'une pierre de cornaline (*'aqîq*), et enfin c'est un usage général de se raser la moustache (*chârib*).

Le costume des femmes est partout à peu près le même; la seule différence, en ceci, entre la fille du dernier des Bédouins et celle du plus opulent des *Sayyid*, consiste dans le prix de ses habits ou dans ses parures. Les femmes portent une ample robe (*thaub*) à manches (*kumm*), larges aux épaules, mais rétrécies aux poignets. Le cou de la robe est coupé en carré. Au reste, la robe n'a pas d'ouverture; on la met en y faisant passer la tête. Elle descend par devant jusque un peu au-dessus des chevilles des pieds; mais par derrière, elle traîne un peu par terre. Une ceinture en or ou en argent (*ḥizâm*), ou en étoffe (*'usrah*), sert à ajuster la robe au milieu du corps. Ordinairement, les femmes portent encore une robe de dessous, un peu plus courte que celle de dessus et exactement de la même forme. En sortant, elles mettent un pantalon (*sirwâl*) très-ample, se rétrécissant aux chevilles des pieds. Cependant chez les Bédouins les femmes ne s'en



servent jamais, mais leurs robes sont un peu plus longues par devant.

Pour la chaussure, les femmes en Ḥadhramout ne portent point de sandales, mais des bottines (*khuff*) rouges ou jaunes. Des bas, elles n'en portent pas plus que les hommes; tandis que chez les Bédouins les femmes vont nu-pieds. La coiffure des femmes consiste dans des tresses (*'uqdah* plur. *'oqad*) minces. Ces tresses, au nombre de 50 à 60, sont assez courtes, ne dépassant que très-peu les épaules. Les femmes mariées, tout en portant des tresses, coupent une partie de leurs cheveux de devant et les font ensuite descendre sur le front, à peu près comme c'est actuellement la mode parmi les dames européennes. Ces cheveux coupés s'appellent *quççah*. Quand elles sortent, les femmes comme il faut se couvrent la tête d'un mouchoir ou d'une résille, qui passent sous le menton et s'appellent *chibkah*; on y attache un voile (*ghachwah*), et l'on enveloppe tout le corps d'un manteau très-ample, appelé *qamiç* (¹). Les femmes des classes inférieures de la société ont la tête couverte d'un mouchoir, appelé *nuqbah*, mais ne portent pas de voile. Chez les Bédouins seuls les femmes portent la *nuqbah* de manière à se cacher, au moins, le front et la bouche. Les jeunes filles non nubiles portent partout le visage à découvert.

Les vêtements des femmes sont quelquefois brodés d'or ou d'argent, surtout aux bords. Elles portent autour du cou, soit des perles (*loul*) ou des coraux (*murdján*) enfilés, soit de minces chaînes (*marriah*), ces dernières, de préférence, en grand nombre. Elles ont, dans chaque oreille, un grand nombre de boucles (*qurṭ*): quinze ou même plus; pour chaque boucle l'oreille doit être perforée. La mode en Ḥadhramout

---

(¹) A distinguer du *qamiç* porté par les hommes dans l'Archipel indien. (V. Deuxième Partie, Chapitre VI).

exige encore pour les femmes des anneaux ([1]) aux doigts et des bracelets aux bras, tous en or ou en argent. Ces bracelets s'appellent *ḥibs*, *chomailât*, *kamâkim* ou *'odhâd*, d'après la partie du bras où ils sont attachés. Les femmes très-riches portent aussi une espèce de diadème (*qo'ouqa'*). On m'a assuré que les diamants ne servent pas de parure.

En hiver, on porte les mêmes vêtements qu'en été; seulement on en porte un plus grand nombre et de préférence d'une couleur foncée; au lieu qu'en été on aime des vêtements blancs ou de couleurs vives. Les étoffes sont le coton (*'utb*) et la soie (*ḥarîr*) ([2]); la laine (*çouf*) et le drap (*djaukh*) sont seulement en usage chez les personnes qui ont passé une partie de leur vie à l'étranger. Les laboureurs portent, en hiver, une jaquette de peau de mouton, les poils en dehors. Parmi les accessoires du costume il faut mentionner encore l'usage de se teindre le corps en jaune, à l'aide d'une plante appelée *wars*. Pour les yeux on se sert du *kuḥl*, au lieu que la *ḥinnâ* est la teinture spéciale des mains. Il n'y a que les Bédouins, chez lesquels les hommes s'abstiennent de ces cosmétiques; quant aux autres habitants du Ḥadhramout, ils en font usage, les hommes aussi bien que les femmes. Les parfumeries y sont recherchées, spécialement l'essence de rose (*'iṭr*), importée du Levant, et l'encens (*dokhoun*). Ce dernier est brûlé ordinairement dans un encensoir (*madkhanah*) en terre cuite. L'emploi de parasols en toile, importés d'Europe, semble avoir pris un grand développement dans les dernières années, tant parmi les hommes que parmi les femmes appartenant aux classes supérieures de la société. On appelle un parasol *t̲hillah* ou *mat̲hillah*. S'il fait chaud, les deux sexes font aussi un fréquent

([1]) L'anneau porté par les femmes n'a pas de pierre.

([2]) Les hommes ne portent que des étoffes de soie mêlée de coton, la soie pure leur étant défendue par la loi musulmane.



usage d'éventails (*marwaḥah*), non seulement à la maison, mais encore dans la mosquée. Ces éventails cependant ont une autre forme que ceux en usage en Europe. Enfin, il me reste à mentionner comme objet d'usage fréquent, surtout en voyage, une espèce de sac de cuir, appelé *djirâb*, où l'on met ses provisions, ses ustensiles, etc. L'argent qu'on a sur soi trouve une place dans les poches (*kîs*) de l'habit.

DEUXIÈME PARTIE.

LES ARABES DANS L'ARCHIPEL INDIEN.

CHAPITRE I.

ORIGINE ET ÉTAT ACTUEL DES COLONIES ARABES.

Le but de mon ouvrage n'est point d'entrer dans des recherches historiques au sujet des rapports ayant existé au moyen-âge entre l'Arabie et l'Archipel indien. D'autres s'en sont déjà occupés, et je ne pourrais que répéter les résultats de leurs savantes études (¹). Certes, il existait déjà, au moyen-âge, un commerce assez vif entre l'Arabie méridionale, notamment Mascate et le Golfe persique d'un côté et l'Archipel indien de l'autre; certes, ce sont des navigateurs et des marchands arabes qui ont introduit l'Islamisme, d'abord dans le pays d'Atjeh (²), puis à Palembang, et, au 15ième siècle, dans l'île de Java; mais nulle part on ne rencontre de vestiges que ces navigateurs ou ces marchands aient fondé des colonies comme on en voit à l'heure qu'il est.

Même dans les temps plus modernes, je ne crois pas qu'on puisse parler de colonies arabes avant le commencement du 19ième siècle. Bien que, avant cette époque, plusieurs Arabes se soient établis dans les

---

(¹) V. Renaud: Relations des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et à la Chine, et: Introduction à la géographie d'Abou l-Fedâ; A. de Kremer: Culturgeschichte des Orients, Tome II, p. 273 et s.; J. Pijnappel: Over de kennis die de Arabieren vóór de komst der Portugeezen van den Indischen Archipel bezaten (Sur la connaissance de l'Archipel indien chez les Arabes avant l'arrivée des Portugais) dans les „Bijdragen voor de taal-, land- en volkenkunde van Nederlandsch-Indië", publiés par l'Institut royal de Linguistique, de Géographie et d'Ethnologie à la Haye, 3e Série, Tome VII, p. 135 et s.; Stuwe: Handelszüge der Araber; Van der Lith et Devic: Le Livre des Merveilles de l'Inde.

(²) P. J. Veth: Atchin en zijne betrekkingen tot Nederland (Atjeh et ses rapports avec les Pays Bas) page 60 et s.

principaux ports de l'Archipel indien, et que quelques-uns parmi eux aient même exercé une influence marquée sur les destinées politiques des Indigènes ([1]), autre chose est la fondation de colonies. Si des colonies arabes, comme on en voit de nos jours, avaient existé, elles eussent été mentionnées, soit dans les divers récits des voyageurs européens, soit dans les descriptions de l'Archipel indien, soit enfin dans les archives du Gouvernement. Cette conclusion est d'autant plus fondée, qu'on rencontre, à tout moment, des indices que d'importantes colonies chinoises ont existé depuis des siècles dans plusieurs parties de l'Archipel indien.

Avant 1859, on n'a pas des données précises sur le mombre des Arabes dans les possessions hollandaises. Dans les statistiques officielles ils se trouvaient confondus avec les Bengalais et autres étrangers mahométans. Depuis l'an 1870, la navigation à vapeur entre l'extrême Orient et l'Arabie ayant pris un développement énorme, l'immigration du Ḥadhramout s'en trouve facilitée. Il en résulte que de cette année date une époque entièrement nouvelle pour les colonies arabes dans l'Archipel indien. Le tableau suivant donne, pour ce qui regarde les îles de Java et de Madoura, le récensement spécial et détaillé fait en 1885, comparé aux chiffres de la statistique officielle des années 1870 et 1859, pour chaque Résidence où l'on trouve des Arabes.

Résidence.	Ville.	Arabes nés en Arabie.		Arabes nés dans l'Archipel indien.			Total.	Total en 1885 par Résidence.	Total en 1870 par Résidence.	Total en 1859 par Résidence.
		Hommes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.				
Bantam	Serang	8	—	5	1	8	22	22	24	? ([2])
Batavia	Batavia	457	19	198	224	550	1448	1662	952	312
	Mr.-Cornelis	19	—	14	5	48	86			
	Buitenzorg	31	—	12	15	39	97			
	Tangerang	1	—	4	5	21	31			
A transporter		516	19	233	250	666	1684	1684	976	312

([1]) V. Chapitre VII § 1.

([2]) En 1859 encore, la statistique officielle donnait pour Bantam les Arabes combinés avec tous les autres étrangers mahométans.

Résidence.	Ville.	Arabes nés en Arabie.		Arabes nés dans l'Archipel indien.			Total.	Total en 1885 par Résidence.	Total en 1870 par Résidence.	Total en 1859 par Résidence.
		Hommes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.				
Par transport		516	19	233	250	666	1684	1684	976	312
Krawang	Poerwakarta	12	—	5	8	27	52	56	?	? [1]
	Pamanoukan	1	—	—	1	2	4			
Préanger	Bandong	10	1	5	5	20	41	97	8	2
	Tjandjour	2	—	2	—	7	11			
	Soukaboumi	5	2	—	—	3	10			
	Garout	6	—	2	3	13	24			
	Manondjaya	—	—	2	1	8	11			
Chéribon	Chéribon	131	—	163	157	383	834	1210	816	533
	Indramayou	63	—	69	46	196	374			
	Djatiwangi	—	—	2	—	—	2			
Tegal	Tegal	154	—	28	38	132	352	352	204	67
Pekalongan	Pekalongan	123	10	160	290	174	757	757	608	411
Samarang	Samarang	30	—	164	130	276	600	673	358	540
	Salatiga	—	—	5	1	12	18			
	Ambarawa	—	—	17	12	25	54			
	Pourwadadi	—	—	1	—	—	1			
Japara	Pati	6	—	1	7	17	31	77	77	89
	Japara	—	—	11	4	10	25			
	Koudous	—	—	2	2	8	12			
	Djouana	—	—	2	1	6	9			
Rembang	Rembang	1	—	3	2	11	17	332	205	74
	Touban	64	—	44	56	143	307			
	Bodjonegoro	1	—	2	2	3	8			
Sourabaya	Sourabaya	218	10	220	236	461	1145	2056	1626	1279
	Grissée	50	15	248	411	143	867			
	Modjokerto	4	—	1	—	6	11			
	Sidoardjo	3	—	6	2	16	27			
	Sidayou	—	—	3	1	2	6			
Madoura	Pamakassan	30	3	22	40	111	206	1388	979	961
	Bangkallan	12	—	28	12	46	98			
	Soumenep	57	—	183	336	461	1037			
	Îles de Kangéan et de Sapoudi	7	—	11	1	28	47			
A transporter		1506	60	1645	2055	3416	8682	8682	5857	4268

[1] Encore en 1859 et en 1870, la statistique officielle donnait pour Krawang les Arabes combinés avec tous les autres étrangers mahométans.

Résidence.	Ville.	Arabes nés en Arabie. Hommes.	Enfants.	Arabes nés dans l'Archipel indien. Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.	Total en 1885 par Résidence.	Total en 1870 par Résidence.	Total en 1859 par Résidence.
Par transport		1506	60	1645	2055	3416	8682	8682	5857	4268
Pasourouan.	Pasourouan	19	—	36	17	8	80	672	546	299
	Malang	51	—	21	33	90	195			
	Bangil	36	3	65	61	232	397			
Probolinggo.	Probolinggo	65	—	47	42	123	277	354	231	114
	Loumadjang	6	—	5	2	19	32			
	Kraksaän	13	1	8	4	19	45			
Besouki	Besouki	25	1	47	55	125	253	950	685	256
	Panaroukan	44	—	46	29	58	177			
	Bondowoso	66	1	17	26	54	164			
	Banjouwangi	15	—	69	25	247	356			
Banyoumas.	Tjilatjap	—	—	2	—	5	7	14	—	—(¹)
	Pourwokerto	—	—	1	—	2	3			
	Probolinggo	—	—	1	—	3	4			
Kedou	Magelang	1	—	24	16	52	93	93	47	38
Djokyakarta.	Djokyakarta	2	—	29	9	12	52	52	77	12
Sourakarta	Sourakarta	3	—	29	10	29	71	71	42	? (²)
Madioun	Madioun	—	—	—	—	—	—	—(³)	10	5
Total		1852(⁴)	66	2092	2384	4494	10888	10888	7495	4992

Quant aux possessions hollandaises dans les autres parties de l'Archipel indien, la comparaison du nombre actuel des Arabes avec les statistiques publiées dans les années précédentes offre encore beaucoup plus de difficultés. Dans quelques-unes de ces possessions, on combinait, encore très-récemment, les Arabes avec les autres étrangers mahométans; ailleurs la situation politique, en 1870, n'admettait pas encore de faire un récensement méritant quelque

(¹) Selon la statistique officielle, il n'y avait pas encore d'Arabes en Banyoumas, ni en 1859, ni en 1870.

(²) En 1859 encore, la statistique officielle donnait pour Sourakarta les Arabes combinés avec tous les autres étrangers mahométans.

(³) Actuellement il n'y a plus d'Arabes qui aient élu domicile dans cette Résidence.

(⁴) De ce nombre tout au plus 15 ne sont pas nés en Ḥadhramout.

confiance; depuis cette époque on a, en outre, modifié notablement la division territoriale, et enfin toute la partie septentrionale de l'île de Sumatra était alors encore indépendante.

Gouvernement ou Résidence.	Ville.	Arabes nés en Arabie.		Arabes nés dans l'Archipel indien.			Total.	Total en 1885 par Gouvernement ou Résidence.	Total en 1870 par Gouvernement ou Résidence.	Total en 1859 par Gouvernement ou Résidence.
		Hommes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.				
Côte occidentale de Sumatra.....	Padang..........	16	—	23	8	78	125			
	Forteresse van der Capelle.........	2	—	2	1	4	9	191	76	26
	Payakombo.......	2	—	3	2	9	16			
	Île de Nias.......	1	—	13	9	18	41			
Benkoelen...	Kroé.............	—	—	7	5	4	16	16	6	28
Lampong....	Telok Betong.....	2	—	6	1	3	12	12	29	1
Palembang..	Palembang.......	61	—	429	653	951	2094	2125	2043	1764
	Djambi..........	—	—	8	12	11	31(1)			
Côte orientale de Sumatra.	Siak.............	20	1	61	69	77	228			
	Asahan..........	—	—	15	7	17	39	294	?	?
	Deli.............	8	—	7	5	8	28			
Atjeh......	Kota Radja.......	12	—	27	24	17	80			
	Dépendances d'Atjeh.........	36	—	649	865	1218	2768	2746	?	?
Banka.......	Muntok..........	10	—	44	44	61	159	159	487(2)	54
Biliton......	Tandjong Pandan..	—	—	2	1	—	3	3	?	?
Côte occidentale de Bornéo.......	Pontianak........	32	—	506	487	536	1561			
	Kouboù..........	—	—	68	37	45	150			
	Sintang..........	6	1	29	24	36	96	1913	1222(3)	800(3)
	Sambas..........	1	—	15	20	51	87			
	Autres parties de la Résidence.......	2	—	8	1	8	19			
Côte méridionale et orientale de Bornéo	Bandjermassin....	100	8	95	104	375	682			
	Côte méridionale..	—	—	15	7	19	41	827	542	?
	Côte orientale....	5	—	45	18	36	104(4)			
A transporter........		316	10	2077	2404	3582	8389	8389	4405	2673

(1) En outre, on évalue à 60 âmes le nombre des Arabes dans l'intérieur de Djambi.
(2) Ce nombre doit être un malentendu.
(3) Les chiffres de 1870 et de 1859 méritent très-peu de confiance.
(4) La colonie arabe à Bouloungan n'entre pas dans ce chiffre. Je n'en ai pas reçu de statistique, mais probablement elle ne compte pas plus de 150 âmes.

Gouvernement en Résidence.	Ville.	Arabes nés en Arabie.		Arabes nés dans l'Archipel indien.			Total.	Total en 1885 par Gouvernement ou Résidence.	Total en 1870 par Gouvernement ou Résidence.	Total en 1859 par Gouvernement ou Résidence.
		Hommes.	Enfants.	Hommes.	Femmes.	Enfants.				
Par transport		316	10	2077	2404	3582	8389	8389	4405	2673
Menado	Menado	38	—	9	6	61	114	147	17	11
	Gorontalo	18	—	—	1	14	33			
Celebes	Makassar	16	—	46	24	32	118	260	87	14
	Île de Soumbawa	36	—	34	—	28	98			
	Tontoli	1	—	11	15	17	44			
Amboina	Amboina	25	3	26	33	105	192	444	170	53
	Saparoua	5	—	4	10	19	38			
	Banda	63	1	26	19	95	204			
	Autres parties de la Résidence	1	—	1	2	6	10			
Ternate	Ternate	12	—	22	18	56	108	111	66	23
	Batjan	—	—	—	1	2	3			
Timor	Koupang	7	—	3	2	18	30	93	—(¹)	2(¹)
	Roti	2	2	1	—	—	5			
	Soumba	—	—	17	5	36	58			
Bali	Bouléleng	30	1	20	11	45	107	169(²)	172	?
	Djembrana	3	—	14	16	29	62			
Total		573(³)	17	2311	2567	4145	9613	9613	4917	2776

Dans les possessions anglaises de la presqu'île de Malacca, le premier récensement des Arabes est celui de 1874. Le dernier que le Gouvernement colonial a publié est de 1884.

1874.

Province.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.
Singapour	189	111	165	465
Malacca	81	87	135	303
Pinang	106	106	110	322
Wellesley	11	8	13	32
Total	387	312	423	1122

(¹) Les chiffres de 1870 en 1859 sont manifestement fautifs.

(²) En outre, le nombre total des Arabes dans l'île de Lombok est évalué à une centaine, et celui des Arabes dans les états indigènes de l'île de Bali à 12.

(³) De ce nombre tout au plus 10 ne sont pas nés en Hadhramout.

1884.

Province.	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Total.
Singapour....................	445 (1)	166	225	836
Malacca......................	70	71	86	227
Pinang......................	163	158	200	521
Wellesley....................	21	14	18	53
Total..........	699	409	529	1637

La statistique anglaise ne fait pas de distinction entre les Arabes nés en Arabie et ceux nés dans l'Archipel indien. Il s'ensuit que la comparaison de cette statistique avec la statistique hollandaise de 1885 n'est pas possible sous tous les rapports. En outre, trois observations générales sont nécessaires sur tous les chiffres que je viens de donner:

1°. que la population arabe des villes nommées comprend aussi les Arabes établis dans les environs;

2°. que les femmes indigènes mariées à des Arabes n'y sont point comprises;

3°. que les métis arabes n'y entrent qu'en tant qu'ils n'ont pas encore entièrement perdu leur caractère national.

Pour ce qui regarde cette dernière observation, nous verrons dans un chapitre suivant (2) que les descendants des Arabes dans l'Archipel indien ont une tendance marquée à retomber dans la société indigène; après quelques générations, il devient même souvent impossible de retracer leur origine, à moins qu'ils n'appartiennent à des familles distinguées. Puis, il résulte des tableaux statistiques précédents que les colonies arabes dans l'Archipel indien n'ont cessé d'accroître depuis 1859. Il n'y a que quelques localités où la population arabe

(1) D'après des informations prises par moi en personne, ce chiffre est beaucoup trop élevé. Il y a, tout au plus, 200 Arabes adultes établis actuellement à Singapour. Je crois pouvoir expliquer le chiffre de la statistique officielle: on aura inscrit dans les régistres les personnes passant par Singapour pour se rendre dans les possessions hollandaises.

(2) V. Chapitre VIII.

est restée stationnaire, et deux colonies seulement, celle de Pekalongan et de Padang, où, dans les trois dernières années, elle semble diminuer un peu.

Quant à l'immigration arabe avant la publication des statistiques officielles, il n'y a que des renseignements peu précis, provenant de vieillard et de la tradition locale. Le résultat de mes recherches, à cet égard, c'est que les Arabes du Ḥadhramout ont commencé à se rendre en masse dans l'Archipel indien dans les dernières années du 18ième siècle ([1]), tandis que leur émigration vers la côte du Malabar date déjà de beaucoup plus tôt. Leur première étape, c'était Atjeh, d'où ils se rendaient, de préférence, à Palembang et à Pontianak. L'établissement des Arabes dans les îles de Java et de Madoura n'a pas pris son essort général avant 1820, et leurs colonies dans la partie orientale de l'Archipel indien ne datent à vrai dire que de 1870. L'occupation de Singapour par les Anglais, en 1819, et l'élan prodigieux qu'y a pris le commerce ont eu pour conséquence que cette ville remplaça peu à peu Atjeh comme première étape et point central de l'immigration arabe. Depuis le développement de la navigation à vapeur entre Singapour et l'Arabie, dans les 15 dernières années, Atjeh a même perdu toute importance à cet égard.

Suivant le tableau statistique on trouve actuellement, dans l'île de Java, six grandes colonies arabes, c'est-à-dire à Batavia, à Chéribon, à Tegal, à Pekalongan, à Samarang et à Sourabaya, et une seule dans l'île de Madoura, celle de Soumenep. Les autres colonies arabes, en tant qu'elles ont déjà acquis quelque stabilité, doivent être considérées comme se rattachant aux sept autres. Sur chacune de celles-ci je vais donner quelques particularités.

La colonie de Batavia, quoique ne datant que d'un demi-siècle, est

---

([1]) Beaucoup plus tôt déjà, des individus isolés sont venus chercher fortune dans l'extrême Orient.

devenue, de nos jours, une des plus grandes de tout l'Archipel indien, et même la première, quand on prend en considération le nombre des Arabes nés en Arabie. Ce n'était pas avant 1844 qu'elle était suffisamment importante, pour que le Gouvernement hollandais la plaçât sous un chef. Avant cette époque, les Arabes, en petit nombre, y demeuraient dans les quartiers indigènes, de préférence dans celui des Bengalais, appelé en malais Pakhodjan, c'est-à-dire „endroit des *khodjah*" ([1]). Peu à peu les Bengalais ont été remplacés dans ce quartier par les Arabes. Aujourd'hui, les premiers en ont entièrement disparu, et, hors les Arabes, le Pakhodjan ne compte plus que quelques habitants Chinois et, comme tous les quartiers Arabes, un grand nombre d'Indigènes. Les maisons, toutes en briques, sont du même style que celles des quartiers européens de l'ancienne ville de Batavia. Un rare balcon fermé trahit la nationalité des habitants. Comme toute la ville proprement dite, le Pakhodjan est très-malsain; mais il ne paraît pas que les Arabes en souffrent beaucoup. On y trouve une mosquée arabe assez vaste avec un ecclésiastique de leur nation, lequel est, en même temps, maître d'école. Une des chambres du rez-de-chaussée est réservée à ce but. L'édifice porte le nom malais de *Langgar* et constitue une fondation (*waqf*) assez bien dotée. Cependant, la prière publique du vendredi ne s'y fait pas; les Arabes se rendent, à cet effet, dans la grande mosquée indigène, située dans leur quartier. Outre le *Langgar*, le Pakhodjan compte encore une autre mosquée arabe, mais de plus petite dimension: elle a le nom de *Zâwiah*.

Une partie des Arabes demeure dans les faubourgs Krokot et Tanah Abang, où, cependant, ils n'ont pas encore la prépondérance. Quelques-uns demeurent dans d'autres quartiers, au milieu des Indigènes. Dans tous ces quartiers, ils ont des maisons pareilles à celles des

---

([1]) En malais, *khodjah*, du persan *khawâdjah*, a la signification spéciale de „Bengalais", ou plutôt de „natif du Hindostân".

Indigènes, ou, s'ils sont dans l'aisance, comme celles des Européens dans les faubourgs, c'est-à-dire des villas ou chalets plus ou moins grands et plus ou moins bien entretenus. On trouve, à Batavia, des Arabes d'à peu près toutes les parties du Hadhramout et de toutes les couches sociales; seulement les *Sayyid* y sont fortement en minorité. La plupart des Arabes qui de Singapour viennent dans l'île de Java, descendent d'abord à Batavia, pour se répandre plus tard dans les autres colonies. Dans les huit dernières années, le nombre des nouvelles admissions accordées par les autorités à Batavia surpassait annuellement, en moyenne, la centaine, et la majorité de ces individus s'y établit. La colonie arabe à Batavia est donc dans un état d'accroissement, et elle aura bientôt surpassé, quant au nombre des habitants, toutes les autres.

Comme conséquence de ce qui précède, on ne trouve à Batavia que très-peu de familles établies dans l'Archipel indien depuis plusieurs générations, et la grande majorité des Arabes y est mariée à des femmes indigènes. La vie intellectuelle n'en est pas moins à un assez haut niveau. L'élément arabe y prédomine tellement sur les métis que ceux-ci sont forcés d'apprendre au moins un peu l'arabe pour se faire comprendre. Comme particularité des quartiers arabes à Batavia je cite enfin qu'il y a relativement peu de boutiques pour vendre aux passants. Il n'y a que le Pakhodjan où l'on en voit une trentaine. Presque tout le commerce arabe s'y fait dans l'intérieur des maisons et au moyen de colporteurs.

La colonie arabe à Chéribon est également de date relativement récente. En 1845, elle était devenue assez importante pour être placée sous un chef, qui devint, en même temps, chef de ses compatriotes dans toute la Résidence. Ce n'est qu'en 1872 que la colonie arabe d'Indramayou fut soustraite à l'autorité du chef des Arabes à Chéribon et obtint un chef distinct. Comme à Batavia, le quartier occupé par les Arabes, à Chéribon, était d'abord celui

des Bengalais, et ce sont ceux-ci qui ont bâti la mosquée connue actuellement sous le nom de „Mosquée des Arabes". C'est un édifice assez spacieux, dont l'entretien laisse à désirer; mais ceci est le cas du quartier arabe en son entier. Rarement on y voit une maison de quelque apparence. Aussi la colonie arabe de Chéribon n'est pas florissante; le seul Arabe qui fît des affaires en gros a fait faillite, il y a quelques années. On ne voit, le long des rues, qu'une série de petites boutiques sales et mal pourvues, mais aucun magasin dénotant la prospérité de son propriétaire, comme on en voit tant dans le quartier chinois. Le commerce avec Palembang y est assez vif, et quelques membres des familles arabes établies dans cette dernière ville, y sont à peu près les seuls individus civilisés. La plupart des Arabes à Chéribon vivent du commerce avec les Indigènes dans la Résidence du même nom et dans la partie orientale de la Résidence du Préanger. On s'étonne comment ils trouvent de quoi vivre. Des *Sayyid*, il n'y en a que très-peu. La colonie arabe d'Indramayou a le même caractère que celle de Chéribon, dont elle n'est qu'une branche. Seulement elle est encore plus jeune et, de nos jours, notablement plus florissante.

De toutes les grandes colonies arabes dans l'Archipel indien celle de Tegal est la plus récente; elle ne date que d'il y a 20 ans. Avant cette époque, il n'y avait que quelques rares familles arabes et, de temps en temps, quelques-uns qui y faisaient un séjour passager. Le premier chef de la colonie fut nommé en 1883. Depuis cette époque, le nombre des Arabes, principalement des membres des tribus des Nahd, de Kathîr et de Yâfi', n'a fait qu'accroître, et, par suite de cette immigration, le quartier arabe y est réellement une fourmilière. Plusieurs maisons sont habitées par deux ou trois familles. Des boutiques, il n'y en a que très-peu; la plupart des Arabes demeurent dans des maisons de bambou, entourées d'un petit potager et presque

toutes d'un aspect sale et pauvre. La colonie arabe de Tegal m'a paru sensiblement moins rigoureuse dans l'observance des devoirs de la religion que les autres colonies que j'ai visitées, chose peu étonnante, quand on prend en considération l'origine des habitants. Très-peu d'Arabes assistent dans la mosquée indigène à la prière publique du vendredi. Des sciences, personne ne s'en occupe.

La colonie de Pekalongan offre un tout autre aspect. Les premiers Arabes s'y établirent dans le commencement du siècle actuel. C'étaient pour la plupart des *Sayyid*, qui y épousèrent des filles de chefs indigènes et formèrent le noyau d'une colonie florissante ([1]). Ce sont les descendants de ces *Sayyid* et les membres de leur famille, arrivés successivement du Ḥadhramout, qui constituent la majorité des habitants arabes de Pekalongan. Des membres de tribu, on n'y en trouve presque point, et il paraît qu'en général, dans le dernier temps, très-peu d'immigrants du Ḥadhramout s'y sont établis. Quoique, dans leur quartier, plusieurs maisons soient inhabitées, la plupart des Arabes y jouissent évidemment d'une certaine prospérité. Il n'en est pas de même des métis demeurant, hors du quartier arabe proprement dit, dans les faubourgs Ledok, Mipitan, Kaouman et Krapyak. Ceux-ci se tiennent le plus possible écartés des Arabes venus du Ḥadhramout et des métis qui ont conservé leur caractère national. Des métis dans les faubourgs nommés, nul ne parle plus l'arabe; ils vivent, depuis des générations, dans des maisons de bois ou de bambou, au milieu des Indigènes et ont adopté les mêmes moyens de subsistance, le même habit et les mêmes usages que ceux-ci. Aucun d'entre eux ne s'occupe plus du commerce. Dans le quartier arabe, on trouve une petite mosquée pour les prières journalières. Enfin, quoiqu'il n'y ait pas des savants de profession parmi les Arabes

---

([1]) Nous allons parler plus amplement de quelques-uns parmi eux dans le Chapitre VIII.

à Pekalongan, presque tous ceux qui y jouissent d'une certaine aisance, s'occupent plus ou moins de la culture de l'esprit. Dans plusieurs maisons j'ai vu des manuscrits et des livres, imprimés non-seulement dans le Levant, mais encore en Europe, p. e. l'édition des Maqâmât d'al-Ḥarîrî de S. de Sacy. Depuis 1838, la colonie de Pekalongan a un chef, nommé par le Gouvernement.

La colonie arabe de Samarang date de la même époque que celle de Pekalongan, mais en 1819 elle était déjà assez importante pour être placée sous un chef. C'est surtout dans la période entre 1840 et 1855 que quelques Arabes y ont amassé de grands capitaux, et l'aisance dont jouissent encore plusieurs de leurs descendants est le reste de ces fortunes. Beaucoup de leurs descendants toutefois sont déjà retombés dans l'indigence; quelques-uns se sont relevés par des mariages avec des filles d'Indigènes riches. Depuis 1860 jusqu'en 1870, la colonie était sensiblement en décadence; mais dans les 15 dernières années, les immigrants du Ḥadhramout se sont dirigés, de nouveau, de ce côté, et plusieurs de ces nouveaux venus ont fait de bonnes affaires dans le commerce (¹). Quant aux descendants des riches négociants d'autrefois, ils se bornent à être bailleurs de fonds. Plusieurs d'entre eux ont fixé leur domicile à Pekalongan. A Samarang, les Arabes n'ont pas de quartier séparé; ils demeurent dans le quartier des Malais, où cependant se trouvent aussi beaucoup de Chinois. Il y a dans ce quartier une mosquée pour les prières journalières, fondée par des Arabes.

La partie de Java où les Arabes fondèrent leurs premières colonies, c'était l'entrée du détroit de Madoura. Pour ne pas parler de ceux qui, dans le quinzième siècle, s'établirent à Grissée et à Sourabaya (²), mais ne peuvent être considérés comme fondateurs de colonies proprement

(¹) Comme à Batavia, le commerce arabe à Samarang se fait presque entièrement dans les maisons et par des colporteurs. Il n'y a que de rares boutiques tenues par des Arabes.

(²) V. W. P. Groeneveldt: Notes on the Malay Archipellago and Malacca compiled from chinese sources, p. 49.

dites, il est certain qu'il y avait déjà, dans le commencement du siècle actuel, plusieurs familles arabes dans ces deux villes. La colonie de Grissée semble avoir atteint son apogée, il y a 40 ans; depuis lors elle n'a fait que déchoir, surtout par suite de la décadence de la navigation qui y était le principal moyen de subsistance (1). Des grandes fortunes amassées alors, il n'est resté plus rien. Les immigrants du Ḥadhramout ne s'y établissent plus que par grande exception; les métis y mènent une pauvre existence, et ceux qui avaient encore quelque énergie ont quitté la ville pour s'établir à Sourabaya. A Grissée, il y a un chef des Arabes depuis 1832.

La colonie de Sourabaya est actuellement très-florissante. Dans les 15 dernières années la population en est doublée. On y trouve des Arabes d'à peu près toutes les familles et de toutes les parties du Ḥadhramout. Parmi eux, il y a beaucoup de *Sayyid*. La colonie peut être considérée comme le centre de toutes les autres dans la partie orientale de l'île de Java. De ces dernières, les seules qui aient quelque importance sont Pasourouan, Bangil, Probolinggo, Loumadjang, Besouki et Banyouwangi. La dernière est la plus ancienne; cependant elle n'a été placée sous un chef qu'en 1856. Le premier chef à Pasourouan fut nommé en 1860 (2), à Besouki en 1869, à Bangil en 1873, à Probolinggo et à Loumadjang en 1881. La colonie de Besouki, sous laquelle il faut comprendre aussi les Arabes établis dans les villes de Panaroukan et de Bondowoso, est actuellement la plus florissante.

Le quartier Arabe, à Sourabaya, est situé dans la partie nord-est de la ville. Les rues en sont, pour la plupart, sales, étroites et anfractueuses. On y voit beaucoup de boutiques et plusieurs maisons bien bâties et bien entretenues. Il y a sept mosquées pour les prières

(1) V. plus bas Chapitre III.

(2) Depuis 1847, les Arabes et les Bengalais étaient réunis à Pasourouan sous un seul chef, choisi cependant parmi la première nationalité. Depuis 1873, il en est de même à Malang.

journalières et, en outre, la grande mosquée d'Ampel pour la prière publique du vendredi. Cette dernière est une des plus spacieuses et certainement la plus belle de tout l'Archipel indien. Quoiqu'elle soit sous l'administration du clergé indigène, la plupart des personnes qui la fréquentent, sont des Arabes. Dans le quartier arabe, on trouve, encore de nos jours, quelques Chinois et un grand nombre d'Indigènes et d'autres étrangers mahométans. Parmi ceux-ci, les Bengalais sont les plus nombreux ([1]). En 1832, les Arabes à Sourabaya ont obtenu un chef de leur propre nationalité. Quant aux métis, Sourabaya est un des lieux où ils conservent le plus longtemps leur caractère national. La plupart de ceux qui jouissent d'une certaine aisance, non-seulement parlent encore l'arabe, mais mettent même une sorte de point d'honneur à montrer qu'ils ne sont pas devenus Indigènes.

L'origine de la colonie arabe de Soumenep sera racontée dans un chapitre suivant ([2]). On verra alors que l'affluence des Arabes dans cette ville a été causée par l'engouement qu'avait pour eux le prince indigène qui y règnait de 1812 à 1854. Depuis la mort de celui-ci, la colonie n'a fait que déchoir, non pas quant au nombre des habitants, mais au point de vue de la prospérité. A Soumenep, il y a encore quelques capitalistes arabes; mais, prise en son entier, la colonie est en décadence. En 1883, les Arabes y ont vu tarir une source importante de leur fortune, c'est-à-dire le fermage des impôts levés par le prince indigène ([3]). Depuis 1832, ils sont placés sous un chef.

Quant aux deux autres colonies dans l'île de Madoura, celles de

([1]) C'est à tort qu'on lit dans quelques ouvrages d'ethnologie que les Arabes à Sourabaya sont des sectateurs du rite d'Abou Hanifah (V. p. e. P. J. Veth: Java, Geographisch, Ethnologisch, Historisch, (L'île de Java au point de vue géographique, ethnologique et historique, Tome III, p. 863). Ceci est le cas des Bengalais, et non des Arabes: comme partout ailleurs, ces derniers sont du rite de Châfi'i.

([2]) Chapitre IV.

([3]) V. plus bas Chapitre III.

Bangkallan et de Pamakassan, la première forme, pour ainsi dire, une dépendance de Sourabaya et la seconde, de Soumenep. Cependant l'une et l'autre ont un chef depuis 1859.

Dans l'île de Sumatra, il n'y a que deux colonies arabes importantes: celles d'Atjeh et de Palembang. La dernière, la plus intéressante, tant au point de vue social qu'au point de vue commercial, date des dernières années du siècle précédent. Dans le commencement du siècle actuel, ce fut surtout le Sultan Maḥmoud Badr ad-dîn qui favorisa l'établissement des Arabes dans sa capitale, et lorsqu'en 1821, ce Sultan fut détrôné par le Gouvernement hollandais, qui prit Palembang sous son administration directe, le nombre des Arabes et de leurs descendants montait déjà à environ 500 (¹). Depuis cette époque, leur nombre n'a fait qu'augmenter jusqu'à il y a environ 25 ans. Depuis lors, il est resté stationnaire, et à l'heure qu'il est, on ne voit que très-peu d'Arabes du Ḥadhramout choisir Palembang comme leur terrain d'exploitation. Le développement de la colonie arabe de Palembang allait de pair avec celui de la navigation, et depuis la décadence de cette branche d'industrie, son essor se trouve brisé (²). Cependant les capitaux amassés autrefois y sont encore. Nulle part, on ne trouve un si grand nombre de capitalistes arabes. On ne voit à Palembang ni boutiques, ni colporteurs arabes, ces branches du commerce y étant entièrement dans les mains des Chinois, des Bengalais ou des Indigènes; les Arabes n'y font que le commerce en gros, ou bien, s'ils n'ont pas de fortune, ils sont au service de leurs compatriotes riches. Les maisons des Arabes aisés ont, à Palembang, un aspect agréable et surtout plus propre que partout ailleurs, à en juger sur l'impression générale. Ce sont, pour la plupart, des maisons

(¹) Selon de Sturler: Het gebied van Palembang (Le pays de Palembang) p. 195.
(²) Nous reviendrons sur ce sujet dans le Chapitre III. De même nous parlerons des relations entre les métis et les nouveaux venus dans cette ville au Chapitre VIII.

de bois, bâties sur pilotis, mais plus grandes et mieux meublées que ne le sont celles des Indigènes. Dans plusieurs maisons d'Arabes notables, j'ai vu des manuscrits et des livres, dans d'autres des armes précieuses, etc., c'est-à-dire des indices d'un certain état de prospérité. Les maisons des Arabes notables sont toutes situées le long du fleuve Mousi. Un quartier arabe n'existe pas; c'est autour de la maison d'un père de famille que se groupent ordinairement celles de ses fils ou de ses gendres, au cas que ceux-ci n'aient pas de maison à eux. Devant les maisons, sur un pilotis plus avancé dans la fleuve, on voit ordinairement un édifice de peu de dimension, portant le nom malais de *langgar* ([1]) et servant de chapelle domestique. Aussitôt que Palembang a été placé sous l'administration directe du Gouvernement hollandais, les Arabes y ont obtenu un chef.

Dans l'ancien Sultanat d'Atjeh, les Arabes, quoique peut-être plus nombreux que nulle part ailleurs, n'ont jamais formé une colonie séparée. Aussi ne les y trouve-t-on pas réunis dans certaines localités, mais demeurent-ils dispersés dans toutes les parties du pays. Ce sont presque tous des métis qui ne se distinguent plus en rien de la population indigène, si ce n'est par l'habit dans les occasions solennelles. En outre, ils ont conservé leurs noms de famille. Depuis l'occupation d'Atjeh par les Hollandais et les troubles qui en ont résulté, ils ont quitté Kota Radja et les environs, c'est-à-dire le principal terrain des hostilités, pour s'établir dans les dépendances d'Atjeh, surtout dans les ports de la côte septentrionale.

La fondation de la colonie de Pontianak sera exposée plus loin ([2]). Il suffit de mentionner ici qu'elle date également de la fin du siècle précédent. Le premier Sultan arabe de la ville encourageait fortement l'établissement de ses compatriotes, leur accordait plusieurs privilèges commerciaux,

([1]) Le mot arabe *moçallâ* n'est pas en usage à Palembang.
([2]) Chapitre VII § 1.

tandis que les autres marchands étrangers étaient entravés dans leurs opérations, surtout avec l'intérieur, par des vexations incessantes. Les Arabes y amassaient donc de grandes fortunes et accaparaient spécialement tout le commerce avec l'intérieur du pays, jusqu'à ce que, sous l'influence du Gouvernement hollandais, les priviléges et les vexations furent abolis graduellement. A mesure que la situation s'améliorait, les marchands non-arabes gagnaient du terrain et, de nos jours, le commerce en gros y a passé entièrement dans les mains des Chinois et des Bengalais. Il n'y a que quelques Arabes nés en Ḥadhramout, qui font un commerce de détail insignifiant. Dans un autre chapitre ([1]), je parlerai des moyens de subsistance des descendants des riches marchands arabes d'autrefois et de leurs sentiments envers les Arabes immigrés. Je me bornerai ici à constater que leurs maisons, bâties dans le genre de celles de Palembang, mais beaucoup plus petites, portent, à peu près toutes, des indices d'une décadence irréparable. En 1884, le gouvernement hollandais à nommé un chef des Arabes venus d'autre part; quant aux Arabes nés à Pontianak, ils sont sujets du Sultan. Il n'y a pas de quartier arabe; c'est une institution propre aux villes sous l'administration directe des autorités hollandaises, qui réunissent les différentes nationalités étrangères dans des quartiers séparés.

Les autres colonies arabes dans les possessions hollandaises ne méritent pas de mention spéciale. Elles sont, toutes, ou de date récente, ou bien elles se composent de descendants d'Arabes entièrement mêlés aux Indigènes. Ceci est par exemple le cas à Djambi et à Siak. A Padang, le chef des étrangers mahométans est choisi, depuis 1878, parmi les Arabes. A Bandjermassin, le premier chef fut nommé en 1875 ([2]),

([1]) Chapitre VIII.

([2]) Le nombre des Arabes dans cette ville a plus que doublé dans les 15 dernières années.

à Amboina et à Banda, en 1878, et à Makassar, en 1881. A Ternate, la colonie arabe est encore une avec celle de tous les étrangers mahométans, sous un seul chef, qui depuis 1881 est Arabe.

Quant aux colonies arabes dans les possessions anglaises, la plus ancienne est celle de Malacca ; mais elle est en décadence, comme cette ville même, depuis la fondation de Singapour en 1819. Elle se compose, à l'heure qu'il est, presque entièrement de métis dont la plupart sont pauvres. Ceux qui en avaient les moyens et l'énergie, ont quitté la ville pour s'établir à Singapour. C'est là qu'on trouve à présent la colonie arabe la plus florissante, quoique non la plus grande de tout l'Archipel indien. C'est le point par où passent tous les Arabes venant chercher leur fortune dans l'extrême Orient. Aussi le nombre des nouveaux venus y augmente chaque année. Il en est de même dans la colonie arabe de Poulou Pinang, quoique de beaucoup inférieure à la précédente. Dans les possessions anglaises, les Arabes n'ont point de chefs de leur propre nationalité; ils sont placés sous les ordres directs des autorités européennes.

Quant à la partie de l'Archipel indien à l'est d'Amboina et de Banda, les Arabes n'y ont pas encore fondé de colonie, quoique leurs vaisseaux poussent jusqu'à la Nouvelle Guinée et visitent l'Archipel de Soulou et les îles Philippines.



CHAPITRE II.

CARACTÈRE DES IMMIGRANTS ARABES.

Les Arabes qui prennent la résolution d'émigrer ne sont pas les plus riches de la population du Ḥadhramout. Il en est d'eux comme de nous autres Européens: celui qui jouit d'une certaine aisance, ne va pas à l'étranger chercher sa fortune, ou pour se servir de l'expression arabe, „la bague du prophète Salomon".

On s'imagine généralement que, depuis des siècles, les Arabes se sont rendus dans l'Archipel indien autant comme missionnaires que pour faire le commerce. Quel fût leur motif d'immigrer dans les siècles passés, impossible de le dire avec quelque certitude; mais je puis affirmer que, depuis les 15 dernières années, il n'en est pas arrivé, à Batavia, un seul qui n'ait eu des aspirations exclusivement pécuniaires. Les quelques Arabes qui, dans l'Archipel indien, s'occupent des sciences ou exercent des fonctions ecclésiastiques, ne font pas exception à cette règle. Venus dans un autre but, ils se sont voués, plus tard, par le concours des circonstances, aux intérêts spirituels de leurs coreligionnaires. Les rares ecclésiastiques appelés du Ḥadhramout pour devenir, dans l'Archipel indien, prédicateur ou gardien d'une des petites mosquées dans les quartiers arabes, ont accepté cette offre en vue des émoluments, et non pas par la vocation de devenir missionnaires. Quant aux Arabes venus d'autres pays que le Ḥadhramout, leur immigration a un caractère analogue. Même ceux qui n'ont point l'intention de fixer leur domicile dans l'Archipel indien, n'en viennent pas moins pour remplir leurs poches. S'ils tâchent d'atteindre ce but d'une autre façon que les Arabes du Ḥadhramout, c'est-à-dire en spéculant sur la crédulité des Indigènes, il n'en est pas moins vrai que jamais on n'a vu un d'eux

à Amboina et à Banda, en 1878, et à Makassar, en 1881. A Ternate, la colonie arabe est encore une avec celle de tous les étrangers mahométans, sous un seul chef, qui depuis 1881 est Arabe.

Quant aux colonies arabes dans les possessions anglaises, la plus ancienne est celle de Malacca ; mais elle est en décadence, comme cette ville même, depuis la fondation de Singapour en 1819. Elle se compose, à l'heure qu'il est, presque entièrement de métis dont la plupart sont pauvres. Ceux qui en avaient les moyens et l'énergie, ont quitté la ville pour s'établir à Singapour. C'est là qu'on trouve à présent la colonie arabe la plus florissante, quoique non la plus grande de tout l'Archipel indien. C'est le point par où passent tous les Arabes venant chercher leur fortune dans l'extrême Orient. Aussi le nombre des nouveaux venus y augmente chaque année. Il en est de même dans la colonie arabe de Poulou Pinang, quoique de beaucoup inférieure à la précédente. Dans les possessions anglaises, les Arabes n'ont point de chefs de leur propre nationalité; ils sont placés sous les ordres directs des autorités européennes.

Quant à la partie de l'Archipel indien à l'est d'Amboina et de Banda, les Arabes n'y ont pas encore fondé de colonie, quoique leurs vaisseaux poussent jusqu'à la Nouvelle Guinée et visitent l'Archipel de Soulou et les îles Philippines.



CHAPITRE II.

CARACTÈRE DES IMMIGRANTS ARABES.

Les Arabes qui prennent la résolution d'émigrer ne sont pas les plus riches de la population du Ḥadhramout. Il en est d'eux comme de nous autres Européens: celui qui jouit d'une certaine aisance, ne va pas à l'étranger chercher sa fortune, ou pour se servir de l'expression arabe, „la bague du prophète Salomon".

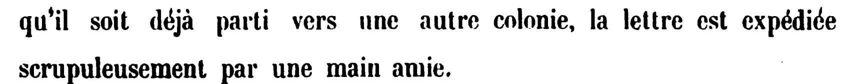
On s'imagine généralement que, depuis des siècles, les Arabes se sont rendus dans l'Archipel indien autant comme missionnaires que pour faire le commerce. Quel fût leur motif d'immigrer dans les siècles passés, impossible de le dire avec quelque certitude; mais je puis affirmer que, depuis les 15 dernières années, il n'en est pas arrivé, à Batavia, un seul qui n'ait eu des aspirations exclusivement pécuniaires. Les quelques Arabes qui, dans l'Archipel indien, s'occupent des sciences ou exercent des fonctions ecclésiastiques, ne font pas exception à cette règle. Venus dans un autre but, ils se sont voués, plus tard, par le concours des circonstances, aux intérêts spirituels de leurs coreligionnaires. Les rares ecclésiastiques appelés du Ḥadhramout pour devenir, dans l'Archipel indien, prédicateur ou gardien d'une des petites mosquées dans les quartiers arabes, ont accepté cette offre en vue des émoluments, et non pas par la vocation de devenir missionnaires. Quant aux Arabes venus d'autres pays que le Ḥadhramout, leur immigration a un caractère analogue. Même ceux qui n'ont point l'intention de fixer leur domicile dans l'Archipel indien, n'en viennent pas moins pour remplir leurs poches. S'ils tâchent d'atteindre ce but d'une autre façon que les Arabes du Ḥadhramout, c'est-à-dire en spéculant sur la crédulité des Indigènes, il n'en est pas moins vrai que jamais on n'a vu un d'eux

aller prêcher le Coran aux nombreux payens qui habitent encore l'Extrême Orient.

Lorsqu'un Arabe établi dans l'Archipel indien voit qu'il ne suffit plus, à lui seul, à son commerce, il engage de préférence un jeune homme de sa famille ou de sa tribu. Voilà pourquoi, dans toutes les colonies arabes, la majorité des immigrants est de la même partie du Ḥadhramout. Ainsi, la plupart des Arabes dans l'Archipel indien sont originaires de la grande vallée entre Chibâm et Terim. Les habitants de la vallée de Dou'an (1) aiment mieux se rendre dans les colonies de 'Aden, de Djuddah, de Souâkim ou du Caire (2). Les habitants du littoral préfèrent l'Inde anglaise, surtout la côte de Malabar et le Ḥaiderabâd; les Bédouins quittent rarement leur pays. L'Arabe nouvellement arrivé devient l'hôte de celui qui l'a fait venir. S'il n'a pas été appelé, il demande l'hospitalité à un membre de sa famille ou de sa tribu. Il est rare qu'un Arabe arrive dans l'Archipel indien, sans y connaître personne dont il puisse espérer un bon accueil; plus rare encore qu'un *Sayyid* le fasse. A Singapour, où presque tous les immigrants du Ḥadhramout doivent passer, deux Arabes se sont fait métier et marchandise de donner l'hospitalité au nouveaux venus et de leur procurer, en cas de besoin, les moyens de continuer le voyage, sous condition que les frais du logement et les sommes avancées soient restituées, plus tard, avec l'intérêt.

L'arrivée d'un Arabe du Ḥadhramout est ordinairement quelque chose de très-important dans une colonie; chacun veut lui parler et lui demander des nouvelles de sa famille, de sa tribu ou de son village. Presque toujours, il apporte un paquet de lettres des parents dans la patrie. Si le destinataire ne se trouve pas sur le lieu, ou

(1) Dou'ani plur. Dawâ'in.
(2) V. de Maltzan op. cit. p. 20 et 48.



qu'il soit déjà parti vers une autre colonie, la lettre est expédiée scrupuleusement par une main amie.

Le voyage du Hadhramout à l'Archipel indien durait autrefois plusieurs mois. Il fallait se rendre d'al-Mokallâ ou d'ach-Chiḥr à Bombay; de là dans l'île de Ceylan et enfin à Atjeh ou à Singapour, le tout par des navires à voiles. Ce voyage, on le fait encore quelquefois aujourd'hui, mais ceux qui en ont les moyens aiment mieux s'embarquer à 'Aden, directement pour Singapour, sur les paquebots européens. J'ai toujours entendu les Arabes parler, avec prédilection, des paquebots de la compagnie française des Messageries Maritimes; est-ce parce qu'ils trouvent ordinairement, parmi les officiers et l'équipage, des personnes parlant leur langue? On sait que rarement un Arabe voyage dans la première, ni même dans la seconde classe.

Les jeunes Arabes qui ne trouvent pas de pied-à-terre chez quelque compatriote, et qui ne gagnent pas encore assez pour avoir une maison à eux, en prennent quelquefois une ensemble. Chacun est son propre cuisinier; mais les frais d'un concierge, de l'eau et du feu sont supportés en commun.

Un Arabe venu du Hadhramout peut, sans avoir dans l'Archipel indien des protections puissantes, acquérir assez vite quelque aisance, comparaison faite des sommes minimes dont il a vécu dans sa patrie, ou de ce que gagnent les Indigènes, dont il adopte entièrement la manière de vivre. Or, une somme absolument insuffisante pour les Européens, avec leurs besoins excessifs sous les tropiques, constitue pour un Arabe non-seulement assez pour vivre, mais lui permet même de faire de petites économies. A Batavia, par exemple, il y a peu d'Arabes qui n'aient de 30 à 40 fl. par mois; si ce chiffre paraît un peu élevé, comme *minimum* pour quelques autres colonies, on ne doit pas perdre de vue qu'on peut y vivre ordinairement à meilleur marché que dans la capitale des possessions hollandaises. En tout

cas, je ne crois pas qu'il y ait dans l'Archipel indien un seul Arabe du Ḥadhramout, à moins qu'il ne soit paresseux, qui gagne moins de 20 fl. par mois, c'est-à-dire plus que le double de ce qu'il lui faut pour vivre en Ḥadhramout d'une manière convenable ([1]).

Rarement on rencontre un Arabe, qu'il soit riche ou pauvre, qui dépense tout son revenu. L'épargne est quelque chose qui tient de leur nature et fait qu'ils jouissent, à peu près tous, d'une certaine prospérité; il faut dire à leur honneur que, arrivés à l'aisance dans l'Archipel indien, ils n'oublient, presque jamais, les membres de leur famille restés dans la patrie. Au cas que ceux-ci n'aient pas besoin de secours, on donne de son superflu aux mosquées, aux écoles ou à d'autres fondations pieuses; il y en a même qui envoient annuellement de l'argent à quelque savant vénéré ou à quelque ami âgé. Jamais Arabe n'imitera les nouveaux riches en Europe, rougissant de leurs parents pauvres et tâchant de s'en débarasser au plus vite. Au contraire, c'est une idée innée chez eux, que la fortune de quelqu'un doit profiter à toute sa famille ([2]). Un Arabe qui s'aviserait de se soustraire à cette obligation morale, s'attirerait le mépris de tous ses compatriotes. A plus forte raison il en est ainsi, quand il s'agit de ses ascendants. Le respect des Arabes pour les auteurs de leur vie, remarqué déjà par plusieurs voyageurs, m'a frappé fortement dans l'Archipel indien, même chez des métis.

Il est impossible de savoir le montant exact de ces remises annuelles au Ḥadhramout. Toutefois, je crois pouvoir les évaluer à environ 150000 fl. La plupart ne sont pas faites par l'intermédiaire des maisons de commerce, ni des banques européennes; et encore celles qui y passent ne sont pas envoyées directement, mais par l'intermédiaire

([1]) Parmi les métis il y en a beaucoup qui ne peuvent atteindre cette somme. Je parlerai de leur condition économique plus amplement dans le Chapitre VIII.

([2]) Il y aurait, en Ḥadhramout, des personnes assez exigeantes à cet égard. Leurs demandes de secours prennent quelquefois le caractère d'une véritable exploitation.

de Singapour, de Bombay ou de 'Aden. En général, elles sont faites en numéraire, qu'on confie à quelque ami ou à quelque membre de sa famille ou de sa tribu, qui va repatrier. Je n'ai jamais entendu d'abus de confiance. Il y a, à Batavia, un Arabe, qui vend des traites sur Saioun, où il a déposé entre les mains de son fondé de pouvoir une somme de, je crois, 50000 fl., laquelle est complétee au moyen de traites sur 'Aden, aussitôt qu'elle menace d'être épuisée. De là, on expédie le montant, en numéraire, à sa destination.

La manière scrupuleuse dont les Arabes, dans l'Archipel indien, observent les préceptes de la loi musulmane relatifs aux prélèvements (*zakâh*) est une nouvelle preuve que l'esprit de bienfaisance a pris, chez eux, de profondes racines. Leur sobriété égale leur bienfaisance. On ne trouve pas d'Arabe du Ḥadhramout adonné aux boissons alcooliques (¹) ou à l'opium; même parmi les métis, ces vices ne se rencontrent que rarement. Puis les Arabes, quelque pauvres qu'ils soient, savent préserver leurs filles de la prostitution, chose d'autant plus méritoire que les Indigènes de bas étage sont très-faciles à cet égard, et que les filles des Arabes appartiennent, quant au caractère, réellement à cette dernière nationalité (²). A Bangkallan seul, on m'a cité un exemple d'une métisse arabe qui avait tourné mal.

Un dernier trait louable dans le caractère des Arabes du Ḥadhramout, c'est leur respect pour la culture de l'esprit, en général, et pour celle de leurs sciences favorites, la théologie, la jurisprudence et la grammaire, en particulier. Même les membres de tribu, d'ailleurs peu civilisés, ne peuvent se soustraire à l'influence de l'opinion publique à cet égard. Une des choses qu'ils louent le plus dans les gouvernements européens, c'est la libéralité avec laquelle ils subventionnent les explorations scientifiques. Les savants arabes, en petit nombre dans

---

(¹) „Ivre" s'appelle dans le dialecte du Ḥadhramout *dikhân* ou *dâikh*; „ivresse" *dawkhah*.
(²) V. plus bas Chapitre VI.

l'Archipel indien il est vrai, jouissent auprès de leurs compatriotes d'une considération à laquelle on ne s'attendrait pas, quand on se rappelle que peut-être le tiers de ceux-ci n'ont été, dans leur patrie, guère plus que des brigands. J'ai assisté à des réunions d'Arabes où les plus riches marchands et les chefs nommés par le Gouvernement hollandais traitaient un savant relativement pauvre et obscur d'une manière prouvant qu'ils le considéraient comme leur supérieur. Et ce respect ne reste pas borné à de vaines marques de politesse. Un riche Arabe de mes connaissances, étant à 'Aden et le hasard lui ayant appris qu'un savant, parmi ses compatriotes, avait des démêlés avec le clergé indigène de sa ville, mit immédiatement, par télégramme, à la disposition du savant la somme de 2500 fl., afin que celui-ci pût se faire défendre, en cas de besoin, par un des principaux avocats. Heureusement, l'affaire n'allait pas si loin; mais cette marque de respect désinteressé envers quelqu'un qui n'était pas de sa famille, ni même du nombre de ses amis intimes, mérite l'appréciation de tout homme de bien.

La richesse à elle seule ne donne aucun prestige dans les colonies arabes, pas plus qu'une nomination comme chef de la colonie par le Gouvernement hollandais ([1]), lors même que ce serait avec un des rangs honorifiques de lieutenant, de capitaine ou de major. Certes, on obéira au chef d'une colonie, lorsque la loi l'exige, sachant qu'un refus d'obéissance sera puni comme rébellion. Mais il ne faut pas que les autorités locales se fassent illusion sur l'influence d'un chef sur ses compatriotes, si celui-ci n'en avait pas avant sa nomination, ou qu'il n'ait pas de position indépendante. Dans ce dernier cas, le chef n'osera que rarement user de son autorité, même légale, envers ceux qui sont ses supérieurs en fortune ou en origine. Je pourrais citer,

([1]) En arabe le chef d'une colonie s'appelle *Abou*.



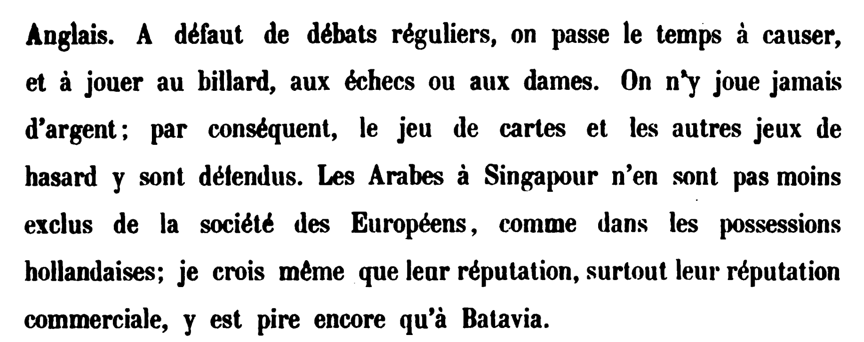
à cet égard, des exemples frappants, surtout relatifs à la répartition des impôts. En outre, un chef n'appartenant point aux notables de la colonie serait sûr d'avoir de la part de ses compatriotes une vie de chien. Un *Sayyid* n'aime pas à être sous les ordres d'un Bédouin presque illettré; un parent, même éloigné, d'un chef de tribu ou un membre d'une famille respectable n'obéissent qu'à leur corps défendant à un individu qui, en Ḥadhramout, serait artisan ou domestique. Plusieurs fois les autorités locales ont consulté, en cas de vacance, la colonie arabe elle-même sur le choix de son chef, et ce procédé a eu les meilleurs résultats.

Un personnage influent ou populaire étant nommé chef d'une colonie, cette distinction le relève encore; mais on cherchera en vain parmi les Arabes la manie des titres honorifiques officiels, laquelle on remarque chez les Chinois riches, surtout dans l'île de Java. Je sais même des cas où, dans une grande colonie, on ne pouvait trouver quelqu'un apte et enclin à se charger des fonctions de chef. Les avantages minimes, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral, qu'on pouvait espérer d'une nomination, ne balançaient, dans l'idée des Arabes notables, aucunement le souci et la peine qu'on s'attirerait en l'acceptant. On ne trouvait rien d'engageant à courir, tous les jours, le risque d'être placé entre les autorités hollandaises et ses compatriotes, avec la probabilité de s'attirer l'inimitié des deux partis. La présence de plusieurs compétiteurs aux fonctions de chef d'une colonie est toujours un signe de discorde, lors même que celle-ci ne se serait pas encore manifestée par des faits. Parmi les causes de discorde, les plus ordinaires sont l'antipathie des Arabes nés en Ḥadhramout contre les métis, ou bien celle des *Sayyid* pauvres contre les riches marchands de basse extraction. Il est rare que des complications politiques en Ḥadhramout entraînent des discordes importantes dans l'Archipel indien.

La statistique criminelle est singulièrement favorable pour les Arabes. Un magistrat hollandais me disait que, dans une periode de 12 ans, il n'avait eu à condamner qu'un seul Arabe. D'après une notice que m'a fournie M. l'Inspecteur des prisons, on n'a prononcé, dans les possessions hollandaises, pendant les années 1883, 1884 et 1885, contre des Arabes, que 8 condamnations à un emprisonnement de plus d'un an, et encore de ces 8 condamnations, 7 regardaient des métis. Le seul Arabe né en Hadhramout, qui fût condamné, avait commis un attentat aux moeurs; les 7 métis étaient tous coupables de vols qualifiés. Quant aux condamnations à des peines plus légères, la statistique officielle mentionne les Arabes, les Chinois, les Bengalais et les autres étrangers non-chrétiens sous une même rubrique.

Nonobstant toutes les bonnes qualités dont le caractère arabe fait preuve, il n'y a pas de gens dans l'Archipel indien, qui, surtout dans les grands centres de population, soient si mal vus, ni qui se retirent davantage des Européens. Tandis que les Chinois riches cherchent, en général, la société des Européens et donnent à leurs enfants une éducation européenne, rien de pareil ne se voit chez les Arabes [1]. Ils n'envoient point leurs enfants aux écoles du Gouvernement ou des missionnaires: à Soumenep seul j'ai vu l'enfant d'un Arabe parmi les élèves de l'école primaire indigène. A Singapour, il paraît que les avantages d'une éducation européenne sont plus appréciés par les Arabes. Au moins, y a-t-il plusieurs élèves arabes dans les écoles de cette ville. Aussi un Arabe y est membre du conseil communal, et ils y ont un cercle spécial comptant une trentaine de membres; les individus les plus considérés seuls y sont admis. C'est en même temps une espèce de *Debating Society*, genre d'amusement, comme on sait, très en vogue partout où il y a des

[1] Il n'y a que Palembang et Pontianak où j'ai trouvé quelques Arabes, tous métis, qui fréquentaient la colonie européenne.



Anglais. A défaut de débats réguliers, on passe le temps à causer, et à jouer au billard, aux échecs ou aux dames. On n'y joue jamais d'argent; par conséquent, le jeu de cartes et les autres jeux de hasard y sont défendus. Les Arabes à Singapour n'en sont pas moins exclus de la société des Européens, comme dans les possessions hollandaises; je crois même que leur réputation, surtout leur réputation commerciale, y est pire encore qu'à Batavia.

Les quartiers arabes, à peu d'exceptions près, sont sales et n'ont rien d'engageant pour les visiteurs européens; de même l'intérieur des maisons manque tout ce que ceux-ci apprécient. Contraire aux Chinois, qui aiment à montrer leur prospérité par la splendeur de leurs maisons et de leurs équipages, les Arabes ne font aucun cas de luxe, ni dans leur intérieur, ni au dehors. La plupart même tâchent de passer pour plus pauvres qu'ils ne sont. Leurs femmes, ni leurs filles ne sont jamais visibles, du moins dans les maisons bien tenues. Puis ils ont apporté du désert une espèce de franc-parler, pour ne pas dire insolence, qui déplaît à tout le monde, et qui, joint à un manque de respect incorrigible envers les autorités, n'est pas précisément le moyen de leur attirer les bonnes grâces du Gouvernement. Ce trait de caractère se montre surtout chez les membres de tribu; chose qui n'a rien d'étonnant, quand on connaît le genre de vie que ces individus ont mené avant d'arriver aux Indes.

Quoique les *Sayyid* et les bourgeois soient, en général, plus présentables, vu aussi leur plus haut degré de civilisation, il s'en faut beaucoup qu'ils aient tous adopté les formes de politesse, de convenance dans la société européenne.

Citons encore comme traits qui ne sont pas à l'avantage des Arabes, leur caractère vindicatif, leur goût des procès et leurs incessants démêlés avec le clergé indigène sur le culte mahométan. Ces démêlés déplaisent surtout aux autorités hollandaises, celles-ci devant s'abstenir,

d'après la charte coloniale, autant que possible, de toute immixtion dans les affaires de religion, et parce que, du reste, elles n'ont pas les connaissances spéciales pour trancher des questions de cette nature. Enfin, les Arabes n'ont guère de scrupules, s'il s'agit de gagner de l'argent. Ils ne sont pas coulants dans les affaires, et plusieurs d'entre eux sont d'une parcimonie qui leur joue souvent de mauvais partis. Cherchant toujours et en premier lieu le bon marché, même dans le choix d'un avocat, d'un notaire ou d'un médecin, ils sont souvent dupes de leur prétendue finesse.

Il n'y a, de nos jours, que très-peu d'Arabes qui, après avoir habité l'Archipel indien et fortune faite, se retirent en Ḥadhramout ([1]). Plusieurs, il est vrai, s'y rendent pour quelque temps, afin de revoir leur famille ou pour y conduire leurs enfants. Quelques-uns y ont une maison et des plantations de dattiers, voire même une femme. Contraires aux Hollandais, ils ne transportent pas dans leur patrie la fortune acquise dans l'Archipel indien. La principale cause en est, d'abord, le peu de sécurité du pays et, en second lieu, la circonstance que leurs femmes, toutes nées aux Indes, sont, en général, peu disposées à vivre dans un pays dont elles ne parlent pas la langue.

Outre ces causes générales, il y en a d'autres de nature secondaire. La plupart des Arabes, et parmi eux en premier lieu ceux qui ont ramassé dans l'Archipel indien une fortune de quelque importance, n'aiment plus leur patrie, après avoir fait un long séjour à l'étranger. Ils l'ont quittée, souvent, jeunes et pauvres; devenus riches, ils s'y trouvent placés dans une fausse position. Les Arabes qui ont fait un long séjour à l'étranger et y ont joui de quelque aisance, ont, en outre, contracté par là des habitudes contraires au goût de leurs

---

([1]) V. de Maltzan op. cit. p. 49.

compatriotes en Ḥadhramout, et ils ont appris à se créer des besoins auxquels ils ne peuvent satisfaire dans leur patrie. Ceci regarde spécialement les membres de tribu, lesquels, pour rester auprès de leur famille, doivent faire abandon du peu de luxe même auquel ils se sont habitués.

En dernier lieu, il y a, dans l'Archipel indien, des Arabes, même notables, qui, en Ḥadhramout, ont eu certaines affaires qui leur empèchent de jamais y remettre le pied. Cependant il faut l'avouer, ceux-ci ne sont pas en grand nombre. A les écouter, on dirait qu'il n'y a rien de bon dans leur patrie. J'en connais un qui va très-loin dans ses invectives. Je n'ai pas réussi à apprendre en détail ce qu'il a fait; mais il n'en est pas moins certain qu'à peu près toutes les tribus du Ḥadhramout l'ont proscrit nonobstant sa qualité de *Sayyid*.

CHAPITRE III.

MOYENS DE SUBSISTANCE.

Il est rare de rencontrer, dans l'Archipel indien, des Arabes qui ne soient pas plus ou moins intéressés dans le commerce. Ils forment, avec les Chinois, ce qu'on appelle en langue commerciale „la seconde main", c'est-à-dire qu'ils achètent en gros chez les grandes maisons européennes pour détailler les marchandises, soit immédiatement, soit par l'intermédiaire d'autrui. Toutefois, pris en son ensemble, le commerce des Chinois est beaucoup plus important que celui des Arabes, et il paraît même que ceux-là leur sont supérieurs en esprit commercial. Ce qui est certain, c'est que, dans les localités où les deux nations se font concurrence, le quartier des Chinois a généralement un aspect de prospérité que l'on cherche en vain dans celui des Arabes. Aussi prétend-on que les maisons européennes aiment ordinairement mieux entrer en relations commerciales avec les Chinois qu'avec eux. Cependant à cette règle, il y a des exceptions. A Palembang et à Pekalongan les Arabes dominent tellement par leurs capitaux, que presque tout le quartier Chinois est, plus ou moins, dans leur dépendance. Ils y fournissent à la majorité des Chinois, soit les fonds nécessaires pour leurs affaires, soit les marchandises mêmes que ceux-ci vendent en détail. Aussi la prospérité évidente du quartier arabe dans les deux villes surpasse beaucoup celle du quartier chinois. Enfin, on me rapporte de Sourabaya et de Padang que les Arabes, même ceux qui ne sont pas riches, jouissent de plus de confiance auprès du commerce européen que les Chinois.

On s'attendrait à ce que les Arabes dans l'Archipel indien trafiqueraient, en premier lieu, avec leur patrie, la Mer rouge et le Golfe persique. Cependant, leur commerce avec tous ces pays est minime. Au

commencement du siècle actuel, le commerce arabe avec Mascate et Mokhâ était encore important (¹); mais quoi qu'il en soit, a l'heure qu'il est, les affaires que font les Arabes sont limitées, à peu d'exceptions près, à l'Archipel indien et à la presqu'île de Malacca. Même les îles Philippines semblent rester à peu près hors de leur terrain d'exploitation.

En général, le commerce arabe se fait avec trop peu de capital. Un Arabe, après avoir fait fortune, continuera rarement ses affaires commerciales avec tout son avoir (²). Il ne se fait pas un point d'honneur, comme les Européens, de fonder une maison qui reste jouir d'une bonne renommée, même après que les participants primitifs se seront depuis longtemps retirés. Aussi le droit musulman, bien que reconnaissant plusieurs espèces d'associations commerciales, garde le silence sur les sociétés en nom collectif et sur la raison sociale des maisons de commerce en général. Chaque marchand fait ses affaires et signe de son propre nom, et, en cas d'association, au nom de ses associés (³). Ce caractère personnel des affaires s'oppose à la création d'un établissement commercial ayant une existence légale en dehors de celle de ses participants, première condition pour qu'une maison perpétue le nom du fondateur.

Pour les capitaux retirés du commerce proprement dit, les Arabes cherchent, de préférence, des placements sur des immeubles, ou ils en achètent pour les donner à bail. Dans les parties de l'Archipel indien placées sous l'administration directe des autorités hollandaises,

(¹) Voyez entre autres P. J. Veth: Borneo's Westerafdeeling (La côte occidentale de Bornéo). Tome I, p. 371.

(²) Eu égard à la vie peu couteuse des Arabes, une somme relativement minime constitue déjà, pour eux, une fortune suffisante.

(³) Dans les dernières années, deux ou trois fois un notaire, à Batavia, a persuadé à ses clients arabes venus pour faire dresser un contrat de société, d'adopter une raison sociale. On a adopté alors un nom indiquant les associés pris ensemble, p. e. „les quatre al-Habchi", „la famille (âl) d'al-Baghdâdi", etc. Il s'entend que la nature de l'association ne changeait pas par là.

les Indigènes n'ont ordinairement que la possession héréditaire de leurs champs, lesquels ne sauraient être vendus qu'à des personnes de la même nationalité. Il s'ensuit que les placements sur des fonds ruraux sont, de fait, presque partout interdits aux Arabes dans ces parties de l'Archipel indien. La valeur totale des immeubles des Arabes, dans les possessions hollandaises, est évaluée à près de 11 millions de florins, dont Batavia vient en ligne de compte pour à peu près 2 ½ millions, Samarang pour environ 1, Sourabaya pour environ 3, Palembang pour environ ½ et Pontianak pour près de 2 millions. Dans les possessions anglaises, on évalue les immeubles des Arabes à 5 millions, dont 4, au moins, appartiennent à des Arabes établis à Singapour.

Toutefois, la plupart des Arabes possédant des immeubles restent intéressés dans le commerce avec une partie de leur capital, comme bailleurs de fonds de leurs compatriotes, de Chinois ou d'Indigènes. Je ne connais pas d'exemple qu'un Arabe ait placé sa fortune en valeurs de bourse. Anciennement ils aimaient aussi à acheter des vaisseaux, placement qui est devenu toutefois, de nos jours, peu profitable. Ceux qui sont encore armateurs seraient bien aises de pouvoir se dessaisir de leurs vaisseaux sans trop de perte.

L'usure, quoique rangée par la loi musulmane parmi les péchés capitaux, n'en est pas moins très en vogue parmi les Arabes dans l'Archipel indien. Je crois qu'il n'y a guère de capitalistes arabes qui, de temps à autre, ne prêtent à usure, lors même que ce ne serait que comme industrie accessoire. Le nombre de ceux qui en font leur profession unique et reconnue, est restreint, la plupart tâchant de sauver, du moins, les apparences, en masquant leur transactions. Il est impossible de résumer toutes les nuances de transactions auxquelles ils ont recours à cet effet; l'achat avec le droit de rachat accordé au vendeur et la vente à crédit à un prix

exorbitant, payable en termes, sont le plus en usage. Toutes ces transactions sont corroborées par des stipulations accessoires, comme le nantissement, la caution, la clause commissoire ou la solidarité de la part des débiteurs. Ordinairement les conditions sont telles que le débiteur indigène ne peut presque plus sortir des mains de son créancier, vue l'insouciance proverbiale de la race malaie, en matière de finances. Toute concession de la part du créancier se paye, non immédiatement et en numéraire, mais par une agravation des conditions déjà si onéreuses. A ceci il faut ajouter que les Arabes, en opposition avec les préceptes formels du Coran, sont des créanciers impitoyables et qu'ils savent exploiter à merveille les côtés faibles du caractère de l'Indigène. Quant aux Européens et aux Chinois, souvent ils savent se dégager, encore qu'il soit avec une perte énorme.

Parmi les Indigènes ce sont surtout ceux qui jouissent d'une certaine aisance, les chefs et les marchands, que les usuriers arabes choisissent, comme leurs victimes. Cependant ils ne dédaignent pas non plus les Indigènes pauvres, qui payent, en travail, peut-être plus encore que les autres ne font en numéraire. Un riche métis arabe, à Singapour, a mis en pratique entre autres le procédé suivant, vraiment remarquable. Il fait avancer, par ses agents à la Mecque, aux pèlerins javanais et malais dénués de ressources, l'argent nécessaire pour retourner chez eux, à raison d'un intérêt de 60% par an. Les débiteurs, divisés en troupes de 10 à 15 personnes, se déclarent solidairement responsables du montant touché par la troupe entière, après quoi il fait embarquer les pèlerins sur ses propres bateaux à vapeur, et les retient en masse, comme si c'étaient ses esclaves, soit à Singapour, soit dans la petite île de Koukob, à la barbe des autorités anglaises, sous prétexte de les faire travailler pour les dettes contractées envers lui. A le croire, ces dettes accroîtraient chaque année, au lieu de diminuer en proportion du travail accompli.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que, quelquefois aussi, les usuriers arabes essuient des pertes par la mort ou l'insolvabilité complète de leurs débiteurs. On me rapporte même que, dans une Résidence de Java, tous les Arabes, au nombre de 10 environ, possédant encore, il y a quelques années, une petite fortune, avaient été ruinés par suite de leurs transactions pécuniaires avec les Indigènes. Ceci cependant reste exception. On peut dire que la plupart des petites propriétés urbaines, actuellement dans des mains arabes, y sont venues par des clauses commissoires, soit dans le nantissement, soit dans la vente avec la faculté de rachat.

Ce que veut dire l'usure des Arabes devient évident par ce fait que les placements un peu solides, dans l'île de Java, pour les Européens, s'élèvent rarement au-dessus du taux de 6% à 7% [1], tandis qu'un Arabe fait, sans le moindre danger, en prêtant à la petite semaine, 25% à 30%. La cause de ce phénomène presque incroyable, c'est qu'aucun Européen qui se respecte, ne veut faire valoir ces capitaux de la même manière, d'autant moins que les moyens du Code de Procédure font, en général, défaut contre des débiteurs qui, pour la majeure partie, sont ou insolvables ou en prennent l'apparence. Un Arabe, au contraire, a rarement recours à l'expropriation forcée ou à la saisie-arrêt. Il obsède son débiteur de ses visites pour lui extorquer des payements minimes; il se contente, en guise de payement, de quelque objet précieux, ayant peut-être plus de deux fois la valeur de la dette, voire même de quelques pièces de vêtement qu'il fait vendre par un fripier de ses amis. Au besoin, il se contente de la fille du débiteur, si elle est avenante. Il guette les sorties du débiteur, l'accompagne lorsque celui-ci va toucher

---

[1] Il s'entend que je n'ai ici en vue que les placements proprement dits, c'est-à-dire es hypothèques, les immeubles et les valeurs de bourse, mais non, les entreprises commerciales, industrielles ou agricoles.

quelque somme d'argent et sait toujours où le rencontrer. Par conséquent, le débiteur voulant détourner ses biens au préjudice du créancier, celui-ci pourrait toujours l'en empêcher ou, en tout cas, il saurait où aller les chercher. Il s'entend que des affaires de cette nature sont seulement possibles, s'il s'agit de sommes relativement petites ([1]) et pour des créanciers connaissant à fond la société indigène ou, pour parler plus exactement, incorporés dans celle-ci. Les conditions stipulées par les Arabes, bailleurs de fonds dans une société en commandite, ne sont ordinairement pas exorbitantes, au cas que l'associé gérant soit un de leurs compatriotes. Lorsqu'au contraire celui-ci est Chinois ou Indigène, les conditions sont presque aussi onéreuses que celles du prêt d'argent. Disons que beaucoup d'Arabes n'aiment pas à prendre pour associés gérants des personnes d'une autre nationalité.

Les contracts de société en commandite entre Arabes ne se font, le plus souvent, que verbalement, le capital engagé dans chaque société de cette nature étant souvent minime. Tel Arabe partage un capital de 100000 fl. entre 20 ou 30 sociétés en commandite. Ses associés gérants ne sont alors que des colporteurs, ou, tout au plus, de petits boutiquiers. Dans aucun cas, un Arabe ne risquera une partie considérable de sa fortune dans une seule société en commandite.

J'ai dit plus haut que le manque de fonds est le principal défaut du commerce arabe. Ce défaut s'agrave par la facilité avec laquelle les maisons de commerce européennes donnent crédit à tout individu

---

([1]) Quant aux grands capitalistes arabes, ils ont recours à l'intermédiaire de leurs compatriotes moins favorisés par la fortune pour faire de pareils placements. Ce ne sont que les placements importants qu'ils dirigent en personne. C'est la règle; mais il y a des exceptions. A Palembang, par exemple, un riche Arabe mourut, il y a quelques années, et, en procédant à la liquidation de sa succession, on trouva un montant de plus de 200000 fl., en obligations, résultant de prêts d'argent comme nous avons en vue.

portant le turban. Je connais des Arabes qui, réellement sans rien posséder, achètent, chaque mois, pour plus de 20000 fl. de marchandises à crédit. Si le commerce prospère, ils peuvent honorer leur signature. S'ils n'ont pu vendre les marchandises qu'avec perte, ils ont recours à un ou deux atermoiements de leurs billets, dans l'espoir que les prix se relèveront bientôt. Si cet espoir est déchu, ils tâchent de prolonger leur agonie, en payant les créanciers les plus pressants avec le provenu des marchandises achetées, à crédit, ailleurs. Ce n'est que faire un trou pour en boucher un autre, et la fin est la faillite.

La faillite des Arabes offre quelques traits particuliers. Nous avons vu qu'en Ḥadhramout on n'a pas des livres de commerce réguliers, et il s'entend que l'on y ignore tout à fait la tenue des livres en parties doubles, en usage chez le commerce européen. Ajoutez que les marchands jouissant, en Ḥadhramout, d'une certaine aisance, émigrent rarement, que la plupart des Arabes dans l'Archipel indien sont des membres de tribu, de petits bourgeois ou des *Sayyid*, c'est-à-dire des individus absolument étrangers aux affaires, et l'on pourra s'expliquer pourquoi le commerce arabe se caractérise par une remarquable inobservance des articles du Code de Commerce relatifs aux livres. A Batavia, je ne crois pas qu'il y ait plus de cinq ou six Arabes dont les livres de commerce répondraient à un examen un peu rigoureux. Sachant que, en cas de faillite, ils doivent produire des livres de commerce, ils en fabriquent, tant bien que mal, à l'aide de leurs annotations, aussitôt qu'ils voient leur chute inévitable, ou bien ils produisent seulement les dites annotations, à l'aide desquelles personne ne peut dresser un bilan si ce n'est le failli lui-même. Le failli étant, dans neuf cas sur dix, incapable de tenir des livres de commerce à l'Européenne, il est très-difficile pour les tribunaux de décider, s'il y a fraude ou non, et les peines portées, dans le Code

Pénal, contre la banqueroute restent, par conséquent, le plus souvent, sans effet.

Les faillites arabes finissent ordinairement par un concordat. La nature des créances formant l'actif de la masse s'oppose à une liquidation, pour ainsi dire officielle, par les Chambres des Tutelles et des Successions, chargées, dans les possessions hollandaises, de plein droit, du syndicat. C'est pourquoi les créanciers acceptent facilement un concordat sous la garantie d'un ou de deux des compatriotes du failli. Ces derniers ne lui rendent ce service qu'à la condition de leur céder toutes ses créances. Le concordat homologué, et le montant convenu payé, les garants emploient le failli à recouvrer les créances sur ses débiteurs indigènes, et souvent il en recouvre plus que le montant promis dans le concordat. Les garants, ayant fait de cette façon une bonne affaire, aident le failli à recommencer le commerce. Quelquefois même on n'a pas recours à une garantie; mais un ami du failli offre aux créanciers européens tant pour cent, sous condition de lui céder leurs créances. Devenu alors le seul créancier, il fait avec le failli un concordat, après quoi il lui fait recouvrer les créances pour son compte, moyennant un salaire fixé d'avance. Je connais à Batavia un riche Arabe, devant sa fortune, en grande partie, à des transactions de cette nature.

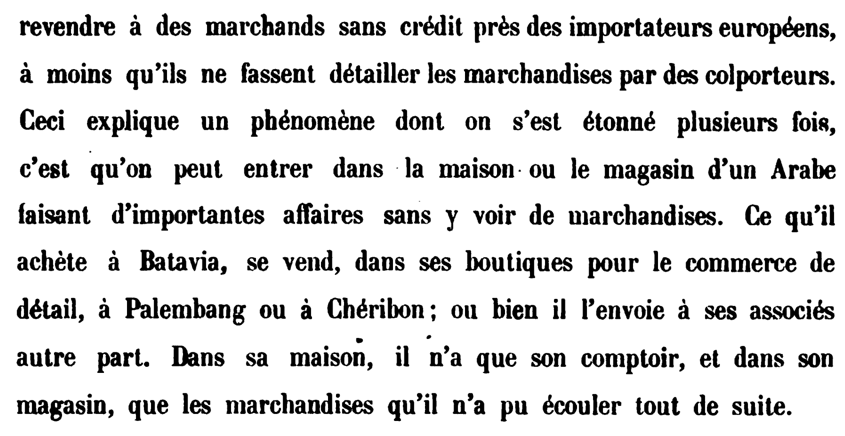
C'est une grave erreur du commerce européen de supposer que les faillis arabes aient l'habitude de transporter une partie de leurs biens en Ḥadhramout pour les soustraire à leurs créanciers légitimes. Il est vrai que la plupart des Arabes aisés envoient des secours en argent à leur famille et aux pieuses fondations dans la patrie ([1]); vrai encore que ces remises prises ensemble font des sommes considérables; mais elles n'équivalent pas, de loin même, les capitaux

([1]) V. p. 126.

que le commerce européen met à la disposition du commerce arabe. Les Arabes connaissent assez leur pays pour ne pas y aller mettre leur argent en sûreté. Quelque *Sayyid* riche ou le parent d'un chef de tribu peut hasarder d'acheter, en Ḥadhramout, une ou deux maisons ou des plantations de dattiers; mais ces achats, aux prix minimes en Ḥadhramout, n'épuiseront pas une fortune. Je ne connais qu'un seul cas de failli arabe possédant, en Ḥadhramout, des immeubles d'une valeur quelque peu considérable, en proportion de ses affaires dans l'Archipel indien, et encore les avait-il achetés à une époque où sa fortune lui permettait largement de faire une telle dépense. Ainsi il n'était pas question de deniers détournés; en outre, la valeur de ces immeubles a été rapportée dans la masse, sur la demande d'un de ses compatriotes, qui obtint du *Qâdhî* de Saioun un arrêt de séquestration. Le *Qâdhî*, se fondant sur la règle de droit *locus regit actum*, avait reconnu la validité de la faillite prononcée par le tribunal de première instance de Batavia, c'est-à-dire par un juge non-musulman.

Les grands centres du commerce des Arabes, dans l'Archipel indien, sont: Batavia, Samarang, Sourabaya et Singapour. C'est dans ces quatre localités qu'ils achètent, en gros et à crédit, les articles d'importation, qu'ils vendent, soit en détail dans leur boutiques, soit à des marchands arabes, chinois ou indigènes n'ayant pas de crédit chez les maisons européennes.

Les Arabes qui font le commerce un peu en gros, n'ont en général pas de boutiques pour vendre en détail aux passants, au moins n'en ont-ils pas chez eux. Ceux qu'on voit assis, fumant leur pipe, sur la porte ou dans la fenêtre de leur maison pour vendre de cette manière, ne sont pas des personnes d'importance. Les Arabes riches ayant une boutique pour vendre en détail l'ont ordinairement dans une autre ville, et la gestion en est confiée à un fondé de pouvoir (*wakîl*). La plupart d'entre eux cependant aiment mieux



revendre à des marchands sans crédit près des importateurs européens, à moins qu'ils ne fassent détailler les marchandises par des colporteurs. Ceci explique un phénomène dont on s'est étonné plusieurs fois, c'est qu'on peut entrer dans la maison ou le magasin d'un Arabe faisant d'importantes affaires sans y voir de marchandises. Ce qu'il achète à Batavia, se vend, dans ses boutiques pour le commerce de détail, à Palembang ou à Chéribon; ou bien il l'envoie à ses associés autre part. Dans sa maison, il n'a que son comptoir, et dans son magasin, que les marchandises qu'il n'a pu écouler tout de suite.

Le colportage des Arabes mérite d'être consideré de plus près. Le marchand arabe fait colporter ses marchandises, soit pour son propre compte, soit aux risques et périls du colporteur. Dans le premier cas, le colporteur reçoit une rémunération de $2^{1}/_{2}$ à 5% du profit réalisé par lui; dans le dernier cas, il reçoit les marchandises à condition de les rapporter ou de remettre au propriétaire un prix convenu. Ce qu'il vend au-dessus de ce prix fait son profit; en un mot, c'est le *contractus aestimatorius* du droit romain. Quelquefois il existe aussi une véritable société en commandite entre le marchand en gros et le colporteur.

Celui-ci vend de préférence aux Indigènes des basses classes, à un prix exorbitant, payable en termes. Si son débiteur reste en vie et solvable, le profit est énorme; dans le cas contraire, ce qui arrive le plus souvent, ce qu'il y a de meilleur, c'est d'oublier sa créance, les payements reçus couvrant ordinairement la valeur réelle de l'objet vendu.

On ne comprend pas, comment les colporteurs peuvent se rappeler toutes leurs dettes actives, pour la plupart minimes, mais, prises ensemble, quelquefois assez considérables. Ce qui agrave la difficulté, c'est que les Indigènes n'ont pas de noms de famille, et que plusieurs n'ont même pas de demeures fixes. Et pourtant, les colporteurs se trompent rarement, à moins que ce ne soit à leur avantage. Pour

bien apprécier leur aptitude naturelle pour le commerce, ajoutez qu'ils n'ont d'autres annotations qu'un petit carnet, et que la plupart n'avaient jamais songé au commerce avant de quitter le Ḥadhramout. Cette observation regarde surtout les membres de tribu, dont plusieurs n'ont fait, dans leur patrie, autre chose que fumer leur pipe et tirer leur fusil. On peut les voir à Batavia, le matin, un paquet sur le dos et un bâton à la main, quitter leur quartier pour parcourir la ville et la banlieue à grands pas, comme, il n'y a pas longtemps, ils parcouraient encore le désert. On les appelle en arabe *âbâ l-banâkis*, c'est-à-dire „pères des paquets", du malais *bounkous* „paquet", dont on a fait un pluriel arabe.

Le principal article du commerce arabe, ce sont les cotonnades (*bazz*) et les indiennes (*qomâch*), d'importation européenne. Ce commerce seul excède en importance tout le commerce arabe dans les autres branches. Il est répandu partout, tandis que les autres branches ne sont représentées que dans quelques localités.

L'article qui vient en second lieu, ce sont les diamants et autres pierres précieuses. A Batavia, pas moins de sept Arabes s'occupent de cette branche. Ils n'ont pas de boutiques comme les bijoutiers Européens; aussi ne vendent-ils pas de parures, etc., rien que les pierres. Ces objets de valeur ne sont pas colportés par le premier venu, comme les cotonnades ou les indiennes, et la clientèle est plus respectable, sinon plus solide.

En troisième lieu viennent une foule d'articles d'importation européenne: objets d'or ou d'argent, montres, conserves alimentaires, quincaillerie, armes, soierie, poterie, serrures et autres instruments et objets d'acier, de fer ou de cuivre, épiceries, cigares, pétrole, etc., etc. Il n'y a que le commerce de vins et de spiritueux qui paraît absolument étranger aux Arabes.

Le commerce arabe des articles mentionnés en troisième lieu se fait spécialement hors des grandes villes. Du moins, ni à Batavia, ni

à Samarang, ni à Sourabaya, ni à Singapour on ne trouve, que je sache, une boutique arabe d'articles de cette nature. Un fait caractéristique, en outre, c'est que presque nulle part les Arabes n'ont, pour leur commerce en détail, une clientèle européenne. Seul leur commerce de diamants fait exception à cette règle.

L'importation en gros de produits du Levant et du Golfe persique se fait principalement par des Arméniens ou des Bengalais, et surtout à Singapour. Les Arabes leur achètent des dattes, du beurre préparé (*samin*) et une foule d'articles de petit volume, comme de l'essence de roses, des coraux rouges, des chapelets, des fez, des médicaments, des livres imprimés dans le Levant ou à Bombay, etc. S'il y a des Arabes qui apportent dans leur bagage de petites quantités de ces derniers articles pour les vendre en détail dans l'Archipel indien, l'importation en gros ne se fait jamais par eux. Nous avons déjà vu dans l'introduction que ceci regarde en premier lieu les Arabes venus de la Mecque.

Les Arabes font encore un commerce très-important dans tous les articles de l'industrie ou de l'agriculture indigènes, y compris les produits naturels des forêts et autres terrains incultes ([1]). Ces derniers articles, ils les obtiennent des peuplades encore barbares par échange contre des articles d'Europe. Avec une intrépidité étonnante, ils se hasardent dans des contrées où ils ne peuvent s'attendre à aucune protection des autorités européennes et finissent toujours par se tirer d'affaire avec quelque profit. Même ils ne craignent pas de faire à des sauvages des avances considérables pour s'assurer leur clientèle. Ils transportent les produits obtenus de la sorte dans les grands centres de commerce, où ils les vendent aux maisons d'exportation, ou bien ils les destinent à la consommation dans d'autres localités de

([1]) Par exemple du rotang, de la gutta-percha, de la gomme, de la cire, etc.

l'Archipel indien. Ainsi, chaque année, pendant la mousson de l'est, ils apportent dans les ports de l'île de Java et à Singapour grand nombre de chevaux de Macassar et des petites îles de la Sonde, lesquels se vendent à l'enchère, aussitôt arrivés. Cette branche importante du commerce est même entièrement dans leurs mains. Et puis ils font le commerce de bestiaux, de peaux de boeuf, de *battik* (1), de riz, de poivre, de tabac, de miel, de noix et d'huile de coco, de sagou, de cacao, de caoutchouc, d'écaille, de sucre indigène, de café, de bétel, de meubles et de voitures indigènes, etc., etc. Le commerce de ces articles n'est pas universellement répandu dans l'Archipel indien; il diffère d'après les localités. Ainsi, il y a des endroits où le commerce de riz est très-important, et d'autres où il n'existe pas; ici, la vente en détail, dans les boutiques, domine; là, on achète pour vendre ailleurs.

J'ai dit plus haut que les principaux centres du commerce arabe dans l'Archipel indien sont Batavia, Samarang, Sourabaya et Singapour. Pour donner une idée plus précise du commerce dans ces villes, il me suffira de mentionner que, d'après une évaluation sérieuse, il y a à Batavia 22, à Samarang 14 et à Sourabaya 43 Arabes ayant un capital de 10000 fl. ou plus engagé dans le commerce. A Singapour, on évalue le nombre des Arabes de cette catégorie à 80, dont la plupart toutefois font leurs affaires avec de l'argent emprunté. Il paraît que, dans cette ville, les Bengalais surtout fournissent aux Arabes les fonds nécessaires. A Palembang, le nombre des Arabes faisant le commerce avec un capital de 10000 fl. ou plus, est évalué à 37, à Pekalongan à 18 et à Soumenep à 12; mais attendu que, dans ces localités, il n'y a pas de maisons de commerce européennes, et que les principaux articles du commerce

(1) Espèce d'indiennes indigènes, teintes à la main.

arabe sont précisément ceux d'Europe, ils font provision de marchandises dans les quatre grandes villes déjà nommées. Quant aux autres parties de l'Archipel indien, le nombre des Arabes de cette catégorie n'excède certainement pas 50, dont beaucoup travaillent encore avec un capital emprunté.

Après le commerce, la navigation mérite mention comme moyen de subsistance des Arabes. Très-peu parmi eux se font matelots. Le capitaine (*nawkhadsâ*), le second (*mo'illim*) et l'administrateur (*krâni*) des vaisseaux sont des Arabes; le reste de l'équipage se compose de marins indigènes. Rarement un capitaine arabe commande un vaisseau n'appartenant point à un de ses compatriotes; de même il est rare qu'un vaisseau arabe soit commandé par un capitaine d'une autre nationalité ([1]). Sur plusieurs vaisseaux arabes il y a un second européen, possédant un diplôme officiel, pour satisfaire aux conditions posées par des affréteurs européens en vue des polices d'assurance. Les marins arabes ne se soumettent jamais aux examens pour obtenir un diplôme de navigation, et ils ne font pas non plus assurer leurs vaisseaux à moins que l'affréteur ([2]) ne l'exige. La navigation a été depuis longtemps le métier de prédilection des Arabes dans l'Archipel indien. On ne s'y attendrait pas, la plupart d'entre eux n'ayant pas vu la mer avant de quitter leur patrie. Dans le commencement de ce siècle, lorsque l'émigration vers l'Archipel indien prit son essor, la navigation était même la source principale du développement des colonies arabes, surtout de celles de Palembang, de Pontianak et de Grissée. Plus tard celles de Sourabaya et de Singapour entrèrent dans

---

([1]) En 1885, il n'y avait qu'un seul vaisseau appartenant à un Européen, un seul appartenant à un Chinois et deux appartenant à des Indigènes, commandés par des capitaines arabes. Dans la même année, il y avait six capitaines indigènes et un seul capitaine chinois commandant des vaisseaux arabes.

([2]) On sait que le contrat d'assurance est considéré par les musulmans comme un manque de confiance envers Dieu, et que leur loi ne le reconnaît point.

la même voie. Dans le premier quart du siècle, les armateurs arabes étaient, en même temps, si non pirates en personne, du moins les fauteurs de la piraterie et les recéleurs des prises. J'ai eu sous les yeux des rapports officiels de ce temps, dans lesquels on prétendait qu'il y avait peu d'armateurs ou de marins arabes dont la conscience fût parfaitement pure de piraterie. A mesure que le métier de pirate devenait plus dangereux et moins lucratif, à cause des mesures énergiques des Gouvernements hollandais et anglais, la navigation arabe prit un caractère exclusivement commercial. Elle ne cessa de devenir plus profitable, par suite du développement du commerce et de la prospérité parmi les Indigènes, dus à la consolidation de la domination européenne. La navigation arabe atteignit son apogée entre les années 1845—1855. C'est dans cette période que presque tous les armateurs réalisèrent des profits énormes; mais depuis lors, le déclin commença, à cause du développement, dans l'Archipel indien, de la navigation à vapeur, qui faisait aux navires à voiles une concurrence funeste. Cette navigation était exclusivement dans les mains de compagnies européennes; dans les dernières années seules des Arabes et des Chinois ont commencé à y prendre part, mais encore sur une échelle très-restreinte.

En 1885, il y avait sous pavillon hollandais 75 navires, à gréement européen ([1]), appartenant à des Arabes et jaugeant ensemble environ 16000 tonnes; de plus, ils possédaient une centaine de navires indigènes. La valeur totale de leurs navires à voiles sous pavillon hollandais est évaluée à 600000 fl. A Pontianak et à Grissée on ne trouve presque plus d'armateurs arabes; par contre, à Palembang il y en a encore 20 et à Sourabaya 9. Ce sont actuellement les deux principaux centres de la navigation arabe. Il y a quelques années,

([1]) Dont 38 à trois et 37 à 2 mâts.

une compagnie arabe a tâché de prendre part à la navigation à vapeur entre Batavia et Sourabaya; mais cet effort n'a pas été couronné de succès, et la compagnie a bientôt fait faillite. Depuis lors, on ne trouve, dans les possessions hollandaises, qu'un Arabe, à Palembang, et un autre à Amboina, possédant chacun un bateau à vapeur (*bâbour* ou *markab ad-dokhân*), au lieu qu'à Singapour il y a encore quatre bateaux à vapeur en possession de deux Arabes. Toutefois l'un de ces deux derniers armateurs n'est que le chef d'une association dans laquelle sont intéressés aussi des Arabes de Sourabaya, voire même des Chinois. Les quatres bateaux à vapeur mentionnés trafiquent sous pavillon anglais et ont tous des capitaines et des mécaniciens européens. Il n'y aurait plus, à ce qu'on dit, de navires à voiles appartenant à des Arabes, dans les colonies anglaises de la presqu'île de Malacca.

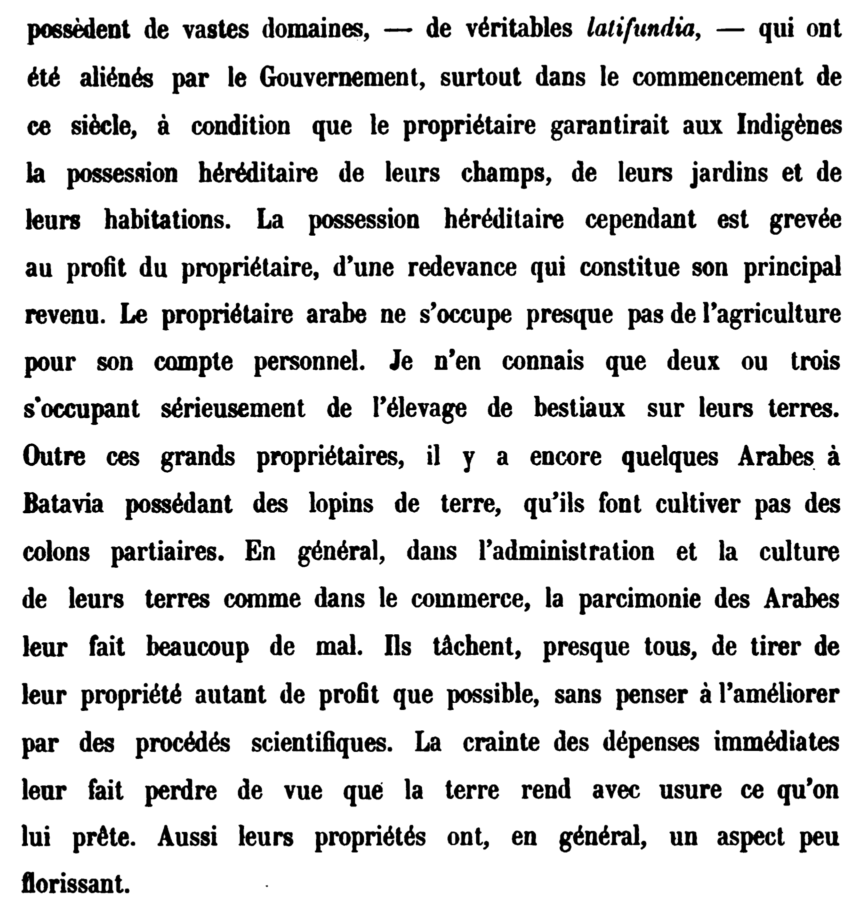
La navigation arabe est aujourd'hui presque exclusivement du cabotage. Il n'y a que les bateaux à vapeur arabes de Singapour qui sortent de l'Archipel indien pour visiter la Chine d'un côté et Djuddah de l'autre. A ce qu'on dit il y avait, dans la première moitié du siècle, quelques navires arabes visitant la Mer rouge et le Golfe persique, mais, de nos jours, cette navigation, de même que le commerce arabe entre l'Archipel indien et ces parages, a cessé d'exister.

Les bateaux à vapeur arabes entre Singapour et Djuddah sont principalement destinés au transport de pèlerins. Les armateurs de ces bateaux à vapeur ont, dans quelques autres ports de l'Archipel indien, leurs agents attitrés parmi les marchands arabes. Ces agents toutefois ne doivent pas être confondus avec les agents de pèlerins de la Mecque, dont j'ai parlé dans l'introduction. Ils ne font que délivrer des billets de passage, rien de plus. Dans les dernières années cependant, les paquebots hollandais, de Batavia à Djuddah,

leur font une grande concurrence, du moins pour ce qui concerne les pèlerins de l'île de Java et de la côte occidentale de l'île de Sumatra.

Quant aux navires à voiles des Arabes, vu l'extension incessante de la navigation à vapeur, leur terrain d'exploitation se rétrécit chaque année. Ils desservent les ports non-compris dans les lignes réguliéres des bateaux à vapeur, et transportent les cargaisons dont la nature ou le peu de valeur n'admet pas de les expédier autrement. Ainsi, ce sont des navires à voiles auquels on donne encore la préférence pour le transport de chevaux et de bestiaux et pour le commerce sur plusieurs ports éloignés dans les îles Moluques, les petites îles de la Sonde, l'île de Celebes et l'île de Bornéo. Ils restent quelquefois plusieurs semaines dans ces ports et, pendant cet intervalle, le capitaine achète, par petites quantités, les produits de l'agriculture ou de l'industrie indigènes. Dans ce temps et à mesure qu'il se fait une nouvelle cargaison, il vend aux Indigènes ses articles d'importation européenne. Un bateau à vapeur, qui ne peut s'arrêter que quelques heures dans ces localités, n'y trouverait pas de cargaison suffisante. Toutefois, il va sans dire que, sur les trajets et pour les cargaisons les plus profitables, les navires à voiles des Arabes sont forcément supplantés par la vapeur. C'est surtout à Palembang qu'on se ressent de cette concurrence. Il y trente-cinq ans, les Arabes y avaient plus de 60 grands navires à voiles à gréement européen et, à l'heure qu'il est, ils n'en possèdent que 22.

L'agriculture arabe est à peu près limitée aux colonies de Batavia, de Pontianak et de Singapour. A moins d'avoir affaire à des métis pauvres, on voit rarement un Arabe mettre la main à la charrue. Comme l'aristocratie indigène, les Arabes dans l'Archipel indien semblent considérer le travail des champs comme incompatible avec leur dignité. Dans la Résidence de Batavia, plusieurs Arabes



possèdent de vastes domaines, — de véritables *latifundia,* — qui ont été aliénés par le Gouvernement, surtout dans le commencement de ce siècle, à condition que le propriétaire garantirait aux Indigènes la possession héréditaire de leurs champs, de leurs jardins et de leurs habitations. La possession héréditaire cependant est grevée au profit du propriétaire, d'une redevance qui constitue son principal revenu. Le propriétaire arabe ne s'occupe presque pas de l'agriculture pour son compte personnel. Je n'en connais que deux ou trois s'occupant sérieusement de l'élevage de bestiaux sur leurs terres. Outre ces grands propriétaires, il y a encore quelques Arabes à Batavia possédant des lopins de terre, qu'ils font cultiver pas des colons partiaires. En général, dans l'administration et la culture de leurs terres comme dans le commerce, la parcimonie des Arabes leur fait beaucoup de mal. Ils tâchent, presque tous, de tirer de leur propriété autant de profit que possible, sans penser à l'améliorer par des procédés scientifiques. La crainte des dépenses immédiates leur fait perdre de vue que la terre rend avec usure ce qu'on lui prête. Aussi leurs propriétés ont, en général, un aspect peu florissant.

Dans les environs de Pontianak, presque la moitié du sol cultivé est dans des mains arabes. Ceux qui jouissent d'une certaine aisance, possèdent des plantations de noix de coco, situées sur les rives du fleuve Kapouas et sur le littoral. Autrefois l'huile de coco était préparée à Pontianak; aujourd'hui les noix secs se vendent à Singapour. Les plantations, quelquefois d'une étendue considérable, sont cultivées par des travailleurs indigènes. Les Arabes pauvres, sur la côte occidentale de Bornéo, ont souvent de petits champs de riz qu'ils cultivent pour la plupart en personne; ce genre d'agriculture est même le principal moyen de subsistance de la colonie de Koubou. L'agriculture arabe, sur toute la côte occidentale

de Bornéo, est du reste presque entièrement dans les mains de métis. Ce n'est qu'à Pontianak que quelques morceaux de terrain appartiennent à des Arabes nés en Ḥadhramout. A Singapour, plusieurs Arabes ont aussi de vastes plantations de noix de coco, et deux autres, des plantations de canne à sucre, avec des usines toutefois très en arrière quant aux machines.

Des autres contrées où il existe quelque agriculture arabe, on me rapporte les faits suivants. A Pekalongan un Arabe a pris en bail, des Indigènes, environ 50 hectares de champs de riz, qu'il fait cultiver par des colons partiaires. Dans la même ville beaucoup de métis pauvres cultivent leurs petits jardins et s'appliquent spécialement à la culture d'arbres fruitiers. L'agriculture personnelle est encore un moyen général de subsistance dans les petites colonies de métis à Mouara Telang et à Karang Anjar, près de Palembang (1). Puis, en Siak, un métis possède une plantation de tapioca; en Assahan et en Atjeh, plusieurs métis cultivent, en personne, leurs champs de petites dimensions. Dans l'île de Soumbawa, on trouve 15 et à Tontoli, dans l'île de Celebes, 11 Arabes cultivant, en personne, leurs champs de riz, comme s'ils étaient Indigènes. Partout ailleurs, on ne trouve que des exemples isolés d'Arabes, même métis, vivant de l'agriculture sous quelque forme que ce soit.

Parmi les Arabes pauvres, surtout parmi les métis, il y en a beaucoup faisant le métier de pêcheur. Dans l'île de Nias, c'est même le métier de 10 des 14 Arabes qui y sont domiciliés. La pêche est aussi une occupation fort recherchée des métis à Pekalongan et en Atjeh. Par contre, à Koubou il n'y a aucun métis qui prenne part à l'industrie importante de la pêche, ni à la salaison de poisson. Autre part, l'élevage du bétail est un gagne-pain souvent assez lucratif, et

(1) Voyez plus bas Chapitre VIII.

enfin, on trouve, surtout dans l'île de Java, plusieurs Arabes qui louent des chevaux et des voitures.

Les professions manuelles proprement dites ne viennent presque pas en ligne de compte. Elles sont exercées à peu près exclusivement par des métis. Dans les environs de Batavia, il existe un établissement lithographique, appartenant à M. le *Sayyid* 'Uthmân bin 'Abd Allâh bin Yaḥyâ; à Palembang, un autre *Sayyid* a une petite imprimerie. Puis il y a, dans l'Archipel indien, 5 horlogers, 3 orfèvres, 4 menuisiers, 1 tailleur, 1 fabricant de limonade et 1 mécanicien sur un bateau à vapeur du Gouvernement. Dans la principauté de Landak (côte occidentale de Bornéo) quelques métis s'occupent à chercher des diamants. De Pasourouan, de Bangil, de Bouléleng (île de Bali) et d'Atjeh on me rapporte que quelques métis sont même devenus portefaix. Près de Batavia, un Arabe né en Ḥadhramout possède une briqueterie (*mîfâ*) assez grande, et 2 ou 3 métis y ont des établissements où se fabriquent des *battik* ([1]). Enfin, à Bangil un métis exerce le métier de masseur. Pour contribuer aux frais du ménage, les femmes des Arabes pauvres exercent, presque partout, de petites industries, parmi lesquelles la fabrication de *battik* est une des plus répandues. On m'a même cité des exemples d'Arabes vivant, de la sorte, du travail de leurs quatre femmes.

Pour les professions libérales, comptons d'abord les hommes d'affaires: 20 à Palembang, 4 à Pontianak, 1 à Chéribon, 1 à Bandong et 1 à Balangnipa (île de Celebes). Ces individus sont un véritable fléau pour leur clientèle, exclusivement indigène. Ils se chargent de soutenir devant les tribunaux les causes les plus désespérées. A Palembang et à Pontianak, où ils sont les plus nombreux, ils forment une espèce de barreau, peu respectable, il est vrai, et très-mal vu des magistrats

---

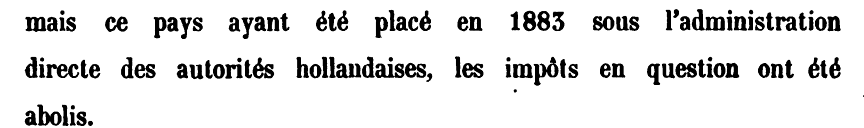
([1]) V. plus haut p. 146.

hollandais. A Besouki, il y a un Arabe de Tunis qui s'y est établi comme médecin, et à Panaroukan, dans la même Résidence, un Arabe de la Mecque est apothicaire.

Les emplois publics constituent une carrière que les Arabes choisissent très-rarement. Les métis seuls le font, mais aiment encore mieux entrer au service d'un prince indigène, vassal des Gouvernements hollandais ou anglais, que de devenir fonctionnaire immédiat de l'un ou de l'autre. Ceci a seulement trait au service proprement dit et non aux fonctions non salariées de chef d'une colonie, fonctions remplies par beaucoup d'Arabes nés en Ḥadhramout. Dans l'île de Java, je ne connais que deux fonctionnaires d'origine arabe, actuellement au service direct du Gouvernement hollandais: le Régent de Magelang et le *Patih* ou Sous-Régent de Brebes; la famille du Régent de Tjandjour, quoique aussi d'origine arabe, est devenue javanaise, au point d'en avoir perdu toute conscience (1). A Pontianak seul, le service du Gouvernement hollandais paraît assez en vogue parmi les métis. Un d'entre eux est même *Djaksa* ou procureur du roi près du tribunal indigène et un autre, son substitut.

Dans le chapitre suivant, je vais parler des Arabes exerçant des fonctions ecclésiastiques ou se vouant à l'instruction. Le fermage des impôts, si recherché des Chinois opulents, est une occupation à peu près complètement négligée par les Arabes établis dans les possessions hollandaises. A Singapour seul deux Arabes, l'un et l'autre *Sayyid*, ont participé, l'année dernière, à une société pour l'exploitation de la ferme du débit d'opium. Quant aux autres participants, ce sont tous des Chinois. Autrefois, les Arabes étaient les principaux fermiers des impôts levés par le Sultan de Soumenep,

(1) Je reviendrai sur ce sujet dans le Chapitre VIII.



mais ce pays ayant été placé en 1883 sous l'administration directe des autorités hollandaises, les impôts en question ont été abolis.

Le nombre des Arabes établis dans l'Archipel indien, vivant de la charité ou de professions non avouables, est minime. A Sourabaya, trois métis vivent de la charité de leurs compatriotes; à Soumenep, un métis est entretenu par la famille du Régent, et un autre, par ses amis indigènes. A Siak, trois métis n'ont pas de profession reconnue; il paraît que le Sultan et son fils leur donnent de temps en temps quelques secours. Ce qui est certain, c'est qu'ils sont pauvres. Dans l'île de Banka, deux métis exploitent la superstition des Indigènes. Dans l'île de Soumbawa, un Arabe né en Ḥadhramout fait de même. Le dernier a la réputation d'être doué de lumières et de forces surnaturelles et vit largement des cadeaux que les Indigènes lui apportent, en échange de sa bénédiction. Enfin à Bangil, plusieurs Arabes m'ont été signalés par la police comme soupçonnés de vivre, en grande partie, de la contrebande de café et d'opium. Ceci est toutefois un fait unique: dans les autres colonies, les Arabes soupçonnés de contrebande sont extrêmement rares.

Quant aux Arabes qui ne s'établissent pas dans l'Archipel indien, nous avons vu dans l'introduction qu'ils y viennent, en grande partie, pour demander la charité, et pour une autre partie afin d'exercer des professions ne valant guère mieux. On trouve parmi eux des conducteurs de bêtes féroces, des musiciens ambulants, des marchands forains, des charlatans, des jongleurs, enfin des représentants de toutes les professions de bohême.

Le tableau suivant donne la statistique détaillée du nombre des Arabes aisés, et de leur revenu approximatif:

ÎLES DE JAVA ET DE MADOURA.

Résidence.	Arabes ayant un revenu annuel de		
	600 fl. à 3600 fl.	3600 fl. à 12000 fl.	plus de 12000 fl.
Bantam	1	—	—
Batavia	60	6	4
Préanger	5	—	—
Krawang	2	—	—
Chéribon	64	4	—
Tegal	8	2	1
Pekalongan	18	2	2
Samarang	11	7	—
Japara	2	—	—
Rembang	6	—	—
Sourabaya	79	6	5
Madoura	25	7	1
Pasourouan	24	—	—
Probolinggo	11	1	—
Besouki	24	2	—
Kedou	1	—	—
Total	341	37	13

AUTRES POSSESSIONS HOLLANDAISES.

Gouvernement ou Résidence.	Arabes ayant un revenu annuel de		
	600 fl. à 3600 fl.	3600 fl. à 12000 fl.	plus de 12000 fl.
Côte occidentale de Sumatra	10	1	—
Bengkoulen	1	—	—
Lampong	1	—	—
Palembang	19	30	8
Côte orientale de Sumatra	65	1	—
Atjeh ([1])	2	3	—
A transporter	98	35	8

([1]) Ce n'est que de la colonie de Kota Radja et les environs qu'on a pu me fournir une statistique des revenus.

Gouvernement ou Résidence.	Arabes ayant un revenu annuel de		
	600 fl. à 3600 fl.	3600 fl. à 12000 fl.	plus de 12000 fl..
Par transport....	98	35	8
Banka................	2	—	—
Côte occidentale de Bornéo	160	1	1
Côte méridionale et orientale de Bornéo......	13	1	—
Celebes..............	21 (¹)	—	—
Menado...............	22	—	—
Amboina..............	6	—	—
Ternate...............	10	—	—
Timor................	4	—	—
Bali..................	9	4	—
Total.......	345	41	9

POSSESSIONS ANGLAISES.

	Arabes ayant un revenu annuel de		
	600 fl. à 3600 fl.	3600 fl. à 12000 fl.	plus de 12000 fl.
Singapour.............	90	50	15

De Poulou Pinang, ni de Malacca, je n'ai reçu de statistique concernant le revenu. Seulement, quant à Malacca, on m'assure qu'à l'exception de 3 ou 4 tous les Arabes y ont moins de 600 fl. de revenu annuel, et quant à Poulou Pinang, que le nombre de ceux qui ont davantage, n'excède pas une vingtaine. Il est très-difficile de taxer le capital des Arabes qui font le commerce, plusieurs d'entre eux faisant des affaires beaucoup au-dessus de leurs forces. La seule chose qu'on puisse savoir avec assez de certitude, c'est que les Arabes vraiment riches sont assez clair-semés. Une enquête a prouvé que le nombre

(¹) Dont 10 dans l'île de Soumbawa.

de ceux qui possèdent un capital réel de 300000 fl. ou plus, ne dépasse pas 21, dont 4 à Batavia, 2 à Pekalongan, 2 à Sourabaya, 2 à Palembang, 1 à Pontianak (1) et 10 à Singapour.

Pour terminer, je tiens à constater qu'il m'a été impossible de trouver des données statistiques du passé, assez positives, pour décider, si la position économique des Arabes était autrefois supérieure à celle qu'ils occupent actuellement. Toutefois, d'après quelques indices, j'ose affirmer que, dans la première moitié de notre siècle, ils s'enrichissaient beaucoup plus facilement qu'aujourd'hui, leur nombre étant encore sensiblement plus petit, et, en second lieu, la concurrence des Européens et des Chinois n'étant pas encore si forte.

(1) Le Sultan.



CHAPITRE IV.

CULTE ET INSTRUCTION.

J'ai exposé plus haut ([1]) que, de nos jours, il n'y a pas d'Arabe qui immigre dans l'Archipel indien avec le but d'édifier les fidèles par ses lumières ou de prêcher le Coran aux payens. C'est pourquoi je n'ai jamais compris d'où est venue l'idée, généralement répandue parmi les Européens, que tout Arabe est une espèce de théologien, sinon un ministre du culte musulman, et que le clergé mahométan indigène se recrute principalement parmi eux. Souvent j'ai entendu désigner du nom de „prêtre" un Arabe qui, en réalité, n'avait pas même de Coran ([2]). Il est vrai que quelques Arabes, une fois établis dans l'Archipel indien, sans quitter leurs affaires et à défaut de personnes plus compétentes, se font un honneur de diriger la prière dans les réunions de leurs compatriotes. Il y en a même, à qui leurs compatriotes donnent, par cotisation, un petit appointement, afin qu'ils puissent se vouer entièrement à cette besogne et donner de l'instruction primaire aux enfants dans la colonie. On trouve même de temps en temps, dans l'Archipel indien, un Arabe savant qui, après avoir fait sa fortune ou, du moins, s'être assuré une modeste aisance, reprend ses études favorites et ouvre un cours public. Cependant cela n'empêche

---

([1]) V. p. 123.

([2]) Un exemple très-frappant de l'erreur que je viens de signaler, c'est qu'un métis arabe demanda, il y a quelques années, de devenir premier ecclésiastique d'une grande mosquée indigène. On ignorait que l'individu en question avait été matelot sur des vaisseaux anglais. Dans ses voyages en Europe et en Chine, il avait appris à boire son petit verre et à manger du porc. Le Gouvernement hollandais le nomma en effet, et crut même avoir fait un choix des plus heureux. On espérait, en outre, que sa nomination aurait une très-bonne influence sur ses paroissiens placés depuis peu sous l'administration directe de nos autorités, et qui étaient encore assez turbulents. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne faisait que les scandaliser par son ignorance et ses moeurs, peu en harmonie avec les prescriptions de l'Islamisme.

pas que la grande majorité, ou pour mieux dire presque tous, restent exclusivement occupés de leurs intérêts matériels.

A l'appui de ce qui précède je puis alléguer que, d'après une enquête officielle, il n'y a, dans tout l'Archipel indien, qu'une cinquantaine d'Arabes qui donnent de l'instruction, pour la plupart métis. Le nombre de leurs élèves ne dépasse pas 1000. Ceux qui s'occupent de l'instruction ont ordinairement aussi des fonctions ecclésiastiques. Il n'y a que 16 Arabes enseignant la théologie, la jurisprudence ou la grammaire à des adultes. L'instruction donnée par des Arabes a le plus d'importance à Soumenep, ou l'on trouve 8 maîtres d'école, dont six métis, avec environ 540 élèves. Le nombre de ceux-ci est d'environ 180 à Pontianak, d'environ 100 à Sourabaya, d'environ 50 à Samarang et d'environ 40 à Batavia. A Soumenep, Pontianak, Sourabaya et Samarang, à peu près la moitié des élèves sont des adultes; à Batavia les $^3/_4$ sont des enfants ([1]). Les enfants qui suivent l'instruction sont tous de nationalité arabe; les élèves adultes sont presque tous des indigènes, excepté ceux de Pontianak, pour la majeure partie des métis arabes. A Garout une femme d'origine arabe donne de l'instruction primaire à quelques filles indigènes.

La majorité des Arabes qui se vouent à l'instruction, la considèrent comme une occupation secondaire. Ils ont, en outre, un gagne-pain. Il en est de même des ecclésiastiques auprès des petites mosquées dans la plupart des colonies arabes de quelque importance. Ces mosquées ne sont en général destinées qu'aux prières journalières et à celles des deux fêtes annuelles, etc. Elle servent encore d'écoles et de maisons où les pauvres et les voyageurs trouvent toujours un gîte ([2]). Beaucoup

([1]) Il s'entend que ces chiffres sont très-variables. Tout dépend de la réputation du professeur.

([2]) Dans les colonies populeuses, les Arabes ont des cimetières à eux. Autre part ils sont ensevelis dans les cimetières des Indigènes.



n'ont pas d'ecclésiastique attitré; mais, l'heure de la prière sonnée, un des fidèles se charge de diriger la cérémonie. La prière publique du vendredi ne se fait, que je sache, que dans deux mosquées arabes, c'est-à-dire dans celle de Kali Anget, près de Soumenep, et dans celle de Palembang. Dans l'île de Java je ne connais pas un seul Arabe qui soit *Imâm* ou premier ecclésiastique dans une mosquée indigène destinée à la prière publique du vendredi. Par contre, à Jebous (île de Banka), à Pontianak, à Kota Barou (Tanah Laout) et à Ternate les *Imâm* des grandes mosquées indigènes sont des métis arabes; à Siak l'*Imâm* de la grande mosquée est un Arabe du Ḥadhramout. En Atjeh on trouve plusieurs mosquées ayant des *Imâm* arabes, dont quelques-uns sont des métis, et les autres nés en Ḥadhramout. A Singapour enfin, deux des grandes mosquées ont des *Imâm* arabes nés en Ḥadhramout; tandis que, dans la principauté de Djohor, un Arabe né en Ḥadhramout est *Mufti* ou chef du clergé. Les princes arabes de Siak, de Pontianak et de Koubou se considèrent comme chefs du Mahométisme dans leur pays. Leur nom est inséré dans la prière publique du vendredi; en ceci ils ne font que suivre l'exemple des autres princes indigènes.

Quant aux fonctions ecclésiastiques subalternes, on ne trouve dans l'île de Java que deux Arabes faisant partie du clergé indigène; dans l'île de Banka il y en a un, à Siak deux, dans l'île de Celebes un et dans l'île de Bali deux. En outre, il y a à Batavia et à Grissée quelques Arabes attachés comme gardiens aux tombeaux sacrés. Il y a encore un tombeau sacré à Kota Radja (Atjeh), où une branche de la famille de Bâfadhl occupe depuis quatre générations les fonctions de gardien.

On voit que l'idée de regarder le clergé indigène comme à moitié arabe disparaît entièrement devant la statistique.

Je puis aller plus loin et constater que, surtout dans l'île de

Java, c'est précisément le clergé indigène qui montre une antipathie prononcée contre les Arabes; elle n'aime pas à voir un Arabe, même métis, admis dans ses rangs. Il en est de même des précepteurs de religion indigènes. Plus ils sont à la hauteur de la théologie et de la jurisprudence musulmanes, et plus ils sont versés dans la langue arabe, moins ils recherchent ordinairement l'intimité des Arabes du Ḥadhramout, qui, du reste, les payent en même monnaie. La tendance mystique du Mahométisme dans l'Archipel indien est des plus antipathiques à ceux-ci. Rarement un Arabe parlera avec respect d'un ecclésiastique ou d'un précepteur de religion indigènes, qui, de leur côté, ne manquent pas de montrer avec empressement quelque membre peu civilisé d'une tribu, parlant l'arabe il est vrai, parce que c'est sa langue maternelle, mais n'entendant rien à la culture des sciences. Inutile d'ajouter que ces opinions sont, de part et d'autre, erronées. Ce ne sont pas les savants de Saioun qui forment un objet de vénération pour les Indigènes, mais ceux de la Mecque, surtout quand ils ne sont pas d'origine arabe.

Les parties de l'Archipel indien où les sciences musulmanes et la littérature arabe ont été, depuis longtemps, le plus cultivées, sont Bantam, Palembang et Atjeh. Cette culture, cependant, paraît être restée exclusivement indigène: je ne connais aucun savant arabe ayant vécu dans ces contrées. Par contre, à Batavia, il y a eu des Arabes savants depuis la fin du siècle précédent, et à Soumenep, depuis le commencement de ce siècle.

Pour commencer par Batavia, le premier de ces savants était le *Sayyid* Ḥosain bin Abou Bakr al-'Aidrous, qui mourut en 1798, après avoir enseigné depuis de longues années. Il obtint, bientôt après sa mort, une grande renommée de sainteté. Sur son tombeau à Louar Batang, près de l'embouchure de la rivière de Batavia, on a érigé une grande mosquée, qui est, de nos jours, un des principaux

pour chercher fortune. Après un séjour de plusieurs années à Singapour, il s'établit à Batavia comme précepteur, sans cependant abandonner entièrement le commerce. Il mourut en 1854 et fut enterré dans le cimetière arabe à Tanah Abang, situé à quelques kilomètres de la ville. Il est l'auteur du livre Safînat an-Nadjâh, cité plus haut (1). Ce livre est encore actuellement en usage, non-seulement en Ḥadhramout, mais encore dans tout l'Archipel indien. Sâlim bin 'Abd Allâh bin Somair était un zélé antagoniste du mysticisme mahométan, surtout de ses manifestations bruyantes, connues sous le nom de *ṭarîqah*. Plusieurs fois, il a eu maille à partir avec les prédicateurs indigènes de ces excentricités religieuses.

Après lui, le *Sayyid* Chaikh bin Aḥmad Bâfaqîh s'établit à Batavia et y séjourna durant quelques années; je parlerai de cet intéressant personnage tout à l'heure, le principal terrain de son activité ayant été à Soumenep. Depuis une quinzaine d'années, c'est M. le *Sayyid* 'Uthmân bin 'Abd Allâh bin Yaḥyâ qui jouit de la plus grande autorité en matière de théologie et de droit, non-seulement parmi ses compatriotes à Batavia, mais encore parmi les musulmans de tout l'Archipel indien. Il est né à Batavia: sa mère était la fille de 'Abd ar-Raḥmân bin Aḥmad al-Miçrî, nommé plus haut. Il a fait ses études principalement à la Mecque et a visité le Ḥadhramout, l'Egypte, la Tunisie, Jérusalem et Constantinople. Dans les dernières années, il a cessé de donner des cours publics pour se vouer, plus à son aise, à ses travaux littéraires. Le nombre de ses écrits s'élève actuellement déjà à trente-huit, partie en arabe, partie en malais. Plusieurs ont été spécialement approuvés par le chef du rite de Châfi'î à la Mecque. Son instruction a une tendance éthique; il ne cesse de démontrer qu'on peut rester sujet loyal d'un gouvernement européen dans l'Archipel

(1) V. p. 87.

indien, tout en étant scrupuleux dans l'observance de ses devoirs religieux. Les agitations du Pan-Islamisme, dans les dernières années, trouvent en lui un antagoniste déclaré; de même il fait tout ce qu'il peut pour arrêter les progrès du mysticisme mahométan. En cela, il est un disciple fidèle de Sâlim bin 'Abd Állâh bin Somair, mentionné plus haut. Son opposition au mysticisme lui a également valu l'inimitié du clergé indigène. Il demeure dans le village de Patambouran, près de Batavia, où il possède une petite propriété, à quelque distance de la mosquée fondée par son aïeul, 'Abd ar-Raḥmân bin Aḥmad al-Miçrî.

Je crois qu'il est assez intéressant de donner la liste des écrits du *Sayyid*.

1°. Çifat doua poulouh, traité des principaux épithètes d'Allâh.

2°. Zahr al-Bâsim, traité de la nativité du Prophète.

3°. al-Qawânîn ach-Char'îah, traité des bases du droit mahométan (*oçoul al-fiqh*), des autorités en matière de droit et de l'administration de la justice.

4°. Içlâḥ al-Ḥâl, traité démontrant que l'aversion des classes supérieures, parmi les Indigènes, pour le travail manuel, n'est pas conforme aux prescriptions de l'Islamisme.

5°. at-Tuffâḥah al-Wardîah, traité des choses et des actes illicites.

6°. Manâsik al-Ḥadjdj, traité du pèlerinage et des conditions requises pour l'accomplir légalement. Ce traité a spécialement pour but de combattre l'opinion générale des Indigènes que le pèlerinage est méritoire, lors même qu'on devrait prélever les frais sur l'argent nécessaire à l'entretien de sa famille, à payer ses dettes, etc.

7°. Généalogie des *Sayyid* du Ḥadhramout.

8°. aṭ-Ṭarîq ad-Sahilah, traité de l'art de réciter le Coran et les prières.

9°. Tawdhîḥ al-Adillah, traité de la preuve légale requise pour constater l'apparition de la nouvelle lune du mois de Ramadhân.

10°. Irchâd al-Anâm, traité des prescriptions légales relatives à la prière, au jeûne et aux prélèvements.

11°. Maslak al-Akhyâr, prières arabes avec l'explication en malais.

12°. Nafâïs an-Niḥlah, traité de la direction à prendre dans la prière.

13°. as-Silsilat an-Nabawiạh, liste des principaux théologiens et juristes musulmans.

14°. Kitâb al-Farâïdh, traité du partage des successions.

15°. Sagouna Sakâya, traité du partage de la communauté entre époux.

16°. Mothallathah, traité des mots arabes ayant plusieurs significations.

17°. Soal Djawâb, traité de la preuve par écrit.

18°. Toudjouh Fâïdah, traité de la prière en assemblée.

19°. an-Naçîḥat al-Anîqah, écrit polémique contre la dévotion mystique appelée an-Naqchibendîah.

20°. Sermon sur le don nuptial.

21°. Le XVIII Chapitre du Coran et la prière pour le Prophète expliqués.

22°. Abrégé de la science des traditions.

23°. » de l'art de lire le Coran.

24°. Traité des fautes commises dans la lecture du Coran pendant la prière.

25°. Abrégé des éléments constitutifs de la prière.

26°. » de la grammaire arabe.

27°. Aṭlas 'Arabî, quatre cartes géographiques.

28°. Dessin de la Mecque et de Médine.

29°. Abrégé de l'art de constater les heures légales pour la prière.

30°. » » la théologie musulmane.

31°. » » » loi sur les mariages.

32°. Abrégé de la loi sur la retraite légale des femmes.

33°. » » » » » » parenté de lait.

34°. Traité des poids et des mesures.

35°. Adâb al-Insân, traité de la morale.

36°. Qâmous Ketjil, liste de mots arabes avec la signification en malais.

37°. Réfutation d'une décision du tribunal ecclésiastique de Batavia, relative au partage des revenus du tombeau du saint al-'Aidrous (¹).

38°. Tjampâka Moulia, traité de l'amélioration morale de soi-même.

De ces 38 écrits, les Nos. 5, 7, 8, 12, 13, 16, 20, 21, 22, 26 et 27 sont en arabe; les autres en malais. La plupart ne sont que d'une vingtaine de pages, au plus.

A Soumenep, les savants arabes ont été attirés par le Sultan Pakou Nata Ningrat, qui régna de 1812 à 1854 et était un grand amateur des lettres javanaises et arabes. Dans sa jeunesse, il avait appris l'arabe et les sciences musulmanes d'un certain *Sayyid* 'Abd ar-Raḥmân al-Baitî, qui, quoique appartenant aux *Sayyid* du Ḥadhramout, avait fait ses études entièrement à la Mecque. Il paraît que cet homme a exercé une grande influence sur l'esprit du prince et lui a inspiré un vif intérêt dans la civilisation arabe et dans ses compatriotes en général. Du moins, depuis son avènement, le Sultan a fait tout ce qu'il a pu pour favoriser l'établissement des Arabes dans son pays. Ceux qui appartenaient à la classe savante furent dotés richement; les autres faisaient de bonnes affaires à Soumenep, leur commerce ne cessant d'être favorisé par lui. Il choisissait parmi eux, de préférence, les fermiers des impôts. Le Sultan parlait l'arabe, possédait une grande bibliothèque de manuscrits dans cette langue et correspondait, entre autres, avec 'Abd ar-Raḥmân bin

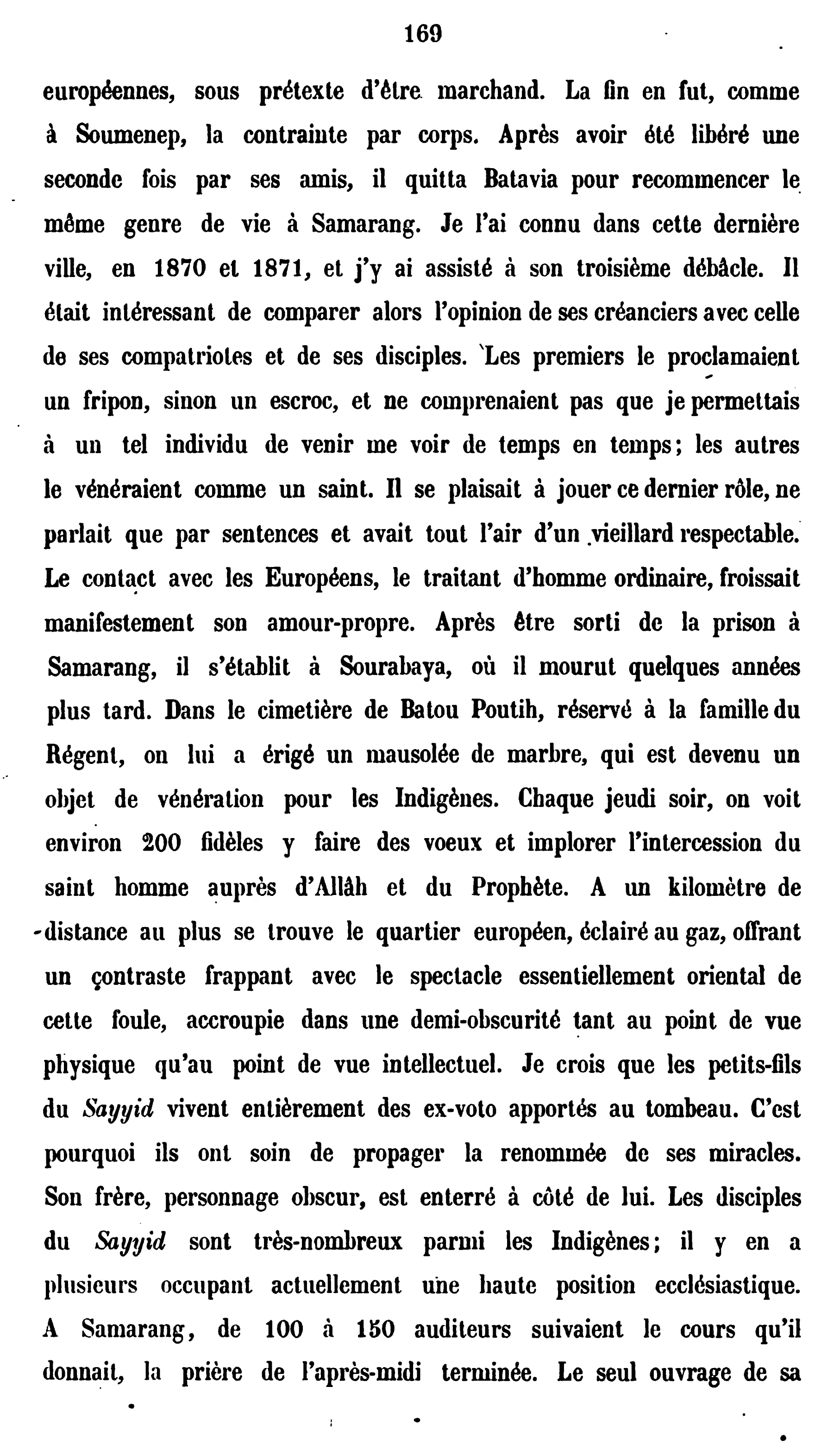
---

(¹) V. plus haut p. 162.

Aḥmad al-Miçrî et avec Sâlim bin 'Abd Allâh bin Somair à Batavia. Il n'était pas. moins grand amateur de l'astrologie et avait même un astrologue arabe, le *Sayyid* 'Omar Bâharoun, à son service particulier. Le *Sayyid* Chaikh bin Aḥmad Bâfaqîh était gouverneur de ses fils.

Il est intéressant de dire quelques mots sur la vie de ce dernier, qui avait la réputation d'appartenir aux illuminés (*ahl al-kèchf*) (1) et qui, pendant sa vie même, jouissait d'une vénération extraordinaire. Né à ach-Chiḥr, il s'établit d'abord à Sourabaya et puis à Amboina comme simple marchand. Soit qu'il s'occupât plus des lettres que de ses affaires, soit manque d'aptitude, son commerce ne prospéra point. Par une bonne fortune pour lui, le Sultan de Soumenep lui confia l'éducation de ses fils et lui céda, comme rémunération, les revenus de quelques villages. Il resta, près de 25 années, auprès du Sultan, mais, après la mort de celui-ci, il perdit sa position. Habitué à faire la charité sur une large échelle et à faire, en même temps, bonne chère, la pension que lui avait accordée le fils aîné et successeur du Sultan, ne suffisait pas à ses besoins. Il commença alors à signer des billets afin de se procurer de l'argent chez les Chinois et les Européens, dans l'espoir que, soit le ciel, soit ses amis les payeraient à l'échéance. Cet espoir fut cependant déçu, et ses créanciers finirent par avoir recours à la contrainte par corps. Il est vrai qu'un des fils du Sultan, par respect pour son ancien gouverneur, paya ses dettes, après quoi le *Sayyid* illuminé fut mis en liberté; mais comprenant que Soumenep n'était plus pour lui le terrain favorable, il s'établit à Batavia, où il resta à peu près dix ans, donnant des cours publics et vivant des dons que lui apportaient ses amis, ou des billets qu'il savait placer, même chez les grandes maisons de commerce

(1) V. plus haut p. 94.



européennes, sous prétexte d'être marchand. La fin en fut, comme à Soumenep, la contrainte par corps. Après avoir été libéré une seconde fois par ses amis, il quitta Batavia pour recommencer le même genre de vie à Samarang. Je l'ai connu dans cette dernière ville, en 1870 et 1871, et j'y ai assisté à son troisième débâcle. Il était intéressant de comparer alors l'opinion de ses créanciers avec celle de ses compatriotes et de ses disciples. Les premiers le proclamaient un fripon, sinon un escroc, et ne comprenaient pas que je permettais à un tel individu de venir me voir de temps en temps; les autres le vénéraient comme un saint. Il se plaisait à jouer ce dernier rôle, ne parlait que par sentences et avait tout l'air d'un vieillard respectable. Le contact avec les Européens, le traitant d'homme ordinaire, froissait manifestement son amour-propre. Après être sorti de la prison à Samarang, il s'établit à Sourabaya, où il mourut quelques années plus tard. Dans le cimetière de Batou Poutih, réservé à la famille du Régent, on lui a érigé un mausolée de marbre, qui est devenu un objet de vénération pour les Indigènes. Chaque jeudi soir, on voit environ 200 fidèles y faire des voeux et implorer l'intercession du saint homme auprès d'Allâh et du Prophète. A un kilomètre de distance au plus se trouve le quartier européen, éclairé au gaz, offrant un contraste frappant avec le spectacle essentiellement oriental de cette foule, accroupie dans une demi-obscurité tant au point de vue physique qu'au point de vue intellectuel. Je crois que les petits-fils du *Sayyid* vivent entièrement des ex-voto apportés au tombeau. C'est pourquoi ils ont soin de propager la renommée de ses miracles. Son frère, personnage obscur, est enterré à côté de lui. Les disciples du *Sayyid* sont très-nombreux parmi les Indigènes; il y en a plusieurs occupant actuellement une haute position ecclésiastique. A Samarang, de 100 à 150 auditeurs suivaient le cours qu'il donnait, la prière de l'après-midi terminée. Le seul ouvrage de sa

main est une collection de sermons (*khuṭbah*) pour l'année entière, collection, entre autres, encore en usage dans les mosquées de Batavia.

Après la mort du Sultan Pakou Nata Ningrat, la culture des sciences n'a fait que diminuer à Soumenep. Un seul savant y est encore aujourd'hui: Khâlid bin 'Abd Allâh al-Qanâ'i, originaire du village de 'Otoub, près de Bassora. Venu à Soumenep deux ou trois années avant la mort du Sultan, il est actuellement très-âgé. Il a écrit un livre, intitulé Tuḥfat al-Ikhwân, contenant un abrégé de la théologie, de la morale et des prescriptions relatives au culte (*'ibâdah*). Le livre a été composé en 1866; mais, excepté à Soumenep, je n'en ai pas vu d'exemplaire (¹). Outre ce savant, Soumenep compte actuellement encore un homme lettré; c'est le fils d'un esclave émancipé du Ḥadhramout. Quoiqu'il ait une certaine réputation, même hors de l'île de Madoura, ses conférences toutefois ne dépassent guère la Safînat an-Nadjâh. Quant aux six métis arabes qui, à Soumenep, se vouent à l'instruction, ils m'ont fait l'effet de personnes assez bornées.

Le degré de civilisation dans les autres colonies arabes dépend principalement de l'origine des individus qui y ont la majorité. Les colonies où les *Sayyid* ont la prépondérance, comme à Palembang et à Pekalongan, sont ordinairement plus civilisées que celles où la majorité se compose de membres de tribu, comme à Tegal, ou de personnes appartenant aux basses classes bourgeoises, comme à Pasourouan. Dans les maisons des *Sayyid* riches et de la haute bourgeoisie on voit ordinairement une petite bibliothèque de manuscrits et de livres imprimés en Egypte, à Constantinople ou en Syrie. A Batavia et à Singapour, la plupart des *Sayyid* et des bourgeois aisés se sont abonnés à quelque journal arabe (²) ou du moins lisent-ils

(¹) Après le *Bismillâh* les premiers mots du livre sont: الحمد لله الواحد المعبود الخ

(²) Je parlerai des journaux arabes dans le chapitre suivant.

de leurs savants ont dans l'Archipel indien le même caractère qu'en Ḥadhramout. Les livres que ces savants expliquent sont, en outre, les mêmes que ceux expliqués par les savants indigènes, à deux exceptions près: tandis qu'un Arabe n'expliquera que par grande exception, soit un livre sur les dévotions mystiques, dont j'ai déjà parlé plusieurs fois, soit le livre d'as-Sinousî, intitulé Umm al-Barâhîn, avec ses commentaires, ces mêmes livres jouissent, parmi les savants indigènes, d'une grande popularité.



CHAPITRE V.

OPINIONS ET ASPIRATIONS POLITIQUES.

Une opinion généralement répandue parmi les Européens dans l'Archipel indien, c'est que les colonies arabes contiennent un élément des plus hostiles à leur domination. Cette opinion toutefois n'en est pas moins parfaitement erronée, du moins pour ce qui regarde les Arabes du Ḥadhramout. Même il est étonnant que cette idée ait pu s'enraciner si fortement, tout le monde pouvant s'assurer de ses propres yeux que les intérêts matériels des Arabes du Ḥadhramout exigent avant tout le maintien de l'ordre public.

Nous avons vu que toute leur fortune est placée dans le commerce, ou en immeubles, ou en vaisseaux, c'est-à-dire d'une façon n'admettant point de la porter en lieu sûr en cas de troubles. Nous avons vu en outre que presque aucun d'entre eux ne retourne en Ḥadhramout après avoir fait quelque fortune, et que jamais ils ne l'y transportent. En tout cas leurs enfants nés dans l'Archipel indien y restent à peu d'exceptions près, et sont en général bientôt dégagés des liens avec le Ḥadhramout. Comment peut-on supposer maintenant que ces mêmes individus soient les fauteurs des rébellions qui éclatent de temps en temps parmi les Indigènes, rébellions qui peuvent causer quelque embarras aux gouvernements européens, mais qui ne sont jamais de nature à aboutir à la formation d'un état musulman assez puissant pour se maintenir? Tout homme sensé comprend qu'elles ne peuvent avoir pour résultat que la mort de quelques malheureux et le ravage des propriétés; mais l'idéal de la loi musulmane, c'est-à-dire un souverain, dominant, si non le monde, au moins tous les fidèles, restera bien toujours une utopie.

En outre, les journaux arabes lus dans l'Archipel indien ([1]), sans être à la hauteur de la journalistique européenne, suffisent pour apprendre à leurs lecteurs que le centre de gravité des intérêts de l'Islamisme n'est pas situé dans l'Extrême Orient. Il est du reste assez clair que, de nos jours, aucun des princes musulmans n'est assez puissant pour chasser les Européens de cette partie éloignée du monde.

On m'objectera peut-être qu'il y a dans l'Archipel indien un grand nombre d'Arabes qui, ayant quitté leur désert depuis peu et ne lisant point de journaux, n'auront pas des notions politiques assez justes pour faire ce raisonnement. On alléguera en outre que précisément ces individus sans fortune, ni famille dans l'Archipel indien, n'ont aucun intérêt au maintien de l'ordre. A ces objections je réponds que les Arabes pauvres ou nouvellement arrivés sont presque toujours, sinon au service, du moins dans la dépendance pécuniaire ou sociale de leurs compatriotes plus favorisés par la fortune, et que ceux-ci seraient les premiers à s'opposer à des coups de tête dont les conséquences désastreuses rejailliraient sur eux.

([1]) De ces journaux, le mieux rédigé était certainement al-Djawâib, paraissant à Constantinople, mais suspendu, il y a quelques années, par la Sublime Porte. Ce journal avait une tendance très-prononcée en faveur du Pan-Islamisme. Il comptait beaucoup d'abonnés dans l'Archipel indien. Il a reparu, en novembre 1885, au Caire sous le nom d'al-Qâhirah Les autres journaux arabes actuellement répandus dans l'Archipel indien lui sont très-inférieurs. J'en cite les principaux :

al-I'tidâl	paraissant	à	Constantinople.	
al-Insân	»	»	»	
al-Djannah	»	»	Bairout	(Syrie).
Thamarât al-Fonoun	»	»	»	»
Lisân al-Ḥâl	»	»	»	».
al-Waṭn	»	au	Caire.	
al-Ahrâm	»	à	Alexandrie.	
Rawdhat al-Iskandariah	»	»	»	
al-'Urwat al-Wuthqâ	»	»	Paris.	

Le dernier est un journal hebdomadaire, dans lequel on fait une propagande véhémente pour le rétablissement de l'ancien Khédive d'Egypte, Isma'îl-Pâchâ. En outre, le journal ne cesse de persuader tous les musulmans placés sous la domination des puissances européennes, et spécialement sous celle de l'Angleterre, à secouer le joug des infidèles. Je n'ai jamais rencontré d'Arabe lisant des journaux européens.

Et puis il ne faut pas oublier que les liens de famille sont beaucoup plus prononcés parmi les Arabes que parmi nous. Si, par exemple, un al-Ḥabchî a de l'intérêt au maintien de l'ordre public, un autre al-Ḥabchî n'ira pas le troubler, lors même que ce dernier n'aurait rien à perdre. Au reste les *Sayyid* et les bourgeois sont, en Ḥadhramout, pour la plupart des gens paisibles. Quant aux membres des tribus, il est vrai qu'ils sont d'une nature assez turbulente, mais il leur manque absolument l'enthousiasme religieux nécessaire pour prêcher le renversement du pouvoir européen. Certes les Arabes établis dans l'Archipel indien se distinguent de la population indigène mahométane par l'observance rigoureuse des devoirs de la religion; mais quant aux prescriptions de leur loi relatives à la guerre contre les infidèles, je ne crois pas qu'un seul d'entre eux s'en occupe sérieusement. Aussi dans mes rapports fréquents avec les Arabes, surtout dans les dernières années, je les ai trouvés religieux, mais non fanatiques ([1]), et je ne me suis jamais aperçu d'un sentiment hostile à la domination européenne, fondé sur la différence de religion. Au contraire, plusieurs d'entre eux m'ont déclaré ouvertement qu'ils ne seraient pas fâchés, que quelque puissance étrangère occupât le Ḥadhramout et y fît régner la sécurité et la prospérité comme dans l'île de Java. Ils apprécient beaucoup que, surtout dans les possessions hollandaises, les institutions de la loi musulmane sont maintenues autant que possible, et que les musulmans y sont placés sous le régime direct de chefs de leur propre religion. Il va sans dire que les Arabes dans l'Archipel indien ont quelquefois des démêlés avec les autorités locales, voire même avec le Gouvernement. Ils sont très-réfractaires, s'il s'agit de payer des impôts, spécialement des impôts personnels,

([1]) J'en ai eu plus d'une fois la preuve dans la manière dont on s'informait des préceptes de l'Evangile. Surtout parmi les *Sayyid* il y en a beaucoup qui aiment à parler théologie comparée, tout en posant comme un fait indiscutable que le Christianisme, pris dans son entier, est une erreur.

et ils ne se soumettent qu'à leur corps défendant à la jurisdiction exercée par le clergé mahométan indigène par rapport aux droits de famille et aux successions. Ceci toutefois est une opposition d'une toute autre nature que celle qui renfermerait le germe d'une rébellion politique et religieuse. Les Arabes éclairés savent parfaitement que les Européens leur sont supérieurs sur le terrain de l'industrie, du commerce et des sciences. C'est seulement dans le domaine de la religion qu'ils nous regardent avec pitié ([1]).

Pour dissiper entièrement la défiance contre les Arabes du Ḥadhramout, je tiens à constater que la Mecque, quoique certainement une ville sainte, ne représente nullement pour eux la capitale intellectuelle et spirituelle de l'Islamisme. Tout en respectant les familles aristocratiques, les érudits et le haut clergé de la Mecque, ils n'ignorent pas que la grande majorité des habitants n'y a d'autre sentiment religieux que de tirer le plus de profit possible des dévots qui y affluent encore chaque année. Aussi le nombre des Arabes établis dans l'Archipel indien, qui ont accompli le pèlerinage, est relativement restreint, et leurs femmes, ni leurs filles ne l'accomplissent jamais. Ce qu'on prêche à la Mecque constitue peut-être une espèce de mot d'ordre pour les pèlerins javanais et malais, mais certainement point pour ceux du Ḥadhramout. Pour ceux-ci, la Mecque est une ville trop peu arabe, et le Pan-Islamisme, dont quelques individus dans cette ville tâchent d'endoctriner les pèlerins étrangers, n'a aucun effet sur eux. De même ils ont parlé des progrès du Mahdî dans le Soudan, comme d'une affaire qui ne les regarde pas.

Nous avons vu que les chefs en Ḥadhramout professent d'être sous la protection de la Sublime Porte, mais que cette puissance n'y exerce, en effet, aucune autorité. En tout cas, aucun Arabe domicilié

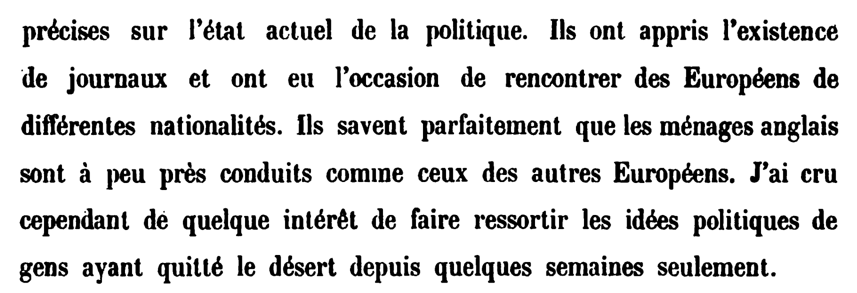
([1]) On cherche en vain dans l'Archipel indien un exemple de la conversion d'un Arabe au Christianisme.

La nation qui représente pour les Arabes du Ḥadhramout le Christianisme et la civilisation occidentale, c'est la France. Le nom de „Francs" (*Ifrèndjî* plur. *Ifrèndj*) désigne encore de nos jours en Ḥadhramout tous les Européens, les Hollandais et les Anglais compris. Du reste il est étrange, quelle popularité a même parmi les Bédouins la légende napoléonienne. Le nom du grand empereur et celui de la France sont unis pour eux d'un lien indissoluble.

L'Angleterre a en Ḥadhramout beaucoup moins de prestige. On sait que c'est une nation puissante et surtout riche; mais ce qui fait sur l'esprit des Arabes une impression très-fâcheuse, c'est qu'il règne en Angleterre une reine et non un roi. On croit généralement que la constitution y exige un gouvernement féminin, sinon que les rôles des deux sexes y sont intervertis et que les femmes y sont les chefs des familles. Ce dernier sujet semble préoccuper fortement les esprits en Ḥadhramout. Les Arabes nouvellement arrivés de ce pays, avec lesquels j'ai causé politique, m'ont presque toujours abordé avec des questions relatives à l'autorité maritale et au degré d'émancipation des femmes dans les états de sa Majesté Britannique. Inutile d'ajouter que l'on s'étonnait encore davantage, quand je leur assurais qu'une souveraine aussi puissante n'a eu qu'un seul époux.

La Hollande n'est connue en Ḥadhramout que comme la puissance dominatrice dans l'Archipel indien, c'est-à-dire dans la contrée où un grand nombre d'Arabes vont faire leur fortune. Des autres puissances européennes, on n'en a pas d'idée du tout. L'Allemagne, c'est pour les habitants du Ḥadhramout la contrée où l'on fabrique les étoffes à bon marché qui inondent le pays, et contre lesquelles l'industrie nationale est impuissante à lutter.

Il s'entend que les Arabes qui ont beaucoup voyagé ou fait un long séjour dans l'Archipel indien ont des idées plus justes et plus



précises sur l'état actuel de la politique. Ils ont appris l'existence de journaux et ont eu l'occasion de rencontrer des Européens de différentes nationalités. Ils savent parfaitement que les ménages anglais sont à peu près conduits comme ceux des autres Européens. J'ai cru cependant de quelque intérêt de faire ressortir les idées politiques de gens ayant quitté le désert depuis quelques semaines seulement.

Les questions politiques dans l'Archipel indien sont regardés par les Arabes du Ḥadhramout avec une suprême indifférence, tant que leurs intérêts matériels ou spirituels ne sont pas en cause. Ils obéissent de bon gré aux lois et usages dans leur nouvelle patrie. Ainsi, dans les possessions hollandaises, la vaccination qui, sans être obligatoire, y est cependant pratiquée d'une manière persuasive assez bien accentuée, ne soulève aucune opposition de leur part. Même des évènements comme la conquête d'Atjeh, qui a été le sujet de conversation de tous les Européens dans l'Archipel indien, n'ont eu aucun retentissement dans les colonies arabes.

Je n'ai jamais rencontré un Arabe avec des notions précises sur la forme de notre Gouvernement colonial. Ils savent qu'à Buitenzorg il existe un Gouverneur-Général, appelé ordinairement par eux du titre malais de *Touan besâr* „Grand Seigneur"; il savent encore qu'il y a, dans les principales villes, des Gouverneurs ou des Résidents hollandais. Mais ils ignorent l'existence d'une Charte coloniale et, surtout, ne comprennent rien au pouvoir des Etats-Généraux, relativement aux colonies. Si leurs intérêts matériels sont en cause, comme par exemple dans les dernières années, par suite de la révision des impôts, ils sont assez récalcitrants; mais même alors, leur antipathie dépasse rarement les autorités locales, chargées de la répartition, comme si c'étaient celles-ci et non la loi qui leur causait ce désagrément. En tout cas ils pouvaient se dire qu'en Ḥadhramout, c'était beaucoup pire encore, au moins pour les bourgeois.

Dans les démêlés du Gouvernement hollandais avec les princes indigènes, les Arabes du Ḥadhramout sont presque toujours du côté des Européens, à moins qu'ils ne restent neutres. Dans la guerre d'Atjeh seule, il y a eu un Arabe du Ḥadhramout, qui a été longtemps le principal auteur des hostilités contre le Gouvernement hollandais, et encore celui-ci a fini par déserter la cause de l'insurrection (¹). Par contre, un autre Arabe a rendu dans cette guerre de grands services politiques au Gouvernement. C'était le *Sayyid* Moḥammad bin Abou Bakr 'Aidîd, actuellement décédé, mais, pendant sa vie, chef de la colonie arabe de Batavia. En reconnaissance des services rendus par lui, le Gouvernement lui a accordé en 1877 le titre honorifique de Major, et deux années plus tard, celui de *Pangéran,* c'est-à-dire le plus haut titre de noblesse indigène.

L'exemple du *Sayyid* 'Aidîd n'est pas le seul qu'on puisse citer. Plusieurs autres Arabes distingués ont fait preuve de loyauté envers le Gouvernement hollandais. Les princes arabes de Siak, de Palalawan, de Pontianak et de Koubou sont restés les vassaux fidèles du Gouvernement hollandais, depuis le moment qu'ils l'ont reconnu pour leur suzerain (²). Le *Sayyid* 'Abd ar-Raḥmân bin Abou Bakr al-Qadrî, dans l'île de Soumba, a été, depuis plus de 30 ans, le trait d'union entre les autorités hollandaises et les chefs de cette île. Il a en outre rendu des services importants à tous ceux qui venaient y faire le commerce (³). Un autre membre de la même famille, le *Sayyid* 'Abd ar-Raḥmân bin Ḥâmid al-Qadrî, reçut en 1862 du Gouvernement le titre de *Pangéran* à cause des services rendus par lui dans les troubles de Bandjarmasin. La même faveur fut accordée en 1879 au *Sayyid* 'Abd

(¹) V. plus bas Chapitre VII § 1.
(²) V. Ibid.
(³) V. Ibid.

société européenne. Il en résulte qu'on ne les connait pas. Puis, tout le monde sait que l'Islamisme proclame la conversion des infidèles par le fer et que les Arabes sont très-attachés à leur religion; on en conclut que ces personnes peu sympathiques ne demandent pas mieux que de couper le cou aux Européens à la première occasion.

On commet une seconde erreur, en comprenant sous le terme général d'Arabes les habitants du Ḥadhramout, du Yémen, de la Mecque, de l'Egypte et des bords du Golfe persique, voire même tout individu qui porte le turban et se revêt de la *djubbah.* On ne pense pas que plusieurs Turcs, Persans, etc., quoique parlant l'arabe et s'habillant commes les vrais Arabes, n'ont pas plus de sang sémitique dans leurs veines que les Hollandais ou les Anglais. On oublie encore que la plupart des gens venus de la Mecque dans l'Archipel indien n'appartiennent pas à la race arabe; ce sont des étrangers arabisés, qui ne sont point admis dans les quartiers arabes à titre de compatriotes, ni même de personnes respectables. Ces individus forment, en outre, dans l'Archipel indien une si insignifiante minorité, que leurs opinions, si tant est qu'ils en professent, non-seulement ne sauraient être considérées comme celles des Arabes en général, mais peuvent être régardées comme non-avenues, quand on parle des opinions ayant cours dans les quartiers arabes. S'il y a eu quelques-uns dont le petit commerce ne légitime point leur long voyage, et dont on peut soupçonner par conséquent qu'ils ont un but non avouable, ce soupçon n'a aucun trait aux Arabes proprement dits. Je ne crois pas à propos d'entrer dans de plus amples détails sur les aspirations des individus que j'ai ici en vue, et dont plusieurs ont été signalés à la police, par nos agents consulaires, comme des sujets dangereux. Toutefois, je puis assurer le lecteur que, même les individus en question ne sont pas tous ennemis des Européens. La bohême se



préoccupe en général très-peu de la politique, dans l'Extrême Orient comme en Europe.

Pour éviter tout malentendu, j'ajoute que mon assertion que les colonies arabes ne sont point hostiles à la domination européenne, n'exclut point la présence de quelque panier-percé ayant d'autres sentiments que la majorité de ses compatriotes; mais on peut être sûr que ceux-ci seront les premiers à le renier et à le dénoncer, s'il devient dangereux.

CHAPITRE VI.

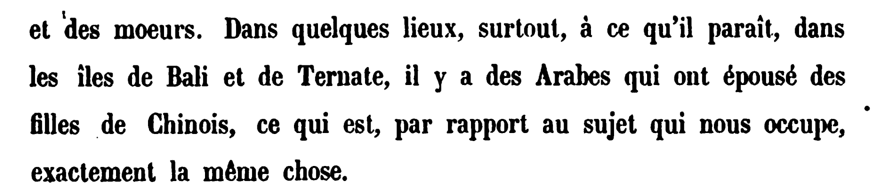
DIFFÉRENCE ENTRE LES ARABES DANS L'ARCHIPEL INDIEN ET CEUX EN ḤADHRAMOUT.

Le point capital dans lequel les Arabes dans l'Archipel indien diffèrent de leurs compatriotes restés en Ḥadhramout, c'est la circonstance, déjà relevée ([1]), que non-seulement il n'y a pas ici des femmes nées en Arabie, mais même pas des femmes arabes de sang mêlé, qui ont eu leur éducation en Ḥadhramout. Les seules exceptions que j'ai pu constater à cette règle, sont les suivantes: à Chéribon se trouve actuellement une femme née dans l'Archipel indien, il est vrai, mais qui a passé sa jeunesse en Ḥadhramout; à Samarang on m'a raconté que, il y a une vingtaine d'années, un Arabe de cette ville avait amené du Ḥadhramout une jeune esclave; à Deli cinq femmes esclaves ont été amenés successivement de la Mecque; de même le Sultan de Pontianak, étant en pèlerinage dans la ville sainte, y a acheté une esclave circassienne et, de retour chez lui, en a fait son épouse. L'esclavage étant aboli dans les possessions hollandaises, ces femmes devenaient libres par le fait d'y avoir mis le pied.

Quant aux rares Arabes établis dans l'Archipel indien, qui ne sont pas du Ḥadhramout, je n'en connais pas un seul dont les filles, une fois de retour dans la patrie de leur père, soient revenues dans cette partie du monde.

Les Arabes dans l'Archipel indien sont mariés, soit à des femmes indigènes, soit à des filles de leurs compatriotes, lesquelles n'ont jamais quitté le pays et sont, par ce fait, entièrement semblables aux femmes indigènes, sous le rapport de la langue, de la civilisation

([1]) V. p. 97.



et des moeurs. Dans quelques lieux, surtout, à ce qu'il paraît, dans les îles de Bali et de Ternate, il y a des Arabes qui ont épousé des filles de Chinois, ce qui est, par rapport au sujet qui nous occupe, exactement la même chose.

Une première conséquence de ce qui précède, c'est que la langue parlée dans les maisons des Arabes n'est pas l'arabe mais le malais, le javanais, la langue de leur femme enfin. C'est aussi la langue qu'ils parlent à leurs enfants. Les garçons, devenus adultes, apprennent un peu d'arabe; les filles n'apprennent que quelques formules du Coran et de la prière. Aussi les Arabes, pour peu qu'ils aient fait un séjour de quelque durée dans l'Archipel indien, parlent et lisent le malais comme une autre langue maternelle. Seulement leur prononciation garde toujours quelque chose de particulier. Quant aux autres langues indigènes, ils les parlent en général moins bien, quoique toujours beaucoup mieux que ne le font la plupart des Européens. Ils ont une grande aptitude à apprendre ces langues, bien que celles-ci diffèrent essentiellement de l'arabe. Quant au malais, ils le parlent tous, même si leurs femmes et leurs enfants ne comprennent, par exemple, que le javanais. Il paraît qu'à Singapour, les Arabes de distinction tiennent à ce que leurs filles nées de femmes indigènes apprennent l'arabe; par conséquent cette langue se parle dans leurs maisons. De même, le Sultan de Pontianak a de son épouse circassienne une fille, qui a appris un peu d'arabe de sa mère; mais ce sont tous des cas exceptionnels.

Une autre conséquence, c'est que la polygamie et la dissolution facile du mariage, permises par la loi, mais condamnées par les moeurs du Ḥadhramout, fleurissent parmi les Arabes dans l'Archipel indien peut-être encore plus que parmi les Indigènes. Quelques Arabes m'ont même avoué que cette facilité constitue pour plusieurs de leurs compatriotes un attrait spécial vers ces contrées. Il est vrai que les

prescriptions de la loi, relatives à l'entretien dû aux épouses, forment contre la polygamie un frein puissant, qui est cause qu'on ne trouve que relativement peu d'Arabes pauvres ayant plus d'une femme à la fois; mais ceux-ci ont, dans la dissolution unilatérale du mariage, un moyen qui leur permet d'avoir successivement autant de femmes qu'ils en désirent. On comprend quelle en est l'influence sur la vie domestique et sur l'éducation des enfants. Avant de quitter ce sujet, ajoutons que les Arabes qui possèdent plus d'une femme à la fois, les ont rarement dans la même maison. Ceux qui ont des affaires dans plusieurs villes ont, dans chacune, une maison avec une femme, de sorte qu'ils sont partout chez eux. Il s'entend toutefois que ces pied-à-terre ne peuvent excéder le nombre de quatre.

Une dernière conséquence de l'absence de femmes arabes dans l'Archipel indien, c'est que le ménage d'un Arabe est à peu près semblable à celui d'un Indigène. C'est le même genre de vie peu couteux, les mêmes logis, les mêmes plaisirs, la même nourriture, pour ne pas oublier le même mauvais goût, chez les notables, de meubler la maison quasi à l'européenne. Les seuls traits caractéristiques d'un ménage arabe, ce sont l'observance plus rigoureuse des préceptes de la religion d'un côté, l'abstinence des jeux de hasard ([1]) et de l'opium de l'autre, ces deux plaies de la société indigène. En outre, on voit dans presque chaque maison arabe des pipes, des dattes, du beurre préparé, de l'essence de roses et de la viande de chèvre, au lieu qu'on ne les rencontre que par exception dans les maisons indigènes. Enfin, les Arabes aiment beaucoup les maisons à étage et n'ayant pas des fenêtres donnant sur la rue.

([1]) Sans parler des jeux en usage en Ḥadhramout (V. p. 93), il y a dans l'Archipel indien des Arabes qui jouent très-bien aux échecs, et le jeu de billard est un amusement qui commence à être assez en vogue parmi les classes supérieures, surtout parmi les jeunes métis.

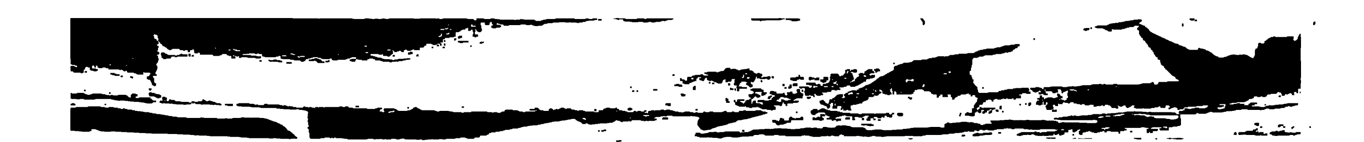


Les femmes et les filles des Arabes sont habillées comme celles des Indigènes de la même position sociale; il n'y a que l'usage du voile, qui les distingue. Même les hommes, surtout ceux des classes pauvres, adoptent souvent, du moins chez eux, le costume des Indigènes. Seulement, un Arabe qui tient encore quelque peu à son origine ne porte jamais le mouchoir de tête remplaçant le turban dans l'Archipel indien.

Un autre point de différence entre les Arabes en Ḥadhramout et ceux dans l'Archipel indien, c'est qu'aucun Arabe ne répugne ici à gagner sa vie par le commerce ou l'industrie, pourvu que cette dernière ne soit pas un travail manuel proprement dit. Aussi les rares Arabes qui exercent une profession de cette nature, sont presque tous des métis. Excepté ceci, tous les gagne-pain leur conviennent: les *Sayyid* et les membres de tribu n'ont aucun scrupule à faire le commerce de détail, ni même à colporter. De retour en Ḥadhramout, le *Sayyid* reprend ses livres, le membre de tribu ses armes, comme si de rien n'était. Quelques *Sayyid*, aimant mieux être ici dans le mouvement des affaires, que de jouer le santon dans leur patrie, restent à cause de cela dans l'Archipel indien. Il n'en est pas de même des membres de tribu: pour la plupart, ils m'ont parlé encore avec enthousiasme de leur vie de brigand en Ḥadhramout, tout en appréciant la prospérité matérielle dont ils jouissent à l'étranger. J'en ai connu qui ne venaient aux Indes que pour ramasser vite quelque argent, après quoi ils retournèrent immédiatement en Ḥadhramout; ils recommençaient le même procédé aussitôt que l'argent gagné était épuisé. Au reste, il est remarquable que les habitants des montagnes du Ḥadhramout et même les *Sayyid* deviennent, dans l'Archipel indien, de si intrépides marins. Cela prouve une disposition innée pour la navigation, car, pour la plupart, ce ne sont pas les Arabes d'al-Mokallâ ou d'ach-Chiḥr, c'est-à-dire des bords de la mer, qu'on voit conduire

des navires dans l'Archipel indien, mais au contraire, des personnes qui, avant d'émigrer, loin d'avoir gouverné un bateau, n'en avaient jamais vu même. En outre le goût des voyages devient un trait caractéristique de beaucoup d'Arabes du Ḥadhramout, dès qu'ils ont quitté leur pays natal.

Une troisième différence, c'est le costume. Plusieurs Arabes notables s'avisent de porter, au lieu de la *fouṭah*, un pantalon à l'européenne, avec des bas et des souliers; dans les derniers temps, j'ai remarqué même que quelques-uns d'entre eux, à Batavia, ont adopté le costume des Turcs modernes, c'est-à-dire le bonnet rouge avec la redingote et le pantalon noirs. Ceci toutefois reste exception; mais il y a d'autres déviations plus générales et partant plus importantes. La différence dans le costume des *Sayyid* et des bourgeois, d'un côté, et des membres de tribu, de l'autre, disparaît entièrement dans l'Archipel indien. La plupart de ces derniers changent leur habillement, soit avant de quitter leur patrie, soit à Singapour. A Batavia, aucun d'eux ne pourrait se montrer dans son costume national, sans être importuné dans la rue par les enfants, tellement il est hors d'usage. Le costume des *Sayyid* et des bourgeois a encore subi quelques modifications: ils portent ordinairement, sous la *djubbah*, une chemise blanche (*qamîç*), descendant jusqu'aux chevilles des pieds; sous cette chemise, plusieurs remplacent la *fouṭah* par un *sirwâl* ou caleçon. La *djubbah* n'est point boutonnée; souvent, surtout dans les grandes occasions, on porte encore sous la *djubbah* un *badan* ou gilet. La *djubbah*, aussi bien que la *çodairiah*, se porte, dans l'Archipel indien, indistinctement par tout le monde; seulement la première passe pour plus habillé et plus convenable aux personnes avancées en âge. Quelques-uns remplacent même la *çodairîah* par le *badan*, chose qui cependant n'est pas convenable. La *mafrîah* est entièrement hors d'usage, du moins lorsqu'on se montre en public. On ne voit non plus porter le



râdî, à moins qu'on ne veuille appeler tel le mouchoir (*româl*), que quelques-uns portent sur l'épaule, et auquel ils attachent leurs clefs. Enfin, tous les Arabes portent dans l'Archipel indien le turban, et en négligé la *koufiah*. La tête est toujours rasée. Quand un membre de tribu a l'intention de se repatrier, alors seulement il laisse pousser ses cheveux.

Un quatrième point de différence c'est que, par la force des choses, il existe dans l'Archipel indien de toutes autres relations entre les différentes parties de la société arabe qu'en Ḥadhramout. Les membres de tribu y deviennent en général moins rudes et plus religieux, au lieu que le prestige des *Sayyid* y diminue notablement. Il s'entend que la qualité de *Sayyid* ajoute toujours à la considération d'un individu, s'il est reconnu homme de bien, savant, ou riche; mais si quelqu'un n'a pas d'autre titre à la considération de ses compatriotes que le fait d'être *Sayyid*, il n'en tirera pas grand avantage. On lui traitera avec les égards auxquels il a droit, par exemple on lui baisera la main; dès qu'il entre dans une réunion, on se lèvera et on lui offrira la place d'honneur. Aucun Arabe n'étant pas *Sayyid*, n'osera prétendre à la main de sa fille; mais personne ne s'imposera un sacrifice quelque peu considérable pour le descendant de la fille du Prophète, et jamais je n'ai remarqué que les *Sayyid* dominaient l'opinion publique dans les colonies. Aussi plusieurs d'eux se sont plaints auprès de moi que les Arabes de basse extraction oublient ce qui est dû aux personnes de qualité. Pour bien juger de cette situation, n'oublions pas qu'en général les *Sayyid* dans l'Archipel indien n'ont pas la retenue de leurs confrères en Ḥadhramout. Ils font le commerce, se livrent à l'usure et souvent s'oublient jusqu'à prendre part à la danse comme un homme ordinaire. Dans le chapitre suivant, nous allons parler de *Sayyid* allant à la guerre et même se livrant à la piraterie. Notons encore en passant que dans l'Archipel indien, exception faite d'Atjeh,

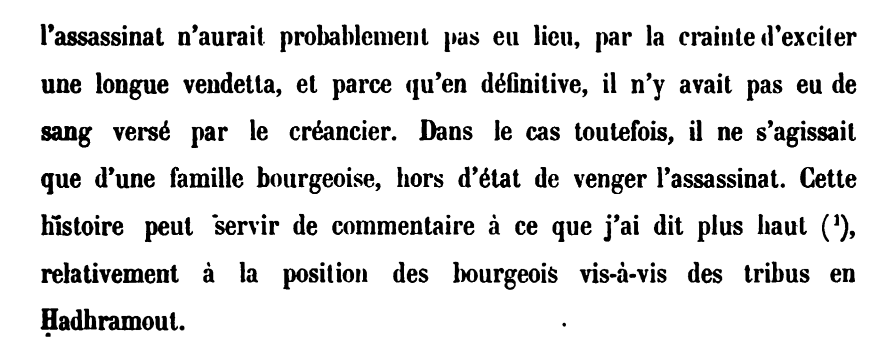
le titre de *Ḥabîb* est très-peu usité; on se sert de préférence du mot *Sayyid*. A Pekalongan, à Samarang, à Pontianak, à Koubou, à Siak et quelquefois aussi autre part, les *Sayyid* nés dans l'Archipel indien, surtout s'ils ont perdu leur caractère arabe, changent leur titre contre celui de *Charîf* ([1]), comme s'ils étaient descendants d'al-Ḥasan ([2]).

Quant aux bourgeois, ils deviennent dans l'Archipel indien beaucoup plus indépendants que dans leur patrie, où ils vivent, non-seulement dans le respect superstitieux des *Sayyid*, mais encore dans la crainte très-positive des tribus. Tel individu de basse extraction devient même chef d'une colonie. Du reste, tous les Arabes qui ne sont pas *Sayyid* se font appeler, dans l'Archipel indien, *Chaikh*, titre qui, nous l'avons vu, n'appartient qu'aux savants et à quelques familles ou tribus ([3]).

Les inimitiés entre les tribus du Ḥadhramout n'ont guère d'influence sur les relations entre les membres de ces tribus dans l'Archipel indien. L'année dernière, entre autres, deux Arabes à Batavia se sont associés, malgré les hostilités qui avaient éclaté entre leurs tribus respectives. En pareil cas, on se dira peut-être quelques injures, on se taquinera, on fera une épigramme; mais rarement on ira plus loin. Par contre, les inimitiés entre les Arabes dans l'Archipel indien ont souvent leur contre-coup en Ḥadhramout. Un homicide commis à Batavia sur un membre d'une tribu entraînerait, en Ḥadhramout, la mort d'un membre de la tribu ou de la famille du coupable. Je sais même qu'un membre d'une tribu a tiré, d'une embuscade, un coup de fusil mortel sur un bourgeois, parce que le frère de celui-ci avait fait exécuter une prise de corps contre un autre membre de la même tribu. Si le créancier avait lui-même appartenu à une tribu puissante,

---

([1]) Prononcé par eux à la façon des Javanais et des Malais: *Sarip*.
([2]) V. plus haut p. 32.
([3]) V. plus haut p. 40 et 41.



l'assassinat n'aurait probablement pas eu lieu, par la crainte d'exciter une longue vendetta, et parce qu'en définitive, il n'y avait pas eu de sang versé par le créancier. Dans le cas toutefois, il ne s'agissait que d'une famille bourgeoise, hors d'état de venger l'assassinat. Cette histoire peut servir de commentaire à ce que j'ai dit plus haut ([1]), relativement à la position des bourgeois vis-à-vis des tribus en Hadhramout.

([1]) V. p. 34 et 40.

CHAPITRE VII.

INFLUENCE SUR LA POPULATION INDIGÈNE.

§ 1.

INFLUENCE POLITIQUE.

J'ai démontré plus haut ([1]) que c'est une erreur d'attribuer aux Arabes en général des dispositions hostiles à la domination des Européens; mais ils n'en ont pas moins eu, dans l'Archipel indien, une grande influence sur les destinées de la population indigène. L'histoire de Java nous apprend que, dans le 15ième siècle de notre ère, des Arabes ou des descendants d'Arabes fondèrent plusieurs petites principautés, le long de la côte septentrionale de cette île, et finirent par faire écrouler le puissant empire hindou de Modjopahit. L'histoire de la chute de cet empire nous offre le spectacle étrange, que les Arabes n'avaient qu'à se présenter au milieu d'un peuple payen pour devenir gouverneurs de province et pour épouser les filles des rois ou de la haute aristocratie ([2]). On a prétendu souvent que l'influence des Arabes sur les princes indigènes dans l'Archipel indien est due à leur qualité de compatriotes, sinon de descendants du fondateur de l'Islamisme. Je crois que cette explication n'est pas soutenable devant les faits. Supposé qu'on pùt expliquer de cette façon leur influence actuelle, comment attribuer à la même cause leurs succès dans un empire payen, basé même sur la distinction des castes, comme l'était celui de Modjopahit ([3]).

([1]) V. p. 173.

([2]) V. Veth: Java II, p. 187 et s.

([3]) Dans le Livre des Merveilles de l'Inde, cité plus haut p. 104 note 1, on rencontre aux pages 154 et 155 un récit, qui prouve encore que les princes payens de Java avaient une espèce de déférence pour les musulmans et pour les Arabes en particulier.

Si l'on n'a pas assez de confiance dans cette partie de l'histoire javanaise, comme reposant uniquement sur des chroniques indigènes, je renvoie le lecteur à des phénomènes analogues qui ont eu lieu dans notre époque. J'ai parlé [1] des ambassades du *Sayyid* Ḥasan bin 'Omar al-Ḥabchî, dans les années 1820—1827, et j'ai mentionné que le Gouvernement hollandais a tiré beaucoup de profit de l'influence de cet Arabe sur les princes indigènes. Eh bien! les commissions les plus importantes dont il a été chargé, étaient précisément auprès des princes payens de l'île de Bali et du roi de Siam. Un exemple non moins frappant, c'est la carrière d'un métis arabe de Sourabaya, 'Abd Allâh bin 'Abd ar-Raḥîm al-Kâdirî [2], qui s'établit, il y a environ 20 ans, à Ampanan dans l'île de Lombok, dans un but purement commercial. Il avait déjà beaucoup voyagé et avait, entre autres, séjourné quelque temps à la Mecque. Le prince de Lombok, professant encore, comme les princes de l'île de Bali, la religion hindoue, se servit de lui d'abord comme secrétaire, pour sa correspondance en malais; mais bientôt, s'insinuant dans la faveur de ce vassal du Gouvernement hollandais, le secrétaire devint son vizir et l'homme le plus influent de l'île. Même les membres de la famille du prince redoutent actuellement sa puissance. Il obtint, entre autres, le droit de passer devant les temples payens sans descendre de cheval, privilège exorbitant dans ce pays-là. A l'heure qu'il est, le prince ne prend aucune mesure de quelque importance sans le consulter, et ce sont spécialement les rapports avec les autorités hollandaises qu'il dirige. Il n'a cessé d'entretenir des relations assez intimes avec la Mecque. Les étrangers venant de cette ville trouvent toujours un bon accueil chez lui; mais il s'efforce de contrarier de toutes façons les Arabes du Ḥadhramout. Ceux-ci

---

(1) V. p. 181.

(2) Ne pas confondre ce nom avec celui de la famille d'al-Qadrî du Ḥadhramout. Le père de 'Abd Allâh était natif de Mossoul. C'est pourquoi on lui donne aussi le nom de famille d'al-Mouçalî.

le lui rendent en cherchant à débiter sur son compte des récits malveillants.

En troisième lieu citons, en exemple de ce qu'un Arabe peut faire auprès d'Indigènes payens, l'établissement du *Sayyid* 'Abd ar-Raḥmân bin Abou Bakr al-Qadrî dans l'île de Soumba. Le dit *Sayyid*, appartenant à la famille des Sultans de Pontianak, fut banni de cette principauté en 1829, à cause d'un homicide commis par lui. Le Gouvernement hollandais le relégua à Batavia. En 1836, il entra au service des douanes hollandaises et fut placé à Koupang, dans l'île de Timor. Trois années plus tard, il accompagna le Résident de Timor dans un voyage dans l'île de Flores. Il paraît que cette île lui avait plu; du moins l'année suivante il donna sa démission, s'établit comme marchand à Endeh, un des ports de l'île, et y épousa la fille d'un des chefs. En 1843, il s'établit avec sa famille dans la baie de Nangamessi, dans l'île de Soumba. Il y fonda un village, dont il devint naturellement le chef. Dans peu de temps il jouit d'une influence énorme auprès de tous les chefs de l'île. Ceux-ci le prirent plusieurs fois pour arbitre dans leur différents, et, durant de longues années, il fut le trait d'union entre eux et les autorités hollandaises. En 1877, ayant eu quelques désagréments, il demanda lui-même de quitter Soumba et de retourner à Pontianak; mais il mourut à Koupang, avant d'avoir pu partir pour sa ville natale. A son départ de l'île de Soumba, presque tous les autres chefs l'escortèrent jusqu'au lieu d'embarquement avec des signes du plus profond respect.

Quand on voit de tels succès politiques s'accomplir de nos jours, le rôle que les Arabes ont joué, au dire des chroniques javanaises, auprès des princes hindous n'a plus rien d'incroyable. En tout cas, on doit en conclure que l'influence politique des Arabes ne saurait être exclusivement attribuée à des causes ayant rapport à la religion. Pour ma part, je crois plutôt devoir l'attribuer à leur finesse, à leur

contrôle et d'après les instructions de feu Cohen Stuart, érudit très-versé dans l'ancienne littérature javanaise. Par conséquent, ces généalogies offrent toutes les garanties d'être composées avec la précision que la nature du travail admettait.

Ce que sont devenus les descendants des anciens princes et chefs arabes de Java, nous allons le voir dans le chapitre suivant. Il suffit de relever ici qu'aucun d'eux n'a fondé une dynastie qui ait conservé le caractère de leur nationalité. La plupart de leurs petites principautés furent absorbées par l'empire de Mataram, fondé, dans la seconde moitié du 16[ième] siècle, dans l'intérieur de Java. Les principautés de Chéribon et de Bantam seules sont restées indépendantes de cet empire et ont pu continuer leur existence jusqu'à leur annexation au territoire hollandais; mais dès la première génération, les descendants des Arabes qui avaient fondé ces deux principautés, ne ne se distinguaient déjà plus des autres princes indigènes. L'histoire de toutes ces principautés n'appartient donc pas au sujet qui nous occupe.

Depuis le 15[ième] siècle, les Arabes n'ont plus exercé sur les destinées des Javanais une influence politique comparable au grand bouleversement occasionné par la chute de l'empire de Modjopahit. Cela n'a pas empêché les princes de Bantam d'entretenir toujours des rapports avec la Mecque. C'est de cette ville qu'en 1638 le titre de sultan leur fut conféré, de même qu'aux princes de Mataram en 1632 (1). Quant aux Arabes du Hadhramout, ils n'ont jamais réussi à prendre pied, ni auprès des Sultans de Bantam, ni auprès ceux de Mataram. Ils se sont établis de préférence dans les parties de l'île de Java soumises d'abord à la Compagnie des Indes, plus tard au Gouvernement hollandais. Actuellement, il y a à Djokyakarta une famille originaire du Hadhramout, occupant

(1) V. Veth: Java II, p. 330, 334.

une haute position auprès du Sultan; mais cette famille a perdu entièrement son caractère national pour devenir javanaise ([1]).

Dans les états malais, à l'exception d'Atjeh, l'influence politique des Arabes ne date que du siècle précédent. Elle diffère essentiellement de l'influence arabe dans l'île de Java au 15[ième] siècle, en ceci qu'elle n'avait pas pour objet la chute de principautés payennes, qu'elle était exercée en premier lieu par des Arabes du Ḥadhramout et qu'elle a continué jusqu'à nos jours.

Nous commencerons par l'île de Sumatra. Un membre de la famille d'as-Saqqâf s'établit à Siak, vers le milieu du siècle précédent ([2]), épousa la soeur consanguine du Sultan et, en 1782, fut chargé par celui-ci d'un ambassade auprès des autorités hollandaises à Malacca. De même, un membre de la famille de bin Chihâb ([3]), 'Uthmân, avait épousé la fille d'un Sultan précédent de Siak, et son fils *Sayyid* 'Alî bin 'Uthmân bin Chihâb finit par détrôner la dynastie régnante et se faire Sultan de Siak, dans les dernières années du dix-huitième siècle. Ses descendants y règnent encore sous la suzeraineté du Gouvernement hollandais ([4]). Un frère du *Sayyid* 'Alî, le *Sayyid* 'Abd ar-Raḥmân bin 'Uthmân bin Chihâb devint chef de Palalawan ou Kampar. C'était

---

([1]) V. le chapitre suivant.

([2]) V. E. Netscher: De Nederlanders in Djohor en Siak (Les Hollandais au Djohor et dans le pays de Siak) Tome XXXV (1870) des Publications de la Société des Arts et des Sciences de Batavia p. 137 et s. et la monographie de M. H. A. Hymans d'Anrooy dans le Tome XXX (1885) de la Revue de Philologie et d'Ethnologie, publiée par la même Société.

([3]) Ibid.

([4]) Les Sultans Arabes de Siak sont:

'Alî bin 'Uthmân bin Chihâb, surnommé 'Abd al-Djalil Saif ad-dîn, 1791—1811. En 1811 il abdiqua, mais il mourut 10 ans plus tard.

Ibrâhîm bin 'Alî bin Chihâb, surnommé 'Abd al-Djalil Khalil ad-din, 1811—1827, destitué à cause de faiblesse d'esprit.

Isma'îl bin Moḥammad bin Chihâb, surnommé 'Abd al-Djalil Saif al-'Âlam, 1827—1864. Son père Moḥammad était cousin germain du précédent. Il fut également destitué à cause de faiblesse d'esprit.

Qâsim bin Moḥammad bin Chihâb, surnommé 'Abd al-Djalil Saif ad-din, frère du précédent, le Sultan actuel.

Moḥammad as-Zâhir, c'est-à-dire avant les évènements qui ont amené la conquête d'Atjeh par les Hollandais (¹). Je veux citer quelques traits de la vie de cet aventurier, pour faire ressortir à quoi un Arabe sans argent et sans connaissances spéciales peut parvenir chez les habitants de l'Archipel indien. Né en Ḥadhramout, en 1832, son père l'emmena dans sa première enfance au Malabar. Il étudia à Calicout (²) et visita, en 1848 et les années suivantes, l'île de Ceylan, Mokhâ et la Mecque. De retour au Malabar, il réussit à s'insinuer dans les bonnes grâces du prince de Ḥaiderabâd (³), qui lui conféra, à son dire, le grade de *Djama'dâr* ou colonel. Malgré cet avancement rapide, il quitta bientôt le service militaire et s'établit à Calcutta, où il se fit orfèvre (⁴). Plus tard, s'étant mis à voyager, il parcourut l'Italie, l'Allemagne et la France, visita Constantinople, revint dans l'Inde anglaise et finit par entrer au service du Maharadja de Djohor dans la presqu'île de Malacca (⁵). Après deux ou trois ans de séjour auprès du Maharadja, il le quitta en 1864, pour se rendre en Atjeh, muni de ses lettres de recommandation; mais il n'en avait pas besoin. Car, après deux ou trois entrevues avec les savants indigènes dans la grande mosquée de la capitale, il étonna ceux-ci tellement par son érudition en matière de droit et de théologie, qu'ils le reconnurent pour leur supérieur et obéirent aveuglément à ses ordres. Dans quelques mois, il était devenu l'homme le plus influent du pays. Il fut nommé grand juge et finit par s'imposer au Sultan comme vizir. Cependant, soit, comme il le raconte, qu'il fût las des

---

(¹) Une biographie du *Sayyid*, écrite d'après ses propres renseignements, a paru dans la revue intitulée „De Indische Gids" 2ième année (1880), Tome II, page 1008 et s.

(²) Suivant la biographie citée dans la note précédente, il prétend avoir étudié aussi en Egypte, depuis 1837 jusqu'en 1842; mais, eu égard à son âge, ceci est manifestement un mal-entendu de la part de son interlocuteur.

(³) V. plus haut p. 36.

(⁴) Il prétend avoir gagné dans ce métier des sommes incroyables.

(⁵) Il paraît que ce prince indigène est très-accessible aux Arabes, même de bas étage.

troubles intérieurs en Atjeh, soit qu'il cherchât à renouer les liens qui avaient existé, depuis des siècles, entre ce pays et l'empire ottoman, il quitta Atjeh en 1870, se rendit à Constantinople et de là à la Mecque. Dans cette première ville, on lui accorda la croix de l'ordre appelé al-'Uthmânîah. Pendant son séjour à la Mecque en 1873, la guerre fut déclarée au Sultan et aux autres chefs d'Atjeh par le Gouvernement hollandais, ce qui devint un motif pour les Atjinois de faire un nouvel appel aux services de notre héros. Ils le choisirent pour leur ambassadeur auprès de la Sublime Porte et de la République française, dans l'espoir d'obtenir une intervention diplomatique, sinon armée, en faveur de l'indépendance de leur pays. Il s'entend que cet espoir fut bien vite déçu. Deux années plus tard, 'Abd ar-Raḥmân était de nouveau à Poulou Pinang, y déjoua la vigilance des autorités anglaises et s'embarqua pour Atjeh, où il prit le commandement des bandes qui, après l'établissement du pouvoir hollandais, continuaient une guerre de guérilla. Enfin en 1878, voyant la cause de l'indépendance d'Atjeh sans avenir, il offrit aux autorités hollandaises de la déserter moyennant une pension viagère de 30000 fl, Cette offre fut acceptée et depuis lors il demeure à la Mecque. D'après la plupart de ceux qui le connaissent, il fait l'effet d'un énorme fanfaron; mais ceci a été précisément la cause de ses succès auprès des Indigènes. Il a cependant un telle idée de son importance, qu'il nourrit toujours l'espoir que le Gouvernement hollandais le rappellera, d'un moment à l'autre, à Batavia pour lui confier des charges importantes. Même il s'est avisé d'offrir au Gouvernement hollandais de l'assister, dans les affaires d'Atjeh, de ses lumières et de ses bons conseils.

Dans le pays d'Edi, formant autrefois une dépendance d'Atjeh, mais dont le prince est actuellement vassal direct du Gouvernement hollandais, il y a quatre Arabes nés en Ḥadhramout, tous *Sayyid*, qui sont devenus chefs indigènes. Je ne sais, s'ils occupent leurs fonctions

depuis longtemps, ni comment ils y sont parvenus; mais en tout cas, ce ne sont pas des affiliés du *Sayyid* 'Abd ar-Raḥmân.

Dans l'île de Bornéo, le Gouvernement hollandais a encore, de nos jours, deux vassaux arabes: le Sultan de Pontianak et le Seigneur de Koubou. En 1735, le *Sayyid* Ḥosain bin Aḥmad al-Qadrî arriva du Ḥadhramout à Matan, où non-seulement on ne tarda pas à le considérer comme autorité suprême en matière de théologie et de droit, mais où il devint encore le favori du Sultan. Las de vivre à Matan, il s'établit plus tard à Mampawa, pour y jouer le même rôle avec un succès encore plus éclatant, le prince de Mampawa lui confiant bientôt l'administration de son pays. Le *Sayyid* 'Abd ar-Raḥmân, fils du *Sayyid* Ḥosain et d'une esclave appartenant à la population payenne de Bornéo, choisit pour sa carrière la piraterie, ce qui ne l'empêcha pas d'obtenir la main de la soeur du Sultan de Bandjermassin, dès qu'il s'était montré dans ce dernier pays. Après beaucoup d'aventures, dont la plupart n'étaient guère à son honneur, il s'établit en 1771, avec une foule de gens de mauvais aloi, dans l'endroit où la rivière de Landak se jette dans le Kapouas et y fonda la ville de Pontianak. Par la protection accordée au commerce, cette ville devint en peu d'années le port le plus important de la côte ([1]). Ses descendants y règnent encore et ont toujours fait preuve de loyauté ([2]). En 1787, le *Sayyid* Qâsim, fils du *Sayyid* 'Abd ar-Raḥmân, fut même placé par les Hollandais sur le trône de Mampawa, devenu vacant par la défection du prince malais; mais lorsque, en 1808, le *Sayyid* Qâsim succéda à son père comme Sultan

---

([1]) Quoique le *Sayyid* 'Abd ar-Raḥmân bin Ḥosain al-Qadri, fût un personnage peu édifiant, son tombeau, situé à Batou Layang près de Pontianak, n'en est pas moins un objet de pèlerinage fréquent de la part de toute la population, y compris les Chinois et les Dayak payens. Il en est de même du tombeau de son père près de Mampawa.

([2]) V. Veth: Borneo's Westerafdeeling (La partie occidentale de Bornéo) I, p. 249 et s.

de Pontianak, l'ancienne dynastie de Mampawa fut rétablie dans ses droits ([1]).

Quelques années avant la fondation de Pontianak, un autre Arabe, le *Sayyid* 'Aidrous bin 'Abd ar-Raḥmân al-'Aidrous, avait réuni autour de lui un grand nombre d'aventuriers. Après s'être établi avec eux sur les rives de la Terentang ([2]), il y fonda la ville de Koubou. Il avait pour épouse la soeur du fondateur de Pontianak. Dans le commencement, la ville de Koubou fut très-florissante, mais peu à peu elle est descendue au rang d'un pauvre village; tandis que Pontianak a vu le nombre de ses habitants s'augmenter sans cesse. Les princes de Koubou, portant le titre malais de *Touan*, c'est-à-dire „Seigneur" ([3]), se sont avoués, en 1823, vassaux directs du Gouvernement hollandais. Celui-ci n'a jamais eu à se plaindre de leur conduite, ce qui mérite d'être relevé, eu égard à la circonstance qu'avant 1823 Koubou était un véritable nid de pirates ([4]).

Dans plusieurs états indigènes de la côte méridionale et orientale de l'île de Bornéo, des Arabes, métis il est vrai, occupent des fonctions importantes et sont liés par des liens de famille avec les princes. A Tidore, dans les Moluques, un membre de la famille d'as-Saqqâf

---

([1]) Ibid. I, p. 277 et 375. Je donne ici les noms des Sultans arabes de Pontianak:
'Abd ar-Raḥmân bin Ḥosain al-Qadri 1771—1808.
Qâsim bin 'Abd ar-Raḥmân al-Qadri 1808—1819.
'Uthmân bin 'Abd ar-Raḥmân al-Qadri, frère du précédent, 1819—1855. Il abdiqua en 1855 et mourut en 1860.
Ḥâmid bin 'Uthmân al-Qadri 1855—1872.
Iousuf bin Ḥâmid al-Qâdri, le Sultan actuel.

([2]) Une branche du fleuve Kapouas.

([3]) V. Veth: Op. cit. II, p. 163.

([4]) Ibid II, pag. 212. Les noms des Seigneurs arabes de Koubou sont:
'Aidrous bin 'Abd ar-Raḥmân al-'Aidrous, mort en 1795.
Moḥammad bin 'Aidrous al-'Aidrous 1795—1829.
'Abd ar-Raḥmân bin Moḥammad al-'Aidrous 1829—1841.
Isma'îl bin 'Abd ar-Raḥmân al-'Aidrous 1841—1863.
Ḥasan bin 'Abd ar-Raḥmân al-'Aidrous, le Seigneur actuel. Il succéda à son frère, parce que le fils de celui-ci était allé chercher sa fortune à Serawak, où il mourut, en 1866, avant d'avoir pu retourner à Koubou pour prendre possession de son pays.

a organisé, il y a un demi-siècle, la petite armée du Sultan. Les ordres se donnent, encore de nos jours, dans cette armée en arabe. Dans le Chapitre V ([1]), j'ai déjà parlé de l'influence politique exercée par des Arabes comme agents du Gouvernement hollandais, et dans ce chapitre même, du rôle qu'ils ont joué dans les îles de Lombok et de Soumba.

Je me suis borné dans ce qui précède à relever le rôle politique des Arabes dans l'Archipel indien, en tant qu'il s'est manifesté par des faits historiques. Quant à l'influence politique exercée par eux en secret, au moyen de conseils aux princes indigènes et de discours privés, je crois pouvoir renvoyer le lecteur au Chapitre V, où j'ai exposé les sentiments des Arabes envers les gouvernements européens. Il n'y a aucune raison de supposer que les Arabes du Ḥadhramout tâchent de propager parmi les Indigènes des idées contraires à ces sentiments et, qui est plus, à leurs intérêts matériels. Quant aux Arabes non-originaires du Ḥadhramout, dans les rares cas qu'ils s'établissent dans l'Archipel indien, ils s'absorbent bientôt dans la masse de ceux du Ḥadhramout et subissent l'influence des opinions de ces derniers. Leurs intérêts étant devenus les mêmes, il n'y a plus lieu de voir en eux un ferment hostile. Les Arabes qui ne s'établissent point dans l'Archipel indien n'ont aucun intérêt au maintien de l'ordre, mais, comme j'ai déjà relevé plus haut ([2]), en tant qu'ils appartiennent à la bohême, on n'a pas besoin de se préoccuper de leur influence politique, attendu qu'ils n'ont pas de si hautes aspirations. Il n'y a que les Arabes de la Mecque qu'il est bon de surveiller. Il résulte de plusieurs rapports, faits au Gouvernement hollandais par les autorités locales, que ce sont ces individus mêmes qui colportent toutes sortes de fausses nouvelles et dénigrent les

([1]) V. p. 180 et s.
([2]) V. p. 182 et s.

puissances chrétiennes. Par contre, ils donnent, par leurs discours, une idée tout à fait exagérée de la force et de la richesse de la Porte ottomane, des victoires du Mahdî, etc. Sous prétexte de faire de la propagande pour le Pan-Islamisme, ils parviennent à escamoter de l'argent aux Indigènes, qui, croyant servir une bonne cause, deviennent dupes de leur crédulité et de leur ignorance de l'état politique du monde. Malheureusement, il paraît que plusieurs princes et chefs indigènes croient être bien renseignés de la sorte; c'est pourquoi ils donnent volontiers l'hospitalité à ces étrangers et font tout leur possible pour cacher, devant les autorités hollandaises, le but de leur arrivée. Si ceux-ci se font passer pour des personnages d'importance à la Mecque, leur prestige en croît d'autant. J'en ai connu un, ayant exercé dans cette ville l'humble métier de porteur d'eau, mais se faisant passer dans l'Archipel indien pour *Charîf* et savant, en conséquence de quoi on le traitait avec les plus grands égards. Il va sans dire qu'il évitait les colonies arabes.

Les renseignements fournis par les Arabes de la Mecque, s'ils n'excitent pas directement à la rébellion, n'en sont pas moins peu recommandables. De retour à leur ville, plusieurs de ces Arabes restent les correspondants de princes où de chefs indigènes et continuent, de cette façon, à fournir des renseignements politiques à ceux-ci.

§ 2.

INFLUENCE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET RELIGIEUSE.

Il n'y a pas de sujet sur lequel les opinions des autorités locales sont tant partagées que sur l'influence économique des Arabes sur la population indigène. Quant à leur influence économique sur les Européens et les Chinois, tous sont d'accord qu'elle est si minime qu'on ne peut la qualifier de bonne, ni de mauvaise. Le nombre relativement petit des Arabes et leurs capitaux restreints les tiennent

presque partout dans une infériorité marquée envers ces deux nationalités. Quant à leur influence économique sur les Indigènes, la divergence des opinions s'explique par la nature des moyens de subsistance (1). Certes, l'usure des Arabes est un élément pernicieux dans les localités où les Indigènes pourraient emprunter à meilleur marché et ailleurs que chez les Arabes, mais où ceux-ci attirent la clientèle par des facilités apparentes. Par contre, dans les localités où l'Indigène ne peut trouver de crédit, si ce n'est chez eux, leurs conditions, quelque onéreuses qu'elles soient, constituent encore un bienfait réel. Enfin, dans les localités où les autres usuriers sont de la même espèce que les usuriers arabes, l'influence pernicieuse de ceux-ci, tout en existant, ne saute pas aux yeux comme un trait spécial de leur nationalité. Il me reste à ajouter que les localités de la dernière categorie sont les plus nombreuses et celles de la première excessivement rares. J'ai décrit plus haut l'usure arabe (2), et je crois qu'il suffit de savoir ce qu'elle est pour la condamner. Ceci toutefois n'empêche pas que, dans des cas exceptionnels, les usuriers arabes ne puissent faire du bien. Je connais des gens qui, ne trouvant plus de crédit que chez quelque Arabe, ont été sauvés de la faillite, par un secours temporaire, malgré la dureté des conditions. D'autres n'auraient jamais pu commencer leurs affaires sans un usurier arabe qui leur fît crédit. Cependant, prise en son entier, je considère l'usure arabe comme un fléau, surtout pour un peuple insouciant et toujours prêt à escompter l'avenir, comme le sont les Indigènes dans l'Archipel indien. La seule circonstance atténuante que je puisse alléguer en faveur des Arabes, c'est que les usuriers chinois sont, à leur manière, tout aussi fins dans leurs tentatives d'exploiter la faiblesse du caractère indigène et qu'ils font encore beaucoup plus

---

(1) V. p. 134 et s.
(2) V. p. 136 et s.

de victimes, par leur plus grand nombre et leurs plus grands capitaux. Seulement, la vente en détail à crédit constitue une façon de dépouiller les Indigènes propre aux Arabes. Les Chinois ne vendent, pour la plupart, aux Indigènes qu'au comptant, ou, du moins, à courte échéance. Dans les villes enfin où l'on trouve des hommes d'affaires arabes, ceux-ci excercent également une influence des plus pernicieuses sur le bien-être de leur clientèle indigène. Heureusement, comme nous venons de le voir ([1]), il n'y a encore que peu de localités où les Arabes exercent cette profession.

Dans le commerce proprement dit, l'influence des Arabes est, sous plusieurs rapports, profitable aux Indigènes. Ils sont comme les avant-coureurs des Européens et même des Chinois auprès des peuplades demi, sinon entièrement sauvages. En outre, ils forment un débouché important pour les produits agricoles et industriels des Indigènes plus civilisés.

L'influence sociale des Arabes sur la masse des Indigènes musulmans, quoiqu'elle ne soit plus si exorbitante qu'elle le fut auparavant, est, en général, encore très-grande. L'Indigène sans titre considère tout Arabe comme un homme de naissance et, par conséquent, comme son supérieur au point de vue social. Il croit généralement que le titre de *Chaikh*, porté, dans l'Archipel indien ([2]), par tous les Arabes qui ne sont pas *Sayyid* ou *Charif*, quoique inférieur à ces derniers titres, constitue encore un signe de noblesse. Comme aux Européens, il donne à tout Arabe le titre de *Touan*, c'est-à-dire „Seigneur"; dans quelques localités on dit même de tous les Arabes indistinctement *Touan Sayyid*, sans se préoccuper de la signification de ce dernier mot. En rencontrant un Arabe, l'Indigène musulman le salue d'une manière respectueuse et lui baise la main. Dans plusieurs villes,

([1]) V. p. 153.
([2]) V. p. 190.

comme à Palembang et à Banyouwangi, les Arabes ont même exercé une certaine influence sur les habitudes de la population.

Dans les grandes villes de Java ce sont surtout les Indigènes ayant fait fortune par le commerce ou par l'industrie et n'appartenant pas à des familles aristocratiques, qui recherchent la société des Arabes. Lorsqu'un tel individu donne un festin, l'Arabe est toujours le bien-venu à sa table, et son amour-propre est très-flatté, s'il peut obtenir un Arabe pour gendre ou pour beau-frère ([1]). C'est un prestige de la même nature dont la noblesse en Europe jouit, encore de nos jours, auprès de la bourgeoisie parvenue. Tel nouveau riche, qui ne cesse de se proclamer démocrate à outrance et de fulminer contre les prétendus préjugés de l'aristocratie, serait au fond de son coeur au comble de la joie, si un gentilhomme obéré lui demandait la main de sa fille. C'est un phénomène de tous les temps et de tous les pays. Quant à l'aristocratie indigène, qu'elle soit portée pour ou contre les Arabes, elle reconnaît en tout cas les *Sayyid* et les *Charîf* comme des gens de race noble.

Il s'entend que cette espèce de prestige fournit aux Arabes un vaste champ d'exploitation. Le Chinois qui veut épouser une femme indigène ne la trouve que dans les classes inférieures. L'Européen, qui n'accorde que très-rarement à la femme indigène le titre d'épouse légitime ([2]), doit ordinairement chercher sa concubine dans les derniers rangs même de la société javanaise ou malaie. Par contre, l'Arabe peut conclure des alliances avantageuses et, s'il est *Sayyid* ou *Charîf*, prétendre, du moins dans les pays malais, à la main d'une princesse même. Nous avons déjà cité dans le paragraphe précédent plusieurs exemples de mariages de cette nature. Seulement j'ai remarqué que

([1]) Dans quelques localités, il en est de même des métis chinois.

([2]) Si les Européens se mêlaient à la population indigène, comme le font les Arabes, je crois qu'ils pourraient avoir encore plus de succès, à cet égard, que ceux-ci, malgré la différence de religion.

d'abord à l'augmentation du nombre des Arabes dans l'île de Java, et, en second lieu, à ce que l'immigration du Hadhramout était autrefois presque exclusivement bornée à des *Sayyid*, au lieu qu'on voit, de nos jours, affluer de plus en plus des Arabes de bas étage, sinon des Bédouins. Les manières peu polies et le caractère brusque de ceux-ci sont très-antipathiques à un Javanais de bonne naissance. C'est chez les membres de la famille du Régent du Soumenep que l'on voit encore le plus grand nombre d'Arabes. Un des *Pangéran*, l'unique survivant des fils du Sultan Pakou Nata Ningrat ([1]), parle encore l'arabe assez correctement, mais les beaux jours du règne du dit Sultan sont passés pour eux. Déjà le fils aîné, qui lui succéda sous le titre de *Panembahan*, faisait très-peu de cas de parler arabe, et c'est sa faute que la bibliothèque de son père ([2]) a été presque entièrement dispersée. Les rapports sociaux du Régent actuel, fils du *Panembahan*, avec les Arabes me semblent être plutôt une affaire de tradition que d'enthousiasme. Ailleurs dans l'île de Java, les Arabes actuellement encore admis dans l'intimité des princes ou des Régents sont, pour la plupart, des métis et des individus de la Mecque.

Il résulte de ce qui précède que, dans les îles de Java et de Madoura, les Arabes doivent se replier de plus en plus sur les Indigènes appartenant aux classes bourgeoises, tant pour ce qui regarde leurs relations sociales que pour leurs mariages. Ce sont les marchands et les industriels indigènes dans les grands centres de population, qui subissent actuellement le plus leur influence sociale; après ceux-ci viennent les chefs de village et les employés subalternes du Gouvernement. Cependant les *Sayyid* tâchent encore de fréquenter l'aristocratie. Dans les parties de l'Archipel indien qui ne sont ni

([1]) V. p. 167 et s.
([2]) Ibid.

nos jours, le nombre des Arabes est devenu trop grand et l'on trouve parmi eux trop de personnes peu onctueuses, pour que l'Indigène puisse avoir pour eux quelque vénération. L'Indigène craint leur finesse ou, si l'on veut, leur astuce; il subit leur ascendant social; il croira peut-être que parmi eux il y a plusieurs qui sont un peu sorcier: c'est tout. Les rares Arabes qui, à l'heure qu'il est, jouissent réellement d'un prestige spirituel, l'ont acquis par leurs qualités personnelles et non par le seul fait d'appartenir à la race au milieu de laquelle est né l'Islamisme. J'ai déjà mentionné en quoi consiste le prestige que les Arabes ont encore, et quelles sont les véritables causes de leur succès politiques et sociaux auprès des Indigènes. Quant au succès des agents de la Mecque, par rapport au pèlerinage et aux quêtes, il est dù exclusivement à ce qu'ils servent une cause qui, sans eux, serait très-populaire dans l'Archipel indien. Du reste, vu le caractère de l'Islamisme en Ḥadhramout ([1]), il serait à désirer que les colonies arabes eussent plus d'influence religieuse sur les Indigènes. La popularité toujours croissante du mysticisme mahométan dans l'Archipel indien montre assez que cette influence est très-restreinte.

([1]) V. p. 85.



CHAPITRE VIII.

MÉTIS ARABES (¹).

Une conséquence nécessaire de l'absence de femmes du Hadhramout, c'est que tous les Arabes nés dans l'Archipel indien sont, plus ou moins, de sang mêlé. Nous avons vu que les Arabes établis dans l'Archipel indien, quoique parlant entre eux leur langue maternelle, se servent en famille exclusivement du malais ou d'une autre langue indigène et que ces langues sont aussi celles de leurs enfants (²). Dans les grandes colonies toutefois, les garçons, devenus adultes, apprennent toujours un peu l'arabe, ne fût-ce que par la conversation journalière avec les compatriotes de leurs pères. Quant aux filles, leur unique conversation est avec des femmes ne parlant pas l'arabe. Comme, au reste, la conversation avec tout homme qui n'est pas leur mari ou leur proche parent, leur est interdite, et que ceux-ci parlent avec elles, dès l'enfance, le malais, le javanais, etc., il s'entend qu'elles n'apprennent de l'arabe jamais autre chose que quelques mots. Sauf les exceptions mentionnées dans un chapitre antérieur, aucune d'elles ne peut soutenir en arabe une conversation, même de la plus simple nature (³).

Pour quiconque n'a parlé, durant son enfance, que les langues de l'Archipel indien, il est très-difficile d'apprendre à bien parler une langue aryenne ou sémitique. Même chez les enfants des Européens, une instruction soignée ne suffit pas toujours pour réparer ce qui

---

(¹) Un métis s'appelle en arabe *mowallad*, plur. *mowâlidah*, et un Arabe de l'Arabie *wolaiti*, plur. *wolaitiah*. Les mêmes mots s'emploient, quand on parle d'Européens ou de Chinois et, en général, de tous les peuples étrangers qui ont fondé des colonies dans l'Archipel indien. Le mot *mowallad* signifie en outre simplement „celui qui est né dans une localité", mais alors il a le pluriel *mowalladin*.

(²) V. p. 185.

(³) Ibid.

a été gâté, à cet égard, dans les premières années. On comprendra donc aisément que l'arabe, tel que le parlent les métis, est en général très-incorrect. Cela est si vrai que les métis, qui parlent cette langue avec facilité, restent toujours reconnaissables pour un vrai Arabe, circonstance qui est d'autant plus saillante, s'ils n'ont jamais quitté le milieu où ils vivent et où le malais est la langue prédominante.

Les Arabes qui désirent donner à leurs enfants une éducation un peu soignée les envoient ou les ramènent en Ḥadhramout auprès de leur famille. Les enfants, y étant dans un milieu arabe, doivent apprendre à parler la langue de leurs pères et ils y sont, du moins pour quelques années, hors de l'entourage énervant des Javanais ou des Malais. D'ailleurs le Ḥadhramout paraît être un pays spécialement propre à l'éducation de la jeunesse. Tous les enfants des classes aisées, du moins dans les villes, y vont à l'école et, sortis de là, n'ont d'autre distraction que l'étude et les pratiques de la religion. Les amusements ordinaires des villes européennes et même des grandes villes de l'Archipel indien, tels que théâtres, cafés et leurs accessoires, sont absolument inconnus en Ḥadhramout; ainsi on y est forcé à mener une vie austère et rangée. Qui plus est, je connais des Arabes qui ont envoyé leurs fils en Ḥadhramout à cause de tendances à devenir mauvais sujets, tout comme en Europe on met des individus de ce caractère en pension à la campagne. Ils y coûtent peu et n'ont pas l'occasion de se livrer à la débauche.

Cependant, un séjour de quelques années en Ḥadhramout ne suffit guère pour transformer des métis en vrais Arabes. A peine de retour dans l'Archipel indien, plusieurs d'entre eux recommencent à se servir du malais comme langue habituelle (1). Ils cherchent la société de

(1) Souvent, quand je me suis trouvé parmi des métis qui parlaient assez bien l'arabe, j'ai remarqué que, tout en se servant de cette langue avec moi, ils se servaient du malais dès qu'ils adressaient la parole à un des leurs.

la plupart dans les grands centres de population et appartiennent à la classe des petits industriels ou des marchands. Il est incompréhensible, comment quelques-uns d'entre eux pourvoient à leur subsistance. Dans les dernières années, plusieurs d'eux, dans l'île de Java, ont demandé aux autorités locales à être reconnus officiellement comme Indigènes. Ces demandes ont été rejetées; mais la position sociale de ces gens n'en est pas moins restée la même, c'est-à-dire qu'ils sont déjà entrés de fait dans la nationalité dont on leur a refusé l'accès légal.

Ce qui précède n'a rapport qu'aux métis en général et ne regarde nullement les individus. Ainsi, comme nous venons de le voir ([1]), il y a à Singapour des Arabes de distinction, qui tiennent à ce que même leurs filles parlent l'arabe. En outre, quelques métis restent longtemps en Ḥadhramout, y épousent des femmes arabes et redeviennent à peu près Arabes comme leur entourage. Il y en a même parmi les métis qui, sans avoir jamais quitté l'Archipel indien, se sont développés par l'étude et par la conversation avec des Arabes du Ḥadhramout ([2]), au point de leur ressembler. Cependant, toutes ces exceptions ne font que confirmer la règle que les métis en général penchent du côté de leurs mères, c'est-à-dire vers les Indigènes. Ils sont plus polis, plus souples que les Arabes nés en Ḥadhramout, et ils acceptent des gagne-pain que leurs pères auraient refusés, comme au-dessous de leur dignité. Ce qui est surtout remarquable, c'est que le prestige intellectuel et spirituel dont la Mecque jouit chez les Indigènes, semble se développer également chez les métis à mesure que la distance sociale et intellectuelle entre eux et les Arabes du Ḥadhramout devient plus grande. J'en connais plusieurs qui ont

---

([1]) V. p. 185.

([2]) J'ai remarqué même cette tendance à apprendre l'arabe chez deux ou trois métis de plusieurs générations, qui m'ont assuré que leurs pères avaient déjà entièrement oublié l'arabe

colonies de métis de plusieurs générations, vivant séparés des autres Arabes de leur voisinage; mais partout ailleurs, les métis arabes, même de trois générations, sont extrêmement rares, et ils ne vont jamais au-delà de la quatrième. Il est évident que les faits exceptionnels que je viens de citer, n'expliquent nullement où sont restés les descendants des Arabes qu'on a vus arriver dans toutes les parties de l'Archipel indien, dans le cours des siècles, d'autant moins que la race arabe est très-prolifique (1). Cette explication, je le répète, on ne peut la trouver que dans la rapide assimilation à la population indigène, plus rapide encore autrefois, à cause de l'infériorité numérique des colonies.

A l'appui de ce qui précède, je vais citer quelques exemples d'assimilation de familles arabes aux Indigènes, exemples assez frappants, parce qu'ils ont rapport à des familles aristocratiques.

En premier lieu, il est intéressant, à cet égard, de voir ce que sont devenus les descendants des Arabes qui ont fondé des principautés musulmanes dans l'île de Java (2). En tant qu'ils ont continué jusqu'à nos jours à résider dans les domaines de leurs aïeux, et qu'ils forment encore des familles séparées des Javanais, je les ai visités tous. La plus importante de ces familles c'est bien celle des Sultans médiatisés de Chéribon, descendants directs du Sousouhounan Gounoung Djati (3). La langue arabe leur est devenue complètement étrangère; depuis des générations, ils s'habillent à la javanaise et portent des noms et des titres javanais; la seule chose qui rappelle encore leur origine,

(1) Le fondateur de Pontianak, 'Abd ar-Rahmân bin Hosain al-Qadri, avait 66 enfants; actuellement le nombre de ses descendants, à Pontianak seul, est de 768. Le nombre des descendants de son beau-frère, 'Aidrous bin 'Abd ar-Rahmân al-'Aidrous, le fondateur de Koubou, est actuellement, à Koubou seul, 142. En outre, on trouve un assez grand nombre de descendants de ces deux personnes établis autre part. Le Seigneur de Palalawan Hâmid bin 'Abd ar-Rahmân bin Chihâb a laissé 52 enfants.

(2) V. p. 195 et s.

(3) V. l'arbre généalogique à la fin de cet ouvrage.

colonie arabe de Chéribon est relativement jeune; sous le règne des Sultans il n'y avait presque pas d'Arabes. L'architecture des *Kraton* ou palais et des autres édifices érigés anciennement par les Sultans, démontre en outre que, si les Arabes ont exercé sur eux quelque influence dans le passé, cette influence était beaucoup surpassée par celle des Chinois.

La famille des Sultans médiatisés de Bantam, descendants directs d'un des fils du Sousouhounan Gounoung Djati, est devenue également entièrement javanaise. Elle est actuellement reléguée à Sourabaya, où les rapports entre elle et les métis arabes sont toutefois plus amicals qu'à Chéribon. Une branche de la famille des anciens Sultans de Bantam c'est celle des Régents actuels de Tjandjour. Elle fut investie de cette dignité en 1815 et a perdu même le souvenir de son origine. Le Régent actuel n'ignore pas qu'il est un descendant des Sultans de Bantam; mais il ne sait pas, si ces derniers étaient d'origine arabe ou non. Les descendants du Sousouhounan Kalidjogo ([1]) sont, de nos jours, les Seigneurs médiatisés de Kadilangou, près de Demak; tandis que ceux du Sousouhounan Dradjat habitent la petite propriété de ce nom située près de Sidayou ([2]). Cette propriété d'environ 9 hectares et dont la valeur n'excède pas 4000 fl., est tout ce qui reste de la principauté de Dradjat. Les métis arabes de Kadilangou et de Dradjat sont devenus encore plus javanais que les familles des Sultans de Bantam et de Chéribon. De mémoire d'homme, ils n'ont plus été en contact avec les colonies arabes dans le voisinage de leur terre, et il a fallu une enquête formelle pour découvrir leur origine.

Pour passer à des exemples plus récents, je vais citer l'histoire de la famille de Bâch-Chaibân. *Sayyid* 'Abd ar-Raḥmân bin Moḥammad

---

([1]) V. l'arbre généalogique à la fin de cet ouvrage.
([2]) Ibid.

Bâch-Chaibân vint, dans le commencement du 18ième siècle, du Ḥadhramout à Chéribon, où il épousa la fille d'un des Sultans. Ses deux fils, Solaimân et 'Abd ar-Raḥîm, adoptèrent déjà le titre javanais de *Kiahi Mas*. D'après une tradition conservée dans la famille, ils prirent ce titre sur l'ordre de leur père, qui comprenait que, si ses fils voulaient faire une belle carrière dans le pays, ils ne pouvaient mieux faire que de s'assimiler aux Javanais. Ils s'établirent d'abord à Sourabaya, plus tard à Pekalongan, où leurs descendants vivent, dans le faubourg Krapyak, entièrement comme les Javanais. Il paraît cependant qu'une branche de la famille est restée à Sourabaya; du moins il y a eu, dans cette ville. deux ou trois membres du clergé indigène portant ce nom. Un des fils de 'Abd ar-Raḥîm, Sa'îd, épousa, au commencement de ce siècle, la fille du *Raden Adipati* Danou Redjo, administrateur de la principauté de Djokyakarta (1); mais dans sa vieillesse, il se retira à Krapyak, où l'on voit encore son tombeau. De ses trois fils, l'aîné, Hâchim, prit le nom et le titre de *Raden* Wongso Redjo, le second, 'Abd Allâh, ajouta à son nom seulement le titre de *Raden* (2), tandis que le troisième, 'Alouî, entra au service du Gouvernement anglais (3) et devint, en 1813, Régent de Magelang sous le nom et titre de *Raden Toumenggoung* Danou Ningrat I (4). En 1826, son fils Ḥamdânî lui succéda sous le nom et titre de *Raden Toumenggoung* Ario Danou Ningrat II (5). Celui-ci donna sa demission en 1862 et fut remplacé par son fils Sa'îd sous le nom et titre de *Raden Toumenggoung* Danou Ningrat III (6). Danou Ningrat III quitta ses fonctions en 1878;

---

(1) V. Veth: Java, Tome II, p. 561, 563, 582.

(2) Les descendants de Hâchim et de 'Abd Allâh vivent encore à Djokyakarta, et il y en a qui occupent des fonctions importantes auprès du Sultan de ce pays. L'un d'entre eux p. e. est le *Wadono Djakso* ou chef du ministère public.

(3) On sait que l'île de Java était, de 1811 à 1816, une possession anglaise.

(4) En 1820, il obtint du Gouvernement hollandais le titre de *Raden Adipati*.

(5) Idem en 1830.

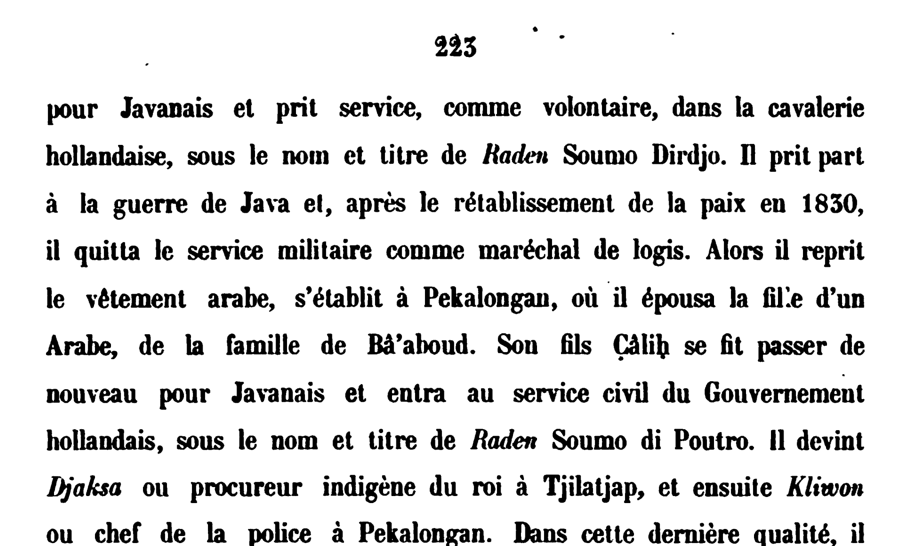
(6) Jusqu'à la mort de son père en 1867, il s'appelait *Raden Toumenggoung* Danou Kousoumo.

l'année suivante, le Gouvernement lui donna pour successeur son fils, le Régent actuel, *Sayyid* Aḥmad bin Sa'ìd Bâch-Chaibân, sous le nom et titre de *Raden Toumenggoung* Danou Kousoumo. En février 1881, j'ai rencontré le *Sayyid* Sa'ìd, qui retournait de la Mecque, sur le bâteau à vapeur à Singapour, et je n'avais alors aucune idée que j'avais devant moi un métis arabe au lieu d'un descendant des anciens princes de Java.

Une assimilation encore plus rapide a eu lieu dans la famille de bin Yaḥyâ. Le peintre *Raden* Saleh, connu même en Europe, s'appelait réellement *Sayyid* Çâliḥ bin Ḥosain bin Yaḥyâ. Son grand-père 'Awadh était un Arabe du Ḥadhramout, qui vint à Java dans le commencement de ce siècle et épousa la fille d'un Régent de Lassem ([1]), *Kiahi* Bostam. Son fils, Ḥosain, s'établit à Pekalongan, où il épousa la fille du Régent de Wiradesa ([2]). Il en eut quatre enfants, deux fils et deux filles. Le fils aîné portait encore le titre arabe de *Sayyid*, comme les deux filles celui de *Charifah*. Seul le second fils s'arrogea le titre de *Raden* et se fit passer pour Javanais, et en Europe pour un prince javanais même ([3]). Une de ses soeurs épousa un Arabe, mais l'autre un Javanais, le *Patih* ou Sous-Régent de Galouh.

Un autre membre de la famille de bin Yaḥyâ, Ṭâhir, arriva à Poulou Pinang également dans le commencement de ce siècle. Il y épousa une femme de la famille d'un Sultan de Djokyakarta qui avait été relégué dans cette île par le Gouverneur-Général anglais Raffles ([4]). Il vint à Java à la suite du dit Sultan et s'établit à Samarang. Deux de ses fils sont restés Arabes; mais le troisième, Aḥmad, se fit passer

([1]) V. p. 208.
([2]) Ibid.
([3]) Lors de son dernier voyage en Europe, quelque temps avant sa mort, on a pu lire, entre autres dans quelques journaux de Paris, force récits fantastiques sur sa dignité de prince.
([4]) Le séjour du Sultan à Poulou Pinang dura de 1812 à 1816. V. Veth: Java, II, p. 586 et 648, et n. 3 de la page précédente.



pour Javanais et prit service, comme volontaire, dans la cavalerie hollandaise, sous le nom et titre de *Raden* Soumo Dirdjo. Il prit part à la guerre de Java et, après le rétablissement de la paix en 1830, il quitta le service militaire comme maréchal de logis. Alors il reprit le vêtement arabe, s'établit à Pekalongan, où il épousa la fille d'un Arabe, de la famille de Bâ'aboud. Son fils Çâliḥ se fit passer de nouveau pour Javanais et entra au service civil du Gouvernement hollandais, sous le nom et titre de *Raden* Soumo di Poutro. Il devint *Djaksa* ou procureur indigène du roi à Tjilatjap, et ensuite *Kliwon* ou chef de la police à Pekalongan. Dans cette dernière qualité, il quitta le service, après quoi il reprit son vrai nom Çâliḥ et ses habits arabes; sa fille unique est actuellement la fiancée d'un Arabe du Ḥadhramout.

La famille de Bâ'aboud, que je viens de nommer, présente encore des exemples d'une assimilation rapide. Le *Sayyid* Aḥmad bin Muḥsin Bâ'aboud arriva du Ḥadhramout à Pekalongan dans le commencement du siècle actuel et y épousa une fille du Régent de Wiradesa. Il eut d'elle deux fils, qui, l'un et l'autre, épousèrent des filles d'Arabes. Les enfants du fils aîné restèrent Arabes; mais il n'en fut pas de même de ceux du second fils, appelé Ḥosain. L'un Muḥsin, après avoir été dans sa jeunesse colporteur de cotonnades, s'avisa de devenir Javanais, adopta le nom et titre de *Raden* Souro Atmodjo, entra au service civil du Gouvernement hollandais et y fit une rapide carrière. Actuellement il est *Patih* (Sous-Régent) de Brebes Il a répudié sa femme, fille d'un Arabe, laquelle il avait épousée avant de devenir Javanais, et il tâche, autant que possible, de faire oublier à ses enfants leur origine étrangère. Son frère Aḥmad a suivi son exemple: il s'appelle maintenant *Raden* Souro di Poutro et a trouvé un emploi dans une sucrerie. Par contre, ses deux autres frères, 'Alî et Zain, sont restés Arabes; je les ai rencontrés à Wiradesa; ils

n'avaient pas encore entièrement oublié la langue de leurs aieux. En parlant de leurs frères, ils ne les appelaient que de leurs noms adoptés.

Dans les pays malais, il en est de cette faculté d'assimilation comme dans l'île de Java. A Priaman (Côte occidentale de Sumatra), il existe une branche de la famille de Djamal al-Lail, reconnaissable seulement comme d'origine arabe, à ce que les Indigènes donnent encore aux membres de cette famille le titre de *Sidi*. Près de Palembang, à l'une des embouchures du fleuve Mousi, on trouve, dans les villages de Mouara Telang et de Karang Anyar, une cinquantaine d'individus appartenant à la famille de Bâfadhl. La colonie arabe de Palembang ne les reconnaît plus pour compatriotes et les appelle *motawaḥḥich*, c'est-à-dire „devenus sauvages". Ils sont soumis aux impôts et aux corvées des Malais, labourent en personne leurs champs de riz, comme tout autre Indigène, et n'ont plus aucun scrupule à marier leurs filles même à des Malais du bas peuple; ils ne portent l'habit arabe que les jours de fête. Dans la principauté de Djambi, les descendants d'un membre de la famille de Bâraqbah et d'un membre de la famille d'al-Djufrî vivent comme les Indigènes et au milieu d'eux, et portent, pour la plupart, des noms et des titres malais. Il en est de même, dans le pays d'Atjeh, des descendants de membres des familles de Bâfadhl et de Djamal al-Lail.

Les colonies les plus nombreuses de métis assimilés sous tous les rapports aux Indigènes, le nom de famille et le titre exceptés, se trouvent à Pontianak et à Koubou. Dans la dernière colonie, les Arabes venus du Ḥadhramout font même complètement défaut. J'ai raconté autre part (¹) l'origine de ces deux colonies. A Pontianak, la grande majorité des métis appartient à la famille d'al-Qadrî et à Koubou, à

(¹) V. p. 201 et s.



celle d'al-'Aidrous (1). Outre les al-Qadrî on trouve à Pontianak des membres des familles d'al-'Aidrous, de Bâ'aboud, de Moṭahhar, d'al-Hindouân, d'al-Ḥabchî, d'al-Ḥaddâd, d'as-Saqqâf et de quelques autres. Toutes ces familles ont conclu avec la famille des Sultans, les al-Qadrî, des alliances nombreuses. Par contre, la famille de Bâdjâbir, depuis de longues années également établie à Pontianak, est restée étrangère à toutes ces familles, comme n'étant pas *Sayyid.*

Les Arabes du Ḥadhramout sont très-mal vus à Pontianak, à moins d'être des *Sayyid* appartenant aux familles mentionnées. Par conséquent, leur nombre y est petit. On y aime encore mieux avoir affaire aux Arabes des autres parties de la péninsule. Les métis arabes à Pontianak et à Koubou qui sont *Sayyid* savent encore par tradition que le mariage avec des hommes qui ne soient point de la même origine, est interdit à leurs filles (2). Du reste la plupart des métis à Pontianak et tous ceux à Koubou portent l'habit malais. Dans la première ville, il y en a tout au plus une douzaine qui parlent encore passablement l'arabe, et à Koubou l'arabe n'est plus compris par personne. Le Sultan de Pontianak et le Seigneur de Koubou m'avouèrent ne plus savoir la différence légale entre les titres de *Sayyid* et de *Charîf.* Ils croyaient même le second titre plus élevé que le premier, attendu que c'était celui de la plupart des gens de qualité à la Mecque (3). A Pontianak et à Koubou, les *Sayyid* métis portent le titre spécial de *Wan,* abréviation du mot malais *Touan* (4).

Quant à la famille des Sultans arabes du Siak, la décadence de

---

(1) V. p. 218 note 1.

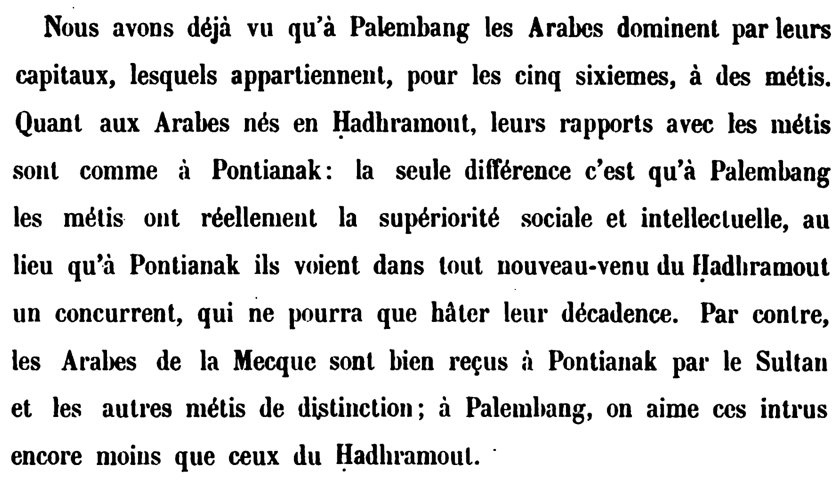
(2) On n'a pu me citer, à Pontianak, qu'un seul cas d'une fille de *Sayyid* ayant épousé un prince malais, au lieu que trois ou quatre filles d'Arabes qui n'étaient pas *Sayyid,* avaient contracté des mariages avec des Indigènes.

(3) V. p. 32 et 95.

(4) On joint souvent le titre de *Wan* à celui de *Charîf* ou de *Charîfah.* On dit alors en malais *Wan Sarip* et *Wan Nipa.*

leur famille se manifeste surtout par des cas fréquents d'aliénation mentale ([1]). Du reste, cette famille s'est peut-être encore plus assimilée aux Indigènes que celle des Sultans de Pontianak; il en est de même des Seigneurs de Palalawan. La seule colonie où les métis aient généralement gardé leur caractère arabe, nonobstant les cinq ou six générations que beaucoup de familles comptent déjà dans l'Archipel indien, c'est celle de Palembang. Dans les classes élevées du moins, il est rare de rencontrer un homme adulte qui ne parle pas l'arabe, chose d'autant plus étonnante, que ces familles n'envoient pas leurs fils en Ḥadhramout pour leur éducation ([2]). Tandis qu'à Pontianak les métis sont, pour la plupart, indigents, s'abstiennent presque entièrement du commerce et ne vivent que des produits de leurs terres ou des subventions que leur accorde le Sultan, pour peu qu'ils appartiennent à la famille d'al-Qadrî, ceux de Palembang sont encore, pour la plupart, dans l'aisance et plusieurs peuvent même passer pour riches. Les principales familles établies à Palembang sont celle du *Chaikh* Abou Bakr, d'al-Ḥabchî, de bin Chihâb, d'as-Saqqâf, de Bâraqbah et d'al-Kâf. La dernière est la plus nombreuse, mais sa fortune est inférieure à celle des autres. Les familles d'al-Monawwar et d'al-Djufrî, qui n'y sont établies que depuis une ou deux générations, comptent certainement parmi les plus riches. Toutes ces familles peuvent être considérées comme les patriciens de Palembang, et se marient de préférence entre elles. En général un membre de ces familles ne prend la fille d'un Arabe qui n'est pas *Sayyid* ou d'un descendant des anciens Sultans que comme seconde femme. Une femme indigène du peuple n'est admise qu'en troisième ou en quatrième lieu. Ces familles ont, en outre, des liens de parenté avec les familles arabes de distinction établies à Singapour.

([1]) V. p. 197 note 4.
([2]) V. p. 214.



Nous avons déjà vu qu'à Palembang les Arabes dominent par leurs capitaux, lesquels appartiennent, pour les cinq sixiemes, à des métis. Quant aux Arabes nés en Ḥadhramout, leurs rapports avec les métis sont comme à Pontianak: la seule différence c'est qu'à Palembang les métis ont réellement la supériorité sociale et intellectuelle, au lieu qu'à Pontianak ils voient dans tout nouveau-venu du Ḥadhramout un concurrent, qui ne pourra que hâter leur décadence. Par contre, les Arabes de la Mecque sont bien reçus à Pontianak par le Sultan et les autres métis de distinction; à Palembang, on aime ces intrus encore moins que ceux du Ḥadhramout.

Si j'ai parlé si amplement de Palembang et de Pontianak, c'est que la première colonie a, par rapport aux métis, un caractère tout à fait exceptionnel et que, dans la dernière, la décadence de la race arabe dans l'Archipel indien est la plus sensible; nulle part on ne trouve un si grand nombre de familles de métis où le sang arabe n'a pas été renouvelé depuis des générations.

Presque tous les exemples que je viens de donner pour faire ressortir la décadence des métis arabes et leur assimilation aux Indigènes, ne regardent que des *Sayyid*. Quant aux Arabes qui ont peu de culture d'esprit ou qui n'ont pas de nom à soutenir, il est facile de comprendre que la condition de leurs descendants est pire encore. De ces Arabes de bas étage, j'en connais même qui, quoique nés en Ḥadhramout, tiennent si peu à leur nationalité qu'ils se sont fait passer pour Indigènes, nonobstant le scandale qu'un tel procédé devait causer parmi leurs compatriotes. Ainsi, à Kroé (Rés. de Benkoulen), il demeurait, il y a quelques années, un Arabe du Ḥadhramout qui ne se distinguait plus en rien de son entourage indigène que par ses traits. Il avait une femme indigène et ses enfants qui, à l'heure qu'il est, viennent quelquefois à Batavia, passent pour Malais. Un autre Arabe est actuellement, sous un nom indigène, valet

d'écurie chez une famille européenne dans les environs de Batavia. Amené du Ḥadhramout par son frère aîné, à l'âge de huit ans, il demeurait d'abord avec celui-ci dans le quartier arabe; devenu adulte, il a tourné mal: il a quitté le quartier arabe pour demeurer parmi les Indigènes et a fini par présenter ses services pour son emploi actuel. Le père est encore en Ḥadhramout, et le fils aîné est resté entièrement Arabe.

Souvent j'ai rencontré des Javanais ou des Malais aux traits arabes prononcés. Je suppose que beaucoup d'entre eux sont les enfants de femmes indigènes dont les maris sont morts ou ont retourné en Ḥadhramout. Ces femmes, restées auprès de leur famille, auront épousé en secondes noces des Indigènes, et les enfants du premier lit auront été élevés comme tels. On a pu m'en citer un exemple dans une famille indigène très-distinguée. La fille du Sultan de l'île de Batjan, mariée à un *Sayyid* du Ḥadhramout, eut de celui-ci trois filles, qui, maintenant que leur père est mort, sont élevées auprès de leur grand-père comme les autres membres de sa famille. Il s'entend qu'elles pencheront tout à fait du côté de leur mère, et qu'elles n'auront, plus tard, aucune conscience de leur origine. Attendu qu'à Batjan les compatriotes de leur père ne s'établissent que rarement, elles passeront peut-être leur vie sans jamais voir un intérieur arabe.

Les Arabes eux-mêmes n'ignorent pas que leurs enfants tiennent plus des Indigènes que des Arabes et qu'ils finiront inévitablement par s'assimiler à leur entourage. Plusieurs d'entre eux m'ont parlé de ce phénomène comme d'un fait regrettable, contre lequel ils sont impuissants à lutter. Je crois qu'ils ont raison, eu égard à la circonstance que même les familles européennes dans l'Archipel indien ont une tendance prononcée à déchoir et que les Arabes sont dans une bien plus mauvaise condition encore par la plus grande intimité

Cette observation se trouve confirmée d'une manière remarquable dans les colonies arabes de l'Archipel indien. A Palembang seul j'ai entendu parler, dans quelques familles patriciennes, avec une sorte de pitié du Ḥadhramout et de ses habitants. Il m'a semblé même que les immigrants, s'ils n'appartenaient pas à ces familles, y sentaient leur infériorité sociale. Partout ailleurs, l'Arabe né en Ḥadhramout a du prestige et est considéré comme un être supérieur, bien que parfois, comme à Pontianak, on ne l'aime pas, précisément à cause de cette supériorité.

---

littéraire ne sont plus en usage, quoiqu'ils soient presque toujours compris. Ainsi l'on emploie pour „bouche" généralement le mot أَثْم ou إِثْم, mais tout le monde comprend le mot classique فم. Il en est de même des mots مَشْفَر „lèvre" et خَشْم „nez", employés respectivement au lieu des mots classiques شَفَة et أَنف. Le lecteur pourra augmenter les exemples de cette nature, en comparant les mots donnés dans le cours de cet ouvrage avec ceux des dictionnaires de l'arabe littéraire. Ce n'est que dans les rares cas qu'un mot a varié de sens ou que le sens s'en est élargi ou rétréci, en passant de la langue littéraire à la langue parlée, que l'étranger qui ne connaît que la première s'exposerait à des quiproquos. Ainsi le mot راى n'a plus, dans le dialecte du Ḥadhramout, la signification de „voir" en général, mais seulement celle de „voir" au sens figuré et de „voir" dans un songe ou dans une vision. Quand on veut dire „voir" dans le sens naturel, il faut se servir du mot شاف. De même le mot تَاجِر pl. تُجّار ne signifie plus „marchand", mais „riche". Pour „marchand" on dit بَيّاع et au pluriel اهل البيع والشرا. Pour „dent" on emploie ضِرْس plur. ضُرُوس, au lieu que le mot السّنون plur. de سِنّ signifie „l'indisposition d'un petit enfant", par suite de la dentition. „Visage" n'est plus وَجْه, mais وِجْه, le premier signifiant „côté" ou „face" d'une question scientifique. قرطاس plur. قراطيس ne signifie pas „papier", mais „pétard"; pour „papier" on dit بَيَاض, même s'il s'agit de papier colorié ou peint. Tout cela n'empêche pas qu'en Ḥadhramout l'idiome parlé ne s'approche de très-près de la langue classique. Quelquefois, surtout dans le style épistolaire soigné, on va plus loin encore, et l'on tâche, autant que possible, de s'abstenir des particularités de la langue parlée, pour se servir entièrement de l'arabe littéraire. Ceci toutefois reste une exception, ou à vrai dire, une espèce d'affectation.

Quant aux couches sociales inférieures, il est plus difficile de converser avec eux. D'abord ils se servent, beaucoup plus que les

Quant aux éléments étrangers dans le dialecte du Ḥadhramout, ils sont relativement rares. Quelques mots hindoustani, par exemple كَرَانِى „secrétaire", au lieu du mot classique كاتب, et, dans les derniers temps, une demi-douzaine de mots malais sont entrés dans la langue parlée, surtout dans les villes. Les mots turcs et persans sont plus rares encore.

Il va sans dire que j'ai nullement la prétention de donner un exposé complet de l'arabe parlé en Ḥadhramout, comme en a fait par exemple Spitta Bey dans sa savante grammaire du dialecte de l'Egypte ([1]). Pour un travail aussi profond il faudrait absolument avoir fait un séjour prolongé dans le pays. En outre il faudrait être en premier lieu grammairien, tandis que moi je me suis occupé de la langue arabe dans le but spécial d'étudier le droit mahométan. Mon intention n'est que de donner une idée générale d'un dialecte encore inconnu et qui n'en mérite pas moins, sous plusieurs rapports, l'attention des arabisants.

Ce sont surtout les différences locales que j'ai dù traiter d'une manière très-superficielle. J'ai remarqué à cet égard, parmi les Arabes établis dans l'Archipel indien, un phénomène identique à celui qui m'a frappé parmi les Hollandais; c'est-à-dire que, dans les colonies composées d'individus de différentes parties du pays, les particularités locales de la langue hollandaise tendent à s'effacer. Il est rare qu'à Batavia on reconnaisse quelqu'un à son idiome pour un habitant d'Amsterdam ou de la Haye; de même beaucoup de membres des tribus du Ḥadhramout perdent les traits distinctifs de leur idiome local. Quand on est dans une assemblée d'Arabes, soit à Batavia, soit autre part, on serait au premier abord enclin à croire que la langue parlée en Ḥadhramout est partout la même. Ceci n'est vrai, je crois,

---

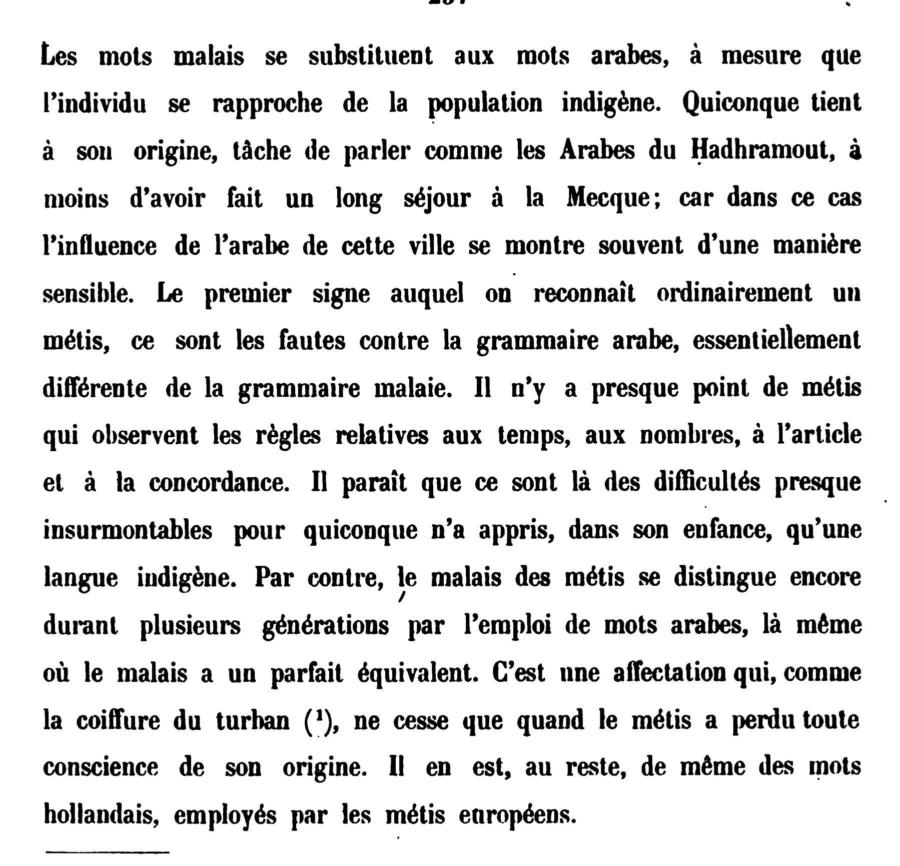
([1]) Citée plus haut p. 49 n. 1.

كَرِيْتَا, prononcé كَرِيْت (¹), „carrosse,” بُنْكُس, prononcé بُنْكُس plur. بَنَاكِس, „paquet”, تَرْس „allant droit au but”, دوبي (²) „blanchisseur”, et جَام (³), prononcé زَام, „horloge”.

En second lieu, relevons le fait que, quoique l'écriture dite latine ne soit connue, dans l'Archipel indien, que de très-peu d'Arabes, et qu'elle soit absolument inusitée pour leur langue maternelle, il n'en est pas de même de nos chiffres et de notre calendrier. Parmi les Arabes faisant des affaires un peu considérables, il y a plusieurs qui emploient volontiers les chiffres européens; ils se servent même souvent de notre calendrier. En dernier lieu, il reste à mentionner, comme différence entre l'arabe parlé en Ḥadhramout et celui de l'Archipel indien, que plusieurs mots et expressions se rattachant à des circonstances locales du premier pays tendent à disparaître dans le second. Ainsi les mots بَحْر et نَجَد pour „sud” et „nord”, seraient vides de sens sur la côte septentrionale de Java. On les remplace à Batavia par تَحْت et فَوْق; naturellement ces deux derniers mots n'ont plus la même signification autre part, p. e. à Singapour ou à Pontianak. De même le mot دار est remplacé, dans l'Archipel indien, par le mot بَيْت plur. بيوت, lequel, en Ḥadhramout, n'est employé que dans des significations spéciales, comme بيت الله, بيت المال, بيت كِنْدَة (⁴), etc. Dans les villes où l'on trouve un éclairage au gaz, on emploie le mot قز (⁵) pour désigner cette espèce d'éclairage, au lieu que, pour désigner le pétrole, on se sert, partout dans l'Archipel indien, soit de l'expression malaie مينيَق تَانَه, soit du mot hollandais „petroleum”.

Quant aux métis, il en est de leur arabe comme de leur caractère.

(¹) Du portugais „caretta”.
(²) Du hindoustani دهوبي.
(³) Mot persan adopté dans la langue malaie.
(⁴) Pour cette dernière expression, v. p. 54.
(⁵) V. p. 66.



Les mots malais se substituent aux mots arabes, à mesure que l'individu se rapproche de la population indigène. Quiconque tient à son origine, tâche de parler comme les Arabes du Ḥadhramout, à moins d'avoir fait un long séjour à la Mecque; car dans ce cas l'influence de l'arabe de cette ville se montre souvent d'une manière sensible. Le premier signe auquel on reconnaît ordinairement un métis, ce sont les fautes contre la grammaire arabe, essentiellement différente de la grammaire malaie. Il n'y a presque point de métis qui observent les règles relatives aux temps, aux nombres, à l'article et à la concordance. Il paraît que ce sont là des difficultés presque insurmontables pour quiconque n'a appris, dans son enfance, qu'une langue indigène. Par contre, le malais des métis se distingue encore durant plusieurs générations par l'emploi de mots arabes, là même où le malais a un parfait équivalent. C'est une affectation qui, comme la coiffure du turban ([1]), ne cesse que quand le métis a perdu toute conscience de son origine. Il en est, au reste, de même des mots hollandais, employés par les métis européens.

([1]) V. p. 187.

CHAPITRE II.

OBSERVATIONS GRAMMATICALES ET LEXICOLOGIQUES ([1]).

Eu égard au caractère de l'arabe parlé en Ḥadhramout et à l'impossibilité d'en donner, sans quitter l'Archipel indien, une description complète, je crois qu'il sera rationnel de me borner, dans le chapitre qu'on va lire, à des annotations sur la grammaire arabe vulgaire de Caussin de Perceval ([2]). Quoi qu'en puisse dire le savant explorateur du dialecte égyptien ([3]), il me semble que les traits distinctifs de l'arabe vulgaire sont exposés, dans le livre de Caussin de Perceval, d'une manière aussi précise que succincte. Quand il s'agit d'un dialecte tellement rapproché de la langue littéraire que celui dont nous nous occupons, la meilleure méthode, suivie par Caussin de Perceval, c'est de prendre cette dernière langue comme point de départ. En tout cas, on irait beaucoup trop loin en appliquant au dialecte du Ḥadhramout ce que Spitta Bey nous apprend des rapports entre l'arabe littéraire et le dialecte de l'Egypte, dans les deux dernières pages de sa préface ([4]). Je n'en ai pas moins consulté l'ouvrage de Spitta Bey à plusieurs reprises et j'y ai trouvé sujet à plusieurs observations. J'ai cru inutile de citer toujours les pages; ceux qui prennent intérêt à mes modestes efforts pour décrire le dialecte du Ḥadhramout, connaissent assurément son livre, produit d'une persévérance et d'une sagacité au-dessus de toute louange. Je sais assez, par expérience, combien il est difficile de constater les règles grammaticales d'un

---

([1]) Dans le cours de mon ouvrage, surtout dans la première partie, j'ai déjà donné un grand nombre de mots du dialecte du Ḥadhramout. Je ne les répéterai pas dans le présent chapitre.

([2]) Je citerai les pages et les paragraphes de la 4ième édition, Paris 1858.

([3]) Spitta Bey op. cit. p. VII.

([4]) Ibid. p. XIV et XV.

idiome, pour apprécier la valeur du livre, qui, selon un juge compétent, marque une nouvelle époque dans l'étude des dialectes arabes parlés ([1]).

L'arabe du Ḥadhramout a conservé toutes les 28 consonnes de l'arabe littéraire. On les appelle vulgairement: *Alif, Bé, Té, Thé, Djîm, Ḥâ, Khâ, Dâl, Dsâl, Râ, Zai, Sîn, Chin, Çâd, Dhâd, Ṭâ, Thâ, 'Ain, Ghain, Fâ, Qâf, Kâf, Lâm, Mîm, Noun, Hâ, Wâw* et *Yâ*.

L'*Alif* est un simple *Spiritus Lenis*. Comme voyelle longue elle se prononce toujours comme *a* dans le mot français „va". Je n'ai jamais entendu la prononciation dite *Imâlah*.

Le *Thé* est le *th* anglais dans „thing". Cette lettre n'est jamais confondue, ni avec le *s*, ni avec le *t*.

Le *Djîm* se prononce, à l'est de Chibâm jusqu'à Târibah, comme le *y* français ([2]), mais, dans la vallée de Kasr, comme le *j* français. Partout ailleurs on le prononce *dj*.

Le *Ḥâ* n'est jamais confondu avec le *Khâ*, ni avec le *'Ain*.

Le *Dsâl* se prononce à ach-Chiḥr, à al-Mokallâ et dans les environs à peu près comme *d*, partout ailleurs comme *ds*.

Le *Çâd* est un *s* fortement articulé, à peu près comme *ts*. Je crois qu'il est le plus simple de représenter la lettre par le *ç* français. Il se confond quelquefois avec le *Sîn*. Ainsi les mots مَصْدَر ([3]) et صَدَيْرِيَّة ([4]) s'écrivent souvent avec un *Sîn*; mais il va sans dire que l'emploi du *Çâd* mérite la préférence, eu égard à la racine صدر, dont l'un et l'autre sont dérivés.

Le *Dhâd* est un *dh* ou *dl*, articulé avec emphase. Le *Thâ* se prononce presque comme le *Dhâd*, et on le confond souvent avec cette dernière lettre, même dans la langue écrite. Au cas que le

---

([1]) V. Actes du sixième congrès des orientalistes, Première Partie, p. 78.

([2]) Dans ce cas le *Djîm* précédé d'une *Fatḥah* et marqué d'un *Sokoun* se prononce à peu près comme *ai*: خَرَجْتَ a le son de خَرَيْتَ.

([3]) Ainsi s'appelle toute pièce d'habillement couvrant la partie supérieure du corps.

([4]) V. p. 99.

'Ain, à la fin d'une syllabe, soit précédé par toute autre voyelle que le *a*, on entend entre celle-là et le *'Ain* un *a* très-léger. C'est le *Patakh Furtivum* de l'hébreu. La même observation s'applique au *Ḥâ*. Il est vrai que le *Patakh Furtivum* est le plus marqué, si la voyelle *i* ou *u* est longue; mais on l'entend encore, quoiqu'à un moindre degré, si la voyelle est brève, p. e. dans رَافِعْ prononcé à peu près comme *râfi*'. Si le *'Ain* ou le *Ḥâ*, à la fin d'un mot, est précédé d'une autre consonne portant le *Sokoun* le *Patakh Furtivum* se fait encore remarquer: ainsi ضَبْع se prononce *dhaba'*, خَلْع راشد Khala' Râchid ([1]), etc.

Le *Ghain* se transcrit le mieux par un *gh*.

Le *Qâf* se prononce comme le *g* français devant un *a*.

Quant à la diphtongue أَوْ, elle se prononce, soit comme *au*, soit comme *aw*. La première prononciation est la plus commune quand أَوْ est suivi d'une consonne avec *Sokoun*; cependant il y a des exceptions à cette règle.

Le *Yâ* marqué du *Sokoun* et précédé d'une *Fatḥah* se prononce non-seulement comme le *ai* français dans „bain", mais encore plusieurs fois comme le *ai* français dans „j'ai", c'est-à-dire comme *é*. Ainsi les noms des villes سَيْئُونْ et سَيْحُوتْ se prononcent *Séyoun* et *Séḥout*. Je n'ai pu constater une règle à ce sujet. A la fin des mots, le *Yâ* peut servir encore à prolonger la *Fatḥah*. Ainsi عَلَى et رَمَى se prononcent comme عَلَا et رَمَا. Au § 31, traitant de la terminaison ـَة, il faut ajouter que le *Hâ* se prononce encore comme *t*, s'il est suivi d'un pronom suffixe. Dans le cours de mon ouvrage j'ai représenté cette terminaison par *ah*, afin de fatiguer le lecteur aussi peu que possible par des irrégularités de transcription; mais cela n'empêche pas que la terminaison ne se prononce souvent comme *éh*. Les observations contenues dans le § 32 s'appliquent aussi, selon mon avis, au dialecte du Ḥadhramout. Si la terminaison ـَة

([1]) V. p. 28 et 82.

Perceval. Je dois faire observer cependant que nulle description ne peut donner une idée exacte de la prononciation des Arabes. Qu'on invente un système de transcription aussi savant et aussi compliqué qu'on voudra, il ne pourra jamais remplacer l'ouïe, et les mérites d'un tel système ne seront appréciés à leur juste valeur que par ceux qui ont appris à parler l'arabe par la conversation. C'est une observation qui regarde toute langue vivante et, à plus forte raison, une langue comme l'arabe, dont la prononciation diffère tellement des langues européennes. C'est surtout le fait, souvent constaté, que les voyelles brèves n'ont guère de son pur et distinct, qui rend impossible de représenter, par notre alphabet, les mots comme ils se prononcent par les Arabes eux-mêmes. L'étranger, pour être compris, ne saurait mieux faire que de s'appliquer, en premier lieu, à bien articuler les consonnes, toujours en tant que cela est possible pour quiconque n'est pas de la race sémitique. Chez les Arabes les consonnes forment le corps des mots; les voyelles et surtout les voyelles brèves n'en sont que l'accessoire.

La conjugaison du verbe diffère sous quelques rapports de celle dans les autres dialectes de l'arabe vulgaire; voici le paradigme:

Prétérit.			Aoriste.		
3 p. m. s.	كَتَبْ	*katab.*	3 p. m. s.	يَكْتُبْ	*yaktub.*
3 p. f. s.	كَتْبَتْ	*katbat.*	3 p. f. s.	تَكْتُبْ	*taktub.*
2 p. m. s.	كَتَبْتْ	*katabt.*	2 p. m. s.	تَكْتُبْ	*taktub.*
2 p. f. s.	كَتَبْتِي	*katabtî.*	2 p. f. s.	تَكْتُبِنْ	*taktobin.*
1 p. c. s.	كَتَبْتْ	*katabt.*	1 p. c. s.	أَكْتُبْ	*aktub.*
3 p. m. pl.	كَتْبُوا	*katbaw.*	3 p. m. pl.	يَكْتُبُونْ	*yaktoboun.*
3 p. f. pl.	كَتَبِنْ	*katabin.*	3 p. f. pl.	يَكْتُبِنْ	*yaktobin.*
2 p. m. pl.	كَتَبْتُوا	*katabtou.*	2 p. m. pl.	تَكْتُبُونْ	*taktoboun.*
2 p. f. pl.	كَتَبْتِنْ	*katabtin.*	2 p. f. pl.	تَكْتُبِنْ	*taktobin.*
1 p. c. pl.	كَتَبْنَا	*katabnâ.*	1 p. c. pl.	نَكْتُبْ	*naktub.*

Le subjonctif et les formes dites énergiques de l'arabe littéraire sont tombés en désuétude, mais le jussif a été conservé. Il se distingue de l'indicatif dans ce que les terminaisons de la 3ième et de la 2ième personnes masc. plur. sont وا au lieu de ون. Ce n'est que dans les verbes concaves qu'il existe une différence dans toutes les personnes.

La voyelle des préfixes de l'aoriste, je l'ai représentée par une *Fatḥah*, parce que le *a* en est le son primitif. Cette voyelle toutefois est prononcée tellement brève et vague, qu'on devrait la rendre par le *e* muet français, ou, ce qui vaudrait peut-être mieux encore, la supprimer entièrement. La même observation s'applique du reste à la *Dhammah* de l'aoriste du passif. Les préfixes ب et م, devant l'aoriste, sont entièrement hors d'usage. Il en est de même des préfixes كـ et را. Quant au mot عمّال, on s'en sert pour préciser le temps présent, tant au masculin qu'au féminin, et tant au singulier qu'au pluriel. Ce mot, toutefois, n'est pas d'un usage très-fréquent, et jamais on ne l'abrège en عمّ. Pour exprimer le futur, on se sert du préfixe بَا, prononcé à Terîm et dans les environs بَوْ, et dans quelques autres localités بَيْ. L'emploi du mot بدّ, pour indiquer le futur simple, et des mots ماشي ou رائح, pour indiquer une action future très-prochaine, est inconnu en Ḥadhramout. L'emploi du prétérit, sans y attacher l'idée d'une action passée, a lieu non-seulement après les particules conditionnelles إن, إذا et لَوْ, mais encore, quand on veut exprimer l'optatif. Ce dernier emploi est même assez fréquent.

Le passif n'est pas du tout tombé en désuétude, comme le prétend Caussin de Perceval pour les autres dialectes de l'arabe vulgaire. Il est vrai que, dans quelques verbes, on le remplace par une forme dérivée ([1]); mais il y a aussi beaucoup de verbes dont le passif s'emploie tant au prétérit qu'à l'aoriste. L'usage seul peut apprendre, dans quel cas il

---

([1]) Spécialement par les formes VII et VIII.

faut se servir de l'une ou de l'autre manière pour exprimer l'idée du passif. Seulement j'ai remarqué que le passif est le plus en usage dans les formes I et II.

Quant aux formes dérivées, relevons en premier lieu que l'observation sur la voyelle des préfixes, dans l'aoriste de la forme I, s'applique aussi aux créments des formes V et VI. Il en est de même des préfixes dans l'aoriste de toutes les formes, à la seule exception de la forme IV, dont l'aoriste actif est يُكْتِبْ et l'aoriste passif يُكْتَبْ, à prononcer *yuktib* et *yuktab*. Quant à la voyelle des créments des participes, dans les formes dérivées, conformément à la règle donnée par Caussin de Perceval au § 47, elle est supprimée, s'il s'agit d'une syllabe ouverte, mais la *Dhammah* se prononce distinctement, s'il s'agit d'une syllabe fermée. Puis l'aoriste actif de la forme II offre une autre particularité: on ne dit pas يُكَتِّبُ, comme dans l'arabe littéraire, mais يِكْتِّبْ. De même l'impératif est كتِّب au lieu de كَتِّبْ et le participe actif مُكْتِّبْ (1) au lieu de مُكَتِّب. Enfin le dialecte du Hadhramout ne connaît pas le changement de la forme V, تَكَتَّبْ, en إِكَّتَّبْ ou en إِتْكَتَّبْ, ni celui de la forme VI, تَكَاتَبْ, en إِكَّاتَبْ ou en إِتْكَاتَبْ, ni celui de la forme VIII, إِكْتَتَبْ, en إِتْكَتَبْ, ni enfin celui de la forme X, إِسْتَكْتَبْ, en إِسْتَكَتَّبْ.

Le paradigme du verbe redoublé, tel qu'il a été donné par Caussin de Perceval, doit être corrigé d'après ce que je viens de dire sur la conjugaison des verbes en général (2). La seule irrégularité consiste dans ce que la 3 p. f. pl. est مَدَّيْنْ, au lieu de مَدَّنْ, comme on pourrait le supposer d'après l'analogie de la 3 p. m. pl. مَدُّوا. Au reste, je n'ai jamais entendu les formes مَدَدْتْ, etc. et مَادَدْ.

(1) Ce mot, comme nous l'avons déjà vu (p. 17), a la signification spéciale de „messager", „porteur de lettres".
(2) V. p. 242 et 243.

On dit toujours مَدَّيت et مادّ. De même la conjugaison régulière de l'aoriste des verbes assimilés, يوصل, etc., au lieu de يصل, et celle du prétérit des verbes concaves صُوُر, etc., au lieu de صار, ne sont point en usage. Par contre, quelques verbes concaves, dont la seconde radicale est un و, et dont l'aoriste s'écrit avec *a*, se conjuguent régulièrement dans l'aoriste. Ainsi l'on dit يَشْوَر „il peut" et يَرْوَح „il flaire" ([1]), quoique l'aoriste de خاف soit يَخَاف, et non يَخْوَف. L'observation contenue dans le § 127 n'a aucun rapport au dialecte du Ḥadhramout où, comme nous l'avons vu, le jussif existe dans tous les verbes. Enfin la forme IV ne perd jamais au prétérit le crément أ. On dit toujours أَدَارْ.

Les verbes défectueux se conjuguent tous, même dans la forme I, comme si la dernière radicale était un *Yâ*: غَزَيْت, etc. يِغْزِى, etc. et مَغْزِى au lieu de غَزَوْت, etc. يَغْزُو, etc. et مَغْزُو. Dans l'impératif, ces verbes rejettent non-seulement leur dernière radicale, mais la deuxième prend encore le *Sokoun*. On dit p. e. إِدْعْ, إِرْضْ, إِرْمْ, etc. au lieu de اُدْعُ, اِرْضَ, اِرْمِ, etc. Quelques-uns de ces verbes rejettent encore le ا caractéristique de l'impératif: ainsi l'impératif du verbe خلا est خَلْ, et celui du verbe عطى, عَطْ. La voyelle finale reparaît toutefois au féminin. On dit اِرْمِى, اِرْضِى, etc. La terminaison irrégulière du participe passif féminin de la forme II, اية au lieu de اة, n'existe pas.

Les verbes hamzés اخذ et اكل se conjuguent, à Terîm et dans les environs, au prétérit, comme si c'étaient les verbes défectueux خذى et كلى. On y dit خَذَيْت et كَلَيْت. A Saioun et dans les environs, on rejette au prétérit le ا, et l'on dit خَذْت et كَلْت. Les verbes hamzés dont la troisième radicale est un ا, ont toujours l'aoriste de la forme I avec *a*. On n'entend jamais يبرؤ, mais toujours يَبْرَا, ou plutôt يَبْرَى, conformément à la règle, posée par Caussin de

([1]) Ne pas confondre cet aoriste avec يَرُوح „il va", de la même racine.

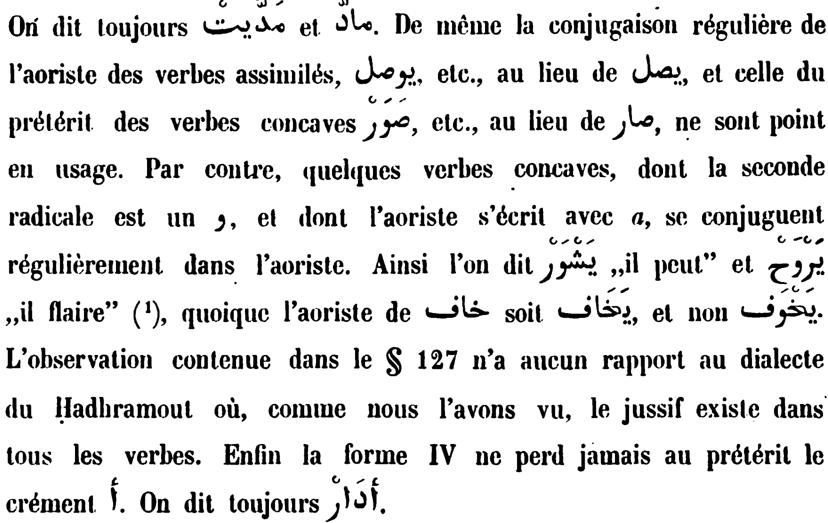
faut se servir de l'une ou de l'autre manière pour exprimer l'idée du passif. Seulement j'ai remarqué que le passif est le plus en usage dans les formes I et II.

Quant aux formes dérivées, relevons en premier lieu que l'observation sur la voyelle des préfixes, dans l'aoriste de la forme I, s'applique aussi aux créments des formes V et VI. Il en est de même des préfixes dans l'aoriste de toutes les formes, à la seule exception de la forme IV, dont l'aoriste actif est يُكْتِبْ et l'aoriste passif يُكْتَبْ, à prononcer *yuktib* et *yuktab*. Quant à la voyelle des créments des participes, dans les formes dérivées, conformément à la règle donnée par Caussin de Perceval au § 47, elle est supprimée, s'il s'agit d'une syllabe ouverte, mais la *Dhammah* se prononce distinctement, s'il s'agit d'une syllabe fermée. Puis l'aoriste actif de la forme II offre une autre particularité: on ne dit pas يُكَتِّب, comme dans l'arabe littéraire, mais يُكِتِّبْ. De même l'impératif est كِتِّب au lieu de كَتِّبْ et le participe actif مُكِتِّبْ (¹) au lieu de مُكَتِّب. Enfin le dialecte du Hadhramout ne connaît pas le changement de la forme V, تَكَتَّبْ, en إِكَّتَّبْ ou en إِتْكَتَّبْ, ni celui de la forme VI, تَكَاتَبْ, en إِكَّاتَبْ ou en إِتْكَاتَبْ, ni celui de la forme VIII, إِكْتَتَبْ, en إِتْكَتَبْ, ni enfin celui de la forme X, إِسْتَكْتَبْ, en إِسْتَكَتَّبْ.

Le paradigme du verbe redoublé, tel qu'il a été donné par Caussin de Perceval, doit être corrigé d'après ce que je viens de dire sur la conjugaison des verbes en général (²). La seule irrégularité consiste dans ce que la 3 p. f. pl. est مَدَّيْن, au lieu de مَدْن, comme on pourrait le supposer d'après l'analogie de la 3 p. m. pl. مَدُّوا. Au reste, je n'ai jamais entendu les formes مَدَدْت, etc. et مَادِدْ.

(¹) Ce mot, comme nous l'avons déjà vu (p. 17), a la signification spéciale de „messager", „porteur de lettres".

(²) V. p. 242 et 243.



On dit toujours مَدَّيْت et مادّ. De même la conjugaison régulière de l'aoriste des verbes assimilés, يوصل, etc., au lieu de يصل, et celle du prétérit des verbes concaves صُوَر, etc., au lieu de صار, ne sont point en usage. Par contre, quelques verbes concaves, dont la seconde radicale est un و, et dont l'aoriste s'écrit avec *a*, se conjuguent régulièrement dans l'aoriste. Ainsi l'on dit يَشْوَر „il peut" et يَرْوَح „il flaire" ([1]), quoique l'aoriste de خاف soit يَخَاف, et non يخوف. L'observation contenue dans le § 127 n'a aucun rapport au dialecte du Ḥadhramout où, comme nous l'avons vu, le jussif existe dans tous les verbes. Enfin la forme IV ne perd jamais au prétérit le crément أ. On dit toujours أَدَارْ.

Les verbes défectueux se conjuguent tous, même dans la forme I, comme si la dernière radicale était un *Yâ*: غَزَيْت, etc. يَغْزِى, etc. et مَغْزِى au lieu de غَزَوْت, etc. يَغْزُو, etc. et مَغْزُو. Dans l'impératif, ces verbes rejettent non-seulement leur dernière radicale, mais la deuxième prend encore le *Sokoun*. On dit p. e. إِرْمْ, إِرْضْ إِدْعْ, etc. au lieu de إِرْمِ, إِرْضِ, اُدْعُ, etc. Quelques-uns de ces verbes rejettent encore le ا caractéristique de l'impératif: ainsi l'impératif du verbe خلا est خَلْ, et celui du verbe عطى, عَطْ. La voyelle finale reparaît toutefois au féminin. On dit ارْمِى, ارْضِى, etc. La terminaison irrégulière du participe passif féminin de la forme II, اية au lieu de اة, n'existe pas.

Les verbes hamzés اخذ et اكل se conjuguent, à Terîm et dans les environs, au prétérit, comme si c'étaient les verbes défectueux خذى et كلى. On y dit خَذَيْت et كَلَيْت. A Saioun et dans les environs, on rejette au prétérit le ا, et l'on dit خَذْت et كَلْت. Les verbes hamzés dont la troisième radicale est un ا, ont toujours l'aoriste de la forme I avec *a*. On n'entend jamais يبرُؤ, mais toujours يَبْرَا, ou plutôt يَبْرَى, conformément à la règle, posée par Caussin de

---

([1]) Ne pas confondre cet aoriste avec يَرُوح „il va", de la même racine.

Perceval, que les verbes hamzés de cette catégorie se confondent avec les verbes défectueux. Le verbe quadrilitère a, dans la forme I, l'aoriste يُدَحْرِج, l'impératif دَحْرِج, et le participe مُدَحْرِج, mais les préfixes ى et م se prononcent encore comme s'ils avaient pour voyelle un *e* muet.

Les infinitifs de la forme II, du verbe trilitère, sont تَفْعِيل, تَفْعُول et تَفْعِلَة, la *Fathah* du crément ت à prononcer aussi comme *e* muet. تفعيل est le plus commun, quoique تفعول soit en usage dans quelques verbes d'un emploi fréquent; on dit p. e. تَسْلُوم et تَطْرُوب (¹), et non تسْليم et تطْريب. L'infinitif تَفْعال, de la forme II, est inusité.

Le diminutif est très-fréquent dans le dialecte du Hadhramout, là même où la logique semblerait ne pas l'exiger. J'ai souvent entendu dire p. e. عُرَيْسَة, au lieu de عَرُوس „fiancée", بُنَيَّة, au lieu de بِنْت „fille", صُغَيِّر, au lieu de صَغِير „jeune enfant", etc.

Après avoir remarqué en passant que la terminaison féminine اية, au lieu de اة, est tout aussi inusitée pour les substantifs que pour les participes (²), je passe au nombre des noms. Et d'abord l'usage du duel est à peu près limité aux cas où il s'agit de deux personnes ou objets formant sous quelque rapport une paire. S'il s'agit de deux personnes ou objets différents, on se sert du pluriel. Puis j'ai remarqué qu'un mot au duel ayant un complément quelconque est remplacé par le pluriel. On dit اليدين à prononcer *al-îdain* „les deux mains" (³); mais quand on veut exprimer „vos deux mains" on dit ايداك à prononcer *édák*. Quoique réellement le pluriel sain soit beaucoup moins usité que le pluriel rompu, c'est aller trop loin que de prétendre que le pluriel sain est limité aux noms de métier.

(¹) طرب Il signifie dans le dialecte du Hadhramout „appeler quelqu'un". Il se construit avec على de la personne.

(²) V. p. 245.

(³) Le singulier يد se prononce *id*.

Une autre particularité du dialecte du Ḥadhramout, c'est que, très-souvent, les mots ne subissent pas de changement pour le pluriel: ils l'expriment par leur forme primitive, au lieu que le singulier est exprimé par le nom d'unité. Cette manière d'indiquer le nombre est en usage, sans qu'on distingue entre objets naturels, objets d'industrie ou êtres animés. Ainsi le pluriel de تَمَرَة „une datte" est تَمْر, celui de تَخْتَة „une planche" تَخْت, celui de بَقَرَة „une vache" بَقَر, etc. Quant au pluriel des adjectifs, remarquons que le pluriel sain des superlatifs est hors d'usage. Jamais je n'ai entendu dire هم الأَفْضَلِين „ils sont les plus excellents", mais toujours هم الأَفَاضِل. En outre, plusieurs adjectifs relatifs dénotant des nationalités ont des pluriels irréguliers. Ainsi le pluriel de وَلَنْدِى „un Hollandais" est وَلَنْدَة, celui de جَاوِى „un Javanais" جَاوَة, celui de فَرَنْسَاوِى „un Français" فَرَنْسِيس, celui de إِنْكِلِيسِى „un Anglais" إِنْكِلِيس, celui de إِفْرَنْجِى „un Européen" إِفْرَنْج ([1]), celui de هِنْدِى „un Bengalais" هُنُود, celui de عَرَبِى „un Arabe" عَرَب, celui de حَضْرَمِى „un Arabe du Ḥadhramout" حَضَارِم, etc.

Le substantif étant suivi d'un adjectif, tous les deux prennent l'article. L'emploi de l'article devant l'adjectif seul serait une faute, presque impossible à un Arabe né en Ḥadhramout. Je n'ai jamais entendu dire مركب الكبير pour المركب الكبير.

Les mots بتاع, متاع, et دى, servant dans d'autres dialectes à exprimer le génitif, sont inusités. Ils sont remplacés par le mot حَقّ, qui sert à exprimer non-seulement le *Genitivus Possessoris*, mais encore le *Genitivus Materiae*. On dit indistinctement البيت حق فلان „la maison d'un tel" et البيت حق تَخْت „la maison de bois" ([2]). Quant au mot مال, on ne l'emploie que dans le sens de „appartenant

---

([1]) On dit aussi فرنجى et فرنج.

([2]) Littéralement „de planches".

à", c'est-à-dire lorsqu'on veut exprimer fortement qu'un objet est à un tel et non à un autre. Plusieurs fois, j'ai vu, dans un magasin, des caisses portant l'inscription مال فلان.

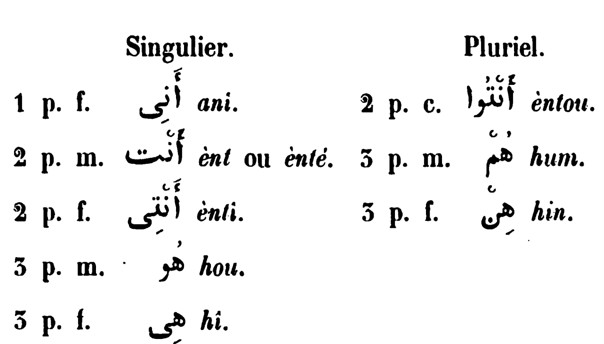
Le vocatif s'exprime par la particule يَا; dans la conversation, les particules أَيُّهَا et أَيَّتُهَا sont inusitées et le nom de la personne ou de l'objet qu'on appelle n'a jamais l'article.

Les pronoms offrent plusieurs particularités. En premier lieu, le pronom personnel est souvent employé avant le verbe conjugué, soit pour faire ressortir le sujet de la phrase, soit comme mot explétif. De ce dernier fait, on pourrait conclure que les préfixes et les suffixes, exprimant les personnes dans la conjugaison du verbe, tendent à perdre leur signification dans la bouche du peuple. C'est surtout pour distinguer la seconde personne masculin singulier du prétérit de la première personne singulier de ce même temps qu'on ajoute les pronoms personnels. Or le mot كَتَبْت *katabt*, tout court, représente aussi bien „vous avez écrit", que „j'ai écrit". Le dialecte du Ḥadhramout ne connaît pas la forme de convenance ou de politesse consistant à se servir de la deuxième personne du pluriel pour marquer le singulier. On tutoie tout le monde. C'est seulement, quand on parle ou qu'on écrit à un individu d'une position sociale très-supérieure, que l'on emploie quelquefois, au lieu de أَنْت ou de ـكْ, جَنَابِكُمْ. Dans le style épistolaire toutefois, on se sert de préférence des pronoms de la première et de la seconde personne du pluriel; mais ceci n'a rien à voir avec l'emploi en français de „vous" au lieu de „tu".

La conjugaison du pronom personnel isolé est comme suit:

Singulier.			Pluriel.		
1 p. m.	أَنَا	*anâ*.	1 p. c.	نَحْن	*naḥna* (1).

(1) Dans la vallée de Kasr on dit نَحَا *neḥâ*.



Singulier.			Pluriel.		
1 p. f.	أنى	*ani.*	2 p. c.	أنتوا	*èntou.*
2 p. m.	أنت	*ènt* ou *ènté.*	3 p. m.	هم	*hum.*
2 p. f.	أنتى	*ènti.*	3 p. f.	هن	*hin.*
3 p. m.	هو	*hou.*			
3 p. f.	هى	*hi.*			

L'emploi de هن, dans le commencement d'une phrase, pour le masculin ou le féminin indifféremment, est inconnu.

Les pronoms personnels suffixes dénotant le génitif se conjuguent:

Singulier.			Pluriel.		
1 p. c.	ـى	*i.*	1 p. c.	نا	*nâ.*
2 p. m.	ـَك	*ak* ou كْ *k.*	2 p. m.	كم	*kum.*
2 p. f.	ـِش	*ich* ou شْ *ch.*	2 p. f.	كن	*kin.*
3 p. m.	ـُه	*oh* ou هْ *h.*	3 p. m.	هم	*hum.*
3 p. f.	ها	*hâ.*	3 p. f.	هن	*hin.*

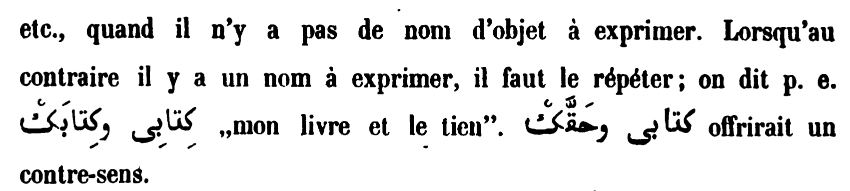
Si le pronom suffixe نا s'ajoute à un mot terminant par un *Sokoun*, on le prononce souvent comme ـَنَا *anâ*. On dit حالَنَا et عادَنَا tout aussi bien que حالْنَا et عادْنَا. Puis, après les prépositions الى et على, le pronom suffixe de la première personne du singulier n'est pas *i*: on l'exprime en donnant au ى final un *Sokoun*; „vers moi" et „sur moi" sont respectivement إلَيْ et عَلَيْ, à prononcer *ilay* et *'alay*. Après tous les autres mots se terminant par une voyelle le suffixe ـى se change en ـيْ. p. e. أبوي *abouï* „mon père", عصاي *'açâï* „mon bâton", قاضيي *qâdhiï* „mon juge", etc. Par contre, si les pronoms suffixes de la seconde personne, dans les deux genres du singulier, et de la troisième personne, au masculin du singulier, doivent être placés après un mot se terminant par une voyelle, ils perdent leurs voyelles caractéristiques ـَ, ـِ, ـُ, et il n'en reste que les consonnes ك,

ش, ۥ avec le *Sokoun*. Ainsi l'on dit p. e. أَبُوكْ *abouk* ou أَبُوشْ *abouch* „votre père", أَبُوهْ *abouh* „son père". Le *y* final des prépositions الى et على prend en outre le *Sokoun* et l'on prononce p. e. *ilaik, ilaich, ilaih,* etc.

Les pronoms personnels suffixes dénotant l'accusatif sont les mêmes que ceux du génitif, à la seule exception des suffixes de la première personne. Le suffixe du singulier n'est point ى, mais نا, pour le masculin, et نِى pour le féminin; tandis qu'au pluriel on dit نَحْن pour les deux genres. L'emploi de deux pronoms personnels suffixes, à l'accusatif, après un verbe, est inusité. On donne de préférence un autre régime au verbe, c'est-à-dire, au lieu de deux accusatifs, un accusatif et un datif. Il n'y a que quelques verbes très-usités ayant, dans l'arabe littéraire, deux accusatifs, qui les ont gardés; mais alors le second accusatif, s'il est un pronom, est exprimé par la particule إيَّا. On dit par exemple أَعْطَانَا إيَّاهْ „il me l'a donné", au lieu de أَعْطَانِيهْ dans l'arabe littéraire.

L'expression ما دام, dans le sens de „tandis que", quoique en usage, n'admet point qu'on y ajoute des pronoms personnels suffixes. ما دام tout court signifie „tandis qu'il"; dans le cas où l'on voudrait exprimer p. e. „tandis que vous", il faudrait dire ما دُمْت, etc.

La particule را, dans le sens de „voici" et joint à un pronom personnel suffixe, sujet de la phrase, est inconnue en Ḥadhramout. Nous allons rencontrer cependant cette particule plus loin dans un autre sens. Enfin, quand on emploie comme sujet d'un verbe deux pronoms personnels joints par la conjonction وَإيَّا p. e. انا وَإيَّاهْ, il n'est pas permis d'en retrancher le premier et de dire p. e. نروح وإيَّاكْ „vous et moi, nous irons", au lieu de نروح انا وإيَّاكْ ou de نروح انا وانت. Les mots حق et مال s'emploient avec les pronoms personnels suffixes, comme avec tout autre mot au génitif. C'est à l'aide de ces mots qu'on forme aussi les pronoms possessifs „le mien",



etc., quand il n'y a pas de nom d'objet à exprimer. Lorsqu'au contraire il y a un nom à exprimer, il faut le répéter; on dit p. e. كِتَابِى وكِتَابَكْ „mon livre et le tien". كتابى وحَقَّكْ offrirait un contre-sens.

Le pronom réfléchi s'exprime par le mot نَفَس avec le pronom suffixe de la personne exigée par la phrase. Jamais on n'ajoute le pronom isolé au pronom suffixe pour mieux particulariser la signification de ce dernier: لِى أَنَا, pour „à moi-même", لَهْ هو, pour „à lui-même", et كِتَابِى انا, pour „mon livre à moi", sont des expressions que l'on n'entend, dans l'Archipel indien, que de la bouche de métis.

Les pronoms démonstratifs sont ذَا ou هذا, ذِهْ ou ذِى ou bien هذى, et هَذَيْلاَ ou هَذُوْلاَ pour هَؤُلآءِ. De la même manière on forme les dérivés ذاكْ ou ذيكْ, ذلك et هَذَيْلاَكْ ou هَذُولاَكْ. تيكْ, دول, تلك, et دوكْ ne sont pas en usage, et il en est de même de la lettre ه au lieu de هذا, etc. Les pronoms démonstratifs peuvent se placer tout aussi bien avant qu'après les substantifs auxquels ils ont rapport. Seulement, en cas que l'on mette le pronom démonstratif avant le substantif, il doit se confondre, dans la prononciation, avec l'article. Ainsi ذا الرَّجُلْ, „cet homme", se prononce *dsâr-radjul.* La répétition du pronom démonstratif après le substantif p. e. ذا الرجل ذا, pour donner plus d'énergie à la signification, est encore hors d'usage.

Le pronom relatif est, pour les deux genres et nombres, الذى ou, dans ses formes abrégées, لِى ou ذى. Jamais cependant, on ne se sert du pronom démonstratif comme équivalent de la conjonction أَن „que". „Celui qui", „celle qui" se rendent ordinairement par مِن au lieu de مَن.

Les pronoms interrogatifs sont مِن, plus usité que مَن, „qui", pour les personnes, et أَيْش „qui" ou „quoi", pour les animaux, le pronom interrogatif ما n'étant plus en usage. „Quel" se rend par أى ou ايات. Les pronoms interrogatifs اشكون, اش, شو, اشنو, اينا, انا, اما, أيناهو

اماهى et اماهو ,اناهى ,اناهو ,ايناهى, donnés par Caussin de Perceval, n'appartiennent point au dialecte du Ḥadhramout.

Les noms des nombres de 1 à 10 sont comme ceux donnés par Caussin de Perceval, à la seule exception qu'on dit وَاحَدْ et وَاحَدَة, au lieu de واحِد et de وَاحِدَة; tandis que أَحَدْ est employé généralement dans la forme abrégée de حَدْ. Et puis on dit constamment ثِنْتَيْن pour اثنتين, le mot زَوْج n'étant connu comme numératif que dans le sens de „une paire".

Les nombres de 11 à 19 sont les mêmes pour les deux genres, c'est-à-dire:

حَدْ عَشَرْ	(¹) سِتّ عَشَرْ
اِثْنَا عَشَرْ	سَبَعَة عَشَرْ
ثَلَاثَة عَشَرْ	(²) ثَمَانْة عَشَرْ
أَرْبَعَة عَشَرْ	تِسَعَة عَشَرْ
خَمَسَة عَشَرْ	

Le pluriel de مايَة est أَمْيَات; 300 est ثَلَاثْمايَة, 400 أَرْبَعْمايَة, etc. „Million" se dit مِلْيُون pl. مَلَايِين, et „cent mille" لَكْ. Ce dernier mot s'emploie indistinctement comme singulier et comme pluriel.

Des numératifs ordinaux, remarquons que أُولَى pour le féminin de أَوَّل n'est pas en usage. On dit أَوَّلَة et quelquefois أَوَّلِي. Par contre, on ne dit point أَوَّلانى ou أَوَّلانية. Les numératifs ordinaux au-dessous de 11 ne sont jamais remplacés par les numératifs cardinaux, et puis les signes pour exprimer les fractions, tels que Caussin de Perceval les donne, sont inusités. On connait seulement le signe ⁄ pour „la moitié" (نُصّ), < pour „un quart" (رُبُع), ع pour „trois quarts" (ثلاثة من اربع)

(¹) Non: سِتَّة عَشَرْ

(²) Non: ثَمَانِيَة عَشَرْ

et ﻉ pour „un huitième" (ثُمُن). Ceux qui ont été en contact fréquent avec les Européens, se servent quelquefois de notre système d'écrire les fractions ordinaires, mais ceux-là ont adopté, en même temps, les chiffres européens. Aussi expriment-ils les fractions ordinaires comme nous p. e. ثلاثة أرباع „trois quarts", أربعة أخماس „quatre cinquièmes", etc.

Avant d'entamer les prépositions, adverbes, conjonctions et interjections, il me reste à faire quelques observations lexicologiques, au sujet des mots donnés comme exemples dans le cours de la grammaire de Caussin de Perceval.

p. 1. اب et إبرة ne sont point en usage dans la conversation. Pour اب „père", on dit أبو *abou* plur. آبا, et quelquefois أبوان. Au lieu de ابرة „aiguille" on se sert du mot مَخْيَط. أم „mère" a le pluriel أمّات au lieu de امهات.

p. 2. حِزام est seulement en usage dans le sens de „ceinture de femme" (¹). دار pl. ديار est, en Hadhramout, le mot ordinaire pour „maison", mais inusité dans l'Archipel indien (²).

p. 4. حديث est seulement connu dans le sens de „tradition relative au Prophète".

p. 5. Le mot جَمَل est peu en usage et seulement pour „chameau de prix". Au reste, les mots pour les différentes sortes de chameaux ont été données p. 81. Pour „enroué" on dit مَشْحُور; „enrouement" est شحرة.

p. 6. رذيل est inusité; on dit مُرَذَّل.

p. 7. سُقْم ne signifie pas „maladie" en général, mais une maladie spéciale de l'estomac, se manifestant par un manque d'appétit et une exténuation du corps.

(¹) V. p. 100.
(²) V. p. 62 et 236.

p. 8. بعج se dit d'un sac qui se vide par suite de ce qu'on y a fait un trou. سقب ou صقب est entièrement inusité.

p. 10. Le verbe كزدر est inusité.

p. 11. دِيرَة signifie 1°. „service à café", 2°. „boussole". Dans la signification de „banlieue", le mot est inconnu. Puis حمارة est inusité: les mots en usage pour ânesse ont été donnés plus haut ([1]).

p. 12. „Gêne" n'est pas ضَيقة mais ضَيْقة; une „mouche" s'appelle ذُبَاب, comme nous l'avons vu plus haut ([2]); un „arbre", شَجَرة pl. أَشْجَار ([3]); حَسَرَة signifie „chagrin"; mais „soupir" se dit تَنْهوسة; جَرَّة plur. جِر est une „charge", ce qu'un homme ou un animal peut porter à la fois. Le mot en usage pour „souris" a été donné plus haut ([4]) et شَخْتُور est inconnu.

p. 13. اجيرة „servante" est inusité. Il en est de même du masculin اجير. نَوْبة est encore un mot inconnu ([5]). Attendu qu'il n'y a pas de roses en Ḥadhramout, le vulgaire ne connaît pas le mot وَرْد dans cette signification, mais bien dans celle de „fièvre". On dit aussi مَارُوْد „celui qui a la fièvre". Le mot littéraire حُمَّا est cependant usité aussi, surtout par les classes lettrées.

p. 14. Nous avons déjà parlé de بيت et de يد ([6]), بُحَيْرة est un mot inusité.

p. 18. Les mots مقدَّم et مَقَدَّمة ont été expliqués plus haut ([7]). Pour „brodé" on dit مَنْقُوش.

p. 20. „Fils" est وَلَد pl. أَوْلاد. Le mot ابن s'emploie seulement dans le style élevé ou officiel, et l'abrégé بن pl. بَنُو dans les généalogies.

([1]) V. p. 81.
([2]) V. p. 82.
([3]) شَجَر signifie „herbe".
([4]) V. p. 82.
([5]) Sur نُوبَة, voyez p. 65.
([6]) V. p. 236 et 246.
([7]) V. p. 34 et 65.

Le mot بِن est souvent remplacé par بَا, surtout dans la vallée de Dou'an.

p. 21. „Portefaix" n'est pas عَتَّال, mais حَمَّال, et le pluriel de كاس „coupe" est non-seulement كُؤُوس, mais aussi كَاسَات.

p. 29. Au lieu de عطش et de عطشان, on dit communément ظَمَا et ظَمَان plur. ظِمَا ([1]).

p. 34. Les mots خضع et صدى ne sont pas en usage.

p. 41. Le mot افترس n'est pas en usage.

p. 42. انى X „attendre" n'est pas en usage. On remplace cette forme par la forme V.

p. 43. Quoique اصمّ s'emploie encore dans la grammaire dans l'expression فعل اصم, „sourd" se dit أَصْقَع. De même on dit pour „muet" non اخرس, comme dans l'arabe littéraire, mais أَعْجَم.

p. 52. Le mot صار pour صَوَّر ne signifie jamais „assourdir"; c'est seulement la racine de صوّر „façonner", „peindre", de صُورَة „forme", „image", et de مصوّر „peintre".

p. 53. Le mot خَوت est entièrement inconnu.

p. 55. حاج IV n'est pas en usage.

p. 64. L'impératif de جآ est جي et non اجي. Nous avons déjà parlé de راى ([2]). اروى et ورّى sont des formes inconnues: on se sert seulement de روّى.

p. 68. مطى V n'est pas en usage.

p. 69. فلّاح ne signifie point en Hadhramout „laboureur", mais „vagabond". Celui qui cultive son propre champ s'appelle حرّاث plur. حَرَثَة, et le laboureur à gages جَعِيل.

p. 70. „Belle-mère" n'est pas حماة mais خَالَة et de même „beau-père" est عَمّ, mots qui ont, en outre, leur signification juridique de „tante maternelle" et de „oncle paternel". مخلاة est un mot inconnu.

([1]) Selon quelques-uns les mots ظما et ظمان doivent s'écrire avec un ض. V. p. 239.
([2]) V. p. 232.

p. 72. نجّار signifie tout aussi bien „menuisier" que „charpentier"; le pluriel de خيّاط est irrégulier مخيّطين; le métier de sellier n'existant pas en Ḥadhramout, le mot سرّاج y est inconnu.

p. 73. Le mot رغيف n'est pas en usage. „Pain", de toute sorte, s'appelle خبز. Le pluriel de عجوز est عجاوز.

p. 75. Nous avons déjà parlé des mots اب, ابن et امّ (1). Pour اخو on dit ordinairement خو; le plur. est أخوان, tandis que le plur. de أخت est خوات.

p. 77. ارمل pour „veuf" n'est pas en usage; on dit بلا زوّجة, expression qu'on n'emploie pas pour désigner un jeune homme célibataire. On appelle celui-ci عزّب pl. عزّاب. Une jeune fille non mariée s'appelle بكر, mais „veuve" est أرملة. أرملي pl. أرامل est souvent employé pour أرمني „Arménien".

p. 81. Le pluriel de عاقل n'est pas عقلا, mais عقّال, et „fou" se dit مفروم pl. مفاريم. Le mot مجنون signifie „fou furieux".

p. 85. سفر n'est pas en usage. Un volume d'un ouvrage s'appelle جز ou جلد.

p. 86. Celui qui monte un animal s'appelle راكب; celui qui monte un cheval خيّال. فارس signifie „celui qui a beaucoup de perspicacité".

p. 90. „Ici" n'est pas هون mais هنا. Là-bas est هناك.

p. 92. „Mouchoir" s'appelle رمال, mot qu'on ne doit pas confondre avec رمال plur. de رمل „sable". محرمة pl. محارم a la signification de „parente à un des degrés prohibés".

p. 96. „Content" n'est pas مبسوط mais منبسط.

Maintenant je vais parler des prépositions, etc. Et d'abord, j'ai à faire l'observation que le dialecte du Ḥadhramout admet aussi l'emploi de prépositions doubles: إلى عند, من فوق et beaucoup d'autres

(1) V. p. 253 et 254.

بَس n'a jamais un pronom suffixe. Il paraît que, dans quelques localités, on se sert de فَيْش, dans le sens de بَس. Le mot فَقَطْ est d'un usage fréquent.

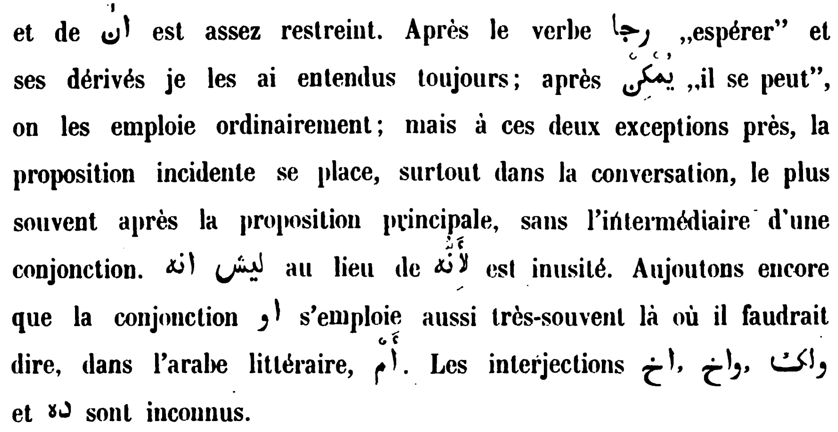
حاجة a seulement la signification de „besoin", „nécessité", comme dans l'arabe littéraire; باركا n'est pas en usage. Il en est de même de هون et de ses dérivés. La traduction de „ici" et de „là-bas" a été donnée plus haut ([1]). Il me reste cependant à ajouter ici que la tribu des Homoum emploie encore le mot ثَمّ pour هناك ([2]).

Au lieu de فين on dit فيـين. En outre on a les expressions مِنَّين (مِن أَين) et إِلَى أَين; mais, au lieu de la dernière, on dit aussi أَين tout court. „Quelque part" s'exprime par مَكَان. „Dans" est داخل et non جوا; خَوْش est inconnu; pour بكّير on dit باكِر ou bien بَدْرِى. لقّيس et وخرى ne sont pas du dialecte du Ḥadhramout: l'adverbe „tard" se traduit par راح الوَقْت ou par une expression analogue. „Demain soir" se dit القَابِلَة, „après-demain" بَعْدُه, après-demain soir غَدْوَة بَعْد بَعْدُه. شاعَة القَابِلَة ou simplement شَاعَتْهَا, après-après-demain et بُكْرَة signifient „demain matin". Pour „hier soir" on dit البَارِح plutôt que البَارِحَة, mais انبارحة est inusité. „Hier" est أَمْس, „avant hier" أَوَّل أَمْس ou أَوَّلتمس (اولة امس). قوام, فيسا, بالزربة et لسا sont entièrement hors d'usage.

بَعَد signifie „après" et „tout à l'heure", mais point „encore" ou „jusqu'à présent". مَا زَال pour „encore" est connu; mais on dit de préférence عاد. Cet adverbe se construit de préférence avec un pronom personnel suffixe عَادُهْ, عَادَكْ, etc. عاد signifie aussi „plus", ما عاد ou لا عاد „ne .... plus". „Pas encore" est بَعَادْ, مَا بَعَادْ et لا بعاد. هلق, ذلوقت, دابا et توا, ne sont pas du dialecte du Ḥadhramout. „Maintenant" est الآن ou ذلحين, et ce dernier mot signifie aussi „alors".

([1]) V. p. 256.

([2]) On ne dit point ثَمَّاكْ.



et de أَن est assez restreint. Après le verbe رجا „espérer” et ses dérivés je les ai entendus toujours; après يمكن „il se peut”, on les emploie ordinairement; mais à ces deux exceptions près, la proposition incidente se place, surtout dans la conversation, le plus souvent après la proposition principale, sans l'intermédiaire d'une conjonction. ليش انه au lieu de لأنّه est inusité. Aujoutons encore que la conjonction او s'emploie aussi très-souvent là où il faudrait dire, dans l'arabe littéraire, أَمْ. Les interjections اخ, واخ, واك et دهٔ sont inconnus.

Au lieu de يا الله, on dit ordinairement الله, sans y rien ajouter.

Dans le cours de ce qui précède, j'ai déjà inséré quelques observations relatives à la syntaxe. Je ne crois pas à propos d'entrer dans des détails ultérieurs à ce sujet. Le dialecte du Ḥadhramout a, en général, la même syntaxe que l'arabe littéraire, la seule différence sensible résultant de la perte des inflexions finales et du fait que quelques particules sont tombées en désuétude, ou ont été remplacées par d'autres. Les personnes lettrées observent naturellement mieux les règles de la syntaxe que les illettrées; les Arabes nés en Ḥadhramout, le font mieux que les métis. Souvent j'ai cru avoir affaire à une expression qui s'écartât des règles de la syntaxe de l'arabe littéraire. En rencontrant d'autres Arabes, j'ai fini par constater que j'avais mal entendu, ou que l'expression constituait une ellipse ou une anacoluthe. Toutefois, eu égard à l'extrême difficulté d'établir des règles pour une langue parlée, et vu que je n'ai pas visité le Ḥadhramout, il se peut que des recherches ultérieures donnent un autre résultat. Je ne puis que reproduire l'impression que j'ai reçue de l'idiome parlé dans l'Archipel indien par des Arabes du Ḥadhramout.

CHAPITRE III.

LETTRES ÉCRITES PAR DES ARABES DU ḤADHRAMOUT.

Les lettres qui vont suivre, ont été écrites, à une seule exception près, sans la moindre idée que le hasard les ferait tomber un jour entre mes mains, et que j'en ferais usage pour faire connaître l'idiome du Ḥadhramout. Ce n'est que celle que je publie en dernier lieu, qui a été adressée à moi personnellement. Je puis donc assurer le lecteur que les lettres sont en effet des spécimens de la correspondance des Arabes entre eux. Il va sans dire que, avant de les publier, j'ai changé les noms des personnes pour exclure toute idée d'une indiscrétion. Pour ce qui regarde les notes explicatives, il me faut encore avertir le lecteur que je me suis borné à expliquer les mots et les expressions qu'on chercherait en vain dans les dictionnaires arabes de Freytag et de Kazimirski ou dans le Supplément de Dozy. Puis, dans le cas où il faudrait expliquer un mot qu'on a déjà rencontré dans le cours de l'ouvrage, je me suis borné à renvoyer le lecteur à la page où l'on peut le trouver. Enfin, je n'ai donné les explications ordinairement qu'une seule fois. Il me semble que cela suffit pour les arabisants qui prendront quelque intérêt dans ce dernier chapitre.

Les lettres ont été écrites par des personnes appartenant à toutes les couches sociales. Quelques lettres sont de *Sayyid* et de bourgeois, d'autres de membres de tribus, voire de Bédouins. Par conséquent ce ne sont pas toutes des modèles de style, mais seulement des échantillons de l'idiome dont on se sert en Ḥadhramout et dans l'Archipel indien. Elles servent en même temps sous plusieurs rapports de pièces justificatives à ce que je viens de dire dans le cours de mon ouvrage concernant le Ḥadhramout et ses colonies dans l'Extrême Orient.

N°. 1.

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم* الله يحفظ (1) لنا حال سيدى الاجلّ الاكرم المكرَّمْ المحترَم الناصح فى طاعة الله ورسوله* الى يد الحبيب (2) فلان بن فلان سلمه الله امين* السلام عليكم ورحمة الله وبركاته* صدرت الاحرُف من بلد الغُرْفة (3) وكل علم خير وعافية (4) وإن سألتم (5) عنّا وعن الاهل والمعارف الجميع بعافية جعلكم الله كذلك بل أَزْيَد من ذلك فى خير ولُطْف وعافية* يا عم حسين عجبْنا مِن قِلّ الكتاب لنا ثلاث سِنين من يوم صدر كتاب الحبيب محمد ولا هذا مسهون (6) منك من قل الكتاب* الحيث نَدْرا بعافيتك ونَدرا بحالك وما انت عليه الحيث* الكتاب نُص (7) الملاقاة ومرادنا بك تخرج بانَشوفك (8) وتزور اهلك* الحيث الدنيا مفرِّقة (9) الله الله الله (10) سيدى (11) ومن طرف وَالِدتنا الحيث هى فى الدار ما تُصدّر(12) لها شى* ما ذا مسهون منك الله الله فى (13) الكسا والارسال (14) مع المبادر ان عادك (15) باتْدْرِكهم (16) واما نحن نقرا فى الغُرْفة عند الحبيب عيدروس بن عمر ومن المسجد الى الدار (17)* أَيْنَما تكون من طرف حالنا (18)* الحيث حضرموت قَدَّك (19) دارى بها والله الله فى القناعة من جاوه (20)* هذا ما نعْلِمك وطول عمرك باقى والسلام من

---

(1) On s'attendrait à un optatif حفظ, mais dans la lettre il y a l'aoriste qui, à la rigueur, peut s'expliquer aussi. (2) P. 32. (3) P. 13. (4) „Je n'ai que d'agréables nouvelles à vous communiquer et on y jouit d'une bonne santé". (5) V. Causs. de Perc. p. 24 n. 1. (6) سهن I „s'attendre à" III „attendre". (7) P. 252. (8) P. 232 et 243. (9) „Le monde entier nous sépare actuellement". (10) P. 261. (11) P. 32. (12) صدر II „envoyer". (13) „Il faut qu'il y ait". P. 257. (14) رسل IV sans y rien ajouter, signifie „envoyer" ou „remettre de l'argent". (15) P. 258. (16) „Si vous pouvez encore vous en procurer", c'est-à-dire „de l'argent". (17) „Et de la mosquée je retourne chez moi", c'est-à-dire: „je n'ai d'autre distraction que l'étude et les pratiques de la religion". P. 214. (18) Phrase ellyptique: „Ne nous oubliez pas, dans quelque partie du monde vous vous trouviez". P. 249. (19) قَدّ „déjà". (20) „Il faut que nous recevions quelque soulagement (c'est-à-dire de l'argent) de l'île de Java".

الجميع على الجميع وخصّوا انفُسكم منّا بالف سلام من احمد ومن عمر
تأريخ يوم الثلوث (21) ٤ شهر صفر سنة ١٢٩٦
طالب الدعا (22)

Signature.

Adresse: الى جهة جاوَه بندر بتاوى (23) يسلّم الكتاب
الحبيب (24) فلان بن فلان سلمه الله امين

No. 2.

الحمد لله وحده* امتع الله بحياة المكرّم المحترَم الحبيب فلان بن فلان سلّمه الله امين* السلام عليكم ورحمة-الله* صدرت (1) من بندر بتاوى ونحن بعافية والمُوجِب (2) قد سبقت اليك خطوط (3) شى من طريق عبد الرحمان وشى صدّرناها تروس (4) فى الفوز (5) الى جنابك ولا جا منك جواب* الآن جعلنا لك هذا الخط طالبين منك جميل لأن نحن فعلنا جميل فى اخيك وسلّمنا لاهل التوكو (6) فلوس من حالنا والآن طالبين منك جميل* تَفضَّل (7) صدِّر الفلوس الذى استلمتها من الغريم حق (8) آل الحبشى (9) حَسْبَما عرّفت لنا ولاخيك محمد* الحَذْر (10) تُهوِّن الحذر تُهوّن لان نحن علينا فلوس وبغينا (11) حقنا يرجع لنا الله الله إمّا أُرْسِل الفلوس الينا تروس او ارسلها الى طرف عبد الله لأن

---

(21) Pour الثلاثا „mardi". (22) Cette expression dénote que celui qui signe la lettre se considère comme inférieur au destinataire surtout par rapport à l'âge. Dans le cas opposé on se sert de l'expression الداعى لكم, et dans le cas d'égalité, de l'expression طالب الدعا وبادله. (23) *Batâwi* „Batavia". (24) La construction avec deux accusatifs de سلم II dans le sens de „remettre" manque dans les dictionnaires. P. 250.

(1) L'emploi de صدرت sans exprimer le sujet est à la rigueur licite, mais ordinairement on ajoute الأَحْرُف. (2) Il est plus usité de dire موجب الكتاب „ce qui me force à vous écrire". (3) Plur. de خطّ „lettre". Dans le sens de „ligne", „raie" خطّ a le plur. اخطاط. (4) Du malais تْرُسْ „droit au but". „directement". (5) Du hollandais *post* „poste". (6) Prononcez: *toko*, mot malais signifiant „boutique", „magasin" et même „comptoir" d'un négociant en gros. اهل التوكو „les maisons de commerce européennes". P. 134. (7) P. 259. (8) P. 247. (9) P. 52 et 155. (10) p. 259. (11) Pour بغينا أن. P. 261.

بنا أَعَنّاكَ واما اذا كنت إلّا تُدوّر للحيلة (7) فى اكل مالنا فلا يُفيدكَ
فى الدنيا وفى الآخرة ونحن مطالبينكَ فى الدنيا وان لم تُسلِّم ذلكَ
فنحن مطالبينكَ فى الآخرة والحاصل يا سيدى جعلنا لكَ هذا الخط
طالبين منكَ (8) تُسلِّم نحن وتُسلّم نفسكَ من الفَرْكارات (9) فَقَدَّكَ
ترسل ما هو لنا عندكَ فى أَسَفْتاسَى (10) فى أَلْفَيْن (11) واسفتاسى فى
٨٦١ وباقى حساب الامانة الذى بنظركَ وشُفْ نحن منتظرين جواب هذا
الخط شُفْ نحن طالبين حقّنا بمروءة وسِتْر وان لم تُخارج نحن على
سِتْر فلا عاد (12) تلوم نحن والحبيب احمد بن سالم يشتكى منكَ
شكا عظيم وأَرسَل تنزيل (13) الينا فى المرسَل اليكَ والواصل منكَ
بابه بابه (14) كل شى لنفسه والطالع عندكَ قدر خمسة الف ربية (15)
لا حول ولا قوة الا بالله* الحاصل طالبين منكَ تخارج نحن على
جميل والكذب ما يخارجكَ ومَطيّة الكذب زاحفة (16) وشُفَكَ عارف
ودارى بالكذب والكاذب وراكَ (17) فى هذه (18) الحالة* الحاصل تَفضّل
خارِج نحن بجميل وسِتْر وجِبّ علينا وصدِّر ما هو لنا فضلا منكَ
يوم قد عاملناكَ* الآن خارج نحن والفضل لكَ لان نحن ما ندوّر لكشف
حالكَ طالبين حقنا بمروءة وستر ولو نحن ندوّر لكشف حالكَ لَكان (19)
قُمْنا على حلّنا انما نحن افكرنا بانسايركَ انما انت ما عرفت من
نفسكَ* الحاصل اذا لم تعرف من نفسكَ فتراكَ نادم (20) ولا عاد
بانعوّل (21) بكلامكَ بعد قط قط والسلام حُرِّر ١٤ نوفمبر (22) ١٨٧٨

مُحبّكَ

Signature.

---

(7) دار II dans le sens de „chercher" se eonstruit non-seulement avec على (V. Dozy Supplément) mais encore avec ل, avec فى et avec l'acc. (8) P. 261. (9) Malais قَوْكَار „affaire", „procès", „désagrément", avec la terminaison du pluriel arabe. (10) Hollandais *acceptatie* „billet à ordre". (11) Sous-entendu رُفِيَه „florin", mot malais devenu arabe. (12) p. 258. (13) „Compte courant". (14) Pluriel malais de بابَه „Chinois", بابَه بابَه „les différents Chinois". (15) V. n. 11. Pour ce qui regarde la substitution de la lettre ب à la lettre malaie ڤ, v. p. 235. (16) P. 81. „Même le chameau léger lorsqu'il porte le mensonge, devient bientôt fatigué". (17) P. 259. (18) Dans le discours écrit on se sert ordinairement de هذه au lieu de هذى. P. 251. (19) P. 260. (20) „Le résultat de ce que vous n'avez aucune conscience de vos propres fautes, c'est que vous vous verrez un jour bourrelé de remords". (21) عال II dans le cens de „faire cas de" se construit non-seulement avec على mais encore avec ب. (22) Du hollandais *November* „novembre".



N°. 4.

الحمد لله كافى المُهمّات* الى جناب الاجلّ الاكرم المكرَّم المحترَم
العزيز الحبيب الفاضل البركة فلان بن فلان سلمه الله تعالى وأبقاه امين*
السلام عليكم ورحمة الله وبركاته* صدرت من بندر الفادنق (1) والاعلام
سارّة والمرجو انكم بعافية والمشرَّف الكريم (2) وصل وبه الأُنس حصل وعرفنا
ما ذَكَرْت والولد (3) عمر حسبما عرّفناك ونيته وطويته زينة فيك وفى اهله
واخوانه ولا نزال طارحين (4) النذر (5) عليه فى الذى نقدر به ولا بد ارسل
لك قليل خرج الذي قبله والرضا منك له مع الدعا لحتى يصلح ظاهر
وباطن مع عِلْمك سيدى إن الاولاد ما يُفيد الا الدعا لهم وَلْعَادْ (6) حد (7)
يُعرِّف عارف ورحم الله والدًا مخ (8) والزمان قَدّك متخبر به والزينة فيه
مناح لكن بفضلكم ودعاكم له تحْصُل المعاونة منه لكم لعل الله يتيسّر له سبب
وخبر الكهر (9) حُكْمَنا ارسلنا فلوسه الى الاخ عبد الله ونحن بانَزيد تعريفه
قد دخلَتْ عنده وهو رَجّال (10) مربوش (11) جم (12) وقد له مدة من ابقا
الكهر والفلوس عنده فوق فلوس حقّه عندنا* كثير قد دخلت عنده وانت
سيدى سائر الوقت مَعاد (13) حاجة وفعل المعونة واجبة على الكل لكم
خاصّة وخذ الأُمور بالبصر معاد توصّا بحال* هذا سيدى وشريف
السلام عليكم وعلى كافة الاولاد من الحبائب ومن شئتم كيف شئتم كما
هو لكم من الولد علوى جزيل السلام ولا بد ما يكتب لكم خط واهل
حضرموت اذا قد حد عازم بانَطْلب منه ارسال لوالدته واخوانه
طيّب خاطرك والسلام من الاولاد كافة وبلّغ سلامنا سيدى عثمان

(1) V. n. 14 de N°. 2. (2) Sous-entendu كتابكم. (3) P. 254. (4) طرح „mettre", „placer". (5) V. n. 6 de N°. 3. (6) Pour ولا عاد. P. 258. (7) P. 252. (8) مخ = مختصر الحديث, à peu près le même que الخ „etc.". La tradition entière à laquelle l'auteur fait allusion. est: ورحم الله والدًا اعان ولده على برّه. (9) En malais كاهَر du hollandais *kar* „charrette". On en fait le pluriel arabe كُهور. (10) رَجّال pl. رجاجيل „brave", „homme de coeur". (11) „Affairé". Le substantif est رَبْشة. (12) P. 257. (13) Pour ما عاد P. 258.

بن على ومن لديكم من الحبائب والمعارف من اهل البلد والسلام
حُرّر فى ١٧ اكتوبر (14) سنة ١٨٧٩
المملوك (15)

N°. 5.

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم* الى جناب عالى الجناب المحبّ العزيز الشيخ المكرم فلان بن فلان سلمه الله تعالى امين* جزيل السلام مع التحية والإكرام* صدرت الاحرف من بندر سرباية (1) ونحن وكافة من لدينا بعافية والمرجو انكم (2) وكافة من لديكم باتمّ حال وانعم بال والموجِب لهذا الكتاب (3) مشرَّفكم العزيز المحرَّر فى ٣ شهر الحالّ وصل وهو المُعْلِم بوصولكم الى بالى بليلين (4) وانتم (5) وكافة اهل البريق (6) بعافية وثانيا (7) عرّفتوا انكم سدّيتوا (8) انتم والعمّ حسن بن عمر ونَوْل البريق الى بتاوى نول على الراس (9)* فى ١٢ بَسْ لقد احسنت (10) وعسى البريق تشلّ (11) كثير لاجل يحصل نول كثير وعرفتوا انكم باترجّعون الفلوس الستة آلاف الى طرفنا حوالةً من العم حسن بن عمر ولا عيّنتوا لنا الحوالة باتكون الى بتاوى او إلى سرباية انما لا باس إن قد ارسلتوا لنا حوالة الى سرباية فى القدر اعلا لا باس وان كان الحوالة الا الى بتاوى بيدكم قَدَّكم (12)* الله الله حال يصل خطنا هذا قدكم ترسلون الدراهم الجميع مع النول وتكون حوالة على البنق (13) الى طرف الوالد محمد تروس* الله الله أَرْسِل ذاك مبادرة وانتم اسالوا ان شى بايحصل نول الى سرباية او غيرها الذى هى قريبة ونول زين لا باس يمكن (14) تشلّه ما حصلت نول الّا الى سربآية

(14) Du hollandais *Oktober* „octobre". (15) V. n. 22 de N°. 1. Ceci est une manière de terminer la lettre qu'on peut seulement usiter envers quelqu'on dont on est l'inférieur au plus haut point, tant par rapport à l'âge que par rapport à la position sociale.

(1) Sourabaya. (2) P. 261. (3) Ibid. (4) Bouléleng dans l'île de Bali. (5) Dans le discours écrit, انتم est plus usité que انتوا (P. 249), mais dans la conversation je ne l'ai jamais entendu. (6) Du hollandais *brik* „brick". (7) P. 257. (8) سدّ „vider un différend à l'amiable". P. 244. (9) „Le nolis du brick sera par tête et non en bloc". Le bâtiment était affrété pour le transport de bestiaux. (10) „Qu'il y ait seulement 12 têtes de bétail à transporter, c'est bien". (11) شلّ aor. i „aller chercher", „emmener". (12) „Cela suffit". (13) Du hollandais *bank* „banque". (14) P. 261.

ولا غيرها قدك تشلّ الباص (15) حق البريق تروس الى قوس (16) والفلوس حق الفول ارسلها الجميع حوالة على جافة بنق (17) وخصّوا انفسكم فى الشغل ونزل البقر لاجل المرجع يكون بالسرعة والمرجو وصولكم الى بتاوى وانتم ومن لديكم بعافية وحصلت معكم سهالة فى سفركم يا ارحم الراحمين * هذا ما لزم تعريفه لكم والسلام ختام عليكم وعلى من لديكم

فى ٢٥ ذو القعدة سنة ١٢٩٦ موافق فى ١٠ نوفمبر ١٨٧٩

وكذلك سلّم على العم حسين وقله يقول الحبيب احمد قد كتب لك خط فى الفوز ولا حصل جواب والآن الله الله قدك تستلم منه باقى قيمة البقران (18) روبية ٦٣ ٠٥ (19) وان قد اخذ لنا الليمونادا (20) لا باس استلم منه ذلك وطلّعه فى البريق ما اخذ الليمون استلم منه الدراهم وقله مرادنا بها خرج لنا * هذا والسلام

N°. 6.

محرّر فى ٥ ذو الحجة ١٢٩٦ * الحمد لله وحده * تخصّ حال الاجلّ الاكرم المكرم المحترم الاعز العزيز الاخ (1) فلان بن فلان سلمه الله تعالى امين * السلام عليكم وعلى من لديكم ورحمة الله وبركاته * صدرت الاحرف من بندر بتاوى وكل علم خير وعافية وموجب الكتاب سيدى كتابك العزيز وعرفنا ما فيه الجميع وصار لدينا معلوم وما صدّرته بيد السيد عمر وصل الف واربعماية ربية ١٤٠٠ استلمنا ذلك منه وسلّمنا لمرتل (2) الف واربعماية ربية ١٤٠٠ حسبما عرفت وقلنا له أن عاد حوائج باتيق صدّرها الى طرفنا

---

(15) Du hollandais *pas* „passe-port". (16) Grissée. (17) Du hollandais *Java-Bank* „La banque de Java", c'est-à-dire la banque coloniale officielle. (18) Du javanais *tegerang* „bois de campêche", en arabe بقّم. (19) C'est ainsi qu'on écrit ordinairement 63,05 fl. (20) Du hollandais *limonade*.

(1) Dans le style épistolaire on emploie le mot أخ non-seulement pour „frère", mais encore pour désigner un ami qui est à peu près du même âge que celui qui écrit la lettre. P. 256. (2) Le chef de la maison Burt Myrtle et Cie à Batavia.

وقال لنا إلى (3) بعتم الباتيق سلّموه لمرتل (4) ونحن (5) قد بعنا شَقّ
من الباتيق بانستلم وبانسلّمه لك قال لنا لا باس وسلمنا له الفلوس
المذكورة اعلا وقلنا له ان علِى يقول بَغَ (6) بندرفلم ابو شابَيْن (7)
ثلاثة صناديق قال لا باس بحال الساعة بعاد (8) شى منه وهو سَوَا (9)
ما شى (10) معه منه ويقول انه مساهنه بايجى وقلنا له انه بايصل بعِشْرين
فى الشهر هذا قال علَى موجب انا مساهن البندرفلم الى (11)
بايصل يكون بيده فصل (12) ومن طرف احمد قلنا ان على بَغَ (13)
الفلوس الخانفة من اول لمرتل بانسلّمها قال لا باس طَيّار (14) له من
اول عاد قدر ماية وسبع وعشرين $\frac{\text{ربية}}{١٢٧}$ وقيمة الباتيق الذى باعها
يقول قدر كورية (15) $\frac{\text{عدّة}}{١٣}$ ويلفلفها وبايحسْبها وبايسلّمها لنا قَدّك تُعرِّف
لنا ان بغيت نحن نُسلِّمها عاد نحن لمرتل عرِّف لنا واما الباتيق
هذه الايام بارِد (16) جم جم ما حد يصله شى (17) شُف الجماعة معهم
صناديق جاءت قريب العيد تمت بروطنها (18) ما اطلقوها مع (19) محمد
ومع المشائخ ونحن ما يتحرك السوق (20) ان شا الله بانبيعها نحن واحمد
الذى يحضر مِنّا * اعلم سيدى ان نحن بانَخْدُمك بالليل دون النهار
ولكن ما شى سوق الذى هو يجمل وزاد (21) نحن يالسين (22) الّا فى

---

(3) Pour اذَا. (4) „Lorsque vous aurez vendu les *buttik*, remettez-le (c'est-à-dire l'argent) à Myrtle" (c'est-à-dire à moi). (5) „Et je lui ai répondu". (6) Abréviation de يبغى. (7) بندرفلم est le mot hollandais *madapolam* „espèce de cotonnades", شَابْ est le mot malais چَڤْ „sceau". La phrase doit se traduire: „Je lui ai dit que 'Alî m'a assuré de vouloir acheter trois caisses de madapolam ayant sur l'étiquette deux médailles comme marque de fabrique". (8) P. 258. (9) „Il a raison", „c'est vrai". (10) P. 260. (11) V. n. 3. (12) „Et maintenant un autre chapitre". (13) V. n. 6 et 7. (14) „Prêt". Traduisez: „L'argent est prêt". (15) كُورِيَة pl. كوارى ou كورجة pl. كوارج „un paquet de 20 pièces". (16) „Bon marché", „peu demandé". (17) „Personne n'en reçoit plus". P. 260. (18) Du malais رُوتَن „rotang". Le mot arabe est خَوْزَران. „Les caisses sont restées enveloppées de leur rotang", c'est-à-dire: „Il ne valait pas la peine de les ouvrir". (19) „Dans le magasin de". (20) „Quant à moi, aussitôt que les prix se relèveront". (21) „Et puis". (22) Pour جالسين. P. 239.

الورا (23) ولكن نحن اكّدنا على احمد من طرف الباتيق فصل (24) سيدى اصدّر لك خط باطن (25) هذا الخط يا (26) من العرب (27) باطن خط لنا من الولد عَوَضْ حسب تراه هذا والسلام من الاخ عمر ومن الولد عبد الرحمان ومن فرج بن حسن ومن كافة المعارف وسلّم لنا على الاخ حسين وعلى عبد الله وعلى كافة المعارف خُصّ نفسك منّا بالف سلام

N°. 7.

الحمد لله وحده* لبد الاكرم الاخ العزيز فلان بن فلان سلمه الله امين* السلام عليكم ورحمة الله وبركاته* صدرت الاحرف من بندر بتاوى بعد وصول كتابكم العزيز وفهمنا ما فيه خصوصًا عرّفتم ان فيكم قلّ مَقْدَرة حُمًّا (1) رَبّنا يشفيكم بالعافية ونرجو أنكم بعافية وعرّفتم مرادكم الوصول الينا لا باس فقدك تصل الينا وتطلع فى مركب آل طالب (2) الواصلين الينا وعلى وصولكم يكون خير* نحن ندوّر لك شغل اصل (3) انك تترك اللعب والملاهى وتُجالس الاخيار واحذر من مجالسة الانذال وحُكْمك (4) حال وصول خطنا هذا اليك قدك تُدوّر لك عِبْرة (5) الى طرفنا* بالاحسن تصل فى مركب آل طالب لان مراكبهم واصلة الى بتاوى شاحنة بقر مع ذلك فى هذا الوقت الريح موافق (6)* معاد تحتاج الى مركب الدخان (7) الّا اذا كان عدم العِبْرة الى طرفنا يمكن (8) تطلع فى مركب الدخان ونحن نسلّم نَوْلك* هذا والسلام

N°. 8.

الحمد لله عزّ شانه (1)* تخصّ جناب الاكرم المكرم المحترم العم فلان بن فلان سلمه الله امين* السلام عليكم ورحمة الله وبركاته* صدرت الاحرف

---

(23) „Je ne demeure que dans un coin de la ville", sous-entendu: „et par conséquent mon magasin n'est pas très-fréquenté". (24) V. n. 12. (25) „Dans". (26) Pour جا „laquelle est arrivée". P. 239. (27) Pour ارض العرب „le Ḥadhramout". P. 124 et 125.

(1) P. 254. (2) P. 58. (3) „Pourvu que", „à la condition que". (4) „Et ce que vous devez faire". (5) „Passage". (6) En Ḥadhramout le mot ريح est masculin. (7) „Bateau à vapeur". (8) P. 261.

(1) Quelques-uns prononcent عَزَّ شَانُهُ au lieu de عَزَّ شَانُهُ.

من الفاداغ (2) بعد وصولنا من بتاوى والموجب نُهنّى لكم بالعيد (3)
السعيدة عيد الافطار اعادها الله علينا وعليكم بكل مَزيد وايضا من طرف
الذى عندكم نرجو انكم صدّرتوه وقدكم فى اثنا الطريق وإن بعاد
صدّرتوه قدكْ تُصدّره مبادرة وعجبنا منكم تُصدّرون للعم احمد ولبنْ
عِبْدات (4) من مرّتين ونحن ما صدّرتوا لنا شى ونحن المُجملين* تعجبنا
منكم غاية العجب لكن ما واخذنا (5) عليكم فربّما قُلْتوا ما حد له وَكيل فى
الفاداغ والآن قدكْ تُصدّرها حال ما تقف على خطنا فضلا منكم لا امر
عليكم لحيث علينا حلول (6) فى بتاوى فى هذا الشهر كثير وافق لنا
كان الله فى عونكْ وإن لكم حاجة خِدْمة الاشارة بَشارة سيدى* هذا
ما لزم تحريره وسِلّموا لنا على الاخ سالم والمحبّ عمر وخصّ نفسكْ منّا
بالف الاف سلام

وقد تقدّم اليكم خط فى الفوز محرَّر ١١ شهر الحالّ ونسينا ما نكتب
عليه بالفرنجية (7) قلنا فربما ما يصل اليكم وكتبنا هذا زيادة والسلام
من احقر العباد (8)

وحال الساعة ما شى فرانْكو (9) العفو (10) سيدى

N°. 9.

الحمد لله عز شانه وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم*
الى جناب المحبّ الناصح فلان بن فلان سلمه الله امين* السلام عليكم
ورحمة الله وبركاته* صدرت من بندر مَدُورة (1) والاعلام خير وعافية وان
سالتم عنّا وعن من لدينا الاخوان الجميع بعافية* موجب الكتاب يا محبّ
اعلم بانكم كتبتوا لنا خط مع وصولكم من مكاسان (2) تاريخ ٥ جماد الاول

---

(2) V. n. 14 de N°. 2. (3) Dans le dialecte du Ḥadhramout le mot عيد est masculin et féminin, quoique le féminin soit plus usité. (4) P. 53 et 58. (5) واخذ est la forme III de اخذ „gronder", „réprimander". La construction avec على de la personne manque dans les dictionnaires. (6) حَلّ pl. حُلول „échéance". (7) „J'ai oublié d'y faire mettre une adresse en caractères latins". L'Administration des Postes et des Télégraphes dans les possessions hollandaises exige des adresses en caractères latins. (8) عبد „esclave", a le plur. عبيد; dans le sens de „serviteur", le pluriel est عباد. P. 40. (9) „Timbre-poste", du hollandais *franko* „franc de port". (10) P. 260.

(1). Madoura, appelé ordinairement Bangkallan, chef-lieu de la partie occidentale de l'île de Madoura. (2) Pamakassan.

وعرّفتوا من طرف الكانشين (3) انكم باتُصدّرون قيمة ذالك وعرّفناكم الحاجة داعية تفضّلوا صدّروا ذالك وثانى خط منكم من سُمْنَب (4) وبعّتوا واشتريتوا فى الخواتم اعطيناكم اياهم على أنكم باتُصدّرون ثمنهم ونحن عرّفناكم صدّروا الفلوس الى سرباية الى عند المحبّ محمد والعاد (5) وصل نحن خبر منكم ولا خط الى الآن ونحن تَمَّيْنا (6) مناظرين (7) جوابكم حتى نحن بانَعْزِم الى سرباية وتَمَّيْنا مناظرين الفلوس الذى من طرفكم والآن يا محبّ تفضّل حقّق لنا كيف القصّة (8) وقد كتبنا لكم خطوط فى الفوز وبغينا الحقائق منكم ولا وصل نحن جواب فى ما عرّفناكم فى الخط ومن طرف الصواريم (9) ان قد اخذتوا شى قد والا فكفاية (10) نحن باناخذ من سرباية وان قد اخذتوهن صدّروهن معَ البادر على حسب ما عرّفناكم الشورع (11)* هذا ما نعرّفكم والله الله فى الجواب والسلام

N°. 10.

بسم الله الرحمن الرحيم* الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم* حفظ الله تعالى وتولّا لنا حال الناصح فى طاعة الله ورسوله الوالد فلان بن فلان حفظه الله تعالى امين اللهم امين* السلام عليكم ورحمة الله وبركاته* صدرت الاحرف من بندر مكاسر ارض بوقيس (1) بعد وصولنا اليها من سرباية مع مقدور الله وقَصْدنا فيها قلّ البَطاة (2) لحيث نحن ما حصلنا عِبْرة من سرباية الى فنتيانة (3) وان شا الله ان حصلنا عِبْرة من فرفرى (4) واصلين الى فنتيانة* الحيث ما وقصدنا المجلس فى ارض بوقيس وبعد يا والد سُقْنا (5) لك كذا كذا كتاب من سرباية ولم يجى نحن منك جواب لعلّ المانع فى ذالك خير

---

(3) Du malais كَنْچِڠْ „bouton"; le mot arabe est قَلّس ou قِلّس pl. قلوس; „boutonner" est قلّس II. (4) Soumenep. (5) Pour ولا عاد. P. 258. (6) تمّ a encore ici le sens de „rester". V. n. 18 de N°. 6. (7) نظر III „attendre". (8) „Comme vous avez promis". (9) P. 235. (10) „Si vous en avez déjà obtenu, c'est bien, sinon, ne vous donnez plus la peine d'en chercher". (11) Du malais چورَق le „dessin" des *battik*. P. 146.

(1) „Makassar dans le pays des Bouguis", c'est-à-dire l'île de Celebes. (2) „Séjour", du verbe بطا „séjourner", „rester". (3) Pontianak. (4) Paré-Paré, dans l'île de Celebes. (5) „Envoyer".

وان شى كتاب من اهلى من البلاد فقدك تُرْسِله الى مكاسر عند المحبّ سالم بن مَحْفوظ الله الله ومن شان الولد عمر قدك تُحقِّق لنا عن حاله وجواده (6) كَمْ وعند من هو لحيث قدك وكيل وكان الله فى عونك والله الله فى الجواب الى مكاسر ومن شان الارسال او علم او خبر الله الله فى الحقيق والسلام ختام والسلام منا ومن العم محمد وانا وياه (7) سوا (8) فى مكاسر وسافرنا سوا من سربابة والسلام من الخال احمد والسلام ختام

N°. 11.

الحمد لله وحده ليد المكرم الاكرم الولد المبارك فلان بن فلان سلمه الله تعالى امين* السلام عليكم ورحمة الله وبركاته* صدرت من بندر المكلّا (1) واحوالها رائقة واسعاره (2) العادة وان سالتم عنا وعن الحبائب الجميع بعافية نرجو انكم وكافة اولادكم الجميع بعافية وقد سبقت اليكم جُمْلة كُتُب ولم يعُدْ منكم جواب وفيها كمال الحقائق لعل المانع خير وانت يا ولد من يوم سافرت ما وصل نحن منك كتاب ولا ارسال ولا خبر ولا علم ما كأنّك موجود فى الدنيا ولا يستوى منك هذا الامر ونحن ربّيناك ولا معك الا نحن واذا ما ذكرت نحن باتذكر مَنْ غيرَنا (3) وحملتك فى بطنى تسعة اشهر وغذيتك وربّيتك وراجين نفعك ولا درينا كيف البصر فيك وأَيش هذا الامر* جميع الناس يجازون اهلهم بِكُلّ خير وارسالهم كل عام وانت الله الله ثم الله الله فى الارسال (4) والعمر ما يواعد (5) والحبيب عبد الله معاد بايكتب لك قد كَتَب كُتُب كثيرة ولا قَدَرْته بجواب (6) ما هذا المرجو منك واذا ما وقع البِرّ اليوم متى بايقع فى والدتك وما بعد طاعة الله الا الوالدين لقوله سبحانه وتعالى وقضى ربّك ألَّا تعبدوا الا اياه وبالوالدَيْن إحسانًا (7)

---

(6) „Revenu", „salaire". (7) Pour انا واياه. P. 250 et 256. (8) „Ensemble".

(1) P. 11. (2) On s'attendrait au pronom féminin, mais le masculin est à la rigueur licite à cause du mot بندر. „Et les prix n'y ont point changé". (3) „Si tu ne penses plus à moi, à qui penseras-tu donc". (4) P. 126. (5) „Mon âge ne me donne aucune espérance", c'est-à-dire de te revoir. (6) „Tu ne l'as pas honoré d'une réponse". (7) Coran XVII : 24.

لانهم احقّ بالبرّ من غيرهم وفرحنا بما صدّرته لخالك القَرْشين (8)
بيد سالم وقد جوّب عليك بوصولها واعلمك بوفاة خالتك من حضرموت
ونحن ما ذكرت نحن بشى ولا كرائمك ولا حُبابتك (9) ما هذا المسهون
منك يا ولد والسلام من حبابتك وكرائمك وخالاتك واولاد خالك
والحبيب عبد الله وراقم الاحرف احمد بن سالم واما الحبيب عبد الله
مشغول منك من قل الكتاب والسلام عليك وعلى اهلك والبنات
ونحن نَدْعِى لك مع كل فرض (10) وانت الله الله فى الخروج (11)
ابنى (12) اينما تكون بَغَيْنا نظرة فيك والعمر ما يواعد والسلام
من والدتك

No. 18.

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم* الى
جناب الاجلّ الاكرم المكرم المحترم الاخ العزيز فلان بن فلان سلمه الله
امين* صدرت الاحرف من بندر باكلنقان (1) والاعلام سارّة* موجب
الكتاب سوالاً عن احوالكم وما انتم عليه نرجو انكم انتم والاهل بعافية وثانيًا
اعلامًا لكم بوصولنا من سرباية على السلامة والعافية والذى نُعْلِمك سيدى
بأن نحن ارسلنا الى طرف الوالد احمد خمسة عشر ١٥ ربية فضّة
وامرنا يسلّم لك ذلك وشُفه جالس فى البيت (2) الذى كان فيه على
الهارش (3) فقط* حال ما (4) يصلك خطنا هذا تسير الى باخوجان (5)
وتستلم الفلوس المذكورة وتكتب للوالد احمد قبض (6) فيها ان طلب
منك قبض وصول (7) وتُسلِّم الفلوس الخمسة عشر ١٥ ربية للزوجة
خديجة وأَخْبِرها إنكانها (8) مطوِلة (9) فينا مثل ما نحن مطوّلين فيها

---

(8) P. 77 et 78. (9) „Grand'mère", c'est encore une signification du mot حبابة à insérer dans les dictionnaires. V. p. 32. (10) „Je prie pour toi dans chacune de mes cinq prières journalières". (11) „Quitte l'ile de Java et retourne en Ḥadhramout". P. 256. (12) P. 254.

(1) Pekalongan. (2) P. 256. (3) „Où demeure 'Alî surnommé al-Hârich", c'est-à-dire „le Serpent". (4) „Aussitôt que". (5) Le Pakhodjan à Batavia. P. 112. (6) قبض est une abréviation de قبض وصول „quittance". (7) V. la note précédente. (8) P. 260. (9) طال II „avoir du penchant pour" se construit avec فى.

وباتصبر على الذى يجى منا على قدر الحال لحيث نحن ما بانبقّى جهد (10) فذلك المُنَى والمراد وانكانها ما فيها صبر جوابك علينا مبادرة ولك العُلْوان (11) الى باكلنقان الى عند الشيخ عبد الله لحيث نحن رُبَّما نصل التقل (12) وان امكن لنا ان شا الله فى شوّال بانصل الى بتاوى* هذا سيدى والسلام وسلّم لنا على سالم والبيق (13) والجاوى (14) نوح ومحسن بن على وسلّم لنا على الاهل واولادهم والسلام اعزّ ختام

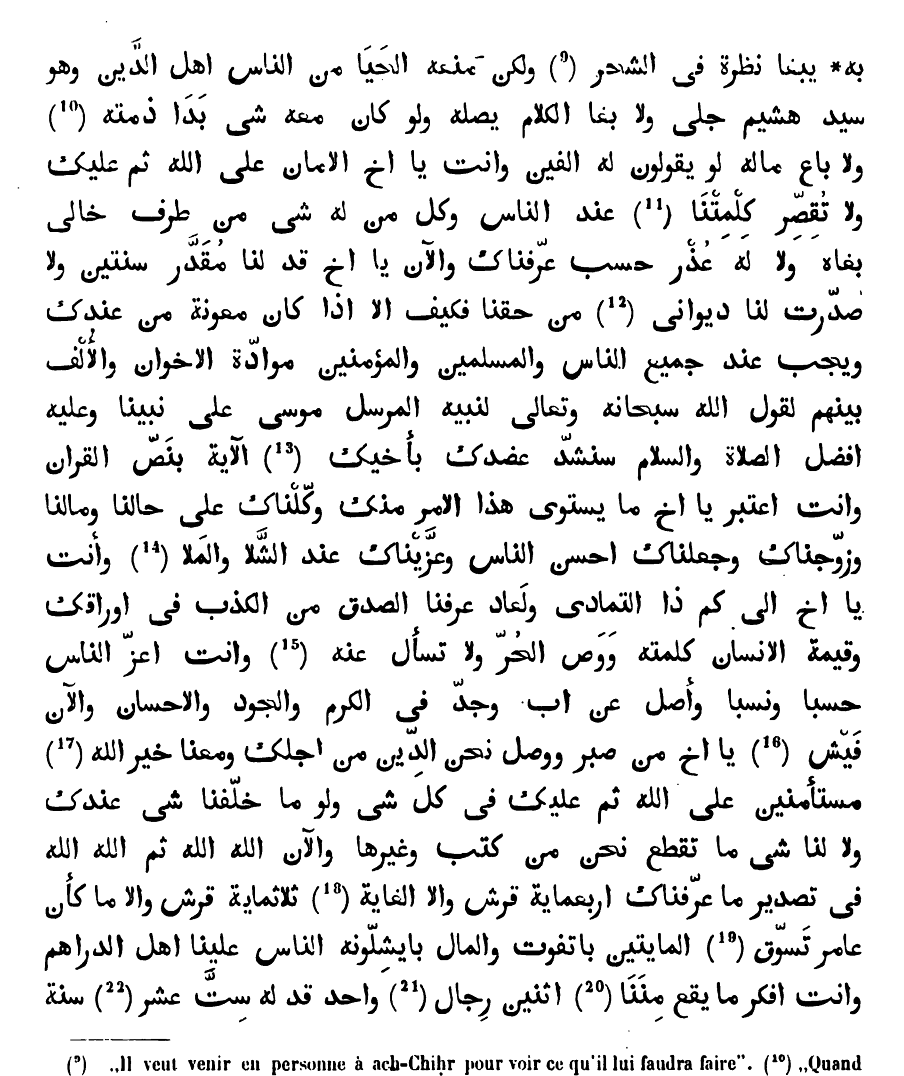
N°. 13.

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم* تخصّ الاكرم المكرم الاخ العزيز فلان بن الوالد المالك (1) فلان سلمه الله تعالى امين* السلام عليكم ورحمة الله وبركاته* صدرت من بندر الشحر (2) واخواله (3) سارّة وان سالتم عنا وعن الوالد والاهل الجميع بعافية* لا زِلْتم كذلك بل ازْيَد مما هنالك فى خير ولُطْف وعافية وقد سبق اليك جملة كتب من الشحر ومسكت (4) وعرّفناك من مسكت بأن نحن اخذنا مال الخال عمر بن علوى جميع ما يخصّه من الشروج (5) وذَبْر (6) ونخل وبيوت خَلا وبلاد (7) وكلما يطلق على اسم المال صار لنا بالنذر الشرعى (8) ونذرنا له بخمسماية قَرْش مقابل ذلك والمسلَّمة بيده مايتين والباقى اوعدناه الى وصول مصدَّرك لنا ثلاثماية قرش ولا باع هذا المال الا من احتياج* عليه دَيْن للناس حسب قدّك عالم

---

(10) „Je ne puis pas continuer de travailler avec le même zèle". بقى II dans le sens de „faire durer" manque dans les dictionnaires. (11) „Adresse". Traduisez: „Vous pouvez m'adresser notre réponse à Pekalongan". (12) Tegal. (13) Du malais بِكْ, titre des quarteniers indigènes à Batavia. Le mot est emprunté au hollandais *wijk* „quartier". (14) P. 247.

(1) Quoique le mot مالك ne s'emploie ordinairement que quand on a en vue un droit réel, on m'assure que, spécialement à ach-Chiḥr, on l'emploie encore quand on parle de la puissance paternelle. (2) P. 11. (3) V. n. 2 de N°. 11. (4) P. 49. (5) شَرَج pl. شروج „champ". (6) „Terrain cultivable"; le singulier est ذبرة. P. 246. (7) „Les maisons et autres constructions rurales et urbaines". (8) نذر شرعى „donation avec rémunération". هبة signifie en Ḥadhramout la donation pure et simple.


به* يبنا نظرة فى الشحر (9) ولكن تمنعه الحَيَا من الناس اهل الدِّين وهو
سيد هشيم جلى ولا بغا الكلام يصله ولو كان معه شى بَدَا ذمته (10)
ولا باع ماله لو يقولون له الفين وانت يا اخ الامان على الله ثم عليك
ولا تُقصِّر كِلْمتّنَا (11) عند الناس وكل من له شى من طرف خالى
بغاه ولا لَهَ عُذْر حسب عرّفناك والآن يا اخ قد لنا مُقَدَّر سنتين ولا
صدّرت لنا ديوانى (12) من حقنا فكيف الا اذا كان معونة من عندك
ويجب عند جميع الناس والمسلمين والمؤمنين موادّة الاخوان والأُلْف
بينهم لقول الله سبحانه وتعالى لنبيه المرسل موسى على نبينا وعليه
افضل الصلاة والسلام سنشدّ عضدك بأخيك (13) الآية بنَصّ القران
وانت اعتبر يا اخ ما يستوى هذا الامر منك وكّلْناك على حالنا ومالنا
وزوّجناك وجعلناك احسن الناس وعزَّيْناك عند الشَّلا والمَلا (14) وأنت
يا اخ الى كم ذا التمادى ولَعاد عرفنا الصدق من الكذب فى اوراقك
وقيمة الانسان كلمته وَوَص الحُرّ ولا تسأل عنه (15) وانت اعزّ الناس
حسبا ونسبا وأصل عن اب وجدّ في الكرم والجود والاحسان والآن
فَيّش (16) يا اخ من صبر ووصل نحن الدِّين من اجلك ومعنا خير الله (17)
مستأمنين على الله ثم عليك فى كل شى ولو ما خلّفنا شى عندك
ولا لنا شى ما تقطع نحن من كتب وغيرها والآن الله الله ثم الله الله
فى تصدير ما عرّفناك اربعماية قرش والا الغاية (18) ثلاثماية قرش والا ما كأن
عامر تَسّوق (19) المايتين باتفوت والمال بايشلّونه الناس علينا اهل الدراهم
وانت افكر ما يقع مِنّنَا (20) اثنين رِجال (21) واحد قد له سِتّ عشر (22) سنة

(9) „Il veut venir en personne à ach-Chiḥr pour voir ce qu'il lui faudra faire". (10) „Quand il possède quelque peu que ce soit, il commence par payer ses dettes". (11) P. 241. (12) P. 78. (13) Coran XXVIII : 35. (14) „Je vous ai relevé dans les yeux des hommes, tant individuellement que pris en entier". (15) Proverbe: „L'homme libre tient sa parole sans qu'on ait besoin de la lui rappeler". وَصّ est l'impératif de وصى „recommander". P. 245. (16) Pour فَـأَيْش. P. 251. „Je vais perdre partience". (17) „Le chagrin que vous m'avez causé, m'a fait chercher une consolation dans la religion, et maintenant Dieu m'a récompensé". (18) „Tout au plus"; ce mot est employé ici dans le sens inverse, c'est-à-dire pour „au moins". Cette dernière expression est rendue ordinairement par التالية. V. plus bas n. 30. (19) Proverbe: „Ce ne sera pas comme si 'Âmir était allé au marché". D'après un conte populaire, 'Âmir était un homme qui allait au marché avec beaucoup d'argent, mais qui en revenait sans avoir rien acheté. (20) Pour مِنّا. P. 249. (21) P. 246. (22) P. 252.

وخرج وواحد دخل وجلس محلّه وله خمس سنين ولا خذَوا (23) شى ما بايقولون الناس الا مساهى ولا ويرومون العزّ لا لهم ولا لاخوانهم وطلعوا (24) ناس من بعدك خليّين وارسالهم من اول سنة ثلاثين وثانى سنة خمسين وعرفوهم الناس وحسبوهم رجال وهم لا لهم حسب ولا نسب وانت من يوم طلعت ما صدّرت لا لاهلك (25) ولا لنا ولو كان من حقنا. ايش المَرْجَلة (26) وايش العقل والعاقل الذى يدوّر فى (27) مَعَزّة اخوانه واهله وكلما يهينهم يهينه وكلما يعزّهم يعزه ولا يظهرك الا عزّة اهلك واخوانك والمَوَدّة لهم والاحسان وعرفوك انك ولدهم واخوهم ولا ربّوك الا لهذا الشى ولا يرجون الا نفعك اذا ما نفعت منّا باتنفع وقول العرب اذا ما نفعت لا تضرّ ونحن مترجّين ارسالكم ومساهنين شى مع بن احمد لانه من البيت وصاحب ورفيق ولما وصل بن احمد اعزمْناه (28) والسيد زين بن علوى العطّاس وسألناهم عنكم قالوا لنا بعافية واحواله مستمرّة وافرحوا نحن من طرفكم جم وبعد خمس ايام سِرْنا عندهم وسألناهم إن شى ارسال والا ورقة قال لا ارسال ولا ورقة وسألنا السيد عن قيمة اللّكْشوان (29) الذى عند اهل البيت قال استلمها اخيك محمد ولا سلّم لنا شى واهل البيت عرّفوا انهم سلموا مابة وستّين قيمة اللّكْشوان وانت قبضت منهم اربعين ربية قَرْضة ولا ردّيتها لهم وكلما طلبوا منك شى ما اعطيتهم شى ما يستوى منك هذا الامر تُسوِّيه (30) فينا وفى اهلنا ما جزا الاحسان الا الاحسان وما فى عُرْفك كفاية وانت الله الله ثم الله الله عليك بحق الله وبحق رسوله بجاهه ان ترسل لنا ما عرّفناك فيه اربعماية قرش التالية (31) حق الخال عمر الحذر تُهوّن فى ذلك ولو بعض الشى نظهر به عليه. ونحن نفرح منك ووالدك واهلك يستجبروا منك والحذر التهوّن لان هذا عزمنا عليك بالله وبرسوله اِرْض (32) ربّك ورسوله بذلك الى هذا الحدّ اوصلت نحن وآذيت نحن والا

---

(23) Pour أَخَذُوا. P. 245. (24) „Emigrer". (25) P. 126. (26) „Virilité", „caractère mâle et généreux". (27) N. 7 de N°. 3. (28) عزم IV „inviter". Toutefois la forme I est plus en usage dans ce sens. (29) Du chinois *loktjoan*, nom d'une espèce de *battik*. (30) سوى II „faire". (31) V. n. 18. (32) Impératif de رضى. P. 245.

حمسان (⁴⁰) عليك جم جم جم يوم ما عرّفته. بولدك ولا ارسلت له شى وانت عارف رضاه برضى الرب والسلام

N°. 14.

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم* حفظ الله حال المحبّ المحترم فلان بن فلان سلمه الله امين وعليه يعود السلام ورحمة الله وبركاته* صدرت من بندر بتاوى بعد ان وصلنا اليها على السلامة فالمرجو انك بعافية ونحن خارجين ان شا الله تعالى بعد العيد تروس الى الوادى (¹) ومن شان الكاشى (²) تفضّل غلّقها (³) وارسل الحساب* الله الله جوابك الشافى يعود* اترك الهوان الله الله والخط مع عجل والسلام

N°. 15.

الحمد لله* الى جناب سيدى الاكرم المكرم الاخ الانور فلان بن فلان سلمه الله تعالى امين* السلام عليكم وعلى من لديكم ورحمة الله وبركاته* صدرت من حبس هف جفسة (¹) ولا به علم الا خير وعافية والموجب السوال عن عزيز جنابكم وما انتم عليه ونعرّفكم سيدى قد سبق اليكم خط قبل هذا وما فيه من الحقائق كفاية* اعلم سيدى ان نحن يوم الربوع (²) سرْنا الى عند اهل بيسقمر (³) وسألوا نحن من طرف النّظَرا (⁴) وقلنا لهم ما شى واليوم لهم ثلاثة اشهر و١٥ يوم وهم يدوّرون للنظرا ما يدخل فى العقل (⁵) واما نحن مِن يوم حرّجوا بالحوائج معاد نظرناهن* هن فى اين سِرن (⁶)* وما لكم نظرا غير نظير بيع وشرا

(⁴⁰) „Fâché".

(¹) P. 13. (²) Du malais كاين كاچى „espèce de cotonnades". (³) Pour غلّق حسابها.

(¹) Du hollandais *Hoofd-Djaksa* „Djaksa en chef", titre du Djaksa ou Procureur du Roi indigène à Batavia et dans les autres chefs-lieux des Résidences. L'auteur de la lettre avait été déclaré failli et avait été emprisonné en vertu de l'article 776 du Code de Commerce (= art. 455 du Code de Commerce français). (²) Pour الاربعا „mercredi". V. n. 21 de N°. 1. (³) Du hollandais *Weeskamer* „la Chambre des Tutelles et des Successions", chargée de plein droit du syndicat. P. 141. (⁴) Plur. de نظير „livre de commerce". P. 75 et 140. (⁵) „Ajourd'hui il y a déjà trois mois et demi qu'ils s'occupent à chercher mes livres. Je n'en comprend rien". P. 140. (⁶) 3 p. f. pl. du préterit de سار.

والآن هو بعافية ونرجو انكم باتمّ الصحّة العافية سيدى وان سالتم عن اخبار العرب حُكّم (4) نحن حصلنا خط من سيون (5) مورّخ شوال وذكروا الناس الجميع بعافية ونعلّمكم ان المقدَّم (6) فعل مضالع (7) تحت حَوْمة العمّ سالم وواحدة تحت ءكان على بن حمد (8) واسعار الجهة الحضرمية زينة جم جم ولا الله فى الكتاب (9) والحقائق اليك والسلام عليكم وعلى الاخ سعيد والعيال والسلام من محمد عَوَض (10) والمذكور وصل سنقافورة وهو بعافية والسلام

N°. 17.

بســـم الله الرحمن الرحيم* الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم* الله يحفظ لنا حال سيدى وسندى الاجلّ الاكرم المكرم المحترم الاخ فلان بن فلان سلمه الله تعالى امين* السلام عليكم ورحمة الله وبركاته* صدرت الاحرف من بندر سنقافورة وكل علم خير وعافية بعد وصولنا اليها من بندر عدن ونحن بعافية جعلكم الله كذاك فى خير ولطف وعافية والموجب سيدى الحيث نحن عند الاخ امبارك والمذكور جاه قليل قطيب وهو بعافية ونحن عندنا قليل حوائج قهوة وحَوْمر (1) حال نبيع ذلك* إن مرادكم بنا نؤخذ الحوائج ونتوجّه الى عندكم عرِّفوا نحن وإن مرادكم بنا نجلس فى سنقافورة ونرسل الحوائج الى طرفكم عرِّفوا نحن سريعًا سيدى وما حصل معكم من دراهم (2) ومرادكم نتعوّض بذاك صدِّروها والله الله فى الجواب سريعًا* الحيث نحن ما بأنقدِّم ولا بانؤخّر الا بامركم سيدى ولا بعاد شى قسمة بيننا وبينك والله الله فى الجواب مبادرة والسلام ومن طرف الاخ حسن سدّينا نحن وإياه (3) قدكم تصدِّرون قبض الوصول الذى عندكم وإن مرادكم بنا نجلس فى سنقافورة قدكم تصدّرون الركويش (4) والصندوق وانما مرادكم

---

(4) „Or". (5) P. 13. (6) P. 34. (7) Plur. de مَضْلَعَة „digue", „vanne". (8) Dialecte de Terim pour أحمد. (9) „Et mon Dieu"! il n'y a pas encore de lettre de vous". (10) Pour بن عَوَض. P. 49.

(1) P. 68. (2) „Faites-moi savoir le plutôt possible ce que vous voulez et le montant de la somme que vous avez reçue". (3) P. 256. (4) Du hollandais *rekest* „requête".

الله وبركاته * صدرت الاحرف من بندر شربون (1) ولا به علم * الموجب سوال عن احوالكم كثير وان سالتم عنّا فبعافية وثانيا نهنّى لكم بالعيد السعيدة (2) عيد الفطار خاتمة شهر الانوار اعادها الله علينا وعليكم وعلى جميع المسلمين من السالمين سنين بعد سنين واعوام بعد اعوام على ما يحبّ ويرضا ربنا ذو الجلال والاكرام على احسن حال وانعم بال وعَوْدَة فى الاوطان (3) ويبلّغ نحن واياكم حج البيت الحرام وزيارة نبينا محمد عليه افضل الصلاة والسلام وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم وطول اعماركم والسلام ختام خصّوا انفسكم ومن لديكم من الاخوان والعُواد (4) لكم ولهم واحد والسلام

N°. 20.

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم * الى جناب سيدى وسندى الاجل الاكرم المكرم المحترم العزيز الفاضل الاخ فلان بن فلان سلمه الله تعالى امين وبعد شريف السلام عليكم ورحمة الله وبركاته * صدرت الاحرف من محروس بندر سمنب (1) وكل علم خير وعافيه * الموجب الكتاب (2) سيدى قد سبق الى جنابكم منّا فى شهر شوال ولم يصل منكم جواب وعجبنا منكم غاية ونهاية من قلّ الخطوط من تاريخ ربيع اول وان نحن اشتغبنا (3) منكم سيدى من قل الكتاب * ما هذا المسهون منكم سيدى بالقياس انكم قد نسيتوا نحن وسليط (4) فنتّيانة فى زائد قليل سيدى خلّاكم نسيتوا نحن (5) ونحن بغيّنا اتّفاقكم ساعة ما قال العرب من غاب من العين غاب من القلب * هذا ما لزم تعريفه اليكم والسلام ويُسلّم عليكم العمّ عمر والاخ عبد الرحمن والسلام اعز ختام

---

(1) Chéribon. (2) V. n. 3 de N°. 8. (3) „Puisse-t-il arriver que nous célébrions cette fête une autre fois dans la patrie". (4) „Félicitation". Celui qui vient féliciter quelqu'un le jour de la fête, s'appelle عائد, et la félicitation ordinaire consiste dans les mots من العائدين „Je suis de ceux qui viennent vous féliciter". Souvent on ajoute الفائزين.

(1) Soumenep, dans l'île de Madoura. On peut également dire محروس بندر سمنب et بندر سمنب المحروس. (2) Il s'entend que الكتاب est ici le sujet de سبق. (3) شغب VIII „être mécontent". (4) „Huile", mais ici: „philtre". „Le philtre de Pontianak semble devenir un peu plus fort", c'est-à-dire: „il parait que vous commencez à aimer un peu plus la femme que vous avez à Pontianak". P. 186. (5) „Il (c'est-à-dire le philtre) fait que vous m'oubliez".

عمبون وخلّ القاضى ([15]) يُعّقد ([16]) والله اعلم ايش لَقّوا ([17]) والبنت صغيرة ويتيمة والولد صغير ورجع الى باندن ولا اخبر نحن ولا علمنا الا فى هذا الشهر وهو سافر فى ربيع ثانى فى هذه السنة الى عمبون والشيخ حسن بن عمر علم بهذه القصة وحكمه ([18]) بايُدخِل شكّية الى عند البيسقمر علَى علِى بن سالم فى فعله هذا وحكم حسن بن عمر بغاها لولده وعلى بن سالم اعقد بها على الولد صبَاغ دِسْ ([19]) وهذا كله طمع فى مالها لا فى حسبها ولا نسبها ولا جمالها وإنّا لله وإنّا اليه راجعون ولآن وصل الشيخ عبد الله بن حسن بن عمر وهذه البنت المذكورة نور ([20]) بنت محمد بن عمر فصار ابن عم هذه البنت فهو أَوْلى بها من غيره وله ان يرَفِقها ولا يمكن حد يتزوّج عليها الا هو بحكم الشرع ([21]) وهو مذكور فى بابه فى كُتُب الفقه* اخبرناكم بذلك ومرادنا من الله ثم منكم ان تأتون لنا سؤال وجواب ([22]) فى هذا المادّة ويكون من السيد الشريف ([23]) العلامة المفتى المحقق فى هذا الوقت فى هذه الجهة وهو عندكم فى بتاوى الحبيب عثمان بن عبد الله بن يحيا ([24])* اطلبوا معونته ليصلح سؤال وجواب فى ابن العم اذا كان هو وبنت اخ ابوه فى بلد وخطبها وخطبها ثانى هل حد يقدّم عليه ام لا وهو اولى بها من غيره ام لا والمسئلة ظاهرة ولكن مرادنا سؤال وجواب ويكون فيه صحيح ([25]) الذى افتى وصحيحكم وايضا مرادنا منكم تترجمون السؤال والجواب بالملايو تحت العربية وتخلّون واحد من قضاة بتاوى يطرح صحيحه وان عادكم كتبتوا تحته بالفرنجية ([26]) كان احسن واولى لن السؤال والجواب لا بد بايدخل البيسقمر والقاضى عندنا الا جَعْثوث ([27]) ما عنده معرفة

([15]) C'est ainsi que les Arabes appellent ordinairement le premier ecclésiastique indigène d'une Résidence, à cause de sa juridiction relativement aux mariages et aux successions. ([16]) عقد IV „conclure un mariage", „marier", „faire épouser". ([17]) لقى II „faire", „construire", „fonder"; V „être fait, construit, fondé", etc. ([18]) „Et quant à lui". ([19]) Proverbe: „C'est teindre dans l'obscurité", pour „C'est une intrigue". دِسْ signifie un „recoin obscur dans une maison". ([20]) Nom de femme. ([21]) P. 45. L'auteur de la lettre se trompe, en croyant que ceci est une prescription de la loi musulmane. ([22]) „Une consultation rédigée en forme de demande et réponse". ([23]) P. 32. ([24]) P. 164. ([25]) „Signature". ([26]) „Et si vous ajoutez encore une transcription du malais en caractères latins". ([27]) „Stupide", „ignorant".

في احكام النكاح ولا بايفتهم الحكم سوا (28) الا اذا جا من عندكم مُقَرِّدَع (29) تفضّلوا احتملوا المشقّة وبادر بالجواب لان المسئلة واقعة والعروس فى التفال (30)* كان الله فى عونكم وجمّل حالكم والخط لكم وللحبيب عثمان بن عبد الله بن يحيا واحد وكنّا بانكتب له خط لنفسه ولكن ما صارت بيننا وبينه معرفة من سابق وانتم تعرفونا ونعرفكم* هذا ما لزم رفعه لديكم والسلام

N°. 22.

الحمد لله وحده* الى جناب الكريم المحترم العزيز الاخ فلان بن فلان سلمه الله تعالى امين وعليه يعود السلام التامّ* صدرت من بندر شربون بعد وصولنا والموجب نرجو انكم ومن لديكم بعافية والباعث لهذا الكتاب نطلب من الله ثم منكم حال وصول هذا الخط تدك تسلّم الورقة حق المنشريان (1) للاخ احمد بن سالم لحيث دخّلنا الباس (2) وطلبوا منّا منشريان قلنا لهم قد سلّمنا والعلامة فى الباس وطلبوا قبض وصول على موجب العادة لحيث بويحفظون (3) النومر (4) وبويموّتون (5) الذى جرى علينا* هذا ما وجب شرحه وطول عُمرك باقى والسلام

N°. 23.

الحمد لله عز شانه* الى الجناب المكرم العزيز المحترم الاخ فلان بن فلان سلمه الله تعالى امين* السلام عليكم ورحمة الله وبركاته وازكى تحيته على الدوام* صدر المرقوم من بندر التقل لطلب دُعاكم الصالح وسؤال عن عزيز جنابكم وإن سألتم عنّا وعن كافة من شملته دائرتنا فنحن باتمّ

---

(28) „Jamais il n'aura des notions précises sur le droit". (29) „Explication", „interprétation". (30) P. 65. „La fiancée est déjà sur la natte", c'est-à-dire „le mariage sera bientôt célébré". C'est une des cérémonies du mariage en Ḥadhramout que la fiancée s'assied sur une natte pour recevoir les félicitations de ses parentes et de ses amies. Le mot عروس (non عروسة) est seulement employé pour „francée": „fiancé" est كُلَان. P. 246.

(1) Du malais ڤنچارين pour ڤاجَق ڤنچارين „l'impôt sur les métiers". (2) Du hollandais *pas* „passe-port". Ordinairement on refuse aux Arabes et aux Chinois un passe-port à moins qu'ils ne produisent une quittance constatant le payement de l'impôt du par eux. (3) P. 243. (4) Du hollandais *nommer* „numéro". (5) مات II „faire disparaître", „décharger".

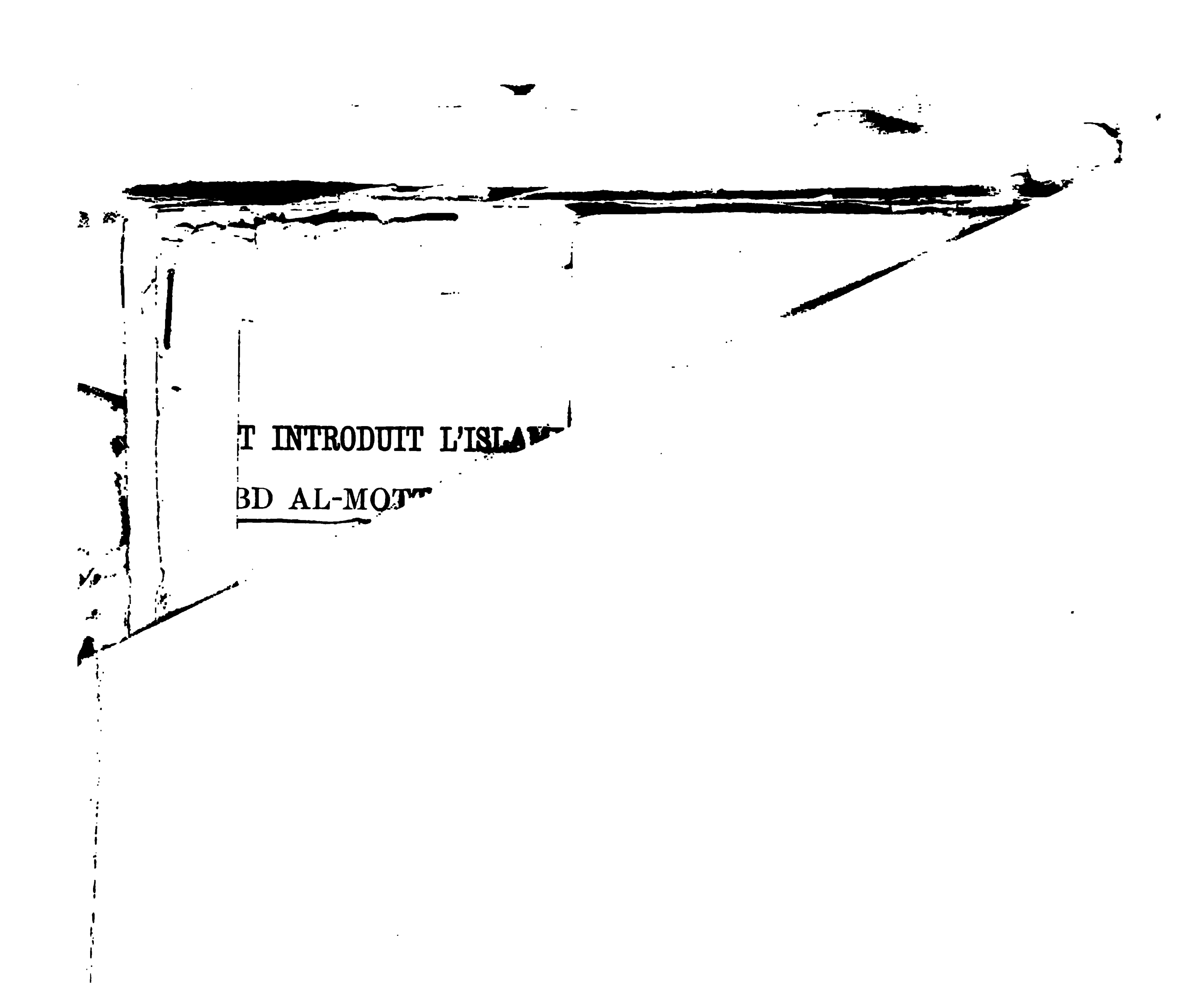
Page 108 Au lieu de Benkoelen, il faut lire Benkoulen, tandis que les chiffres 21 2746 donnés pour les totaux de la population arabe de la côte orienta Sumatra et d'Atjeh doivent être changés en 295 et 2848. D'un rapport après coup il résulte encore que la colonie arabe à Boulougan (V. n. compte à l'heure qu'il est que 15 âmes.

» 135, l. 2 d'en bas, au lieu de: al-Habchî lisez: al-Ḥabchi

» 152, l. 14 » haut, » » » Anjar lisez: Anyar

» 165, l. 14 » » » » » Zabr » az-Zabr

» 241, l. 15 » bas, ajoutez: Ce n'est que dans quelques formules comme حمدُ للّهِ etc., qu'on prononce les désinences grammat même dans la conversation.



T INTRODUIT L'ISLA
BD AL-MOT



